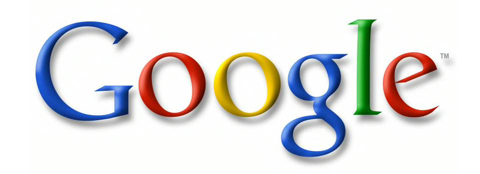
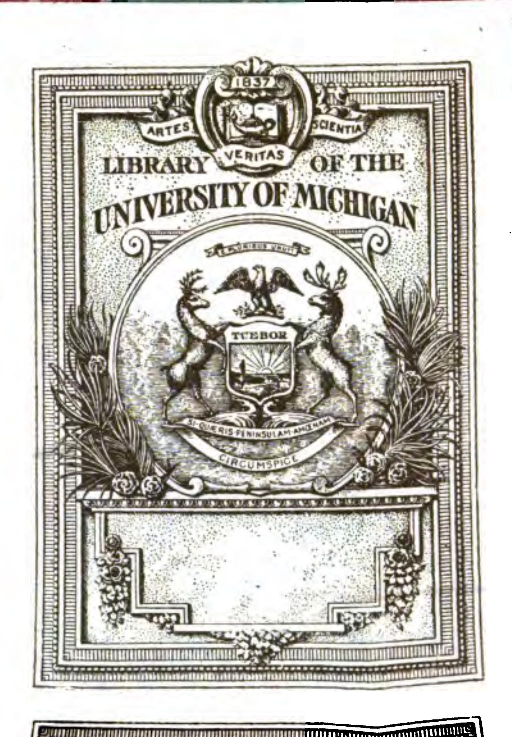
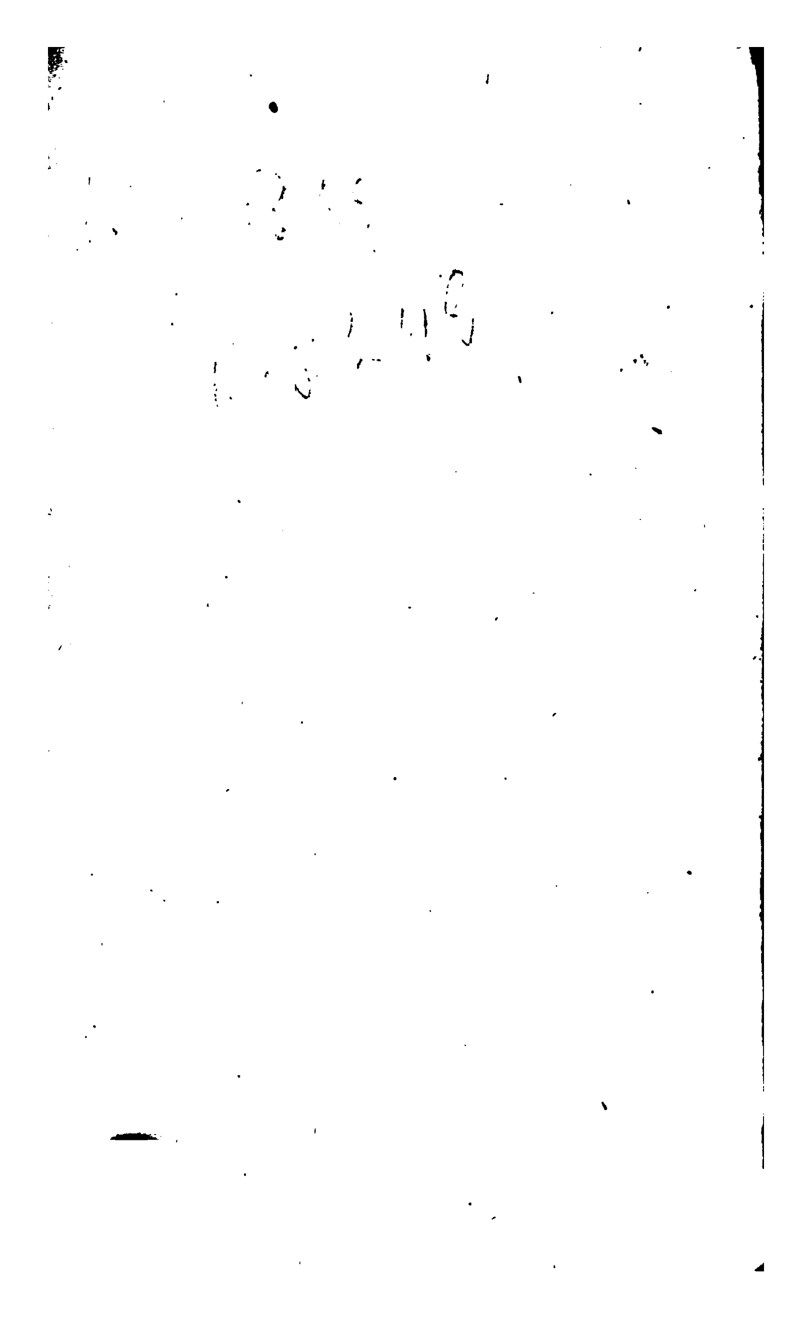

Google


1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE





HISTOIRE
DE
LOUIS XI.
TOME SECOND.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Alexander Ziwet 6me

HISTOIRE
DE
LOUIS XI.

Par Mr. DUCLOS,

De l'Acadméie Royale des Belles-Lettres,

TOME SECOND.



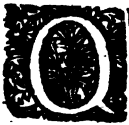
A AMSTERDAM,
AUX DÉPENS DE LA COMPAGNIE,
MDCCXLVI.

Le Ch.er du Brechet



HISTOIRE
DE
LOUIS XI.

LIVRE SIXIEME.

UOIQU'ON eût pris par le Traité de Péronne toutes les précautions imaginables pour terminer les différends qui étoient entre le Roi & le Duc de Bourgogne, & pour prévenir ceux qui pouvoient naître dans la suite, il n'étoit pas possible que la paix subsistât longtems entre ces deux Princes. Ils se haïssoient personnellement; & loin d'avoir l'un pour l'autre cette estime, qui sans faire cesser la haine inspire la générosité, ils vivoient dans une défiance réciproque & injurieuse. Il suffit souvent d'éclaircir les intérêts les plus opposés pour les concilier; mais la paix est incompatible avec la passion. Ces Princes con-

1470.
Pâques le 22. Avril.

connoissoient si bien l'inutilité des Trai-
1470. tés qu'ils pouvoient faire, que si l'on excepte ceux de Conflans & de Péronne, qui furent deux Traités forcés, ils n'ont jamais voulu faire que des trèves qui ne décidoient rien, & ne servoient qu'à leur donner le tems de respirer, pour faire ensuite mieux éclater leur haine. Plusieurs autres obstacles qui ne dépendoient pas d'eux, s'oppofoient encore à leur réunion. L'Anglois ne perdoit point l'espérance de rentrer un jour en France, & n'oublioit rien pour détacher les alliés de cette Couronne. Le Duc de Bretagne cherchoit continuellement à susciter des ennemis au Roi, afin de l'empêcher de tourner ses vues sur la Bretagne. Monsieur, malgré la parole qu'il avoit donnée, se laissoit quelquefois flater de l'espérance d'épouser l'héritière de Bourgogne, & recherchoit alors l'amitié du Duc Charles: il lui écrivit même un Billet, qui portoit: *Mettez peine de contenter vos sujets, & ne vous souciez; car vous trouverez des amis*. Les desseins des Princes étoient publics; mais il y avoit plusieurs intérêts particuliers, qui sans être aussi connus, n'en étoient pas moins dangereux. Le Connétable craignoit que la paix ne diminuât son crédit, & ses pensions qui étoient très considérables. Il recevoit trente-mille livres chaque année, outre les gages de sa charge; & il avoit quatre-cens hommes d'armes qui étoient payés *à la montre*,

tre, sans avoir ni Controlleur ni Inspecteur. Tous ceux qui avoient des Compagnies d'ordonnance pensoient comme le Connêtable, & craignoient la réforme. Ceux-mêmes qui n'avoient ni charges ni pensions, desiroient que le Roi fût toujours occupé au dehors, afin qu'il ne fût pas en état d'exercer dans le gouvernement son inquiétude naturelle. Tous enfin faisoient servir le Roi à leurs vues, quoiqu'ils ne l'entreprissent pas ouvertement. Les Princes les plus absolus n'en sont que plus en bute à la séduction, & obéissent souvent, sans le savoir, à des impressions étrangères. On leur persuade quelquefois, qu'ils ont formé les desseins mêmes qu'on leur suggère.

1470.

Le Connêtable trompoit à la fois le Roi & le Duc de Bourgogne, afin de les faire servir au dessein qu'il avoit conçu depuis longtems de se rendre indépendant de l'un & de l'autre. Il les entretenoit dans une défiance réciproque. Tantôt il mandoit au Duc que le nombre des mécontens augmentoit journellement en France, & que s'il vouloit donner l'héritière de Bourgogne en mariage au Duc de Guyenne, il feroit en état de faire la loi dans le Royaume: tantôt il persuadoit au Roi que la Flandre & le Brabant étoient sur le point de se soulever, & qu'il feroit bientôt maître de St. Quentin. On verra comment il surprit cette place, & qu'il ne la re-

mit pas au Roi comme il l'avoit promis.
1470. Il s'attira enfin la haine des deux Princes, & ses desseins contre l'Etat ne devinrent funestes qu'à lui.

Louis, qui ne se déclaroit jamais contre ses ennemis qu'après avoir fait tous ses efforts pour en faire ses alliés, envoya le Collier de l'Ordre de St. Michel au Duc de Bretagne, mais le Duc le refusa. Il est vrai que craignant d'être soupçonné d'un mépris offensant pour le Roi, il lui fit dire, qu'après avoir examiné les statuts de l'Ordre, il y avoit trouvé plusieurs articles qui ne lui permettoient pas de le recevoir; par exemple, de ne pouvoir en porter un autre, ni par conséquent en instituer; il ajouta qu'étant Souverain, il ne pouvoit s'engager comme un simple Chevalier qui n'avoit que sa personne.

Janvier.

Le Roi, très offensé du refus du Duc, convoqua le ban & l'arrière-ban des Provinces de Normandie, de Poitou, d'Angoumois, de Rouergue, de Limousin, & fit des préparatifs comme pour entrer en Bretagne, quoiqu'il n'eut d'autre dessein que de faire voir ses forces aux Ambassadeurs du Duc qui étoient à Angers.

Le Duc de Bretagne arma de son côté, le Duc de Bourgogne en fit autant, & tout annonçoit une guerre prochaine, lorsque ces préparatifs se terminérent par un Traité signé à Angers, qui ne fut qu'une ratification de celui d'Ancenis.

Ce

Ce qu'il y eut encore de singulier, fut que les Ducs de Bourgogne & de Bretagne renouvellérent en même tems leur Traité d'Estampes de 1465, qui étoit absolument contraire à celui qu'ils faisoient conclure à Angers. 1470.

Pendant toutes ces négociations le jeune Vicomte de Rohan se retira auprès de Louis XI. Il y a grande apparence que du Chatel, qui avoit été Tuteur du Vicomte, l'attira à la Cour de France. Il alla au-devant de lui jusqu'à Touars avec plus de deux-cens Gentilshommes. Le Roi même se trouva sur son passage, & lui fit beaucoup de caresses. Quelque tems après il lui donna des terres & des pensions, lui fit espérer de parvenir un jour à la dignité de Connêtable, s'il étoit content de ses services, & même de le faire Duc de Brétagne, si le Duc mouroit sans enfans. Il n'en falloit pas davantage pour engager un jeune ambitieux, qui unissoit beaucoup de courage à la plus haute naissance. Le Duc de Bretagne fut vivement piqué de la retraite de Rohan, il n'oublia rien pour le ramener, & toutes les négociations étant inutiles, il fit informer contre ceux qui furent soupçonnés d'avoir eu part à son évasion.

Le Roi, après avoir signé un Traité avec les Ducs de Bretagne & de Bourgogne, ne songea plus qu'à fomenter les troubles d'Angleterre.

La révolte aiant éclaté dans le Nord du

1470. du Royaume, Edouard envoya contre les rebelles, Guillaume & Richard Herbert à la tête de deux-mille Gallois. Le combat fut sanglant, & la victoire longtems incertaine; mais enfin les Gallois furent taillés en pièces. La bataille de Bamberie fut encore plus funeste aux Herbert. Ils y furent faits prisonniers, & eurent la tête tranchée. Les mécontens marchérent tout de suite vers Grafton, où le Comte de Riviers & son fils Jean Woodwill s'étoient retirés. Les habitans intimidés livrérent ces deux infortunés, qui furent aussitôt condamnés comme criminels, & périrent sur l'échaffaut. Warwic, qui n'attendoit à Calais que le moment de se déclarer contre Edouard, aiant apris les succès des mécontens, saisit cette occasion pour se mettre à leur tête.

Edouard, au désespoir de la défaite de ses troupes & du malheureux sort de son Beau-père, leva des troupes à la hâte, & s'avança avec fureur pour châtier les rebelles. Sa prudence ne répondoit pas à sa valeur; il n'y avoit ni ordre ni discipline dans son Armée; on n'y faisoit pas même une garde exacte : desorte qu'à la faveur de la nuit, l'Archevêque d'Yorc, à la tête d'un parti, pénétra jusqu'à la tente du Roi, & l'éveillant subitement, lui ordonna de se lever & de venir trouver le Comte de Warwic. Edouard fut contraint d'obéir, ne sachant quel sort on lui préparoit.

roit. Le Comte lui rendit tous les honneurs dûs à la Majesté ; mais il le fit conduire dans le château de Warwic, & delà dans le Comté d'Yorc. 1470.

Aussitôt que le Duc de Bourgogne aprit ce qui se passoit en Angleterre, il écrivit au Maire & au Peuple de Londres, que par son mariage avec la sœur d'Edouard il avoit fait alliance avec lui & avec eux; qu'en conséquence ils ne pouvoient reconnoître d'autre Roi qu'Edouard, & qu'il étoit résolu de le secourir ou de le venger. Le Maire assembla le Peuple pour lui communiquer les Lettres du Duc de Bourgogne, tous s'écriérent qu'ils vouloient rester fidèles à leur Roi. Warwic aiant apris cette nouvelle, fut le prémier à conseiller à Edouard d'aller à Londres. Il s'y rendit en même tems, & pour gagner le Peuple, il déclara hautement qu'il n'en vouloit point au Roi, mais au mauvais gouvernement, dont il fit une peinture assez vive & assez vraie pour justifier son discours.

On prétend qu'Edouard se sauva à l'insu de Warwic, & que celui-ci n'aiant pu s'opposer à sa fuite, feignit qu'elle s'étoit faite de concert avec lui. Quoi qu'il en soit, on vit, par un sort assez bizarre, & plus singulier en Angleterre que par-tout ailleurs, les deux Chefs d'une guerre civile réunis dans la Capitale, & marcher presque d'un pas égal. Edouard voyoit qu'il n'étoit pas

sûr de rien entreprendre contre un hom-
1470. me qui ne devoit qu'à lui-même la considération dont il jouïssoit, & ne brilloit point, comme les Courtisans, d'un éclat emprunté. Warwic sentoit de son côté qu'il étoit dangereux de paroître mécontent d'un Roi que le Peuple avoit, pour ainsi dire, pris sous sa protection. La crainte que ces deux rivaux s'inspiroient mutuellement, ne servoit qu'à redoubler leur haine.

L'Angleterre ne jouïssoit donc que d'un calme apparent. Le feu de la rebellion que Warwic avoit souflé dans les esprits s'entretenant de lui-même, l'incendie recommença dans le Nord du Royaume. Robert Wells, Officier d'expérience, forma un parti, qui devint bientôt une Armée. Warwic parut d'abord condamner l'entreprise de Wells, redoubla les assurances de sa fidélité pour écarter les soupçons d'Edouard, & sortit de Londres avec le Duc de Clarence, sous prétexte d'aller calmer les rebelles. Edouard ne pouvoit prendre aucune confiance en Warwic, que sa démarche rendoit encore plus suspect; mais il étoit obligé de dissimuler ses soupçons, & de paroître satisfait des discours, ne pouvant prouver ni punir les intentions. Cependant les rebelles s'avançoient vers Londres. Edouard assembla promtement une Armée & marcha contre eux, menant avec lui le Père & l'Oncle de Wells dont il s'étoit saisi.

Il

Il reçut en même tems des Lettres du Duc de Clarence & du Comte de Warwic, qui lui marquoient qu'ils le joindroient incessamment avec vingt-cinq-mille hommes. Ces nouvelles le calmérent pour un moment; mais ses soupçons se réveillant, il ne douta point que Warwic ne se rangeât du parti des rebelles. Il résolut donc de les combattre avant son arrivée, persuadé que s'il étoit vainqueur, le Duc de Clarence & Warwic n'oseroient manquer à leur parole; & que s'il perdoit la bataille, ils viendroient à son secours si leurs promesses étoient sincères. Ce qui acheva de déterminer Edouard à combattre, fut d'aprendre que Robert Wells avoit envoyé une partie de son Armée vers Lincester, & qu'il prenoit la route de Stafford. Le Roi, au-lieu de partager ses troupes, porta toutes ses forces de ce côté-là. Les Armées étant en présence, Edouard donna le signal de la bataille, en faisant trancher la tête au Père & à l'Oncle de Wells. Le combat fut sanglant, mais il dura peu; parce que Robert Wells, animé du desir de venger la mort de son Père, se précipita inconsidérément au milieu de l'Armée du Roi, où il fut enveloppé. Les rebelles, privés de leur chef, commencérent à plier. L'Armée Royale profita de cet instant, les chargea avec fureur, & en fit un carnage affreux; il en demeura plus de dix-mille sur la place. Edouard, devenu cruel par la victoire, 1470.

fit mourir Robert Wells & les principaux
1470. prisonniers. Le Duc de Clarence & le Comte de Warwic, n'aiant plus de grace à espérer, s'embarquérent, & comptoient aborder à Calais; mais Vaucler, Gentilhomme Gascon, qui y commandoit, & qui devoit sa place à Warwic, au-lieu de l'y recevoir fit tirer sur lui, & l'obligea de s'éloigner. Dans ce même tems la Duchesse de Clarence accoucha dans le navire. On détacha une chaloupe pour aller chercher à Calais les secours nécessaires. Vauclerc se contenta d'envoyer quelques rafraîchissemens, & fit dire à Warwic qu'il étoit obligé de l'empêcher d'aborder, parce que le Peuple étoit pour Edouard, & se soulèveroit; que pour lui il lui seroit fidèle, mais qu'il réservoit ses services pour un tems plus favorâble; desorte que le Duc de Clarence & Warwic, après avoir tenu longtems la mer, allérent descendre à Honfleur, où ils furent reçus par l'Amiral de France.

Le Duc de Bourgogne écrivit au Roi & à ceux de Rouen, que la protection qu'on donnoit au Duc de Clarence & à Warwic, étoit une infraction aux Traités, puisqu'ils avoient pris & conduit dans les ports de France plusieurs navires appartenans aux Bourguignons & aux Bretons. Le Roi fit réponse, qu'il ne vouloit point manquer aux Traités; que si le Comte de Warwic avoit pris quelques vaisseaux sur les sujets du Duc, ils

avoient

avoient été repris ou restitués; que cependant s'il se trouvoit quelques effets 1470.
appartenans à ses sujets, il pouvoit les envoyer reconnoître & reclamer. Le Roi, en nommant des Commissaires pour faire rendre les effets que le Duc de Bourgogne feroit redemander, fit dire à Warwic de faire sortir ses vaisseaux de l'embouchure de la Seine, & de les conduire à Cherbourg & à Granville, afin qu'ils ne fûssent plus sous les yeux du Connêtable, qui instruisoit le Duc de Bourgogne de tout ce qui se passoit.

Le Duc n'étant pas satisfait, récrivit fortement à ce sujet: nous avons un Billet adressé à l'Archevêque de Narbonne & à l'Amiral, qui prouve mieux son caractère, & la chaleur qu'il apportoit dans cette affaire, que tout ce que je pourrois dire.

Archevêque, & vous Amiral, les navires que vous dites avoir été mis de par le Roi en contre les Anglois, ont jà exploietté sur la flotte de mes sujets retournant en mes pays; mais, par St. Georges! si l'on n'y pourvoit, à l'aide de Dieu j'y pourveoirai sans vos congiés, ny vos raisons, ny justices; car elles sont trop volontaires & longues. CHARLES, 29. Mai.

Quelques Traités que le Duc de Bourgogne fît avec la France, il étoit toujours prêt à les rompre, & à se lier avec les ennemis de cette Couronne. Il venoit tout récemment de recevoir l'Ordre de la Jarretière, qui lui fut aporté

 en

en grand appareil par Durfort, Seigneur
1470. de Duras, Ambassadeur d'Edouard. Il se plaignoit que les Officiers du Roi vouloient contraindre les Bourguignons de comparoître aux montres du ban & de l'arrière-ban, ce qu'il prétendoit être contraire au Traité de Péronne: il reprochoit encore au Roi de vouloir faire la guerre au Duc de Bretagne. Louis chargea Guyot Pot & Courcillon d'aller trouver le Duc de Bourgogne, & de lui dire qu'on avoit prévenu ses plaintes, en donnant ordre de ne point inquiéter ses sujets; & à l'égard du Duc de Bretagne, qu'il étoit bien singulier qu'on accusât le Roi de vouloir lui déclarer la guerre, dans le moment même qu'il venoit de faire un nouveau Traité avec lui, en interprétation de celui d'Ancenis; que le Roi étoit prêt d'en signer un nouveau, pourvu qu'il assurât la paix; qu'il n'avoit été l'agresseur dans aucune guerre, qu'il n'avoit jamais pris les armes que de l'avis des Princes du Sang, & qu'on ne pouvoit se prévaloir du Traité de Conflans, contre lequel il avoit toujours protesté. Je ne puis m'empêcher de remarquer que Louis a dans plusieurs occasions protesté sans scrupule contre le Traité de Conflans, & n'a jamais reclamé, du moins pendant la vie du Duc de Bourgogne, contre celui de Péronne, qui lui étoit bien plus injurieux: c'étoit peut-être par cette raison même. La guerre du Bien public

elle étoit l'affaire de l'Etat autant que sa sienne; au-lieu qu'en rapellant le Traité de Péronne, il craignoit qu'on ne lui en reprochât les causes, les motifs & les suites, qui n'étoient pas à son honneur. 1470.

Les Ambassadeurs ajoutérent que le Duc de Bourgogne devoit moins que personne alléguer le Traité de Conflans, puisqu'il étoit le seul Prince contre qui les protestations n'eûssent pas été faites, & avec qui le Traité étoit observé; que le Duc devoit se souvenir qu'il s'étoit engagé lui-même à ne jamais faire d'alliance qui fût contraire à la France; qu'il y étoit obligé par sa qualité de Prince du Sang & de Prémier Pair, & par la reconnoissance que la Maison de Bourgogne devoit aux Rois de France. Les Ambassadeurs rapellérent alors, que le Roi Jean avoit donné à Philippe le Hardi, Bisaieul du Duc, le Duché de Bourgogne; que Charles V. lui avoit fait épouser l'héritière de Flandre, & pour parvenir à ce mariage, lui avoit cédé les Seigneuries de Lille, Douay, & Orchies; que le Roi Charles VI. étoit allé en personne soumettre les Flamands rebelles; qu'on ne rapelloit pas ces services pour en faire un reproche, mais pour prouver que le Duc devoit toujours rester inséparablement uni à la France.

Hugonet, Bailli de Charolois, alloit répondre aux Ambassadeurs, lorsque le

Duc impatient prit la parole & dit, que
1470. si les Ducs de Bourgogne avoient des obligations aux Rois de France, ils en avoient bien marqué leur reconnoissance par les services qu'ils avoient rendus à la Couronne; & que le Roi recevant continuellement les malfaiteurs & les mécontens des Etats de Bourgogne, ne devoit pas desaprouver les secours qu'on
12. Juin. donneroit au Duc de Bretagne.

Le Duc de Bourgogne écrivit quelque tems après à la Duchesse sa Mère, que depuis les paroles qu'on avoit données de faire rendre les effets appartenans à ses sujets, Warwic avoit pillé plusieurs vaisseaux Flamands, & que l'Amiral de France avoit envoyé un homme pour bruler la Flotte de Bourgogne. Le Duc, sans aprofondir la vérité de ces bruits, donna des Lettres patentes pour faire arrêter toutes les marchandises des François qui se trouveroient dans ses Etats. Son Armée navale, commandée par le Sieur de la Vire, parut en même tems à Chef-de-Caux, où elle fut jointe par celles d'Angleterre & de Bretagne.

Le Bâtard de Bourbon en donna avis au Roi, & le fit assurer qu'il avoit fait rassembler les effets appartenans aux Bourguignons; qu'il étoit prêt de les rendre à ceux qui viendroient les reclamer; qu'il l'avoit fait dire à la Vire; que celui-ci avoit déclaré qu'il n'en vouloit qu'à Warwic, & qu'il avoit ordre de l'attaquer par-tout où il le trouveroit;

roit ; qu'on lui avoit répondu qu'il le pouvoit faire à la mer, & non pas dans les ports du Roi ; & qu'on avoit mandé à Warwic de ne pas s'arrêter à Honfleur, & de passer en basse Normandie. Il y eut plusieurs messages à ce sujet entre les Commandans des Flottes. Enfin le Roi, craignant que la guerre ne s'allumât, donna ordre à Bourré & à Briçonnet d'engager Warwic à repasser en Angleterre. 1470.

30. Juin. Les inquiétudes du Roi furent suspendues par la joie que lui causa la naissance du Dauphin Charles, qui nâquit à Amboise. Jamais enfant n'avoit été demandé au Ciel avec plus d'ardeur. Sa naissance, si chère à la France, fut célébrée avec des transports extraordinaires. Le Dauphin fut tenu sur les fonts par Charles de Bourbon Archevêque de Lyon, & par Jeanne de France Duchesse de Bourbon.

Le Roi, voyant la Couronne assurée par la naissance d'un fils, s'apliqua de plus en plus à rétablir la paix dans le Royaume. Il se rendit à Angers avec le Duc de Guyenne & le Roi René, afin d'être plus à portée de donner ses ordres à Dammartin & à Crussol, qu'il avoit envoyés à Nantes négocier un accommodement avec le Duc de Bretagne. Marguerite Reine d'Angleterre, le Prince de Galles son fils, le Comte de Warwic & sa jeune fille vinrent trouver le Roi à Angers. Ce fut-là que le Prince

Prince de Galles épousa la fille de War-
1470. wic. Marguerite, le Prince son fils & sa belle-fille s'étant ensuite retirés à Razilly, le Roi leur donna des Officiers, & des pensions plus convenables à leur rang qu'à leur état présent.

Le Comte de Warwic, voulant retourner en Angleterre malgré la Flotte Angloise & celle du Duc de Bourgogne qui l'observoient, mit enfin à la voile, & passa à la faveur d'une brume, sans être apperçu des Anglois ni des Bourguignons. Les vaisseaux François qui lui servoient d'escorte avoient ordre, s'ils rencontroient les Flottes, de faire route sans s'arrêter, mais de se défendre s'ils étoient attaqués.

Dans le tems que Warwic se mettoit en mer, le Roi, sous prétexte d'un pélerinage au Mont St. Michel, parcourut les côtes de Normandie. A son retour au Plessis, il tint sur le Commerce un grand Conseil, où il fit apeller deux Négocians de chacune des principales villes du Royaume. Dans toutes ses affaires il préféroit les lumières & l'expérience aux dignités. Il s'agissoit de savoir comment on devoit se comporter avec les sujets du Duc de Bourgogne, depuis qu'il avoit fait saisir les marchandises des François.

On examina quelle influence les divisions de l'Angleterre pouvoient avoir
8. Octob. dans la question dont il s'agissoit. En conséquence des délibérations, il fut réfolu

ſolu qu'on ceſſeroit d'aller aux Foires d'Anvers; qu'on romproit tout commerce avec les ſujets du Duc de Bourgogne; & pour attirer les Etrangers en France, le Roi ordonna qu'il ſe tiendroit tous les ans à Caen deux Foires où toutes ſortes de monnoies auroient cours, & où les Etrangers jouïroient de tous les privilèges des regnicoles. 1470.

On aprit bientôt que le Duc de Clarence & le Comte de Warwic étoient deſcendus à Darmouth, où ils furent joints par Stanley & par le fils du fameux Talbot avec cinq-mille hommes. Warwic fit publier que tous ceux qui étoient en état de porter les armes, euſſent à le venir trouver, pour ſervir le Roi Henri contre Edouard Duc d'Yorc, uſurpateur de la Couronne d'Angleterre. Le parti de Henri groſſiſſoit à chaque pas, deſorte que l'Armée de Warwic étoit de plus de cinquante-mille hommes en aprochant d'Edouard. Ce Prince n'aiant pour Conſeil que ſes Favoris, employoit dans ſes affaires ceux qui partageoient ſes plaiſirs, & s'occupoit d'amuſemens frivoles, lorſqu'il aprit que Warwic s'avançoit. Il aſſembla promtement ſon Armée; mais aiant confié l'avant-garde à Montaigu frère de Warwic, Montaigu paſſa avec ſes troupes du côté de ſon frère. Cette déſertion entraîna la plus grande partie de l'Armée d'Edouard, qui ſe voyant abandonné ſe ſauva à Lynne, où il trouva trois vaiſſeaux, ſur

fur lefquels il paffa en Hollande avec le
1470. Duc de Glocefter fon frère, le Comte de Riviers fon beau-frère, le Comte de Northumberland, Haftings, & environ fix-cens hommes. Warwic marcha tout de fuite à Londres, & tira Henri VI. de prifon pour le replacer fur le trône. Ce Prince malheureux y remontoit pour la feconde fois: Efclave couronné qui regrettoit peut-être la tranquilité de fa prifon.

Auffitôt qu'Edouard fut auprès du Duc de Bourgogne, on ne douta point que fon reffentiment contre la France ne le portât à engager le Duc à déclarer la guerre. Les démêlés particuliers de Louis & de Charles étoient plus que fuffifans, & ces Princes étoient encore excités par les mécontens qui étoient auprès d'eux. Philippe de Savoye avoit quité le fervice du Roi pour paffer dans celui du Duc, & Jean de Châlons, Seigneur d'Argeuil, avoit abandonné le Duc pour fervir le Roi.

Le Duc défendit à fes fujets tout commerce avec la France. Le Roi, qui de fon côté avoit conclu avec les Suiffes une ligue * offenfive & défenfive contre le Duc de Bourgogne, manda le Comte de Dammartin, afin de concerter avec lui les mefures qu'il falloit prendre dans les circonftances préfentes. Il fut réfolu qu'on envervoit des Ambaffadeurs en

An-

* Le 13. Août, ratifiée le 23. Septembre.

Angleterre pour former une ligue offensive & défensive avec Henri VI. Louis 1470. de Harcourt Evêque de Bayeux, du Chatel, Meny Peny Seigneur de Concresſault, Yvon du Fau & Cerizay partirent & ſignérent la ligue. Le Roi fit publier qu'Edouard Prince de Galles lui avoit donné ſon ſcellé, & qu'ils avoient juré enſemble de ne point ceſſer de faire la guerre au Duc de Bourgogne, qu'ils ne l'eûſſent dépouillé de ſes Etats.

Le Duc faiſoit auſſi tous ſes préparatifs, & tâchoit d'empêcher les Anglois de s'unir aux François. Il écrivit aux habitans de Calais, & envoya Philippe de Commines pour leur repréſenter qu'il n'avoit fait alliance avec Edouard, que depuis qu'il avoit été reconnu Roi d'Angleterre; que c'étoit donc avec la Nation même qu'il avoit traité; que le ſang l'uniſſoit au Roi Henri; qu'il enverroit le féliciter ſur ſon rétabliſſement; qu'il ne vouloit jamais ſe mêler des diviſions qui s'étoient formées pour la Couronne; que c'étoit de la Nation Angloiſe qu'il étoit allié; qu'il n'y avoit pas un Anglois plus zèlé que lui, & que les troupes qu'il levoit n'étoient que pour la défenſe de ſon Pays. Il écrivit les mêmes choſes au Peuple d'Angleterre, & ſa Lettre commençoit par ces termes, *A vous, mes amis.*

Le Duc de Bourgogne envoya demander du ſecours au Roi René & au Duc de Bretagne, comme garants des Traités de

de Conflans & de Péronne, qu'il prétendoit que le Roi avoit violés. Il s'adressa
1470. aussi au Parlement, & lui représenta que le Roi venoit de faire une infraction manifeste aux Traités, en faisant mettre en sa main les Prévôtés du Beauvoisis, & qu'il avoit encouru les peines prononcées contre les infracteurs.

Le Roi, craignant toujours la foiblesse & l'inconstance du Duc de Bretagne, lui envoya Crussol & le Président le Boulanger, avec ordre de s'adresser d'abord à Odet Daidie. Ils exposérent que le Roi n'avoit jamais manqué au Traité de Péronne, quoiqu'il ne l'eût signé que par force, afin d'obtenir sa liberté, & peut-être se racheter la vie; que le Duc de Bourgogne, au contraire, manquoit tous les jours à sa parole, en refusant de rendre hommage des terres qu'il tenoit de la Couronne, & en s'opposant à l'exercice de la Justice de la part des Officiers Royaux; qu'il avoit fait soulever le Comte d'Armagnac pour favoriser une descente des Anglois en Guyenne; qu'il étoit totalement livré à cette Nation; qu'il ne cherchoit qu'à troubler le Royaume; & que par une perfidie horrible on avoit envoyé un homme offrir au Roi de tuer le Duc, dans l'espérance que le Roi écouteroit ce misérable, & fourniroit par-là un moyen de se deshonorer.

Les plaintes du Roi contre le Duc de Bourgogne étoient d'autant mieux fondées,

dées, qu'on avoit ſurpris la Lettre qu'il écrivoit aux Anglois, & qu'on tenoit 1479. dans les priſons Jean Rocs, qui étoit l'homme apoſté, dont voici l'hiſtoire.

Pierre Hagembac, Maître-d'hôtel du Duc de Bourgogne, étoit un de ces hommes ſans principes, qui ſont incapables d'un attachement ſincère pour leur Prince, & qui ne pouvant rendre des ſervices réels, veulent devenir néceſſaires à quelque prix que ce ſoit. Ce fut lui qui ſuggéra au Duc le projet dont nous venons de parler, & lui fournit pour l'exécuter un certain Jean Rocs, qui avoit été chef de Voleurs, & qui n'aiant rien à perdre pouvoit tout riſquer. Il fut préſenté au Duc de Bourgogne, & reçut ſes inſtructions. Rocs ſe rendit à Amboiſe, & fit ſa propoſition au Roi; mais à peine eût-il commencé à s'expliquer, qu'il fut arrêté & conduit à Paris. Il fut interrogé par la Drieſche Préſident des Comptes, & avoua tout. On le transféra à Meaux pour être encore interrogé par le Connêtable, devant qui il perſiſta dans ſa dépoſition. Le Parlement lui fit ſon procès, & le condamna; mais le Prémier-Préſident fut d'avis de le garder quelque tems avant de l'exécuter.

Cette affaire fut ſuivie d'une autre, qui ne fit pas moins d'éclat. Baudouin, Bâtard de Bourgogne, paſſa auprès du Roi à la ſollicitation de Jean de Chaſſa, qui s'y étoit retiré l'année précédente. Le

Duc

Duc de Bourgogne les fit redemander,
1470. & publia un manifeste, par lequel il prétendoit que Baudouin, Chassa & plusieurs autres avoient comploté de l'assassiner ou de l'empoisonner. Baudouin & Chassa répondirent au manifeste du Duc par deux écrits des plus diffamans. Chassa reprochoit au Duc de le persécuter, parce qu'il avoit refusé de répondre à une passion brutale; & Baudouin prétendoit que le Duc Charles l'avoit autrefois sollicité de tuer le Duc Philippe. Ces querelles particulières augmentoient encore la haine qui étoit entre le Roi & le Duc de Bourgogne.

Louis, pour se déterminer enfin sur le parti qu'il devoit prendre, convoqua une Assemblée si nombreuse de Princes, de grands Officiers, & de Personnes de tous les Ordres de l'Etat, que Philippe de Commines l'a confondue avec les Etats tenus à Tours en 1468; mais il s'est trompé: les Etats se tinrent alors par députation, au-lieu que l'Assemblée de cette année 1470 ne fut composée que de ceux que le Roi y apella. Il exposa ses sujets de plaintes contre le Duc de Bourgogne, & leur demanda s'ils jugeoient qu'il fût en droit de lui déclarer la guerre. Tous répondirent d'une voix, que les Princes qui avoient donné leurs scellés au Duc de Bourgogne, n'étoient plus tenus de les garder; que le Roi pouvoit non seulement lui déclarer la guerre, mais qu'il y étoit même obligé

pour

pour le maintien des Loix & le salut de l'Etat: ainsi la guerre fut résolue. 1470.

Le Roi étant en paix avec tous ses Voisins, s'étoit assuré du consentement des Princes, & n'avoit rien à craindre de l'intérieur du Royaume: Le Duc de Bourgogne avoit inutilement sommé le Roi René & le Duc de Bretagne de se joindre à lui; il ne devoit pas compter davantage sur l'Angleterre, après avoir donné retraite à Edouard. Quoique la circonstance fût favorable, le Roi ne voulut pas encore rompre ouvertement, & se contenta d'envoyer le Connêtable & le Maréchal Rouault sur les frontières de Picardie, pour attirer dans son parti les sujets du Duc: négociation honteuse, & peut-être aussi dangereuse par les suites qu'elle pouvoit avoir, qu'une guerre ouverte.

Vers ce même tems-là, la Reine Marguerite vint à Paris avec la Princesse de Galles & la Comtesse de Warwic. Elle y fut reçue avec tous les honneurs qu'on auroit pu rendre à la Reine de France. On s'empressa d'honorer une Princesse, qui n'eut souvent d'autres titres que sa vertu & ses malheurs.

Cependant le Roi, n'aiant pas réussi dans le projet qu'il avoit eu de marier le Duc de Guyenne avec l'Infante Isabelle de Castille, envoya demander la Princesse Jeanne, fille du Roi Henri, & nièce d'Isabelle. Le Cardinal d'Alby & le Sire de Torcy, qui avoient été char-

chargés de faire la prémière demande, furent encore nommés pour traiter de ce mariage. Olivier le Roux, Maître des Comptes, fut envoyé avec eux, & le Duc de Guyenne donna sa procuration au Comte de Boulogne pour épouser en son nom la Princesse de Castille.

1470.

Les Ambassadeurs se rendirent à Médina del Campo, & furent reçus avec distinction. Le Cardinal d'Alby parla dans la prémière audience avec si peu de respect à la Princesse Isabelle, qu'il aliéna les esprits. Le Roi de Castille, n'étant pas content de sa sœur, ne parut pas en savoir mauvais gré au Cardinal: il lui répondit dans les termes les plus obligeans, & nomma l'Archevêque de Séville, l'Evêque de Siguença, & Jean Pachéco Marquis de Villéna, Grand-Maître de St. Jaques qui étoit dans les intérêts de la France, pour traiter avec les Ambassadeurs.

Lorsqu'on fut convenu des articles, la Cour se rendit à un village apellé le Champ de St. Jaques, près de Bultrago, où la Reine conduisit la Princesse sa fille. Ce fut-là que le Roi fit lire les sujets de mécontentement qu'il avoit contre sa sœur, & l'acte qui cassoit celui par lequel Isabelle avoit été reconnue héritière des Royaumes de Castille & de Léon. Le Roi Henri & la Reine Jeanne jurérent que la Princesse Jeanne étoit leur fille, & firent déclarer qu'Isabelle étoit déchue de tous ses droits, avec défenses

de

de la traiter de Princesse de Castille. Le Cardinal d'Alby lut ensuite une Bulle du Pape Paul II qui relevoit de leur serment ceux qui l'avoient prêté à Isabelle. Tous ceux qui étoient présens, jurérent qu'ils ne reconnoîtroient d'autre Princesse que Jeanne, fille du Roi & de la Reine. On fit le même jour la cérémonie du mariage; le Comte de Boulogne, comme Procureur du Duc de Guyenne, donna la main à la Princesse. 1470.

Ce vain appareil n'abattit pas le parti d'Isabelle & de Ferdinand, desorte que le Roi de Castille envoya en France le Protonotaire Dom Louis Gonçalès d'Aliença, prier Louis XI. de ratifier le mariage du Duc de Guyenne, & de faire promtement passer ce Prince en Espagne avec une Armée capable de réduire les rebelles, avant qu'ils eûssent reçu des secours d'Arragon. L'affaire ne fut pas poussée avec autant de vivacité qu'elle avoit été commencée. Les longueurs venoient du Duc de Guyenne, qui n'aiant jamais de dessein fixe, écoutoit toujours ceux qui lui parloient de lui faire épouser l'héritière de Bourgogne. Ce Prince marqua néanmoins qu'il recevoit avec plaisir la nouvelle de ce qui s'étoit fait en Castille, & donna des fêtes à Ligournes. Gaston Phœbus Prince de Vianne, & gendre de Louis XI. s'y distingua dans un Tournois par sa force & par son adresse; mais après avoir remporté tous les prix, il fut blessé d'un éclat de lance, 8. Déc.

& mourut quelques jours après fort re-
1470. gretté, laissant deux enfans, François Phœbus & Catherine de Foix.

16. Déc. La France fit encore une perte plus grande dans la personne de Jean Duc de Calabre, qui mourut à Barcelone: Prince digne d'un meilleur sort par ses vertus, & qui ne perdit rien de sa gloire par ses malheurs.

1471. Pâques le 14. Avril. Les mécontentemens & les plaintes réciproques du Roi & du Duc de Bourgogne éclatérent enfin en guerre ouverte. Le Connêtable étoit toujours sur les frontières de Picardie, & tâchoit de séduire ou de surprendre les villes que le Roi avoit rendues au Duc de Bourgogne par le Traité de Conflans. Les villes d'Auxerre & d'Amiens rejettérent d'abord les propositions du Connêtable. Les habitans de St. Quentin ne furent pas si fidèles, & sur la promesse qu'ils seroient pendant seize ans exemts de
6. Janv. toutes impositions, ils se rendirent. La Vieuville qui y commandoit, n'étant pas en état de les retenir dans le devoir, & ne voulant pas trahir le sien, le Connêtable lui permit de se retirer avec ses effets.

Le Duc de Bourgogne voyant qu'il alloit avoir à soutenir toutes les forces du Roi, craignoit que les Anglois ne s'unissent encore avec la France; c'est pourquoi il fournit à Edouard de l'argent & des navires pour repasser en Angleterre, afin que les Anglois eûssent as-

sez d'occupation chez eux, pour ne pas s'engager dans des guerres étrangères. 1471.

Le Duc fut si piqué de la perte de St. Quentin, qu'il écrivit au Connêtable de venir le servir comme son vassal. Le Connêtable répondit fièrement : *Que si le Duc avoit son scellé, il avoit celui du Duc, & qu'il étoit homme pour lui répondre de son corps.* Le Duc pour se venger du Connêtable, fit saisir toutes les terres qu'il avoit en Flandre & en Artois; le Connêtable s'empara par represailles de celles que ses enfans, qui étoient au service du Duc, avoient en France.

Le Duc de Bourgogne eut bientôt mis une Armée sur pié, parce qu'il avoit toujours un certain nombre de milices qui, sans faire de service continuel, recevoient une très petite paie, pour être prêtes à marcher au prémier ordre. Cette milice, qu'on apelloit gens *à gages ménagers*, répondoit à peu près à celle que nous avons depuis quelques années.

Le Roi, sûr de la bonté de ses troupes, ne s'apliqua plus qu'à maintenir l'union entre le Connêtable & le Comte de Dammartin qui les commandoient. Tous deux étoient hauts & difficiles, caractères trop semblables pour s'accorder. Dammartin étoit d'ailleurs un des plus braves hommes de son tems, sincère, fidèle, naturellement emporté, ami vif, & implacable ennemi. Louis s'aprocha de la frontière pour veiller sur la conduite de l'un & de l'autre, & donna or-

dre à Dammartin de s'avancer du côté
1471. de Roye, qui se rendit. Montdidier ouvrit aussi ses portes. L'allarme se répandit dans le Pays: la ville d'Amiens craignant d'être surprise, traita avec Dammartin; mais celui-ci ne se croyant pas assez fort pour risquer de s'enfermer dans la ville, sur la foi des habitans qui pouvoient agir d'intelligence avec le Duc, convint avec eux qu'il écriroit aux principaux; qu'ils enverroient ses Lettres toutes cachetées au Duc, & qu'on se conduiroit suivant le parti que prendroit ce Prince. Le projet de Dammartin réussit. Le Duc abusé par cette démarche, crut pouvoir se reposer sur la fidélité de la Bourgeoisie, sans qu'il fût nécessaire d'y envoyer des soldats; dont il croyoit avoir plus de besoin ailleurs. Ces retardemens donnérent le tems à Dammartin de faire venir de nouvelles troupes, d'en faire entrer dans la ville, & de recevoir le serment.

Sur cette nouvelle le Duc de Bourgogne, ne se croyant pas en sureté à Dourlens, se retira à Arras. Avant que la ville d'Amiens se fût rendue, il avoit
1. Janv. écrit au Comte de Dammartin une Lettre, par laquelle il lui rapelloit la guerre du Bien public, & les Traités de Conflans & de Péronne, qu'il prétendoit que le Roi avoit violés. Il s'étendoit beaucoup sur ce que nous avons déjà dit des Prévôtés de Beauvoisis, reprochoit à Dammartin la prise de St. Quentin, &

les

les Lettres qu'il venoit d'écrire aux habitans d'Amiens; & finissoit par protester qu'il sauroit bien défendre ses Etats, & s'opposer aux entreprises du Roi. 1471.

Dammartin fit réponse le même jour en ces termes : *Très-haut & très-puissant Prince, je crois vos lettres avoir été dictées par votre Conseil & très-grands Clercs, qui sont gens à faire lettres mieux que moi, car je n'ai point vécu du métier de la plume.* Il dit ensuite que jamais il ne se seroit trouvé engagé dans la guerre civile, si ses ennemis ne l'eûssent perdu dans l'esprit du Roi; mais qu'il avoit triomphé de ses calomniateurs. *Je veux bien que vous entendiez, que si j'eûsse été avec le Roi, lorsque vous commençâtes le mal public, que vous dites le bien public, vous n'en eûssiez pas échappé à si bon marché que vous avez fait, & mêmement à la rencontre de Montlbery.* Il reproche ensuite au Duc l'entreprise qu'il osa faire contre le Roi à Péronne. *Je fus*, ajoute-t-il, *cause de son retour, parce que je ne voulus rompre l'armée qu'il m'avoit laissée... Si je vous écris chose qui vous déplaise, & qu'ayez envie de vous en venger de moi, espérez qu'avant que la fête se départe, vous me trouverez si près de votre armée contre vous, que connoîtrez la petite crainte que j'ai de vous.... Soyez aussi sûr que la mort, que si vouliez longtems guerroyer le Roi, il sera à la fin trouvé par tout le monde que vous avez abusé du métier de la guerre. Ces lettres sont écrites par moi Antoine de Chabannes, Comte de Dam-*

 mar-

1471. *martin, Grand-Maître d'Hôtel de France, & Lieutenant-Général pour le Roi en la ville de Beauvoisis, lequel très-humblement vous récrit.* La suscription étoit, *A Monsieur de Bourgogne.*

Le Roi, pour s'attacher les villes qui s'étoient soumises & en attirer d'autres dans son parti, manda à la Chambre des Comptes d'enrégistrer les privilèges qu'il venoit d'accorder à St. Quentin. La Chambre, après avoir fait quelques difficultés, fut enfin contrainte d'obéir. Louis se servit de la même autorité contre le Parlement au sujet d'un procès qui étoit entre ses Officiers & ceux du Bailliage de Tournay. Il déclara qu'il s'en réservoit la connoissance; & comme le Parlement refusoit de lui remettre les pièces, ce Prince envoya un homme exprès pour les lui apporter, & manda que ce n'étoit pas le tems de s'attacher à de vaines formalités à l'égard d'une ville, qui étant au milieu de ses ennemis, pouvoit lui faire plus de mal que jamais le Parlement n'en pourroit réparer.

Dammartin aiant fait passer sa cavalerie au-delà de la Somme, le Roi en eut de vives inquiétudes; sa défiance naturelle fit qu'il s'en expliqua d'une façon assez desavantageuse pour Dammartin, quoiqu'il vînt de lui écrire pour lui marquer la satisfaction qu'il avoit de ses services. Dammartin se justifia pleinement sur ce que les fourages manquoient endeçà de la Somme; il manda qu'il vouloit

loit s'assurer de quelques châteaux ou les détruire, comme il avoit déjà brulé celui de Contai ; qu'au surplus le Roi pouvoit être tranquile sur l'Armée de Bourgogne, puisque dans les escarmouches, les François, quoiqu'inférieurs en nombre, avoient toujours eu l'avantage. 1471.

On n'avoit point encore vu d'Armée si nombreuse que celle du Duc : on y comptoit quatre-mille lances, chaque lance étoit de quatre cavaliers & de six archers à pié. L'artillerie & les munitions occupoient quatorze-cens chariots, & chaque chariot étoit conduit par quatre hommes armés. Le Duc attendoit encore douze-cens lances de Bourgogne, cent-soixante de Luxembourg, & l'arrière-ban de Flandre & de Hainaut, outre douze-mille hommes qui étant dans les places, pouvoient en sortir dans l'occasion; desorte que tout réuni auroit fait une Armée de plus de quatre-vingt-mille hommes.

Le Duc s'avança le long de la Somme, & vint se loger à Halbuterne. Le Roi donna ordre à Dammartin d'observer la marche de l'ennemi, de le côtoyer, de veiller sur Amiens, d'être toujours sur la défensive, de ne pas hazarder le combat, & de raser les petites places qu'on ne pourroit garder sans trop affoiblir l'Armée.

Le Duc de Bourgogne, après avoir tenu quelque tems l'Armée Royale en suspens, tomba tout-à-coup sur Picquigny,

qu'il surprit; la garnison se retira préci-
1471. pitamment dans le château, & fut obli-
gée de capituler. Le feu aiant pris à l'instant à la ville, la consuma. Les Bourguignons prétendirent que c'étoit par accident. Le Connêtable vint aussitôt sommer Bapaume de se rendre. Jean de Longueval qui y commandoit, sortit sur la parole du Connêtable, pour lui dire que cette ville étoit du Comté d'Artois, ancien domaine de la Maison de Bourgogne, & qu'il la défendroit jusqu'à la mort. Le Connêtable aiant essayé d'intimider Longueval, celui-ci n'en devint que plus ferme. Appercevant le Bâtard de Bourgogne, il lui reprocha avec tant de force d'avoir quité son Prince, qu'il le fit pleurer. Soit que le Connêtable fût touché de la vertu de Longueval, soit qu'il craignît de s'arrêter trop longtems devant Bapaume, il se contenta de saccager les Abaïes d'Amboise & d'Aucourt, les châteaux de Sailly, de Chaplaincourt, de Bétencourt, & retourna à St. Quentin.

L'Armée du Duc aiant passé la Somme pour se camper sous Amiens, les François lui enlevérent un convoi de soixante chariots. Les escarmouches furent fréquentes pendant cette campagne, sans que l'on en vînt à une affaire générale; mais les François eurent partout l'avantage, excepté dans une seule rencontre, où la perte fut à peu près égale. Le Duc, aiant eu avis qu'il y avoit

qua-

quarante hommes d'armes avec quelques archers en embuscade dans un village, 1471. fit partir dix-mille hommes, afin d'envelopper ce parti. Dammartin aiant aperçu du mouvement dans l'Armée du Duc, sortit de la ville avec quelques Officiers, & si peu de précaution, qu'il n'avoit qu'une dague pour toute arme. Il vit bientôt ses gendarmes qui fuyoient vers lui. Dammartin leur cria de faire face à l'ennemi: ceux qui le firent furent massacrés, les autres entraînérent Dammartin même, & les Bourguignons seroient peut-être entrés avec eux dans la ville, si le Vicomte de Narbonne ne fût sorti avec quelques hommes d'armes. Dammartin se saisit à l'instant d'une lance, s'arrêta à la barrière soutenu du Vicomte, fit tête à l'ennemi, & le força de se retirer.

Le Duc de Bourgogne, voyant que ses détachemens étoient presque toujours battus, espéroit avoir l'avantage dans une bataille par le nombre de ses troupes. Le Roi, comptant sur la valeur des siennes, ne s'éloignoit pas de combattre. Il assembla ses principaux Officiers & les vieux Capitaines qui avoient contribué à chasser les Anglois de France. De Beuil, à qui le Roi demanda son avis le prémier, dit avec modestie que n'aiant jamais vu faire la guerre sous Charles VII. avec des Armées de plus de dix-mille hommes, il ne se croyoit pas en état de rien décider sur les manœuvres

d'une si grande quantité de troupes; 1471. mais qu'il craignoit le désordre & la confusion, & n'oseroit répondre de l'évènement. Le Connétable prenant la parole, dit que l'Armée du Duc de „ Bourgogne étant la plus nombreuse „ qu'on eût encore vue, il étoit né„ cessaire que le Roi lui en opposât „ une plus forte que celles qu'on avoit „ coutume d'avoir; que les François „ étoient encore inférieurs en nombre, „ mais qu'ils étoient supérieurs par le „ courage & par la discipline; & qu'au „ surplus, pour ne rien hazarder légè„ rement, chacun pouvoit donner son „ avis par écrit". Le Roi les fit recueillir: la plupart étoient pour donner bataille; mais comme ils ne s'accordoient pas sur la manière d'attaquer, le Roi craignit que ces différens avis n'eûssent des suites malheureuses, & défendit d'engager une affaire générale. On s'attacha à resserrer l'ennemi, à tomber sur les partis, & à enlever les convois. On réduisit par-là le Duc de Bourgogne à une telle nécessité, qu'il fut obligé de conclure une trève. D'ailleurs ses armes n'étoient pas plus heureuses en Bourgogne qu'en Picardie. Le Comte Dauphin d'Auvergne & le Maréchal de Comminges avoient défait Jean de Neuchâtel, & s'étoient emparé de plusieurs places dans le Mâconnois & le Charolois. La 4. Avril. trève fut donc signée pour trois mois. Nicolas Duc de Calabre & de Lorraine, petit-

petit-fils du Roi René, y fut compris, à condition qu'il retireroit ses troupes de Chastel-sur-Moselle, & que le Duc de Bourgogne rapelleroit celles qu'il avoit en Lorraine. Le Roi & le Duc devoient nommer avant huit jours ceux de leurs alliés qu'ils vouloient comprendre dans la trève. Les Conservateurs * furent Dammartin, Mouy, du Chatel & Châtillon pour le Roi; Ravestein, des Querdes, Imbercourt & Rothelin de la part du Duc. 1471.

On aprit en même tems qu'Edouard étoit entré avec deux-mille hommes dans la Province d'Yorc. Comme il trouva tout le Pays tranquile, il fit publier, pour cacher son dessein, qu'il renonçoit pour toujours à la Couronne, & qu'il ne demandoit que les biens de son Père. La ville d'Yorc, séduite par cette feinte modération, consentit à le recevoir avec peu de suite; mais son air affable, sa figure, le souvenir de ses victoires passées, & ses malheurs présens lui gagnérent bientôt tous les coeurs. L'Anglois, naturellement libre ou séditieux, aime à faire ses Rois, & refuse de leur obéir. Edouard s'avança jusqu'à No-

* Au-lieu de prendre comme aujourd'hui des Princes étrangers pour garants des Traités, on nommoit des Conservateurs, qui étoient les Feudataires des Princes contractans, & qui s'obligeoient souvent à se déclarer contre leur propre Seigneur, s'il violoit le Traité. Cet usage fut encore observé au Traité de Lens.

1471. Notingham : voyant que ses troupes grossissoient à chaque pas, il reprit le titre de Roi, sans s'embarrasser de la parole qu'il avoit donnée à ceux d'Yorc. Il semble que les sermens ne soient pour certains Princes qu'une expression du malheur, & que le succès absolve du parjure.

Aux prémières nouvelles du débarquement d'Edouard, le Comte de Warwic sortit de Londres avec le Duc de Clarence : alors celui-ci, qui avoit abandonné son frère pour s'attacher à Warwic, repassa avec douze-mille hommes dans le parti d'Edouard, peut-être avec plus de raison, mais avec autant de perfidie. Warwic fut obligé de se renfermer dans Coventry. Edouard, au-lieu de l'attaquer, marcha droit à Londres. A son aproche toute la ville fut remplie de trouble & de confusion. Les Femmes regrettoient son règne, qui étoit le leur; le Peuple, qui n'avoit eu que de la compassion pour Henri dans le malheur, le méprisoit sur le trône. Le parti de la Maison d'Yorc se releva. Edouard fut reçu en triomphe dans la capitale, & fit enfermer de-nouveau Henri dans la Tour. Profitant alors du prémier moment de chaleur, toujours précieux dans les révolutions, il retourna contre Warwic.

Les Armées s'étant rencontrées dans la plaine de Barnet, entre Saint Alban & Londres, les plus sages Officiers de l'Ar-

l'Armée de Warwic étoient d'avis qu'on se retranchât pour attendre le Prince de Galles qui n'étoit plus qu'à une journée; mais Warwic aiant toujours été le héros de tous les partis qu'il avoit embrassés, ne vouloit pas partager la victoire avec le Duc de Sommerset, qui commandoit l'Armée du Prince de Galles. D'ailleurs, ne consultant que sa fureur, il ne voyoit plus de péril. Aveuglé par le desir de la vengeance, il ne respiroit que le combat. Edouard s'avançoit dans le même dessein, mais avec plus d'ordre, & déjà très supérieur par le nombre. La bataille se donna le jour de Pâques. Après les prémières décharges, on se joignit, & l'on combattit corps à corps. Pendant trois heures l'avantage fut égal & la victoire incertaine. Le sort des batailles ne dépend pas toujours de la prudence. Le Soleil venant à donner sur les devises que portoit la troupe commandée par Oxford, qui étoient des étoiles avec des rayons, on les prit pour des Soleils, qui étoient les devises d'Edouard : la mêlée favorisoit l'erreur. Cette méprise fit que les troupes d'Oxford furent chargées par celles de leur parti. Warwic se croyant trahi, & désespérant de la victoire, la fuite lui paroit honteuse & la vie odieuse ; il se précipite en furieux au milieu des ennemis, porte & cherche par-tout la mort. Montaigu prend le même parti, les deux frères périssent accablés sous le nombre. 1471.

1471. Warwic étoit l'ame de son Armée, il tombe, & tout prend la fuite; ce n'est plus qu'un carnage sans défense: dix-mille hommes restérent sur la place, & la victoire ne couta pas plus de quinze-cens hommes à Edouard. Oxford & Sommerset se sauvérent: le prémier fut pris quelques jours après, & décapité.

Tandis qu'Edouard retournoit en triomphe à Londres, la Reine Marguerite, la Comtesse de Warwic & le Prince de Galles aprirent le sort de Henri, la mort de Warwic & la défaite de leur parti. La Reine tomba dans le dernier accablement; ses jours n'avoient été qu'un enchaînement de malheurs; ils se retracérent tous à son esprit; la vie lui étoit à charge; son courage trop longtems éprouvé, succomboit à tant de maux. Cependant elle ne se plaignoit point de ses disgraces; sa vertu condamnoit assez la fortune; le péril qui ne regardoit qu'elle, n'avoit jamais fait d'impression sur son ame; mais depuis qu'elle avoit fondé toutes ses espérances sur le Prince de Galles, au moindre danger qui le menaçoit, les sentimens d'une Mère tendre l'emportoient sur l'héroïsme. Elle se retira dans le Monastère des Religieuses de Beaulieu, pour y cacher son fils. Le Duc de Sommerset, le Lord Beaufort, Jean Courtenay Comte de Devonshire, vinrent l'y trouver, & lui représentérent que son parti étoit encore assez fort pour se relever; qu'il ne se soutiendroit

que

que par la présence du Prince de Galles, & que sans lui il se dissiperoit sans ressource. Ils ne dissimulérent point qu'un Prince né pour règner, ne peut choisir que le sceptre ou la mort. 1471.

La Reine cédant à la nécessité, se mit avec son fils à la tête du reste de son parti, & s'avança dans le Pays de Cornouailles & dans le Comté de Devonshire, qui se soumirent: elle se préparoit à passer jusqu'au Pays de Galles, pour y joindre le Comte de Pembroc frère utérin de Henri VI. lorsqu'elle aprit à Teukesbury qu'Edouard venoit à sa rencontre. Elle prit le parti de se retrancher; mais Edouard étant arrivé en présence, le Duc de Glocester son frère, qui commandoit l'avant-garde, attaqua les retranchemens du Prince de Galles. Le Duc de Sommerset sortit pour le repousser, mais n'étant pas soutenu il fut obligé de se replier. Il trouva Wenloc, qui n'avoit pas fait le moindre mouvement pour le suivre; il lui reprocha sa lâcheté, & lui fendit la tête d'un coup de hache. Glocester pénétra dans les retranchemens, en poursuivant Sommerset. Toute l'Armée d'Edouard profita de l'instant, & entra dans le camp de toutes parts. Le carnage fut affreux. Les plus braves de l'Armée du Prince de Galles se rangérent auprès de lui, & périrent les armes à la main. Trois-mille hommes restérent sur la place, le resta chercha son salut dans la fuite. Le Prince

1471. de Galles tomba entre les mains de Richard Craff, qui eut quelque envie de le sauver; mais Edouard aiant fait publier qu'il donneroit cent livres sterlings de pension à celui qui livreroit le Prince mort ou vif, l'avarice fit taire l'humanité. Craff crut sauver son honneur, en prenant parole d'Edouard qu'on n'attenteroit point sur la vie du Prince. La haine n'est pas plus généreuse que l'avarice. Edouard se fit amener le Prince de Galles, & lui demanda comment il avoit osé rentrer en Angleterre. Le jeune Prince répondit avec fermeté, que son Père, son Aieul & son Bisaieul, aiant été Rois d'Angleterre par le sang, par la vertu & par le choix des Peuples, il étoit venu se mettre en possession d'une Couronne qui ne pouvoit appartenir qu'à lui. Edouard irrité de cette réponse, souilla sa victoire par une action barbare. Il frappa au visage ce malheureux Prince, & dans l'instant Clarence, Glocester & Hastings se jettérent sur lui & le poignardérent. Glocester courut tout de suite à Londres, & plongea dans le sein de Henri le poignard teint du sang de son fils. Ainsi périt Henri VI. Prince digne de compassion par ses malheurs; que ses vertus pourroient faire mettre au nombre des Bienheureux, & peu distingué parmi les Rois.

Commines, Forestel, & la Lettre d'Edouard au Duc de Bourgogne, assurent que le Prince de Galles périt dans le com-

combat; mais outre que la barbarie exercée sur le Père fait aisément croire celle dont on usa à l'égard du fils, je raporte sa mort sur le témoignage d'Habington, Auteur de la Vie d'Edouard, de Biondi, Historien des Guerres Civiles d'Angleterre, & d'un Manuscrit du tems. Tous trois s'accordent à dire que le Prince de Galles fut pris à la journée de Teukesbury, & tué ensuite de sang froid. Commines & Forestel n'ont écrit que d'après la Lettre d'Edouard. Il est assez naturel de penser que le Prince de Galles aiant été tué presque sur le champ de bataille, Edouard, plus honteux que repentant de son action, aura tâché d'en couvrir l'horreur dans sa Lettre. 1471.

La Reine aiant été prise sur le champ de bataille, fut conduite à Londres & enfermée dans la Tour, d'où elle ne sortit que plusieurs années après par la protection de Louis XI.

Le reste des malheureux échappés au massacre, se retira dans l'Abaïe de Teukesbury. Edouard s'y présenta, & les demanda tous. L'Abbé & les Religieux sortirent au-devant de lui, tenant en main le Saint Sacrement, & implorant la clémence du Vainqueur. Edouard jura qu'il pardonneroit aux prisonniers; mais toujours parjure & cruel, il fit trancher la tête au Duc de Sommerset & aux principaux prisonniers. Rien ne donne mieux l'idée du génie Anglois, que

que la rapidité des révolutions. Edouard
1471. regagna en moins de trois semaines un Royaume qu'il avoit perdu en dix jours. Il n'ignoroit donc pas qu'en Angleterre un parti n'est pas détruit pour être vaincu : une étincelle y produit un incendie. Il avoit encore de l'inquiétude sur le Comte de Pembroc & sur le Bâtard de Falcombrige, qui ravageoient les environs de Londres. Il marcha contre ce dernier, le surprit dans Sandwich, & lui fit trancher la tête. Tandis qu'Edouard assuroit la tranquilité de la capitale, Vanghan, qu'il avoit détaché contre Pembroc, tomba dans une embuscade & y périt. Ce succès ne mettant pas Pembroc en état de résister à Edouard, il s'embarqua avec le jeune Comte de Richemont son neveu. Une tempête les jetta sur les côtes de Bretagne, où ils furent arrêtés, & restérent longtems prisonniers.

La révolution arrivée en Angleterre changeoit entièrement les intérêts de cette Couronne avec la France. Les Ambassadeurs que Louis XI. avoit envoyés auprès de Henri VI. avoient signé avec ce Prince une Trève de dix ans, & un Traité par lequel les Anglois devoient se déclarer contre le Duc de Bourgogne, & fournir à la France un corps de dix-mille archers, qu'on apelloit *de Maison*, & qui passoient pour les meilleures troupes d'Angleterre. Le Duc de Guyenne étoit compris dans le Traité; tout pa-roiſ-

roiſſoit concourir à l'abaiſſement de la Maiſon de Bourgogne, & à mettre le 1471. Roi au-deſſus de ſes ennemis, lorſque ces projets s'évanouïrent par la mort de Henri VI. Louis XI. craignoit qu'Edouard ne tournât ſes armes contre lui, non ſeulement par reſſentiment, mais encore pour occuper les Anglois, & les diſtraire de la guerre civile par une guerre étrangère.

Le Roi ne doutant point que ſes ennemis ne recommençâſſent leurs intrigues, en cherchant à ſéduire le Duc de Guyenne, engagea ce Prince à le venir joindre en Picardie, & le retint auprès de lui pendant le reſte de la campagne. Il lui faiſoit rendre tous les honneurs qui pouvoient le flater, & combloit de préſens ceux qui avoient du crédit ſur ſon eſprit. Malicorne étoit alors le favori, c'eſt-à-dire, le maître du Duc de Guyenne; le Roi le gagna, en lui donnant la Baronnie de Médoc.

Louis étant de retour à Paris, n'oublia rien pour plaire au Peuple; il ſe trouva à l'Hôtel de ville la veille de la Saint-Jean, & alluma le feu. Cette circonſtance frivole en apparence, ne l'étoit pas à ſes yeux. Il affectoit de ſe trouver dans les fêtes publiques, il avoit remarqué que le Peuple eſt plus ſenſible à cette familiarité de ſon Prince, qu'à des bienfaits dont les principes ſont cachés, & dont les ſujets jouïſſent preſque ſans s'en appercevoir; il n'ignoroit pas qu'on

1471. qu'on avoit répandu dans Paris des chansons contre lui & contre ses Ministres, sur la trève qu'on venoit de conclure avec le Duc de Bourgogne, dans le tems où l'on pouvoit pousser les conquêtes plus loin. Ces plaisanteries peu respectueuses naissent plus de la légèreté que de la malignité de la Nation; mais elles ne laissoient pas de déplaîre au Roi, parce qu'on lui reprochoit avec raison de n'avoir pas su profiter de ses avantages. En effet le caractère défiant de ce Prince, en lui faisant prévoir trop d'écueils, l'empêchoit quelquefois de profiter des circonstances.

Cependant le Duc de Bourgogne rompit la trève, sous prétexte qu'on ne lui rendoit pas les villes qu'on lui avoit promises. Le Roi ne trouva point d'autre moyen de le desarmer, que de lui remettre plusieurs petites places. On augmenta de part & d'autre le nombre des Conservateurs; mais les précautions qu'on prenoit pour assurer la foi des Traités, ne servoient qu'à faire voir qu'on y devoit peu compter. Indépendamment des guerres que le Roi étoit obligé de soutenir en son nom, il se trouvoit souvent engagé dans celles des autres Etats. Les troubles qui s'élevérent en Savoye, lui donnérent de nouveaux embarras.

Philippe Prince de Bresse, les Comtes de Romont & de Genève se plaignoient de la foiblesse du Duc Amédée leur frère, & de ce que la Duchesse Yolande leur

leur belle-sœur remettoit toute l'autorité à Miolans, à Bonnivard Evêque de Verceil, & à Doloy. Les trois Princes firent soulever les Peuples; le Duc & la Duchesse n'étant pas en état de leur résister, se retirérent dans le château de Montmélian. Ils y furent aussitôt assiégés & forcés de capituler. Le Duc fut conduit à Chambéry, & la Duchesse se retira à Aspremont, d'où elle écrivit au Roi son frère pour lui demander du secours. 1471.

Louis donna ordre au Comte de Comminges Gouverneur du Dauphiné, d'assembler l'Arrière-ban, & les Francs-archers de la Province. Le commandement de cette Armée étoit destiné à Charles de Savoye, que le Roi avoit élevé auprès de lui; mais ce jeune Prince étant mort dans ce tems-là, le Comte de Comminges entra en Savoye, surprit le château d'Aspremont, délivra la Duchesse Yolande, & la conduisit à Grenoble, où elle fut reçue avec les mêmes honneurs qu'on avoit autrefois rendus au Roi étant Dauphin.

Ce n'étoit pas assez pour le Roi d'avoir mis sa sœur en liberté, s'il ne lui rendoit l'autorité. Il engagea le Duc de Milan à signer une ligue avec elle, & y 13. Juillet. fit entrer le Roi de Naples, la République de Florence, les Ducs de Ferrare & de Modène, les Suisses & le Marquis de Montferrat. Crussol & Rufec de Balzac eurent ordre de se joindre au Comte de

1471. de Comminges, & d'assiéger Chambéry, où le Comte de Romont & du Lau s'étoient jettés pendant que les Princes de Savoye s'avançoient pour les soutenir.

L'Armée du Roi & celle des Princes de Savoye étoient déjà en présence; mais le Comte de Comminges avoit ordre d'éviter le combat, en attendant que le Roi envoyât du Chatel pour travailler à un Accord. Les Ambassadeurs des Cantons de Berne & de Fribourg arrivérent

8. Août. sur ces entrefaites, & firent un Traité provisionnel, par lequel la ville & le château de Chambéry seroient remis entre leurs mains, & gardés au nom du Duc & de la Duchesse de Savoye, jusqu'à ce qu'il en eût été autrement décidé par du Chatel, qui arriva bientôt avec du Lude Bailli de Cotentin, & Royer Bailli de Lyon. Ils conférérent avec

3. Sept. les Ambassadeurs Suisses, & conclurent la paix entre le Duc, la Duchesse & les Princes de Savoye, aux conditions que toutes les places seroient remises entre les mains du Duc; que les Ambassadeurs nommeroient huit Chevaliers d'une probité reconnue, qui avec les deux Maréchaux de Savoye seroient de tous les Conseils; que les Princes de Savoye y auroient pareillement entrée, excepté lorsqu'il y seroit question de leurs affaires personnelles. A l'égard des articles qui restoient à régler, on s'en remit au jugement du Roi, afin qu'il en décidât avec les Ambassadeurs, sans que l'espè-

ce

ce de Souveraineté qu'on lui déféroit à cet égard, pût tirer à conséquence en toute autre affaire. 1471.

Quoiqu'il ne se fît rien que de l'avis des Ambassadeurs & des principaux du Pays, le Duc & la Duchesse en marquérent peu de reconnoissance au Roi.

Pendant les troubles de Savoye on perdit en France le Prince le plus ami de la paix, Charles Comte d'Eu, dernier Prince de la Branche Royale d'Artois. Il descendoit de Robert Comte d'Artois, frère de Saint Louis. Il tâcha toujours par sa conduite d'effacer le souvenir de la révolte de son Bisaieul Robert III. Il avoit été fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, & revint en France en 1438. Il avoit toutes les vertus solides, sans en affecter l'éclat; peu touché d'une fausse gloire, il pensoit que celle d'un Prince qui n'est pas né sur le trône, est d'en être l'appui; & trouva sa véritable gloire dans sa fidélité pour son Roi, & ses services pour l'Etat. Le Roi donna le Comté d'Eu au Connêtable de St. Pol, à qui il l'avoit promis en le mariant avec Marie de Savoye, sœur de la Reine, sans avoir égard aux droits du Duc de Nevers, neveu & héritier du Comte d'Eu.

Le Pape Paul II. mourut vers ce tems-là. Ce Pontife, malgré l'avarice qu'on lui a reprochée, eut soin de donner la subsistance aux Ecclésiastiques qui étoient dans l'indigence; il voulut que Juillet.

le

1471. le nombre des Cardinaux fût fixé à vingt-quatre, & qu'on ne pût parvenir à cette dignité avant l'âge de trente ans, & après avoir enseigné le Droit ou la Théologie. François de la Rovère, de l'Ordre de St. François, lui aiant succédé sous le nom de Sixte IV. le Roi lui envoïa faire compliment. Ce Prince recherchoit l'amitié du nouveau Pontife, afin de l'empêcher de donner les dispenses qu'on sollicitoit pour le mariage du Duc de Guyenne avec Marie fille unique du Duc de Bourgogne. Il savoit que le Chancelier de Bretagne & l'Abbé de Begards * avoient eu en passant à Orléans de secrettes conférences avec le Duc de Guyenne, & il ne pouvoit pas douter que ce mariage n'en fût le sujet.

En effet, ce Prince s'étant retiré en Guyenne, manda Lescun, & fit mettre ses places en état de défense. Le Duc de Bretagne fit en même tems donner avis au Duc de Bourgogne des dispositions du Duc de Guyenne. Le Roi fut instruit de cette intrigue par Olivier le Roux, qui en revenant d'Espagne, où il étoit allé traiter du mariage du Duc de Guyenne avec l'Infante Jeanne, passa à Mont-de-Marsan pour y voir le Comte de Foix. Le Roux, aiant été logé par hazard dans la chambre qu'avoit occupée Henri Millet Envoyé du Duc de Bretagne, y trouva plusieurs Let-

* Vincent de Ker-leau, depuis Evêque de Léon.

Lettres déchirées, dont il rassembla les morceaux. Quoique le sens n'en fût pas bien clair, il vit qu'il y étoit beaucoup parlé de Saint-Quentin, d'Amiens, d'alliances & d'intrigues secrettes. Il les envoya au Roi, & lui manda qu'Edouard avoit envoyé un Ambassadeur aux Ducs de Bourgogne & de Bretagne, pour les assurer qu'il étoit prêt de déclarer la guerre à la France, & qu'il comptoit tomber sur la Normandie & sur la Guyenne. Il ajoutoit que le Duc de Bourgogne avoit des intelligences à la Cour de France, & que le Roi devoit se défier de ceux qui aprochoient le plus près de sa personne; qu'il y avoit eu de grandes conférences entre le Duc de Guyenne, le Comte de Foix, Lescun, le Gouverneur de la Rochelle & plusieurs autres; que tous s'étoient donné leurs scellés; que cependant le Comte de Foix juroit qu'il n'avoit pas donné le sien, mais qu'il se plaignoit du Roi, & prétendoit qu'il étoit en état de lui nuire ou de lui rendre les plus grands services; que si le Comte de Foix n'étoit pas entré dans le complot, son discours prouvoit du moins qu'il y en avoit un.

1471. 11. Août.

Avant que le Roi eût reçu la Lettre d'Olivier le Roux, il avoit déjà des soupçons contre son frère; & pour s'en éclaircir, il avoit envoyé du Bouchage en Guyenne, avec ordre de voir Beauveau Evêque d'Angers, qui étoit auprès de Monsieur, de se concerter ensemble, & de

10. Août.

1471. de savoir si l'on avoit envoyé à Rome l'Evêque de Montauban pour solliciter les dispenses dont on a parlé. Du Bouchage étoit chargé de déclarer les soupçons du Roi au Duc de Guyenne, & de lui dire que pour les faire cesser, il n'avoit qu'à protester hautement qu'il ne prétendoit ni demander les dispenses, ni s'en servir; qu'il renonçoit à toute alliance avec le Duc de Bourgogne ennemi déclaré de la France; & qu'à cette condition le Roi étoit prêt à renouveller avec son frère tous les sermens qu'il avoit faits sur la Croix de St. Lo. Il paroit que cette Croix de St. Lo étoit alors le dernier sceau du serment, & souvent l'occasion du parjure.

A peine du Bouchage étoit-il parti de Tours, que Guyot de Chesnay y arriva de la part du Duc de Guyenne & de Lescun pour proposer le mariage du Duc avec Mademoiselle de Foix. Le Roi écrivit à du Bouchage qu'il ne vouloit pas plus consentir à ce mariage qu'à celui de l'héritière de Bourgogne, & qu'il ne manquât pas de s'y opposer ouvertement; que Monsieur devoit tout espérer, même de partager l'Autorité Royale, s'il se marioit au gré du Roi, & qu'il renonçât absolument aux alliances qu'on lui proposoit.

Louis n'eut pas plutôt fait partir cette Lettre, qu'il reçut celle d'Olivier le Roux, dont je viens de parler. Ses inquiétudes redoubloient à chaque instant,

&

& il écrivoit continuellement à du Bouchage sur tous les avis qu'il recevoit. 1471.
Les soupçons du Roi n'étoient que trop fondés. Monsieur avoit donné son blanc-seing pour traiter de son mariage avec Marie de Bourgogne ; celui qu'il faisoit proposer avec Mademoiselle de Foix, n'étoit que pour écarter les soupçons. Il n'avoit jamais abandonné le dessein d'épouser Marie de Bourgogne ; & pour presser le Duc Charles de conclure, il lui fit dire que le Roi lui proposoit sa fille, Anne de France, avec le Rouergue, l'Angoumois, le Poitou & le Limousin, plusieurs autres Terres, cinq-cens Lances, & la Lieutenance-Générale du Royaume. Le Duc de Guyenne pouvoit exagérer les offres du Roi ; mais il est certain que Louis XI. ne redoutoit rien tant que le mariage de son frère avec l'Héritière de Bourgogne.

La plus grande partie de cette année se passa en négociations : le Roi fit dire au Duc de Bourgogne, qu'il desiroit sincèrement de vivre en bonne intelligence avec lui ; que la tranquilité de l'Europe dépendoit de leur union, & qu'il voyoit à regret qu'on cherchoit à semer la division entre eux. Le Duc fit réponse au Roi, que pour établir la paix il falloit qu'il commençât par lui restituer les places qu'il lui retenoit ; qu'il prouveroit par-là qu'il desiroit véritablement son amitié.

Le Roi comprit aisément que tout se

 dispo-

1471. disposoit à la guerre, & qu'il y avoit une ligue formée contre lui. Le Duc de Bretagne avoit défendu qu'il sortît de ses ports aucun navire sans escorte ; le Comte de Foix se plaignoit du Roi, cherchoit à aigrir les esprits contre le Gouvernement, & la Noblesse de Rouergue paroissoit mal intentionnée. Louis ne négligeoit pas les avis qu'il recevoit de toutes parts, il donna des ordres secrets pour tenir les troupes en état, sans les faire sortir de leurs quartiers. Il envoya Compain Conseiller au Parlement, & Raguier un des Sécrétaires, pour empêcher Sixte IV. de donner les dispenses que le Duc de Guyenne sollicitoit. Ils représentérent au Pape que le degré de parenté étoit trop proche, & l'informérent de ce qui s'étoit passé au sujet de l'appanage de Monsieur, qui montoit à plus de soixante-mille livres, quoiqu'il fût fixé par les Loix à douze-mille ; que Monsieur s'étoit engagé par serment à renoncer à l'alliance de Bourgogne ; & que de plus il avoit envoyé le Comte de Boulogne épouser en son nom Jeanne fille du Roi de Castille ; que la cérémonie en avoit été faite, & qu'on ne pouvoit rompre de pareils engagemens sans se mettre dans la nécessité de faire une guerre injuste. Le Roi prioit le Pape d'annuller par une Bulle expresse les dispenses qu'il pourroit avoir données ; ou si elles ne l'étoient pas encore, de lui envoyer une promesse de ne les jamais accor-

accorder. En reconnoiſſance de ce ſervice, Louis s'engageoit à ne jamais permettre le rétabliſſement de la Pragmatique, & offroit d'en donner toutes les ſuretés que Sa Sainteté pourroit exiger. Le Roi demandoit en même tems un Chapeau de Cardinal pour Charles de Bourbon, Archevêque de Lyon. 1471.

Le Duc de Bourgogne ne gardant plus de ménagemens, avoit déja donné ſes pouvoirs à l'Evêque de Tournay, à Artus de Bourbon, & à Carondelet, pour faire avec Jean de Lucéna Ambaſſadeur de Ferdinand & d'Iſabelle Roi & Reine de Sicile, Prince & Princeſſe de Caſtille, une ligue offenſive & défenſive contre le Roi. 1. Nov.

Le Roi d'Arragon, Père de Ferdinand, qui avoit ſigné avec Louis XI. un Traité de neutralité dans les guerres entre la France & les Etats de Bourgogne, s'engagea par celui-ci à ſe déclarer pour le Duc de Bourgogne contre la France. On ne peut aſſez s'étonner du peu de foi qui règnoit alors entre les Princes.

Le Duc de Bourgogne aiant conclu cette ligue, donna une Déclaration, portant que tous ſes Pays étoient exemts de vaſſalité envers la Couronne de France, attendu l'infraction faite par le Roi au Traité de Péronne; & défendit à tous ſes ſujets de relever aucun apel en la Cour de Parlement. 12. Nov.

Le Roi ignoroit, ſuivant toutes les apparences, la ligue & la déclaration du 17. Nov.

Duc, qui ne fut publiée que le 25. Janvier de l'année suivante; car il donna ordre à la Tremouille & à Doriole, qui étoient auprès du Duc de Bourgogne, de conclure le Traité commencé avec Ferry de Clugny, par lequel ces Princes étoient convenus de s'assister mutuellement envers & contre tous. Par ce Traité le Duc abandonnoit les Ducs de Guyenne & de Bretagne; le Dauphin devoit épouser la fille du Duc de Bourgogne; & au cas que ce mariage ne se fît pas, le Duc promettoit de ne la jamais donner au Duc de Guyenne. Le Roi s'engageoit pareillement à ne jamais lui donner la sienne, moyennant quoi on rendroit au Duc, Amiens, Saint-Quentin, Roye, Montdidier, & tout ce qui avoit été pris pendant les dernières guerres. Ces Princes devoient prendre l'Ordre de Chevalerie l'un de l'autre; & il étoit dit que ce Traité n'étoit pas seulement de paix, mais d'amitié, de considération spéciale, & de fraternité.

1471.

Rien n'étoit plus sage qu'un tel projet; mais la confiance qui est l'ame des Traités, ne pouvoit s'établir entre deux Princes qui se faisoient la guerre, plutôt par haine que par raison d'Etat. Le Duc vouloit avoir les places avant de remettre les Lettres de sureté que le Roi exigeoit, & Louis prétendoit qu'on commençât par donner les Lettres. C'étoit pour trouver quelqu'accommodement que le Duc de Bourgogne conféroit avec la Tre-

mouil-

mouille & Doriole sur les moyens d'affermir la paix dans le tems même qu'il venoit de conclure un Traité directement contraire à celui qui se négocioit. 1471.

On proposa de part & d'autre plusieurs voies de conciliation, sans convenir d'aucune : le Roi pressoit ses Ambassadeurs de conclure, mais le Duc faisoit toujours naître quelque difficulté, & rien n'avançoit.

Pendant qu'on amusoit les Ambassadeurs, toutes les affaires du Roi étoient suspendues, & celles de Catalogne alloient fort mal. Jean de Lorraine avoit succédé au Duc de Calabre dans le commandement des troupes qui faisoient la guerre au nom de René Roi de Sicile; mais elles n'avoient pas dans leur nouveau Général la même confiance que dans son prédécesseur. Jean de Lorraine se tint toujours sur la défensive, & s'apliqua uniquement à conserver Barcelone où il s'enferma. Le Roi d'Arragon maître de la campagne le fut bientôt de Gironne, & la perte de cette ville entraîna celle de plusieurs autres où le Roi d'Arragon mit des garnisons, qui faisant des courses jusques sous les remparts de Barcelone, la tenoient comme bloquée. Jean de Lorraine fit tenter une sortie par Guerri; mais celui-ci fut repoussé par Alphonse Bâtard d'Arragon, & se sauva dans la tour de Fabrègue où il fut assiégé. Dom Denis de Portugal étant sorti à la tête de six-vingts Maîtres, & de

1471. quatre-mille hommes d'Infanterie pour dégager Guerri, Alphonse d'Arragon vint à sa rencontre, & l'attaqua avec tant de vigueur, qu'il le battit & le poursuivit jusqu'aux portes de Barcelone.

On ne doutoit point que le Roi d'Arragon ne profitât de ses avantages pour entrer dans le Roussillon. Le Roi aiant besoin d'un homme expérimenté dans cette Province, & voulant employer ailleurs Tanneguy du Chatel, qui en étoit Gouverneur, permit à du Lau, qui étoit rentré en grace, de traiter de ce Gouvernement moyennant vingt-quatre mille écus. Ce fut par-là que s'introduisit la vénalité des Charges.

Les inquiétudes que les affaires de Roussillon donnoient au Roi, étoient encore augmentées par celle que lui causoit son frère. L'espérance d'épouser Marie de Bourgogne remplissoit la tête du Duc de Guyenne de mille projets vastes: plus l'esprit est foible, plus il imagine de chimères. Ceux qui aprochoient le Duc, le connoissoient trop pour lui donner des conseils qu'il étoit incapable de suivre, & ne songeoient qu'à le flater pour se l'asservir. Sa faveur étoit alors partagée entre Odet Daidie Seigneur de Lescun, son Ministre, & Collette de Jambes * Dame de Montso-

* Elle étoit veuve de Louis d'Amboise, Vicomte de Touars. Le Duc de Guyenne en eut deux filles.

Toreau, sa Maîtresse. Malicorne, jaloux de Lescun, s'étoit joint à la cabale des femmes, qui l'emportoit souvent; & le poison étoit assez communément le moyen qu'on employoit de part & d'autre contre ses concurrens. 1471.

Si la Maison du Duc de Guyenne eût été plus unie, elle n'en auroit été que plus à craindre pour la tranquilité de l'État. Ce Prince étoit toujours prêt à se joindre aux Mécontens, qui étoient en grand nombre.

Le Comte de Foix se plaignoit que le Roi lui eût refusé la tutelle des enfans du Prince de Vianne, pour la donner à Magdeleine de France leur Mère. La Duchesse de Savoye oubliant les obligations qu'elle avoit au Roi, s'étoit liguée avec le Duc de Guyenne, & tâchoit d'engager dans son parti le Duc de Milan, son beau-frère. Le Duc de Bretagne & le Roi d'Arragon pouvoient former une ligue redoutable; & l'on disoit que le Duc de Bourgogne seroit incessamment en Guyenne. Il suffisoit d'ailleurs d'être mal auprès du Roi, pour être accueilli de son frère. Le Comte d'Armagnac se réfugia auprès de lui, & fut rétabli dans ses biens. Charles d'Albret, connu sous le nom de Cadet d'Albret ou de St. Basile, comptant sur la même protection, vouloit s'emparer des biens d'Alain d'Albret son neveu, ainé de la Maison, qui aiant été élevé auprès du Roi, avoit par-là un titre pour dé-

plaîre au Duc de Guyenne. Alain, afin
1471. de prévenir les murmures de son Oncle, alla rendre son hommage au Duc de Guyenne. Le Duc le pressa ensuite de demeurer auprès de lui; mais Alain répondit qu'il ne seroit pas digne de ses bontés, s'il oublioit celles qu'il avoit éprouvées de la part du Roi.

Sur ces entrefaites on aprit à la Cour que le Duc de Guyenne étoit dangereusement malade, & que la Dame de Montsoreau avoit été empoisonnée par Frère Jean Fauve Deversois, Abbé de
24. Déc. St. Jean d'Angely. Ce Moine lui avoit donné le poison dans une pêche, & l'on soupçonnoit que c'étoit un coup de la cabale de Lescun. Il falloit que la Dame de Montsoreau n'eût pas le moindre soupçon contre l'Abbé d'Angely, car elle le nomma un de ses Exécuteurs testamentaires.

La mort de la Dame de Montsoreau
1472. donna au Duc de Guyenne beaucoup de
Pâques le crainte pour lui-même: mais quoique sa
29 Mars. maladie augmentât tous les jours, il sembloit vouloir se dissimuler son état par le nombre de ses projets: il envoya Surplainville, Vice-Amiral de Guyenne, & Henri Malet Bailli de Montfort, pour presser le Duc de Bourgogne de conclure: leurs instructions rapellent tous les prétendus sujets de plaintes de Monsieur contre le Roi. Il dit qu'on ne cherche qu'à le dépouiller de la Guyenne; que le Roi est prêt d'y entrer à la tête d'une Ar-

Armée, & que cependant il le fait tenter par les offres les plus avantageuses, 1472.
qui sont celles qu'on a déjà vues; mais qu'il ne veut rien écouter, & qu'il préfère son mariage avec Marie de Bourgogne à tous les partis qu'on pourroit lui proposer.

Le Roi étant instruit de tout ce qui se passoit dans la Maison de son frère, envoya au Duc de Bourgogne la Tremouille, Doriole & Olivier le Roux avec de nouvelles instructions, qui portoient que pour trancher toutes difficultés, il étoit bon de s'en rapporter à la décision de six arbitres; qu'il nommeroit le Connêtable, l'Evêque de Langres & le Président Boullanger pour les siens; que le Duc choisiroit les trois autres; & que s'ils ne s'accordoient pas, on prendroit pour surarbitre le Cardinal Bessarion Légat en France, ou tel autre dont les six arbitres conviendroient. Le Duc, au-lieu de se porter à un accommodement, persistoit à demander la restitution des villes qu'on lui avoit prises: le Roi prétendoit les avoir à juste titre, & que c'étoit beaucoup que de mettre en arbitrage un droit certain: au surplus il offroit de prolonger la trève pour trois mois, sans y comprendre les Ducs de Guyenne & de Bretagne, ou du moins sans qu'il en fût fait un article par écrit. Le Duc de Bourgogne consentit à la prolongation de la trève jusqu'au 15. de Juin; mais il voulut que les Ducs de 22. Mars.

1472. Guyenne, de Bretagne & de Calabre y fûssent compris nommément.

Pendant que le Roi faisoit négocier avec le Duc de Bourgogne, il mettoit ses Provinces en état de défense: il avoit envoyé en Normandie un Héraut d'armes déclarer au Duc de Bretagne qu'il étoit surpris des préparatifs de guerre qu'il lui voyoit faire; qu'il ne croyoit pas que le Duc voulût manquer à sa parole; mais que si cela arrivoit, il feroit voir à tous les Princes Chrétiens, qui avoit tort ou raison. Le Duc fit réponse; „Qu'il n'avoit jamais „ donné sujet de le soupçonner de man„ quer à sa parole; qu'il s'étoit toujours „ fié à celle du Roi, & que lui & ses „ sujets ne s'en trouvoient pas mieux; „ qu'il traitoit également bien les Fran„ çois & ses Sujets, au-lieu que les Bre„ tons éprouvoient toutes sortes de „ vexations de la part du Roi; que leurs „ marchandises étoient surchargées d'im„ pôts; qu'on les ruïnoit par des confis„ cations; qu'on enlevoit leurs navires; „ qu'on les insultoit jusques dans leurs „ ports; que le Roi avoit voulu engager „ les Ecossois à faire une descente en „ Bretagne, & avoit promis de livrer „ ce Duché au Roi d'Ecosse. A l'égard „ des préparatifs de guerre dont le Roi „ se plaignoit, que la trève étant prête „ d'expirer, le Duc croyoit devoir se „ mettre en état de défense; qu'il ne „ faisoit en cela rien de contraire aux

„ Trai-

„ Traités, & que si l'on en venoit aux „ voies de fait, il sauroit défendre son 1472. „ honneur, ainsi que tout Prince est o- „ bligé de le faire."

Le Duc de Bretagne aiant donné cette déclaration aux Hérauts, chargea Nicolas de Kermeno & Souplainville, que le Duc de Guyenne lui avoit envoyés, d'en aller rendre compte au Duc de Bourgogne, & de lui dire que le Duc de Guyenne lui avoit envoyé deux scellés, par l'un desquels ce Prince s'engageoit à faire rendre au Duc de Bourgogne Amiens, Roye, Montdidier, Saint-Quentin, & tout ce qu'on lui retenoit au préjudice du Traité de Péronne: par l'autre il promettoit de ratifier tout ce qui seroit réglé dans le Traité d'alliance perpétuelle qu'il desiroit faire avec le Duc de Bourgogne, pourvu qu'il exécutât sa promesse au sujet du mariage de sa fille, & qu'à cette condition le Duc de Guyenne alloit faire marcher ses Archers & son Arrière-ban. Il paroit par cette instruction, que le Duc de Bretagne avoit déjà fait dire au Duc de Bourgogne à peu près les mêmes choses: il ajoute dans celle-ci, qu'il fait solliciter Edouard de lui envoyer six-mille Archers, & il prie le Duc de Bourgogne de joindre ses instances aux siennes.

Louis XI. aprit bientôt par un Espion qu'il avoit en Bretagne, que le Duc mettoit ses Armées de terre & de mer en état, & que ses vaisseaux étoient

prêts à sortir des ports de Brest & de
1472. St. Malo. Les plaintes du Duc de Bretagne au sujet de la promesse qu'il supposoit que le Roi avoit faite à celui d'Ecosse de le mettre en possession de la Bretagne, n'étoient fondées que sur une commission donnée à Concressault, pour presser le Roi d'Ecosse de mettre en mer le plus grand nombre de vaisseaux qu'il pourroit, & de tirer des troupes de Dannemarc : il n'y est point parlé du Duc de Bretagne, mais il y a apparence que Louis avoit des desseins qui pouvoient regarder ce Prince.

Tandis que Louis se préparoit à la guerre, il ordonnoit des prières pour la paix. Comme il avoit une dévotion particulière à la Vierge, il voulut que tous
Mai. les jours à midi on récitât trois fois la *Salutation Angélique*, un genou en terre. On rapporte au même tems l'usage de réciter *l'Ave Maria* après l'Exorde des Sermons. Ce Prince, toujours inquiet & agité, faisoit des vœux pour la paix, levoit des troupes, négocioit, assembloit son Armée, cherchoit à desarmer ses ennemis, se tenoit prêt à les combattre.

Guillaume Chartier, Evêque de Paris, mourut dans ce tems-là. Ce Prélat avoit toutes les vertus de son état : chéri des Pauvres qu'il soulageoit, aimé du Peuple qu'il édifioit, il auroit dû se renfermer dans son Eglise, au-lieu qu'il voulut quelquefois se mêler d'affaires

pour

pour lesquelles il n'avoit ni les lumières ni les talens nécessaires. Son zèle aveugle l'emportoit au-delà de ses devoirs. 1472.
Lorsque les Princes ligués étoient devant Paris, il avoit voulu les y recevoir pendant l'absence du Roi. Ses vues tendoient à la paix; mais il auroit perdu le Royaume, si l'on eût suivi ses conseils. Louis XI. en conserva toujours du ressentiment; & sitôt qu'il aprit la mort de l'Evêque, il envoya au Prévôt des Marchands des Lettres portant les sujets de plaintes qu'il avoit eues contre ce Prélat, & voulut qu'on les mît dans son épitaphe.

Le Duc de Guyenne commençoit à se défier de ceux qui l'aprochoient. Les Princes ne sont pas assez heureux pour avoir des amis, & dans leurs derniers momens ils ne trouvent pas toujours de l'obéissance. Le Duc aiant exigé de ses gendarmes un nouveau serment de fidélité, plusieurs refusérent de le faire. Ses Officiers & ses partisans le voyant s'affoiblir de jour en jour, l'abandonnoient, tournoient leurs vues du côté du Roi, & cherchoient à regagner ses bonnes graces. D'Archiac rendit une place qu'il tenoit pour le Duc de Guyenne: le Roi ne lui en sut pas beaucoup de gré, parce qu'il avoit compté punir d'Archiac, qui l'aiant quité par ingratitude, ne revenoit que par nécessité. Il écrivit à du Chatel de ne point attaquer de places, puisqu'il faudroit peut-être les ren-

rendre, au-lieu qu'on les auroit toutes,
1472. si la paix se faisoit. Peu de tems après, le Roi voyant qu'il n'y avoit aucun fond à faire sur les propositions du Duc de Bourgogne, manda à du Chatel & à Grussol, qu'il aprouvoit l'entreprise qu'ils lui proposoient sur la Rochelle, & que si elle réussissoit, il s'y rendroit aussitôt.
24. Mai. Les affaires changérent de face par la mort du Duc de Guyenne. Ce Prince reconnoit par son testament le Roi pour son Héritier, le fait son principal Exécuteur, lui demande pardon, & lui pardonne réciproquement: il le prie de payer ses dettes, & de récompenser ses Officiers; il nomme pour Exécuteurs de son testament, après le Roi, Artus de Montauban Archevêque de Bordeaux, Roland de Cosic son Confesseur, Mechineau son prémier Chapelain, Lescun, Malicorne, Roger de Grammont & Lénoncourt.

On prétendit que le Duc de Guyenne étoit mort empoisonné. Soit que Lescun voulût écarter les soupçons qu'on pouvoit avoir contre lui, soit par la douleur d'avoir perdu son Maître, ou plutôt sa fortune, il arrêta l'Abbé de St. Jean d'Angely & Henri la Roche Officier de la bouche de ce Prince, tous deux accusés d'être complices de sa mort. Lescun conduisit l'un & l'autre en Bretagne pour les faire bruler, & eut l'insolence de répandre que ce crime avoit été fait par ordre du Roi.

Le

Le Duc de Bourgogne publia à ce sujet le Manifeste le plus affreux. Il avança que le Roi avoit en 1470 corrompu Baudouin Bâtard de Bourgogne, Jean d'Arson & Chassa pour l'empoisonner; qu'il venoit enfin de faire mourir le Duc de Guyenne *par poison, maléfices & sortiléges*; que le Roi étoit coupable de crime de lèze-majesté envers la Couronne, les Princes & la République; qu'il étoit parricide, hérétique, idolâtre; & que tous les Princes devoient s'unir contre lui. 1472. 22. Juin.

Le Roi ne répondit pas à ces invectives par une apologie indigne de la Majesté, il demeura longtems dans le silence; mais comme ce silence même pouvoit être pris pour un aveu tacite, il nomma des Commissaires pour travailler au procès de l'Abbé de St. Jean & de la Roche, avec ceux que le Duc de Bretagne nommeroit. Les Commissaires du Roi étoient Hélie de Bourdeille Archevêque de Tours, l'Evêque de Lombez, Jean de Popaincourt Président du Parlement, Bernard Lauret Président de Toulouse, Pierre Gruel Président de Grenoble, & Roland de Cosic Breton d'origine, Confesseur du feu Duc de Guyenne, & qui, en qualité d'Inquisiteur de la Foi, avoit instruit le procès des coupables pendant qu'ils étoient dans les prisons de Bordeaux.

Le Roi fit partir ces Commissaires avec des Lettres adressées au Duc de Bretagne,

gne, au Chancelier Chauvin & à Lescun.
1472. Il y déclaroit que tous les Princes devoient desirer qu'un crime aussi détestable fût prouvé, & que les coupables fûssent punis; qu'il étoit de l'intérêt général que tous les complices & adhérens fûssent connus; qu'il pourroit reclamer comme ses Justiciables l'Abbé de St. Jean & la Roche, qui étoient nés ses sujets, & avoient commis le crime en France; que néanmoins il consentoit que leur procès fût fait à Nantes; que de plus il demandoit que le Duc de Bretagne nommât de sa part des Commissaires pour travailler avec ceux qu'il envoyoit. Indépendamment de cette instruction, les Commissaires du Roi en avoient une particulière, par laquelle il leur étoit spécialement recommandé de ne rien faire qu'en présence de Roland de Cosic Inquisiteur de la Foi, qui ne pouvoit pas être suspect, aiant assisté le Duc de Guyenne à la mort, & s'étant retiré ensuite en Bretagne.

Le Roi vouloit que tout se fît avec éclat, que Jean de Chaissaignes Président de Bordeaux qui avoit commencé le procès, & le Vicaire de l'Archevêque, fûssent entendus; qu'en interrogeant les accusés, on leur demandât si le Roi avoit eu connoissance du crime, ou s'ils avoient été induits à l'accuser: & qu'on écrivît fidèlement leurs réponses. Les Commissaires menérent avec eux deux Notaires Apostoliques; un d'eux devoit

être

être porteur des originaux, & les rendre
à l'Archevêque de Tours en présence du 1472.
Duc, à qui l'Archevêque les remettroit ensuite. Les Commissaires avoient ordre de ne lire leurs instructions au Duc qu'en plein Conseil; & les Notaires devoient prendre acte de ce que le Duc répondroit, & charger leur procès verbal du refus ou du retardement qu'il feroit de faire travailler au procès.

Les précautions que le Roi prit, n'ont pas empêché que la calomnie n'ait prévalu, & qu'on n'ait ajouté foi à Brantôme * qui écrivoit longtems après. „ Il „ dit avoit apris d'un vieux Chanoine, „ que personne ne s'étoit apperçu que „ Louis XI. eût fait mourir son frère; „ mais qu'un jour faisant ses prières à „ Clery, son Fou l'entendit qui deman„ doit pardon de la mort de son frère, „ qu'il avoit fait empoisonner par ce „ méchant Abbé d'Angely."

On ne peut trop s'étonner de l'espèce de témoin dont Brantôme s'appuye; mais de tout tems la malignité des hommes

* Brantôme étoit un Ecrivain peu exact, qui ramassoit sans choix, sans examen & sans discussion tout ce qu'il entendoit dire. Le desir de savoir & d'écrire des anecdotes, suppose communément la crédulité: sa prétendue naïveté lui gagne la confiance de quelques lecteurs; car on prend souvent pour naïf, ce qui n'est que l'effet de la vétusté du langage. D'ailleurs on ne fait pas assez d'attention, que la naïveté prouve plutôt la sincérité de l'Ecrivain, que la vérité des faits qu'il rapporte.

1472. mes a supléé à l'autorité qui manque aux satyriques. Il n'est pas vrai qu'on n'eût pas soupçonné Louis XI. de la mort du Duc de Guyenne, puisque le Duc de Bourgogne l'en accusa par un Manifeste. Claude Seissel, ennemi déclaré de Louis XI. se contente de dire: *Plusieurs y a qui disent, ce que toutefois je n'affirme pas, que Louis XI. fut cause de faire mourir son frère par poison: mais bien est chose certaine, qu'il n'eut jamais fiance en lui tant qu'il vêquit, & ne fut pas déplaisant de sa mort.*

Quoique la commission dont je viens de parler n'ait été nommée que dix-huit mois après la mort du Duc de Guyenne (le 22. Novembre 1473) j'ai cru devoir rapporter tout de suite ici ce qui concerne cette affaire *. Il paroit par ce qu'on vient

* Une Chronique manuscrite de ce tems-là porte, *que Lesçun étant arrivé en Bretagne présenta les coupables au Duc, & lui tint ce discours. En vengeance de Mr. le Duc de Guyenne, & de vous Monsieur mon Maître qui avez perdu votre très-cher & meilleur ami, & aussi pour ce que vous & lui étiez mes Maîtres droituriers; je vous amène les meurtriers de leur Maître & Seigneur, pour être punis comme on doit faire à telles gens, pour donner exemple à toutes gens usans de fausseté, lequel Duc trépassé étoit indigne de celui méfait & martyre, & requiert & peut requérir son ame à Dieu que justice en soit faite; si prie à Dieu qu'il lui doint grace d'ouvrir ses yeux à voir ce que j'ai fait à mon pouvoir touchant sa vengeance. Alors le Duc répondit: Ils auront le loyer qu'ils ont mérité, & voudrois que je tinsse aussi-bien entre mes mains ceux qui leur ont fait faire, que j'ai ceux ici; car je ne les laisserois point aller sans pleiger, & croi qu'il n'y a homme en Chrétienté qui les*

vient de voir, que le Duc de Guyenne fut empoisonné, que l'Abbé de St. Jean 1472.
d'Angely fut l'auteur du crime, & que la Roche fut son complice: on ne voit pas aussi clairement ceux qui conseillérent ce forfait. Le Roi fut délivré par la mort de son frère de beaucoup de cabales & d'inquiétudes, mais ce n'est pas assez pour le soupçonner d'y avoir eu part. Ses ennemis avoient les coupables entre leurs mains; ils n'auroient pas manqué de rendre leurs dépositions publiques, si elles eûssent chargé ce Prince. L'Abbé de St. Jean étoit accusé d'avoir empoisonné la Dame de Montsoreau, & l'on soupçonnoit que c'étoit à l'instigation de Lescun, ennemi & jaloux du crédit de cette femme: mais Lescun n'avoit aucune raison d'en vouloir à la vie d'un Prince auprès de qui il restoit sans concurrens. Il est assez vraisemblable que le Duc fut empoisonné sans dessein formé, & parce qu'on ne prévoyoit pas qu'il mangeroit, comme il le fit, la moitié de la pêche empoisonnée qui fut pré-

les scût pleiger; & lors commanda qu'ils fûssent menés en prison & bien gardés, & fût mis l'Abbé en une maison nommée la Musse, en la ville de Nantes, qui étoit gardée par Bertrand de Mussillac; & la Roche fut conduit au Bouffay. Long-tems après l'Abbé voyant le péché qu'il avoit fait se désespéra, se pendit & étrangla dans la chambre où il étoit en prison. Pour l'Écuyer, je ne sçais ce qu'il devint; mais tant y fut, qu'il fut sçu par la plûpart des Royaumes Chrétiens la fumée de l'empoisonnement du Duc de Guyenne.

1472. présentée à sa Maîtresse. Si Lescun avoit donné ordre à l'Abbé d'empoisonner la Dame de Montsoreau, comment osoit-il le faire arrêter, & ne craignoit-il pas qu'il l'accusât ? Peut-être que l'Abbé fit le prémier crime pour plaire à Lescun, dans la cabale de qui il étoit entré, & sans en avoir reçu d'ordre formel : peut-être aussi que Lescun ne le fit arrêter que pour écarter tout soupçon de complicité, & qu'il travailloit secrettement à lui sauver la vie, ou du moins à l'empêcher de parler. En effet, il est assez singulier qu'après l'éclat de cette affaire, l'Abbé ait été plus de deux ans en prison, sans que son crime fût éclairci, & qu'on n'ait plus entendu parler de son complice. On prétendoit que le Duc de Bretagne avoit fait étrangler l'Abbé d'Angely, de peur qu'il n'accusât le Roi avec qui il venoit de se réconcilier : peut-être aussi que le Roi aiant pardonné à Lescun, ne voulut pas qu'on poussât plus loin une affaire où celui-ci pouvoit être impliqué. Il reste toujours une obscurité, qui en laissant voir le crime, empêche d'en découvrir les auteurs.

Cependant Simon de Quingey vint de la part du Duc de Bourgogne, pour être présent au serment que le Roi devoit faire d'observer le dernier Traité ; mais comme il lui étoit desavantageux, & que la mort du Duc de Guyenne changeoit la face des affaires, il refusa de le ratifier.

Plus

Plus on étale les grandes maximes, plus on est prêt à les violer. Le Roi & le Duc ne cessoient de répéter celle du Roi Jean, *Si la foi étoit bannie du Monde, elle devroit se trouver dans le cœur des Princes*; & l'un & l'autre ne cherchoient qu'à se tromper. Le Roi n'avoit pensé qu'à détacher le Duc de Bourgogne de celui de Guyenne, & le Duc de Bourgogne n'avoit d'autre dessein que de retirer les villes d'Amiens & de Saint-Quentin. Quingey avoit ordre de passer en Bretagne, & d'assurer le Duc qu'il ne s'étonnât pas d'une trève qui n'étoit qu'une feinte. 1472.

Le Duc de Bourgogne voyant que le Roi refusoit de ratifier le Traité, se mit en campagne à la tête d'une nombreuse Armée, & vint se camper à Halbuterne, entre Arras & Bapaume.

Le Roi commença par se saisir de la Guyenne. Les Officiers de son frère n'aiant point de meilleur parti à prendre, cherchoient à rentrer en grace; les uns vinrent s'offrir, les autres se vendirent, tous enfin suivirent la fortune. Le Roi ne perdit pas un tems précieux par une sévérité déplacée, & s'attacha par des bienfaits ceux qu'il auroit punis en toute autre circonstance. Il en usa ainsi à l'égard des villes, il confirma leurs privilèges, & fit donner des Lettres d'abolition à tous ceux qui avoient suivi le parti du Duc de Guyenne. Il réunit à la Couronne la ville de Bayon-

ne,

ne, à la prière des habitans; rétablit à
1472. Bordeaux le Parlement, qu'il avoit transféré à Poitiers; pardonna aux villes de Pézénas & de Montignac, qui s'étoient révoltées; & rétablit la tranquilité dans le Royaume.

Le Duc de Bourgogne aiant passé la Somme, se présenta devant Nesle. Le Petit-Picard s'y défendit d'abord avec beaucoup de valeur; mais voyant qu'il ne pouvoit pas sauver la place, il capitula, & sortit avec la Dame de Nesle pour règler les articles; il rentra ensuite dans la ville, pour faire quiter aux Francs-archers leurs habits d'ordonnance, suivant la capitulation; mais les assiégeans y étant entrés en même tems, firent main-basse sur tout ce qu'ils rencontrérent; on égorgea sans pitié ceux qui s'étoient réfugiés dans les Eglises; le Commandant fut pendu, & on coupa le poing à tous ceux à qui on laissa la vie. Le Duc, altéré de sang à mesure qu'il le répandoit, fit mettre le feu à la ville, & la vit bruler avec une tranquilité barbare, en disant, *Tel fruit porte l'arbre de la guerre.* Ceux qui voulurent excuser le Duc, dirent que les habitans de Nesle avoient tué le Héraut qui les sommoit, & qu'ils avoient tiré sur les assiégeans pendant la capitulation. Les Princes trouvent toujours des ames assez viles pour excuser leurs fureurs.

Le Duc marcha tout de suite à Roye, & l'emporta en deux jours. Le Connêtable

ble, craignant que l'épouvante ne se communiquât à toutes les villes, écrivit au Roi qui étoit sur la frontière de Bretagne, de venir rassurer celle de Picardie. Le Roi ne parut pas fort allarmé, & se contenta d'envoyer Dammartin partager le commandement avec le Connêtable. 1472.

Le Duc de Bourgogne, enflé de ses prémiers succès, vint se présenter devant Beauvais. Au-lieu d'ouvrir la tranchée, il tenta d'emporter la place d'assaut. Les habitans se défendirent vaillamment. Pendant l'assaut, Guillaume de Vallée arriva avec deux-cens lances, courut à l'attaque, & acheva de repousser les Bourguignons. Le lendemain le Maréchal Rouault, Crussol, de Beuil, Torci, d'Estouteville son frère, Salazar, Mery de Coué, Guerin le Groing, tous braves & expérimentés, entrérent dans la place avec trois-cens lances. La ville de Paris, sentant de quelle importance il étoit pour elle de sauver Beauvais, y envoya le Bâtard de Rochechouard à la tête d'une troupe d'arbalêtriers avec toutes sortes de munitions. Le Connêtable & Dammartin partagérent leurs troupes, prirent leurs quartiers de différens côtés; mais toujours à portée de se réunir, tombérent sur tous les convois des Bourguignons, battirent leurs partis, & mirent bientôt la famine dans le camp. Le Duc, désespéré de tant d'obstacles, résolut de donner encore un assaut; il commença par faire tirer toute 27 Juin. 9. Juillet.

1472. son artillerie contre la porte qui est du côté de l'Hôtel-Dieu; ses troupes comblérent le fossé, & se présentérent à l'escalade. D'Estouteville les reçut avec toute la valeur possible. L'attaque dura quatre heures; les Bourguignons y perdirent plus de quinze-cens hommes, & auroient peut-être été tous taillés en pièces, si les gendarmes avoient pu sortir: mais comme on avoit muré les portes de ce côté-là, les précautions qu'on avoit prises pour la conservation de la ville, furent le salut des assiégeans. On prétend qu'il n'y eut que quatre hommes de tués du côté des assiégés. Cet échec jetta le découragement dans le camp. Le lendemain Salazar sortit avec un détachement, pénétra jusqu'aux tentes des Bourguignons, en brula quelques-unes, & prit plusieurs pièces de canon: il perdit peu de monde, mais il fut dangereusement blessé. Les sorties, quoiqu'heureuses, ne laissoient pas d'affoiblir les assiégés. On demanda de nouveaux secours à Paris: le Connêtable écrivit que le Roi voulant absolument sauver Beauvais, Paris devoit envoyer son artillerie, puisqu'on avoit tiré les hommes d'armes de Saint-Quentin.

On tint conseil là-dessus dans Paris: on représenta qu'on avoit déjà fait, peut-être, plus qu'on ne devoit; qu'il étoit encore plus important de conserver la capitale que Beauvais; & que le Roi, sûr de la fidélité des Parisiens, aprouveroit leur

leur prudence. La ville d'Orléans suplea d'elle-même à ce que Paris ne pouvoit faire; elle fit conduire à Beauvais de la poudre, des armes & des vivres. On continua dans Paris à se mettre en état de défense; on enrôla trois-mille hommes, qui devoient être payés par le Parlement, la Chambre des Comptes & la Ville. Le Duc de Bourgogne, craignant de ruïner totalement son Armée, leva le siège de Beauvais. La prémière faute qu'il fit, fût de ne pas se camper d'abord entre Paris & Beauvais, afin de couper la communication. 1472. 10. Juillet

Le Roi, voulant reconnoître la valeur & la fidélité des habitans de Beauvais, leur accorda pour eux & leurs successeurs le droit de tenir fiefs & arrière-fiefs, sans qu'on pût exiger d'eux aucune finance. Il les exemta de ban & arrière-ban, & les chargea de la garde de leur ville, avec exemtion de tous impôts, & liberté d'élire leurs Officiers municipaux. Comme les pratiques de dévotion entroient dans tout ce qui se faisoit alors, le Roi ordonna qu'il se feroit tous les ans une Procession où l'on porteroit les reliques d'une sainte Angadrême, à qui l'on attribuoit le salut de la ville; & que dans cette cérémonie les femmes précèderoient les hommes, en mémoire de ce qu'au dernier assaut les hommes auroient été forcés si les femmes ne fûssent venues à leur secours, aiant à leur tête Jeanne Hachette. Cette

Héroïne se présenta sur la brêche l'épée
1472. à la main, repoussa les ennemis, arracha l'étendart qu'on vouloit arborer, & renversa le soldat qui le portoit. Le Roi permit encore aux femmes de porter tels habits & bijoux qu'elles voudroient; ce qui peut faire croire qu'il y avoit alors des Loix Somtuaires qui règloient jusqu'aux parures des femmes.

Le Duc de Bourgogne, pour se venger, entra dans le Pays de Caux, mettant tout à feu & à sang; prit les villes d'Eu & de St. Valeri, & marcha à Dieppe; mais le Connêtable & Dammartin s'en étant aprochés, l'empêchérent de rien entreprendre sur cette ville. Le Duc s'en vengea sur Longueville qu'il réduisit en cendres, & alla tout de suite se camper à la vue de Rouen. Cependant son Armée manquoit de tout, & commençoit à se mutiner; tous ses convois étoient battus & enlevés, les garnisons d'Amiens & de Saint-Quentin ravageoient son Pays, & portoient par-tout le fer & la flamme.

Le Duc, obligé de se retirer, prit en chemin Neuchâtel, & brula plusieurs châteaux: il en vouloit particuliérement aux places du Connêtable, espérant par-là s'en venger, ou l'attirer dans son parti. La fureur avec laquelle il faisoit la guerre, contribua à la ruine de son Armée, qui ne trouvoit plus à subsister dans les lieux qu'elle avoit ravagés. Le Duc abandonna son Pays pour désoler

ce-

celui de son ennemi, perdit ses meilleurs Officiers, & ne retira d'autre fruit de sa campagne, que le titre de *Terrible*, qui devroit être une injure pour un Prince. Le Comte de Roussi faisoit la guerre sur les frontières de Champagne, avec autant de cruauté que le Duc son Maître la faisoit en Picardie : il prit Tonnerre, brula Monsaugeon, & porta le fer & le feu dans les environs de Joigny, Troye & Langres. Le Comte Dauphin d'Auvergne usant de represailles, ne fit pas moins de mal en Bourgogne, que le Comte de Roussi en faisoit en Champagne. 1472.

Toutes les Lettres que le Roi recevoit des Commandans de ses troupes, ne purent jamais lui faire abandonner les frontières de Bretagne. Le Duc venoit de signer avec l'Anglois un Traité, par lequel Edouard s'engageoit à faire au printems une descente en France, ou d'y envoyer un Lieutenant-Général, avec des troupes suffisantes pour tenir la campagne. Le Duc promettoit de fournir quatre cens lances & des archers à proportion, de recevoir les Anglois dans ses ports, & de leur fournir toutes les choses nécessaires. Le Roi n'étoit pas précisément instruit des articles de ce Traité; mais n'ignorant pas que le Duc tramoit un complot, & fatigué de ses retardemens, il fit entrer des troupes en Bretagne. Chantocé, Machecou & Ancenis se rendirent aussitôt.

tôt. Le Roi écrivit au Connétable & à
1472. Dammartin, qu'il étoit prêt à donner bataille, qu'il espéroit mettre le Duc à la raison; que bientôt il leur enverroit un détachement de son Armée; que jusques-là ils eûssent soin de ne rien hazarder, mais de harceler l'Armée Bourguignonne, & de la ruïner en lui ôtant les moyens de subsister.

Les Bretons commençant à ressentir les suites de la guerre, & voyant leur Commerce ruïné, pressérent leur Prince d'écouter les propositions du Roi. Des Essars Gouverneur de Montfort, & Souplainville Maître-d'hôtel du Duc, entamérent la négociation. La plus grande difficulté venoit de la haine qui étoit entre du Chatel & Lescun. Le Roi aimoit le prémier qui lui avoit rendu de grands services, & craignoit l'autre dont il avoit besoin: ce dernier motif étoit très puissant sur Louis XI. L'estime qu'il avoit pour du Chatel, fit qu'il lui rendit compte de sa situation, & des raisons qu'il avoit de traiter avec Lescun. La trève aiant été signée pour un an, Lescun rentra en grace, & fut fait Gouverneur de Guyenne, de Blaye, & d'un des châteaux de Bordeaux. Il fut dit que les Ducs de Calabre & de Bourbon seroient compris dans la trève; & que s'ils le refusoient, le Duc de Bretagne l'observeroit religieusement. Le Roi s'engageoit à lui payer soixante-mille livres, & à rendre les villes qu'il avoit prises, à l'ex-

l'exception d'Ancenis, qu'il garderoit pour sureté des conditions de la trève. 1472.

Le Duc de Bourgogne, aussi fatigué & plus ruïné par la guerre que ceux-mêmes dont il avoit désolé le Pays, fut aussi obligé de faire une trève.

Sixte IV. voulant rétablir la paix entre les Princes Chrétiens, avoit envoyé en France le Cardinal Bessarion, Archevêque de Nicée. Ce Prélat devoit ensuite aller trouver les Ducs de Bourgogne & de Bretagne, mais il n'eut pas le tems d'exécuter ce dessein, & se contenta d'écrire à ces deux Princes : ce qui détruit le conte raporté par Brantôme *. Bessarion n'aiant pas réussi dans sa Légation, mourut de chagrin en retournant à Rome.

Cependant le Roi voulant ménager Sixte IV. donna ordre à ses Ambassadeurs de conclure un Concordat que ce Pape lui avoit proposé ; mais l'Université s'y étant opposée, il ne fut enrégistré dans aucun Parlement, & resta sans exécution †. Gar-

* Brantôme dit que Bessarion aiant passé à la Cour de Bourgogne avant de venir en France, Louis XI. en fut fort offensé, & lui en marqua son ressentiment à sa prémière audience, en le prenant par la barbe, & lui disant par un assez mauvais jeu de mots, *Barbara græca genus retinent quod habere solebant.* Si Brantôme avoit été mieux instruit, il auroit dit que le ressentiment du Roi venoit, non seulement de ce que dans le procès de Balue, Bessarion avoit été un des Commissaires dont il se plaignoit ; mais encore de ce qu'il avoit osé depuis demander la grace du coupable.

† Ce Concordat & les Lettres patentes données le

Galeas Duc de Milan, voyant que ceux
1472. qui avoient été le plus opposés au Roi recherchoient la paix, commença à rougir d'avoir pris un autre parti que celui d'un Prince qui lui avoit marqué tant de bontés; il offrit de lui prêter cinquante-mille écus, & de renouveller les anciennes alliances. Louis, sacrifiant toujours
Octob. son ressentiment à son intérêt, accepta l'argent, en écrivit une Lettre de remerciment, & fit avec Galeas un nouveau Traité, qui rapelloit tous les précédens, & par lequel ils s'engageoient de ne jamais traiter l'un sans l'autre avec aucun Prince. Aussitôt que ce Traité fut signé, Boletto, Ambassadeur de Milan, déclara au Roi que son Maître lui faisoit présent des cinquante-mille écus qu'il venoit de lui prêter. Le Roi fit dire au Duc, qu'en reconnoissance de ce présent, il n'exigeroit de lui pendant trois ans aucun secours d'hommes ni d'argent.

Le Chancelier Juvénal des Ursins mourut cette année. Il avoit été Conseiller au Parlement, Capitaine des Gendarmes, Lieutenant de Dauphiné, & Bailli de Sens. Propre à tous les emplois par ses talens, il fut honoré de la dignité de Chancelier par Charles VII. Louis XI. à son avènement à la Couronne, déposa

le 31. Octobre pour son enrégistrement, sont à la suite du *Commentaire sur la Pragmatique Sanction* de l'édition donnée par Pinson, page 1052 & suivantes.

posé des Ursins par des intrigues de Cour, & le rétablit pour le bien de l'Etat, à la fin de la guerre du Bien public. Pierre Doriole succéda à des Ursins. 1472.

Amédée, Duc de Savoye, mourut aussi cette année. Digne d'être mis au rang des Saints par sa piété, il n'étoit Prince que de nom. La Duchesse Yolande, sœur de Louis XI. l'avoit toujours gouverné. Elle eut la régence après sa mort.

Cette année fut encore remarquable par la mort de Gaston de Foix Prince de Navarre, du chef de sa femme.

La naissance de François Duc de Berry, dont la Reine accoucha à Amboise au mois de Septembre, eût été l'évènement le plus heureux de cette année, si la vie de ce Prince eût été plus longue. Il mourut l'année suivante.

C'est vers ce tems qu'on doit placer la fondation que la Reine fit à Paris des Religieuses de *l'Ave Maria*, Ordre de St. François.

Louis, ne perdant jamais l'occasion d'engager à son service les hommes de mérite, s'attacha cette année Philippe de Commines, si connu par ses excellens Mémoires, dont j'ai tiré un très grand secours, & dont les fautes mêmes m'ont été utiles, en m'obligeant à plus de recherches. Le Roi lui donna d'abord quarante-mille livres pour acheter la Terre d'Argenton du Sieur de Monsforeau, & le gratifia encore de la Prin-

 cipauté

cipauté de Talmont. Dans les Lettres
1472. de concession, le Roi dit de Commines:
Sans crainte du danger qui lui en pouvoit lors venir, nous avertit de tout ce qu'il pouvoit pour notre bien, & tellement s'employa, que par son moyen & aide nous saillimes des mains de nos rebelles & désobéissans..... & en dernier a mis & exposé sa vie en aventure pour nous.

Après avoir parlé de Commines en qualité d'Ecrivain dans la préface de cette Histoire, il me reste à le considérer ici comme Homme d'Etat. On ignore les motifs qui le portérent à quiter le Duc de Bourgogne. Quelques-uns ont prétendu que Commines étant à la chasse avec lui, lorsqu'il n'étoit que Comte de Charolois, ce Prince lui ordonna de le débotter; que Commines aiant obéi, le Comte voulut absolument lui rendre le même service; que Commines fut forcé de le souffrir, & que le Comte le frappa ensuite au visage avec la botte, en lui disant: *Comment, coquin, tu souffres que le fils de ton Maître te rende un si vil service!* On ajoute que Commines en fut surnommé *la tête bottée*; & que le dépit qu'il en eut, lui fit dans la suite abandonner le Duc Charles. Sans adopter une pareille fable, il y a grande apparence que Commines se détermina par prudence à quiter le Duc de Bourgogne, parce qu'il jugea qu'il n'y avoit rien à espérer d'un Prince qui se perdroit infailliblement par sa fureur & sa pré-

présomption. Quel que soit le motif qui 1472.
ait engagé Commines à quiter son Maître pour passer au service de son ennemi, il seroit difficile de le justifier. On allègue en sa faveur qu'il étoit alors permis de passer du service d'un Prince vassal à celui de son Souverain; & l'on dit, pour justifier cet usage, qu'il est souvent parlé des pratiques que les Princes employoient pour se débaucher réciproquement leurs sujets. Ce raisonnement est extrêmement vicieux; puisque l'usage dont on s'appuye, établiroit également le droit du Souverain sur les sujets du Vassal, & celui du Vassal sur ceux du Souverain. Or le dernier est certainement faux, & il ne seroit pas aisé d'établir l'autre. Commines tint une conduite fort équivoque à l'égard du Duc de Bourgogne: les Lettres mêmes de concession de la Principauté de Talmont en seroient une preuve. Il n'eut pas dans la suite plus de fidélité pour Charles VIII. Si j'examine la conduite de Commines avec tant de sévérité, c'est parce que les hommes tels que lui, qui connoissent toute l'étendue de leurs devoirs, sont plus coupables de les violer.

Commines passoit avec justice pour l'homme de son siècle qui avoit le sens le plus profond; il eut beaucoup de part à la confiance des deux Princes auxquels il fut attaché, cependant il ne fut sous aucun à la tête du Gouvernement. Louis XI. se servoit utilement des hommes

de mérite, sans jamais les associer à son
1472. autorité; il exigeoit plus d'obéissance que de conseils; son principal objet en s'attachant les hommes rares, étoit encore moins de s'en servir, que d'en priver les autres Princes. A l'égard du Duc de Bourgogne, c'étoit un génie trop fougueux pour être gouverné, & Commines étoit trop sage pour l'entreprendre. Il y a un dernier période d'autorité où un sujet ne parvient guères que par une audace téméraire, dont les hommes sensés sont moins capables que d'autres.

Fin du sixième Livre.



HIS-



HISTOIRE DE LOUIS XI.

LIVRE SEPTIEME.



LE travail continuel où se livroit Louis XI. altéra bientôt sa santé : il jugea qu'il finiroit ses jours avant la majorité du Dauphin, & songea dès-lors à pourvoir à la tranquilité du Royaume, plus nécessaire dans une minorité que dans tout autre tems : il s'appliqua à gagner l'amitié de ses voisins, & résolut d'abattre un reste de faction qui pouvoit s'élever & ébranler l'Etat. Il envoya le Chancelier Doriole, Crussol & Lénoncourt, représenter au Duc de Bretagne, que tous leurs différends auroient dû finir avec le Duc de Guyenne, & que leurs intérêts réciproques étoient de vivre en paix. Le Roi, pour convain-

1473. Pâques le 18. Avril.

1473. vaincre le Duc de sa sincérité, lui fit payer la moitié des soixante-mille livres stipulées par la trève, lui fit remettre Ancenis, & le rendit maître de traiter de la paix ou de la trève entre la France & le Duc de Bourgogne.

Le Duc de Bretagne, ne pouvant pas douter de la bonne volonté du Roi par les Lettres patentes qu'il lui envoyoit,
24. Janv. fit partir l'Evêque de Léon pour traiter d'une trève au nom du Roi avec le Duc de Bourgogne. On fut bientôt d'accord en confirmant les anciennes trèves, on en conclut une qui devoit durer jusqu'au 1 Avril 1474. Il fut dit que s'il arrivoit quelques démêlés, ils seroient terminés à l'amiable par les Conservateurs, qui s'assembleroient une fois chaque semaine, alternativement, dans un lieu dépendant du Roi & du Duc de Bourgogne, pour prononcer sur les plaintes de part & d'autre, & qu'on règleroit les limites quinze jours après la publication de la trève. Les articles qui n'étoient pas décidés par la trève, furent renvoyés au Congrès qui devoit se tenir le 8 de Juillet à Clermont en Beauvoisis, pour travailler à la paix. Les précautions mêmes qu'on prenoit pour assurer la trève, l'exposoient à être violée. Presque tous les Etats de l'Europe y étant compris, il n'étoit pas possible qu'elle pût subsister sans une paix générale. On n'y fit aucune mention du Duc d'Alençon ni du Comte d'Armagnac, qui tous deux

deux avoient lassé la clémence du Roi, & n'avoient jamais obtenu de grace qui ne les eût enhardis à un nouveau crime. Le Duc d'Alençon venoit encore de traiter avec le Duc de Bourgogne, pour lui vendre tous les biens qu'il avoit en France. Le Roi en fut averti, & le fit arrêter à Bréšoles par le Prévôt Tristan. Nous verrons dans la suite l'arrêt qui fut rendu contre lui. 1473.

A l'égard de Jean V. Comte d'Armagnac, sa vie n'étoit qu'une suite de crimes. Il avoit trompé sa sœur en l'épousant sur de fausses dispenses, & en eut plusieurs enfans. Après avoir été banni du Royaume sous le règne précédent pour inceste, meurtres, & crime de lèze-majesté, il obtint sa grace de Louis XI. Il n'en fut pas plus fidèle, & fut encore obligé de sortir du Royaume, où il ne rentra que par la protection du Duc de Guyenne. Après la mort de ce Prince, il surprit la ville de Leitoure par la trahison de Montignac qui y commandoit pour le Roi, & fit prisonnier Pierre de Bourbon, Sire de Beaujeu, à qui le Roi avoit confié le Gouvernement de Guyenne. Louis voulut enfin punir tant de crimes, d'ingratitudes & de perfidies. Le Cardinal d'Albi, Gaston du Lyon & Rufec de Balzac eurent ordre de l'assiéger dans Leitoure. Le siège tirant en longueur, Yvon du Fau fut chargé de la part du Roi de traiter avec le Comte; mais celui-ci faisoit des propositions si peu

peu convenables de la part d'un coupable, qu'on lui répondit qu'il n'en feroit
1473. point d'autres quand il tiendroit prisonniers les enfans de France. On lui avoit offert de se retirer avec sa femme & ses enfans: mais pendant qu'on traitoit des articles, les assiégeans surprirent la ville, & massacrérent tout ce qu'ils rencontrérent: le Comte fut tué par un nommé
5 Mars. Gorgia, que le Roi fit quelque tems après Archer de sa Garde. La Comtesse & ses enfans furent sauvés du massacre. On prétendit dans un Mémoire fait sous le régne de Charles VIII. pour la justification du Comte d'Armagnac, qu'il avoit été poignardé malgré la foi d'une capitulation signée. Le Traité étoit commencé, & n'étoit pas conclu: on abusa peut-être de sa sécurité: mais supposé qu'on lui ait manqué de parole, ce seroit une perfidie que je n'entreprends point de justifier; il me suffit de remarquer qu'une recrimination n'est pas une apologie. On arrêta Jaques de Lomaigne Seigneur de Montignac Gouverneur de Leitoure. Il étoit suffisamment convaincu d'avoir favorisé le Comte d'Armagnac: cependant, comme il servit à découvrir les autres coupables, on lui fit grace des crimes passés en faveur des services présens. Le Cadet d'Albret & les autres complices de Montignac eurent la tête tranchée.

Après la mort du Comte d'Armagnac, le Roi fit marcher du côté du Roussillon

l'Ar-

l'Armée qui venoit de prendre Leitoure.
Le Roi d'Arragon, sans avoir égard aux 1478.
trèves qui duroient encore, avoit surpris 1. Fév.
Perpignan. La garnison Françoise s'étoit retirée dans le château. La prise de Perpignan entraîna la perte de presque tout le Pays: il n'y eut que Salces & Colioure qui restérent fidèles au Roi. Sur les nouvelles de la cruelle situation où se trouvoit la garnison Françoise; Philippe de Savoye entra dans le Roussillon, & vint camper devant Perpignan. Le Roi d'Arragon, âgé de soixante-seize ans, ne fut ni effrayé de l'Armée qui alloit l'assiéger, ni touché des remontrances de ses Généraux, qui le prioient de se retirer. Il fit assembler le peuple dans l'Eglise, & fit serment de s'ensévelir sous les ruïnes de la ville, ou d'en faire lever le siège.

Rien n'est si persuasif que l'exemple d'un Prince, il fait disparoître le péril quand il le partage. La fermeté du Roi d'Arragon passa dans tous les cœurs. Ce Prince distribua les postes, & se réserva quatre-cens hommes pour se porter à toutes les attaques. Les François trouvant une résistance à laquelle ils ne s'attendoient pas, s'attachérent à bloquer tellement la ville, qu'il n'y pût entrer aucunes munitions. Elle eut bientôt été réduite par famine, si le désespoir n'eût fait faire aux assiégés des choses extraordinaires; une troupe perça l'Armée des assiégeans, & alla chercher des vivres à Elne. Le

1473. Le Roi d'Arragon fit faire aux Généraux de l'Armée Françoise une signification de la trève conclue entre Louis XI. & le Duc de Bourgogne, dans laquelle il étoit compris des deux parts. Cette signification n'eût pas produit grand effet, si l'on n'eût apris que Ferdinand Roi de Sicile s'avançoit à la tête de l'Armée Arragonnoise. Les François résolurent de prévenir son arrivée, & de donner un assaut. On détacha quatre-mille hommes sous le commandement d'Antoine du Lau & de Rufec de Balzac. L'assaut fut très rude, soixante François entrérent dans la ville, mais n'aiant pas été soutenus ils furent tous tués. Le lendemain du Lau voulut enlever un convoi qui devoit entrer dans la ville. Les assiégés voyant que leur salut en dépendoit, firent une sortie. Du Lau se trouva entre deux feux, le désordre se mit dans sa troupe, le combat fut sanglant; mais le convoi entra, & du Lau resta prisonnier. L'Armée Françoise affoiblie par les sorties & par les maladies, fut enfin obligée de lever le siège, & de faire une trève de deux mois. Louis XI. étoit déjà de retour à Amboise, lorsqu'il aprit la levée du siège de Perpignan. Le dépit qu'il en eut, étoit encore augmenté par la connoissance qu'il avoit des intrigues que le Roi René & le Duc de Calabre entretenoient à la Cour de Bourgogne.

Le Duc de Calabre se flatoit de l'espéran-

rance d'épouser l'héritière de Bougogne. 1473.
René feignoit de blâmer le projet de son petit-fils, mais c'étoit lui qui le lui suggéroit. Ils avoient d'autant plus de tort, que la Maison d'Anjou avoit les plus grandes obligations au Roi. D'ailleurs le Duc de Calabre avoit été promis en deux tems différens à Anne de France, fille aînée du Roi. Le contract avoit été signé, la dot avoit été payée deux fois, & l'on n'attendoit que l'âge de la Princesse pour consommer le mariage. Malgré des engagemens si solemnels, le Duc de Calabre recherchoit l'héritière de Bourgogne.

Le Roi, irrité d'un mépris si marqué, s'adressa à l'Évêque de Chartres, & lui demanda, au nom d'Anne de France, des monitoires, qui furent publiés & notifiés au Duc de Calabre. Le Roi se soucioit peu de marier sa fille à ce Prince, mais il vouloit mettre la Maison d'Anjou dans son tort. Quoique le Duc de Bourgogne eût envoyé Montjeu son Chambellan pour convenir des articles avec le Duc de Calabre, il n'agissoit peut-être pas de trop bonne foi: on ne peut dire quel eût été l'évènement de cette affaire, parce que le Duc de Calabre mourut peu de tems après. On soupçonna qu'il avoit été empoisonné, & l'on arrêta un nommé le Glorieux, qu'on accusoit d'avoir donné le poison: il ne s'agissoit plus que de savoir qui pouvoit avoir conseillé le crime, mais l'affaire fut étouf-

1473. étouffée, & l'on n'entendit plus parler du prisonnier.

Le Roi fut peu sensible à la mort du Duc de Calabre. Il n'en fut pas ainsi de celle de François Duc de Berry, qui mourut alors, n'aiant pas encore un an accompli. Louis XI. en fut si affligé, que personne n'osoit lui parler. Il en reçut la nouvelle dans la forêt de Loches, & pour marquer sa douleur il en fit abattre une partie. Une Chronique manuscrite ajoute *que telle étoit sa coutume, quand aucunes mauvaises nouvelles lui venoient: jamais il ne vouloit vêtir les mêmes habits qu'il portoit, ni monter le même cheval sur lequel il étoit lorsqu'il les avoit reçues; & devez sçavoir que le Roi étoit plus garni de sens que de bonne vêture.*

Le Roi, voulant absolument engager le Duc de Bourgogne à conclure une paix stable, lui envoya André *de Spiritibus* ou *de Viterbe*, Nonce du Pape. Le Duc reçut assez bien le Légat, mais il ne convint de rien. Le Légat étant de retour

23. Octob. en France, fulmina une Bulle d'excommunication contre celui des deux Princes qui refuseroit de faire la paix. Le Duc de Bourgogne s'éleva contre cette Bulle avec vivacité, il en écrivit au Pape, & accusa le Légat de partialité. Louis, au-lieu de se plaindre de la Bulle, qui n'avoit été faite que de concert avec lui, en ordonna l'enrégistrement: mais le Parlement s'y opposa, & quoiqu'il desirât la paix, il représenta que les

mo-

moyens qu'on employoit pour y parvenir, étoient d'une dangereuse conséquence pour l'autorité du Roi, & pour les Loix du Royaume. 1473.

Le Duc de Bourgogne ne se contenta pas de se plaindre du Légat; il renouvella ses emportemens contre le Roi, & la guerre se seroit rallumée plus fort que jamais, si le Duc, rebuté du peu de succès de sa dernière campagne, n'eût eu les autres projets qu'on va voir.

Adolphe de Gueldres retenoit prisonnier depuis quelques années le Duc Arnoul son Père. Arnoul s'étoit souvent plaint au Pape & à l'Empereur de l'inhumanité de son fils. Sixte IV. & Fréderic III. nommérent enfin le Duc de Bourgogne pour juger cette affaire.

Le Duc tira Arnoul de prison, fit venir Adolphe à Hesdin, & jugea ce différend beaucoup plus favorablement pour Adolphe qu'il n'auroit dû l'espérer. Il lui ajugeoit la propriété du Duché de Gueldres & le Comté de Zutphen, & ne laissoit au Père que Grave, avec une pension de six-mille livres. Cependant Adolphe se plaignit de ce jugement, & dit qu'il aimeroit mieux jetter son Père dans un puits, & s'y jetter après, que d'acquiescer à la sentence. Le Duc Charles indigné de cette réponse fit arrêter Adolphe, le fit conduire dans le château de Courtray; & pour achever de lui 1. Sept. ôter toute espérance, acheta les Etats 1472. d'Arnoul, moyennant quatre-vingt-douze-

ze-mille florins. Arnoul mourut cinq ans
1473. après, deshérita son indigne fils, & confirma la vente de ses Etats. Charles voulant donner à cette vente la forme la plus autentique, tint au mois de Mai de l'année suivante, à Valenciennes, un Chapitre de son Ordre. Le Chapitre prononça qu'Adolphe aïant été justement deshérité, la vente faite au Duc de Bourgogne étoit dans toutes les règles, & qu'il pouvoit se mettre en possession du Duché de Gueldres & du Comté de Zutphen.

Le Duc de Bourgogne, sachant que celui de Juliers avoit des droits sur ces Provinces, les acquit moyennant quatre-vingt-mille florins. Il trouva encore de grandes oppositions de la part des partisans d'Adolphe. Nimègue soutint un siège long & sanglant. Le Duc en fut si irrité, que lorsque les habitans furent forcés de capituler, il ne leur accorda la vie qu'à la sollicitation du Duc de Clèves, & les condamna à payer les quatre-vingt-mille florins qu'il devoit au Duc de Juliers. Il envoya & fit élever à Gand Charles fils d'Adolphe. Ce fut pendant le siège de Nimègue que le Légat vint trouver le Duc de Bourgogne. Le Duché de Gueldres & le Comté de Zutphen étant soumis, le Duc, sous prétexte d'un vœu pieux dont l'usage étoit alors aussi commun que le crime, alla à Aix-la-Chapelle, & delà à Luxembourg, dans le dessein d'entrer en Lorraine, dont il

il vouloit s'emparer. Le Roi, pénétrant les projets du Duc Charles, avoit envoyé en Champagne la Tremouille avec cinq-cens lances, l'arrière-ban & les francs-archers de l'Ile de France, pour veiller sur les démarches de ce Prince, tant qu'il seroit sur les frontières de Lorraine. Yolande d'Anjou étant devenue héritière de ce Duché par la mort de Nicolas Duc de Calabre son neveu, l'avoit cédé à son fils René Comte de Vaudemont, qui prit le nom de Duc de Lorraine. Le Duc de Bourgogne trouva le moyen de se saisir de la personne du nouveau Duc : mais le Roi aiant fait arrêter par represailles un parent de l'Empereur, le Duc Charles, qui avoit intérêt de ne pas déplaîre à l'Empereur, rendit la liberté au Duc de Lorraine, pour engager le Roi à relâcher celui qu'il avoit fait arrêter. 1473.

Charles, aiant échoué dans son prémier projet, chercha à tromper René par un Traité captieux. Ils renouvellérent toutes les alliances qui avoient été entre leurs Prédécesseurs, convinrent de se donner mutuellement passage par leurs Etats, & firent une ligue défensive contre le Roi. Il fut stipulé que le Duc de Lorraine ne confieroit le gouvernement des places qui étoient sur le passage, qu'à des personnes qui prêteroient serment au Duc de Bourgogne. Ce Prince se prévalut bientôt du Traité, pour faire passer des troupes dans le Comté de Férette. 15. Oct.

Le

1473. Le Duc de Bourgogne voyoit peu de Princes aussi puissans que lui, il ne lui manquoit que le titre de Roi. L'Empereur Frédéric III. le lui avoit promis, à condition que son fils Maximilien épouseroit Marie de Bourgogne. Ce fut dans ces vues que l'Empereur & le Duc se rendirent à Trèves, où se tint une Assemblée de plusieurs Princes de l'Empire. Charles demandoit que l'Empereur lui conférât les titres de Roi & de Vicaire-Général de l'Empire. L'Empereur exigeoit avant de se déterminer, qu'on arrêtât le mariage de l'héritiére de Bourgogne avec son fils. Aucun de ces Princes ne voulant prendre le prémier un engagement, ils ne purent convenir de rien, mais ils se donnérent toutes sortes de marques d'amitié, & se séparérent fort mécontens l'un de l'autre.

Août. Cependant Louis XI. s'apliquant à rétablir la paix dans le Royaume, voulut se faire voir à Alençon, pour étouffer toutes les semences de révolte que le Duc d'Alençon pouvoit y avoir laissées. Lorsqu'il entra dans la ville, un Page & une Fille de joie qui s'étoient enfermés dans le château, se mirent à une fenêtre pour le voir passer, & poussérent par hazard une pierre qui étoit détachée. Elle tomba si près du Roi, qu'elle déchira sa robe. Ce Prince fit aussitôt le signe de la croix, baisa la terre, prit la pierre, & ordonna qu'on la portât avec lui au Mont St. Michel, où

elle fut mise avec le morceau de la robe, en action de graces. Au prémier bruit de cet accident, les habitans frappés de frayeur crurent que le Roi alloit livrer la ville au pillage. Il fut plus modéré qu'ils ne pensoient, il donna le tems de faire des perquisitions: le Page & la Fille furent découverts, & en furent quites pour quelques jours de prison. 1473.

Louis étant au Mont St. Michel conclut une Trève de dix ans, & un Traité de Commerce avec les Députés de la Hanse Teutonique *.

Le Maréchal de Comminges mourut dans ce tems-là. Il fut d'abord connu sous le nom de Bâtard d'Armagnac ou de Lescun: il s'attacha à Louis XI. dans le tems que ce Prince n'étoit encore que Dauphin, & dès ce moment ne connut plus d'autres intérêts que ceux de son Maître. Le Roi, à son avènement à la Couronne, le fit Maréchal de France, & lui donna le Comté de Comminges. Le Maréchal s'imagina pendant quelque tems, qu'il pourroit se rendre maître de l'esprit

* Hanse ou Anse signifie Société, Compagnie de Marchands. La Hanse Teutonique se forma dans le 13e. siècle. Les villes qui y entrérent en prirent le nom d'Hanséatiques, dont Lubeck est la prémière. Ce nom vient, ou de *hanse* qui signifioit *alliance*, *confédération*, ou de deux mots Allemans, *Am-sic*, c'est-à-dire *sur mer*, parce que les villes qui s'associérent, sont toutes sur mer ou sur des fleuves.

l'esprit du Roi : mais s'appercevant bien-
1473. tôt que Louis vouloit faire des graces sans diviser son autorité, il fut assez prudent pour ne pas risquer ces essais téméraires de la faveur, qui avilissent les Princes, ou perdent les Favoris.

Après la mort du Maréchal de Comminges, le Roi donna le Gouvernement de Dauphiné à Crussol. Celui-ci n'en jouït pas longtems, il mourut un mois après. Crussol, toujours fidèle à son Prince, en fut aimé, mérita sa faveur, & n'en abusa jamais. Il étoit Sénéchal de Poitou, Grand-Pannetier, & Chevalier de l'Ordre de St. Michel. Jaques son fils lui succéda dans la charge de Grand-Pannetier. Le Gouvernement de Dauphiné fut donné à Jean de Daillon, Seigneur du Lude.

Le Roi, voyant le Duc de Bourgogne occupé du côté de l'Allemagne, se préparoit à réparer l'affront que ses armes avoient reçu devant Perpignan. Il emprunta trente-mille livres de Jean de Beaune Argentier du Dauphin, & de Jean Briçonnet Général des Finances : on amassa beaucoup de munitions, on fit de nouvelles levées, & l'Armée s'avança vers le Roussillon sous le commandement de du Lude. La nouvelle de la marche de cette Armée releva le courage des François enfermés dans le château de Perpignan, & jetta la terreur parmi les Arragonnois. Les uns & les autres manquoient de tout ; chacun ne

se

se soutenoit, que parce que son ennemi étoit dans une pareille néçessité. Zurita prétend qu'il y eut un second siège, mais il se trompe. Ce n'est pas la seule erreur qui se trouve dans sa Rélation; elle est démentie par celle d'un Bourgeois qui étoit alors dans Perpignan, & par plusieurs autres Pièces autentiques. 1473.

Tous ces préparatifs de guerre tournérent en négociations. Le Roi d'Arragon vouloit retirer le Roussillon & la Cerdagne qu'il avoit engagés en 1462. Louis XI. proposoit le mariage du Dauphin avec Isabelle fille de Ferdinand, Prince de Castille & Roi de Sicile: moyennant cette alliance, Louis devoit remettre le Roussillon & la Cerdagne au Roi d'Arragon, qui rendroit les trois-cens-mille écus, prix de l'engagement. Le mariage ne fut sans doute proposé que verbalement, ou par des Lettres particulières; car il n'en est rien dit dans le Traité signé à Perpignan.

Ce Traité porte que pour faire cesser les meurtres, les incendies & toutes les horreurs de la guerre, le Sérénissime Roi d'Arragon, les très Illustres Prince & Princesse de Castille, Roi & Reine de Sicile d'une part, & le Roi Très Chrétien de l'autre, sont convenus de confirmer le Traité fait en 1462. 1. Le Roi Très Chrétien rendra les Comtés de Roussillon & de Cerdagne, dès que le Roi d'Arragon lui aura payé les sommes pour lesquelles ces Comtés ont été enga-

1473. gagés. 2. Le Roi d'Arragon présentera deux hommes; le Roi Très Chrétien en choisira un pour être en son nom Gouverneur-Général des Comtés de Roussillon & de Cerdagne, & prêter serment aux deux Rois. 3. Le Roi Très Chrétien présentera quatre hommes; le Roi d'Arragon en choisira un, & lui confiera la garde des châteaux de Perpignan, de Colioure, & des autres places que le Roi Très Chrétien possède encore dans le Roussillon. 4. Le Gouverneur-Général & ceux des places des Comtés étant nommés garants du Traité, seront dispensés de toute obéissance envers leurs Princes légitimes, & ne souffriront pas qu'il soit rien fait de contraire aux engagemens réciproques de ces Princes. Les garnisons ne recevront d'ordre que du Gouverneur-Général, les autres troupes évacueront les Comtés. 5. Le prix de l'engagement des Comtés sera rendu dans le courant de l'année, & le Gouverneur s'obligera par serment de les remettre au Roi d'Arragon aussitôt après. Si le Roi d'Arragon ne paye pas la somme entière dans le cours de l'année, le Gouverneur remettra les places au Roi Très Chrétien. 6. Les Rois de France & d'Arragon, le Roi & la Reine de Sicile conserveront leurs alliés; desorte qu'ils pourront les secourir sans contrevenir au Traité, qui ne concerne que le Roussillon & la Cerdagne. Les autres articles ne sont que des précautions, prises

ſes pour l'exécution du Traité. Il fut ſi-
gné à Perpignan par le Roi d'Arragon, 1473.
& envoyé de ſa part à Louis XI. qui le 17 Sept.
ratifia en préſence des Ambaſſadeurs 10 Nov.
d'Arragon.

Auſſitôt que le Roi eut terminé l'affaire du Rouſſillon, il ſongea à marier ſes deux filles Anne & Jeanne de France, & leur donna à chacune une dot égale de cent-mille écus d'or. Le prémier con- 21 Oct.
trat paſſé fut celui de Jeanne la cadette. Ce n'étoit proprement qu'une ratification de celui du 19 Mai 1464. année de la naiſſance de cette Princeſſe. A peine étoit-elle née, que Charles Duc d'Orléans l'avoit demandée pour Louis ſon fils. Le contrat porte que c'eſt à la prière de Marie de Clèves Ducheſſe d'Orléans, que le Roi a bien voulu accorder Madame Jeanne de France ſa fille à Louis Duc d'Orléans.

Il y a eu peu de Princeſſes auſſi malheureuſes que Jeanne de France, ſi toutefois on peut l'être avec autant de vertu qu'elle en avoit. Louis Duc d'Orléans ſon mari étant monté ſur le trône ſous le nom de Louis XII. après la mort de Charles VIII. fit prononcer la nullité de ſon mariage par des Commiſſaires du Pape. Les prodiges que le Peuple crut voir le jour qu'on prononça la ſentence qui annulloit le mariage, prouvent du moins qu'on la regardoit comme irrégulière. C'eſt ainſi que des bruits populaires peuvent ſervir à éclaircir des

faits, quelquefois même à former le jugement qu'on en doit porter. La Reine
1473. Jeanne trouva sa consolation dans la Religion, asile sûr pour les malheureux. Aiant consacré sa vie uniquement à Dieu, elle institua les Religieuses de l'Annonciade, les soutint par ses bienfaits, & les édifia par ses vertus (*).

Après

* On alléguoit quatre moyens de nullité contre le mariage de Louis XII. avec Jeanne de France. 1. La parenté au quatrième degré entre les conjoints: 2. l'affinité spirituelle qui naissoit de ce que Louis XII. étoit filleul de Louis XI. Père de Jeanne: 3. la violence dont on prétendoit que Louis XI. avoit usé pour forcer à ce mariage Louis XII, alors Duc d'Orléans: 4. le défaut de consommation.

Les deux prémiers moyens ne sont point dirimens, quoique le second soit qualifié tel dans les Bulles d'Alexandre VI. Le troisième moyen est détruit par le contract même. On jugera de la validité du quatrième par l'extrait du procès verbal de dissolution du mariage. Il a pour titre:

„ Procès verbal de Philippe Cardinal de Luxembourg, Evêque du Mans, de Louis Evêque d'Albi, & de Fernandus Episcopus Septensis (*de Ceuta*) Commissaires par deux Bulles du Pape Alexandre VI. y insérées sur les causes de la séparation du mariage du Roi Louis XII. & de Jeanne de France, avec la sentence desdits Commissaires, par laquelle, veu par les dépositions d'un grand nombre de témoins, que le Roi, n'étant encore que Duc d'Orléans, avoit été contraint & forcé par les menaces du Roi Louis XI. & du Roi Charles VIII. de consentir audit mariage; que ladite Jeanne étoit impuissante, *quòd esset à naturâ imperfecta, corpore viciata & maleficiata, non apta viro*, & qu'ils étoient cousins au quatrième degré, ils déclarent ledit mariage nul, avec pouvoir à Sa Majesté de se marier".

Les prémières Bulles sont du 29 Juillet, les dernières

Après le mariage de Louis d'Orléans & de Jeanne de France, le Roi fit celui d'An- 1473.

nières du 31 Août, & la sentence donnée dans l'Eglise Paroissiale de St. Denis d'Amboise du 17 Décembre 1498.

Le procès fut commencé à Tours le 21 d'Août par la fulmination des prémières Bulles. Le 29 du même mois Antoine de Lestang (*de Stagno*) Docteur en Droit, & fondé de procuration de Louis XII. fit sa plainte, & forma la demande en nullité devant les Commissaires. Après avoir articulé les moyens concernant la parenté, l'affinité spirituelle, & la prétendue violence, il dit à l'égard du quatrième moyen, que la Reine étoit *corpore viciata & maleficiata, non apta viro, neque non potuisset & non posset concipere, semen virile secundùm congruentiam naturæ recipere, imo neque à viro intra claustra pudoris naturaliter cognosci, prout ex aspectu sui corporis judicari poterit: undè cùm prætensum matrimonium fuisset contra fines & bona matrimonii, ac intentionem principalem ejus non tenuit ipso jure*, & par conséquent le mariage étoit nul de plein droit.

La Reine Jeanne, assistée de son Conseil composé de Marc Traners Official de Tours, de Robert Salomon Provincial des Carmes, & de Pierre Bourelli Avocat, répondit dans son prémier interrogatoire du 6 Septembre, que la parenté au quatrième degré, & l'affinité spirituelle, n'étoient pas des empêchemens dirimens; que de plus le Cardinal de St. Pierre-aux-Liens, Légat *à latere* en France, avoit donné les dispenses; que le mariage n'avoit point été forcé, & *quod ipsa est habilis ad amplexus viriles, & fuit carnaliter cognita à Rege.*

Dans les interrogatoires suivans, la Reine interrogée, si elle n'avoit point d'imperfections corporelles que n'eûssent pas les autres femmes, elle répondit: *Je sai que je ne suis ni si belle, ni si bien faite que la plupart des femmes: mais je ne m'en crois pas moins propre au mariage, (apta viro.)* Interrogée si elle vouloit s'en rapporter à la visite des Sage-femmes, elle répondit qu'elle vouloit y penser, & agir suivant les Loix de l'Eglise. Quoique l'interrogatoire soit en Latin, il est terminé par

 une

d'Anne sa fille ainée avec Pierre de
1473. Bourbon, Sire de Beaujeu.

Louis

une cédule conçue en ces termes, que la Reine présenta aux Commissaires : *Messeigneurs, je suis femme, ne me cognois en procès, & sur tous autres affaires me déplaît l'affaire de présent. Je vous prie me supporter, si je dis ou réponds chose qui ne soit convenable; & proteste que si par mes réponses, je réponds à chose à laquelle ne soye tenue répondre, ou que Monseigneur le Roi n'ait écrit en sa demande, que ma réponse ne me pourra préjudicier, ne prouffiter à Monseigneur le Roi, en adhérant à mes autres protestations faites par-devant vous à la dernière expédition, & n'eûsse jamais pensé que de cette matière eût pu venir aucun procès entre Monseigneur le Roi & moi, & vous prie, Messeigneurs, cette présente protestation être insérée en ce présent procès.*

Le Roi voyant que Jeanne ne convenoit pas des faits, demanda une information par témoins, & une visite de Sage-femmes. Jeanne refusa la visite, disant que la pudeur s'y opposoit, & qu'elle étoit inutile, puisque le Roi *eam diversis vicibus carnaliter cognovisset*, & l'avoit traitée comme sa femme, *in lecto & aliàs.*

Il y eut beaucoup de procédures à ce sujet. Jeanne ne voulant pas se soumettre à la visite, offrit de s'en raporter au serment du Roi, déclarant au surplus *qu'elle ne soutenoit le procès qu'avec regret, pour la décharge de sa conscience, ce qu'elle ne feroit pour tous les biens & honneurs du monde, suppliant le Roi son Seigneur, dont elle desire faire le plaisir, sa conscience gardée, de n'être mécontent d'elle.* Elle ajouta que le Roi ne pouvoit pas alléguer qu'il eût été forcé à la consommation, *licet in muliere carnalis copula possit esse coacta; secùs tamen est in viro, à quo de jure non præsumitur per mulierem violenter extorta;* que le Roi étoit venu la voir à Lignières, qu'il y avoit quelquefois passé dix ou douze jours, & que là *cum eâdem pernoctabat, solus cum solâ, nudus cum nudâ, debitum conjugale per carnalem copulam reddendo, visus, oscula, amplexus, ac alia signa appetitiva experientiæ copulæ conjugalis, imò etiam veratis copulæ, prout decet inter conjuges, apertè manifestando. Cum ipse*

ex

Louis ne desiroit plus que de faire la paix avec le Duc de Bourgogne, mais il s'y 1473.

ex lecto conjugali surgeret, pluries dixit, & se jactavit coram pluribus, quod necesse habebat bibere & jentare, eo quod ipsam ter aut quater cognoverat carnaliter, dicendo verbis gallicis: J'ai bien gaigné à boyre, parce que j'ai cb... ma femme la nuit trois ou quatre fois; que le Roi en avoit usé ainsi plusieurs fois depuis la mort de Louis XI. qu'il n'avoit point reclamé contre son mariage aux Etats de Tours; qu'il ne pouvoit pas alléguer qu'il eût été retenu par la crainte, puisqu'il s'étoit plaint du mauvais gouvernement en présence du Parlement, de l'Université & du Corps-de-ville; qu'il s'étoit révolté contre Charles VIII. & que pendant tout ce tems-là il avoit toujours vécu maritalement avec elle; qu'on ne doit pas la regarder comme incapable d'avoir des enfans, puisqu'il y a beaucoup de femmes qui ne sont ni plus belles, ni mieux faites qu'elle, qui en ont eu: d'où elle conclut à ce que le Roi soit débouté de sa demande, & que leur mariage soit déclaré bon & valide.

Le Roi repliqua par Procureur, qu'il n'avoit pas reclamé contre son mariage dans les Etats, parce que ce n'étoit ni le tems ni le lieu convenable; mais qu'il l'avoit fait en Bretagne, d'où il avoit même envoyé à Rome pour ce sujet. Afin de prouver la violence de Louis XI. le Roi rapporte une Lettre de ce Prince au Comte de Dammartin, où il dit... *Je me suis délibéré de faire le mariage de ma petite-fille Jeanne & du petit Duc d'Orléans, pour ce qu'il me semble que les enfans qu'ils auront ensemble ne leur couteront guéres à nourrir, vous avertissant que j'espère faire ledit mariage, ou autrement ceux qui iront au contraire, ne seront jamais assûrés de leur vie en mon royaume, &c.* Ce qui pourroit faire douter de la vérité de cette Lettre, c'est qu'on prenoit la précaution de faire entendre beaucoup de témoins pour certifier que la signature étoit de Louis XI. & la contre-signature de Tilhart. D'ailleurs, comment pouvoit-on prévoir qu'elle seroit stérile, puisqu'elle n'avoit que deux mois lorsqu'elle fut promise? A l'égard de la consommation que la Reine allégue *prolsus clipeo*

 tam

s'y trouvoit bien des difficultés. On avoit déjà tenu inutilement plusieurs con-
1473. fé-

tam reiteratis vicibus, le Roi répond qu'il n'en a usé ainsi que par dissimulation & pour la paix.

Il est à propos de remarquer, que le Roi faisoit difficulté d'affirmer par serment les mêmes choses qu'il faisoit dire par son Procureur. La Reine persistant toujours à exiger le serment du Roi, il s'y détermina enfin, & nia formellement tout ce qu'elle avoit avancé. L'interrogatoire est en Latin, & les réponses de Louis XII. sont en François.

On trouve à la suite de la sentence depuis le rôle 223. jusqu'au rôle 434. les noms & les dépositions des témoins. Ils sont en grand nombre, se répètent presque tous, & disent que Louis XII. & Jeanne de France sont parens au quatrième degré; qu'il y a de plus entre eux une alliance spirituelle, parce que ce Prince étoit filleul de Louis XI; que Louis XII. alors Duc d'Orléans, avoit été forcé d'épouser Jeanne; que Louis XI. avoit fait faire plusieurs mariages de cette nature, c'est-à-dire, par violence; que le Duc d'Orléans n'avoit jamais pu souffrir sa femme; qu'il s'étoit réfugié en Bretagne sous le règne de Charles VIII; que dès lors il avoit reclamé contre la violence qui lui avoit été faite; qu'il y avoit eu des propositions de mariage entre lui & Anne de Bretagne; qu'il avoit envoyé à Rome pour demander la dissolution de son prémier mariage; que sur ces entrefaites le Duc d'Orléans avoit été fait prisonnier à la bataille de St. Aubin, étoit demeuré plus de deux ans en prison, & avoit été traité avec la dernière dureté par ordre de Charles VIII; que la Princesse Jeanne alloit visiter son mari, lui donnoit tous les secours possibles, & avoit enfin obtenu sa liberté.

Sur le dix-septième article de l'interrogatoire, qui concerne le défaut de consommation, & qui est répété dans tous les interrogatoires particuliers, les témoins déposent qu'ils savent, ou qu'ils ont entendu dire que la Princesse Jeanne avoit toujours déplu à son mari. Quelques-uns, en exaltant ses vertus, disent qu'elle étoit assez belle; mais tous s'accordent à dire qu'elle étoit malfaite; que la Duchesse Douairière d'Orléans l'avoit

tou-

férences à Senlis & à Compiègne. Le Duc ne vouloit rien accorder, à moins qu'on ne lui remît Amiens & Saint-Quentin; & le Roi vouloit garder ces places pour couvrir les frontières de Picardie. 1473.

Pen-

touchée nue, & qu'elle avoit trouvé *vas naturale arctum cum retractione ex uno latere & uno osse impediente.* Salmon de Bombelle Médecin du Roi Louis XII, & dernier Déposant, ajoute que ce Prince lui avoit dit: *Je soys le grand diable, oncques à ma vie je ne la ch.... naturellement comme une autre femme: & quando volebat cum eâ coire, inveniebat quandam tortuositatem in orificio vulvæ, adeo quòd virga ejus non poterat ingredi, sed calefaciendo se, emittebat semen inter, seu supra crura ipsius dominæ Joannæ.*

Toutes ces dépositions, & celles du Roi même, concourent à prouver que Jeanne étoit stérile de fait, qu'elle étoit peut-être incapable d'avoir des enfans, mais non pas que le mariage fût resté sans consommation.

J'ai cru devoir donner l'extrait de ce procès verbal, parce que cette pièce est très rare, (*) curieuse en elle-même, qu'elle a été ignorée de la plupart des Historiens, ou qu'ils n'ont pas voulu en faire mention: comme si la vérité pouvoit jamais être déplacée dans l'Histoire, qui doit en être dépositaire. Les Ecrivains timides font naître par leur silence, des soupçons qui seroient dissipés par un récit vrai, simple & naïf. Louis XII. aiant fait prononcer la nullité de son mariage avec Jeanne de France, épousa Anne de Bretagne veuve de Charles VIII. qu'il avoit aimée devant & après son mariage. Cette Princesse étoit sincère & & généreuse, mais impérieuse & sévère. Ce qui prouve l'ascendant que les Princes ont sur ceux qui les environnent, c'est qu'elle mit la Vertu à la mode dans sa Cour.

(*) Il y a eu trois expéditions de ce procès-verbal, chaque Commissaire en aiant fait faire une. L'une est à la Bibliothèque du Roi, (Manuscrit contenant 434 rôles, num. 5974.) l'autre, dans celle de Mr. le Chancelier; la troisième est restée dans les Archives de l'Eglise d'Albi.

Pendant ces contestations, le Connétable s'empara de Saint-Quentin, sous prétexte d'empêcher le Duc de Bourgogne d'y entrer : mais son dessein étoit de s'y faire une espèce de Souveraineté. Le Roi prit le parti de dissimuler son ressentiment contre le Connétable, de peur qu'il ne livrât cette ville au Duc de Bourgogne.

1473.

Charles, n'aiant signé la trève avec la France que pour porter ses armes en Allemagne, se saisit de Montbelliard, & fit prisonnier le Duc de Virtemberg. Enivré par les succès, irrité par les obstacles, il ne pouvoit goûter un moment de repos ; son projet étoit d'étendre sa puissance d'une mer à l'autre. Après avoir déclaré qu'il prétendoit ne plus relever du Roi, il établit à Malines un Parlement où toutes les affaires des Pays-Bas devoient être jugées définitivement.

Décemb.

Ce Prince gardoit si peu de mesures, que sans avoir égard à la trève qui n'étoit pas expirée, il entra dans le Nivernois. Le Roi y fit marcher des troupes, qui arrêtérent les Bourguignons, & reprirent les villes dont ils s'étoient saisis. Il écrivit en même tems à ses Ambassadeurs, de faire savoir aux Conservateurs de la trève, qu'ils eussent à faire réparer les dommages qu'on avoit faits dans le Nivernois.

Tandis que le Roi étoit occupé à prévenir ou à repousser les entreprises du Duc de Bourgogne, il étoit importuné

par

par une guerre domeſtique, qui étoit alors très intéreſſante, & qui ſeroit ridicule aujourd'hui, ſi l'on devoit jamais être étonné des ridicules des hommes, ou qu'ils puiſſent être frappés de ceux de leur ſiècle. La diſpute des *Réaliſtes* & des *Nominaux* partageoit alors les Ecoles. De tout tems la Philoſophie règnante s'eſt unie à la Théologie. Dans les prémiers ſiècles de l'Egliſe le *Platoniſme* dominoit parmi les Théologiens, comme le *Péripatétiſme* règnoit dans les derniers ſiècles. Sous Louis XI. les *Réaliſtes* & les *Nominaux* formoient la diſpute dominante, car il faut toujours qu'il y en ait une; & jamais elle n'eſt plus vive, que lorſqu'elle roule ſur une queſtion de mots. De part & d'autre on ſe traitoit d'hérétiques, & l'on s'entendoit fort peu. La fauſſe Philoſophie eſt toujours emportée, & ceux qui ſoutiennent les diſputes Scholaſtiques, ne manquent jamais de les revêtir du manteau de la Religion, & d'y faire intervenir les Puiſſances Eccléſiaſtiques & Séculières. Tout ce qui paroiſſoit intéreſſer la Religion, attiroit l'attention de Louis XI. Il craignoit les diviſions dans l'Etat; c'eſt pourquoi il donna une Déclaration portant défenſes de lire les Livres d'Ockam, d'Arimini, de Buridan, & de quantité d'autres, dont les noms ſont aujourd'hui auſſi ignorés que leurs ouvrages. 1473.

Après la Religion, ce qui touchoit le plus

plus Louis XI. étoit le Commerce. Il 1473. s'étoit répandu en France beaucoup d'Espèces étrangères d'un titre au-dessous de celui du Roi, & qui étoient reçues pour une égale valeur; desorte que les Etrangers faisoient fondre nos Espèces, en frappoient de nouvelles, & nous les rapportoient à un prix au-dessus de leur titre. On remédia à cet abus, en ordonnant que les Monnoies étrangères ne seroient plus reçues que suivant le titre & au marc.

Louis fit cette année quelques nouveaux arrangemens dans sa Maison. Il augmenta sa garde de cent archers sous le commandement de Jean Blosset: c'est le prémier Etablissement des Compagnies Françoises des Gardes-du-corps.

Cette année mourut Charles Comte du Maine frère de René Roi de Naples & de la Reine Mère de Louis XI. Le Comte du Maine avoit partagé la puissance du Roi Charles VII. Il avoit encore eu beaucoup de crédit au commencement du règne de Louis XI; mais la guerre du Bien public l'aiant rendu suspect, le Roi, qui considéroit ses sujets par leur fidélité, par leurs services, & non par leur naissance, priva le Comte du Maine de ses charges. La disgrace de ce Prince fut d'autant plus humiliante, que le Roi pour le punir n'eut qu'à retirer sa faveur; il ne le craignoit pas assez pour porter se ressentiment plus loin. Le Comte du Maine fut un de ces exem-

exemples qui prouvent que sous un Roi puissant, les plus Grands d'un Etat ne brillent que d'un éclat emprunté; qu'ils n'existent que par la faveur; & qu'ils tombent dans l'obscurité, sitôt que leur Maître cesse de les regarder favorablement. 1473.

Le commencement de l'année suivante fut marqué par le complot le plus noir. Louis aiant fait offrir une abolition, une charge & des pensions à Ithier Marchand, Maître de la Chambre aux Deniers du feu Duc de Guyenne, Ithier envoya à la Cour Jean Hardi un de ses domestiques, sous prétexte d'écouter les propositions, & avec la commission secrette d'empoisonner le Roi. Hardi communiqua son dessein à un Officier de la bouche nommé Colinet de la Chênaie, & lui offrit vingt-mille écus pour donner le poison. Colinet feignit d'accepter la proposition, se chargea du poison, le remit entre les mains du Roi, & lui découvrit tout. 1474. Pâques le 10. Avril.

Hardi fut arrêté. Le Roi voulut que le procès fût fait par Gaucourt Gouverneur de Paris, & par le Corps-de-ville, assistés du Prémier-Président & du Prévôt de Paris. On fut plus de deux mois à instruire le procès. Je trouve un Arrêt, qui ordonne que Hardi sera apliqué une seconde fois à la question pour avoir révélation des complices: il fut enfin condamné à être écartelé, & traîné sur une claie au suplice. Sa tête fut mise 20 Janv.

au

au bout d'une lance devant l'Hôtel-de-
1474. ville, le tronc de son corps fut brulé, & ses membres furent attachés à des poteaux dans quatre villes frontières. L'Arrêt ne nomme point d'autre complice qu'Ithier, qui prit la fuite: il n'est fait aucune mention du Duc de Bourgogne, quoique plusieurs aient écrit qu'il avoit promis ou donné cinquante-mille florins d'or à ceux qui empoisonneroient le Roi. Ce qui pourroit confirmer les soupçons contre le Duc, c'est qu'il n'est pas vraisemblable qu'Ithier eût refusé le parti avantageux que le Roi offroit, & se fût déterminé à l'empoisonner, sans y être porté par un intérêt puissant; & il n'y avoit que le Duc de Bourgogne dont la haine fût assez reconnue, pour qu'il fût suspect d'avoir conseillé le crime. Louis anoblit Colinet, le fit son Maître-d'hôtel, & lui donna la Seigneurie de Castéra. Ce don aiant été disputé à ses héritiers par ces hommes vils qui croient qu'on ne sert les Rois qu'en dépouillant leurs sujets, fut confirmé par François I.

Le Duc de Bourgogne apportoit si peu de dispositions à la paix, que tout ce que les Plénipotentiaires purent retirer de leurs conférences, fut de conclure une prolongation de trève jusqu'au 1. de Mai de l'année suivante. Les Alliés compris dans la trève précédente, le furent pareillement dans celle-ci, avec la clause qu'ils déclareroient dans le terme

de trois mois, s'ils vouloient accéder à ce Traité. Cette restriction fit naître de grandes difficultés dans la suite, au sujet des démêlés de Louis XI. avec le Roi d'Arragon. 1474.

Louis n'avoit plus en Roussillon que le château de Perpignan, la Roque, Bellegarde & Colioure. Le Roi d'Arragon ne doutoit point que Louis, fatigué de la guerre, ne lui cédât enfin ces places, sans exiger les trois-cens-mille écus. Pour achever de le gagner, il lui envoya la Cardonne Comte de Prades, & le Castellan d'Emposte, en qualité d'Ambassadeurs, pour traiter du mariage du Dauphin avec la Princesse Isabelle fille du Roi de Sicile.

Les Rois de France & d'Arragon ne se soucioient ni l'un ni l'autre de faire ce mariage. L'un songeoit à retirer le Roussillon, l'autre à le garder; & tous deux à se tromper, en expliquant les Traités selon leurs intérêts.

Le Roi étant alors sur la frontière de Picardie, avoit laissé un Conseil composé du Chancelier, de Tristan Evêque d'Aire, du Comte de Candale, & du Protonotaire Jean d'Amboise. Les Ambassadeurs s'adressérent à ce Conseil, & se plaignirent que le Roi d'Arragon n'eût pas été compris dans la trève en termes aussi exprès que les Ducs de Bourgogne & de Bretagne; puisqu'ils avoient tous trois les mêmes intérêts, qui étoient, disoient-ils, de s'opposer aux usurpa-

tions

tions du Roi. Ils portérent les mêmes
1474. plaintes au Conseil ; ils rapellérent le Traité de 1462, par lequel le Roi de France s'étoit engagé de soumettre la Catalogne.

Les Ambassadeurs avoient raison en plusieurs points. Ils ne pouvoient pas nier que si les Troupes Françoises eussent conquis la Catalogne, les Comtés de Roussillon & de Cerdagne devoient demeurer à la France, jusqu'à ce qu'on eût payé les trois-cens-mille écus : mais ils pouvoient objecter que la Catalogne n'avoit pas été réduite : Louis avoit même fourni des troupes au Duc de Lorraine contre le Roi d'Arragon.

La réponse du Conseil fut moins une justification de la conduite du Roi, qu'une recrimination contre Jean d'Arragon. On lui reprochoit que ses troupes avoient commis des hostilités jusques dans le Languedoc ; que Calla Luna venoit encore récemment de surprendre le château de St. Félix, de Riotar, celui de Cerdagne, & avoit fait pendre Jehannot qui y commandoit ; que les Ambassadeurs n'étoient venus que pour amuser le Roi, & qu'ils avoient ordre de n'agir que suivant les vues du Duc de Bourgogne, Prince le plus ennemi de la paix.

Pendant que les Ambassadeurs d'Arragon étoient à Paris, le Roi y vint passer quelques jours, pour leur donner une idée de sa puissance, en faisant devant eux les montres de la Milice Bourgeoi-
se

se de la capitale. Il se trouva près de cent-mille hommes sous les armes, avec un beau train d'artillerie. Le Roi mena ensuite les Ambassadeurs souper avec lui, & leur fit présent de deux vases d'or pesant quarante marcs. Il leur fit rendre tous les honneurs possibles: mais pour éviter de traiter d'affaires qu'il ne vouloit point décider, il partit promtement, & passa plusieurs mois sur les frontières de Picardie. 1474.

Les Ambassadeurs, voyant que le différend qui étoit entre le Roi de France & leur Maître ne se termineroit plus que par les armes, prirent la route d'Arragon; mais ils furent arrêtés au Pont-Saint-Esprit & ramenés à Lyon. Ils se plaignirent de la violence qu'on osoit faire à des Ministres publics. On leur répondit que ce retardement étoit pour leur propre sureté, & qu'il falloit donner le tems de prévenir les Commandans de la frontière, & de savoir d'eux quel étoit le chemin le plus sûr. On leur donna enfin de fort mauvaises raisons, parce qu'on n'avoit d'autre dessein que de les retenir jusqu'à ce que les troupes du Roi se fussent emparées du Roussillon. Les passages étoient si bien gardés, que le Roi d'Arragon ne recevoit aucunes nouvelles de ses Ambassadeurs. Cependant il aprenoit que l'Armée Françoise étoit entrée dans le Roussillon: il en écrivit au Roi, & le pria de faire cesser les hostilités. D'un autre côté le Duc

de

1474. de Bourgogne déclara que le Roi d'Arragon étoit compris dans la trève. Louis répondit d'abord à l'un & à l'autre d'une façon assez obscure, puis il prétendit que les Royaumes d'Arragon & de Valence lui appartenoient comme héritier & donataire de la Reine Marie d'Anjou sa Mère, à qui ils avoient été cédés par son contrat de mariage; que sa Mère étoit fille d'Yolande d'Arragon, fille ainée & héritière de Jean I. Roi d'Arragon. La filiation étoit certaine; & si la Reine Marie avoit été fille unique d'Yolande d'Anjou, les droits du Roi auroient été fondés; mais elle avoit eu plusieurs frères, dont deux lui avoient survécu. Ainsi le seul titre du Roi étoit la prétendue donation faite à la Reine sa Mère par son contract de mariage, & la cession qu'elle lui en avoit faite: comme si les Royaumes se transportoient sans l'aveu des Peuples, ou que les sujets fûssent des esclaves dont on pût faire un commerce. Le droit du Roi sur les Comtés de Roussillon & de Cerdagne étoit mieux fondé: l'engagement avoit été fait pour sauver la Reine d'Arragon, & conserver ce Royaume, qui étoit en très grand péril, lorsque les François firent lever le siège de Gironne. Louis ajoutoit que son dernier Traité avec le Roi d'Arragon étoit indépendant de la trève. Il choisit le Duc de Bretagne pour arbitre de ses prétentions, & envoya le Chancelier Doriole pour les lui expliquer.

Le

Le Duc répondit que la trève n'aiant été faite que pour parvenir à la paix, 1474. toutes voies de fait, sous quelque prétexte que ce fût, étoient contraires à l'esprit de la trève; que lorsque les Ambassadeurs de France avoient déclaré au Congrès de Compiègne que le Roi prétendoit réserver ce qui concernoit le Roussillon & la Cerdagne, les Plénipotentiaires du Duc de Bourgogne avoient remontré que leur Maître n'entendoit point qu'on mît cette exception; que le Roi n'avoit point alors fait mention de ses prétentions sur les Royaumes d'Arragon & de Valence, & qu'on les examineroit lorsqu'il seroit question de faire le Traité de paix.

Le Roi, n'aiant pas obtenu du Duc de Bretagne ce qu'il en espéroit, fit entrer une Armée en Roussillon sous le commandement de du Lude, d'Yvon du Fau, & de Boufile-le-Juge. On ouvrit la campagne par le siège d'Elne. Cette place étoit défendue par Bernard d'Olms, que le Roi avoit fait Gouverneur du Roussillon. Le Roi d'Arragon essaya inutilement de jetter du secours dans la place: elle fut si vivement pressée, qu'elle se rendit à discrétion: le Roi fit trancher la tête au Gouverneur.

Dans le tems que le Roi faisoit la guerre au Roi d'Arragon, il évitoit de se brouiller avec toutes les autres Puissances; il refusa même de faire une ligue que l'Empereur lui proposoit contre le Duc de Bourgogne.

Louis étoit encore plus attentif à prévenir les troubles dans l'intérieur du Royaume. Inflexible à l'égard de ceux qui osoient s'opposer à son autorité, il en fit un exemple sévère à Bourges.

1474.

On avoit mis une imposition pour faire réparer les fortifications de la ville; il y eut à ce sujet une émeute où le Fermier de l'impôt fut maltraité. Le Clergé & les principaux habitans voulurent prévenir la vengeance du Roi, en faisant eux-mêmes justice des coupables, & délibérérent sur les moyens de procéder dans cette affaire: mais Louis, n'aimant pas les longues formalités dans ces occasions, nomma une Commission composée de Gens d'épée & de robe, & l'envoya à Bourges avec une Compagnie d'arbalêtriers pour la faire respecter. Du Bouchage, Chef de la Commission, eut ordre de faire une recherche exacte des coupables, de n'avoir égard à aucune franchise, & de faire punir jusqu'à l'Archevêque même, s'il étoit criminel.

Du Bouchage répondit aux intentions de son Maître: sans s'écarter de la justice, il fit mourir les plus coupables, le reste fut exilé, ou condamné à l'amende. Le Roi changea la forme de la police de la ville, & ordonna qu'elle seroit gouvernée par un Maire & deux Echevins, dont il se réservoit le choix.

Le Roi projettoit alors de faire encore un plus grand exemple dans la personne du Connétable. Chabanes de Curton

ton Gouverneur de Limousin, & Jean
Hubert qui depuis fut Evêque d'Evreux, 1474.
étoient alors à Bouvines pour traiter de la paix avec Hugonet & Imbercourt. Le principal article de leurs instructions étoit d'offrir au Duc de Bourgogne de lui remettre Saint-Quentin & les Terres du Connêtable, s'il vouloit le livrer au Roi. Le marché fut bientôt conclu par Imbercourt, ennemi juré de St. Pol, depuis qu'il en avoit reçu un démenti dans une conférence: la modération avec laquelle Imbercourt y avoit répondu, avoit suspendu son ressentiment, & ne l'avoit pas détruit.

Le Connêtable, instruit de ce qui se traitoit contre lui, écrivit au Roi, & lui demanda une entrevue, sans quoi il déclaroit qu'il alloit se jetter entre les bras du Duc de Bourgogne. Le Roi, craignant qu'il ne prît ce parti, donna ordre à ses Plénipotentiaires de rendre les scellés & de retirer les leurs, & accepta l'entrevue. St. Pol en règla lui-même les conditions, & se rendit sur un pont entre la Fère & Noyon, armé & suivi de trois-cens hommes d'armes. Le Roi s'étant fait attendre, en fit des excuses au Connêtable, qui de son côté s'excusa de ce qu'il paroissoit devant lui avec des armes, mais que c'étoit par la crainte de Dammartin son ennemi. Le Roi feignit d'être satisfait de ses excuses; le Connêtable lui promit de le servir fidèlement, & passa ensuite la bar-

rière pour le saluer. Le Roi le reçut a-
1474. vec bonté, & le réconcilia avec Dammartin, c'est-à-dire, qu'il les obligea de dissimuler leur haine.

Les Rois pardonnent rarement à ceux qu'ils craignent. Louis ne songea plus qu'aux moyens de perdre un sujet trop puissant, qui avoit osé traiter avec lui d'égal à égal. Le Roi demeura en Picardie, pendant qu'on travailloit à Paris au procès du Duc d'Alençon. Ce Prince avoit toujours besoin de pardon, & n'en étoit jamais digne; l'impunité ne faisoit que l'enhardir au crime. Ingrat par caractère, criminel par habitude, inquiet, factieux, il n'avoit aucune vertu, & n'étoit distingué que par sa qualité de Prince, qui le rendoit plus coupable. Le Roi, las d'exercer une clémence, qui à force d'être répétée devenoit injurieuse à la Majesté & dangereuse pour l'Etat, avoit fait arrêter le Duc d'Alençon, dans le tems qu'il se disposoit à passer auprès du Duc de Bourgogne, pour lui vendre les terres qu'il possédoit en France. Le Parlement fut chargé de lui faire son procès, & rendit un Arrêt, qui en le déclarant criminel de lèze-majesté, & de plusieurs autres crimes, le condamna à mort, *l'exécution toutefois réservée jusqu'au bon-plaisir du Roi.* Les biens du Duc d'Alençon furent confisqués, mais le Roi en rendit la plus grande partie au Comte du Perche son fils.

Tandis que le Roi cherchoit à rame-
ner

ner ou punir les sujets rebelles, le Duc de Bourgogne tramoit une nouvelle ligue contre lui. Comme il avoit formé le projet de s'étendre du côté de l'Allemagne, & qu'il craignoit que le Roi ne mît obstacle à ses desseins, il résolut de lui opposer un ennemi capable de l'occuper. Il fit avec Edouard une ligue défensive & offensive, par laquelle ils convinrent de s'unir pour détrôner Louis XI. Il fut arrêté que les Anglois feroient une descente en Normandie ou en Guyenne, & que le Duc les assisteroit de toutes ses forces pour recouvrer ces Provinces, & pour entreprendre la conquête du reste du Royaume. Comme la ligue étoit autant contre la Couronne que contre le Roi, il étoit dit qu'on feroit la guerre à quiconque posséderoit la Couronne de France; que ces deux Princes commanderoient chacun une Armée en personne; qu'ils agiroient séparément, & indépendamment l'un de l'autre; & qu'ils se joindroient dans le besoin. Si l'un des deux ne pouvoit commander son Armée en personne, le Général qu'il chargeroit du commandement, obéiroit au Prince qui seroit à la tête de la sienne, & les deux Armées seroient alors soumises au même chef. On n'écouteroit aucune proposition l'un sans l'autre. Le Roi d'Angleterre cède au Duc de Bourgogne la Champagne, le Comté de Nevers, les Villes de la riviere de Somme, les Terres du Comté de St. Pol,

1474.

25 Juillet.

se réservant toutefois le droit de se faire couronner à Reims *.

1474. Quoique le Roi ne sût pas précisément quel étoit le Traité, il jugeoit par les préparatifs d'Edouard & de Charles, qu'ils projettoient quelque grande entreprise. Il fut encore mieux instruit par le Roi d'Ecosse, qui aiant été sollicité d'entrer dans la ligue, lui donna avis du refus qu'il avoit fait d'écouter des propositions contraires aux alliances & à l'amitié qui avoient été de tout tems entre la France & l'Ecosse. Il demandoit en même tems au Roi, la permission de passer par la France pour faire un pélérinage à Rome. Louis envoya aussitôt Mény Pény son Chambellan, remercier le Roi d'Ecosse, & lui représenter que dans les conjonctures présentes il ne devoit pas songer au voyage de Rome; que son prémier devoir étoit de veiller à la sureté de ses Etats & de ses Alliés; mais que si, contre son avis, il persistoit dans le dessein d'aller à Rome, & de passer par la France, on lui rendroit tous les honneurs qui étoient dûs à un allié & à un ami du Roi & de la Couronne. Le Roi d'Ecosse, suivant le conseil de Louis XI., demeura dans ses Etats pour observer la conduite des Anglois.

La plupart de ceux qui composoient le

* Ce Traité, ignoré de tous ceux qui ont écrit jusqu'aujourd'hui, n'a été connu que par les *Actes* de *RYMER*.

le Conſeil du Roi, indignés que le Duc de Bourgogne ne ſe ſervît de la trève 1474.
que pour ſe préparer à la guerre, & ſoulever toute l'Europe contre la France, vouloient qu'on marchât contre lui : mais le Roi n'aiant jamais plus de reſſource dans l'eſprit que lorſque le péril étoit preſſant, fut d'un avis contraire. Il voyoit le Duc de Bourgogne prêt à porter ſes armes du côté de l'Allemagne, ainſi il ſe garda bien de le troubler dans une entrepriſe qu'il prévoyoit devoir lui être funeſte. La politique de Louis XI. étoit de ſe tenir toujours ſur ſes gardes, de ne prendre les armes qu'à l'extrémité, & d'attendre ſon ſalut des fautes ſeules de ſes ennemis, dont il ſavoit parfaitement profiter.

Louis, au-lieu d'agir offenſivement contre le Duc Charles, ne s'occupa que du ſoin de lui ſuſciter des ennemis, & ſaiſit l'occaſion qui ſe préſentoit au ſujet du Comté de Férette. Il y avoit cinq ans que Sigiſmond Duc d'Autriche avoit vendu ou engagé ce Comté au Duc de Bourgogne. Celui-ci y avoit mis pour Gouverneur Hagembac, homme cruel, avare, & plus propre à ruïner un Pays, qu'à ménager de nouveaux ſujets. Les vexations d'Hagembac s'étendirent juſques ſur les Suiſſes. Sur leurs plaintes, le Duc de Bourgogne envoya des Commiſſaires dans chaque Canton : mais comme on s'apperçut par leurs ménagemens pour Hagembac, que c'étoit un de ces

instrumens de la tyrannie qui se char-
1474. gent de la haine publique, qui ne se-
roient pas employés s'ils étoient plus intègres, & qui n'ont pas besoin de se justifier pour être absous ; ceux qui s'étoient plaints, n'osérent plus se déclarer, dans la crainte de s'attirer le ressentiment d'un homme violent, injuste & soutenu. Il n'y eut que le Canton de Berne, qui séparant le Prince du Ministre, fit assurer le Duc que les Suisses ne cherchoient qu'à vivre en bonne intelligence avec lui ; mais qu'ils ne pouvoient pas supporter les violences d'Hagembac. Le Duc ne fit aucune attention à ces remontrances, parce qu'il n'étoit occupé que de ses desseins sur l'Allemagne, à l'occasion des démêlés que Robert de Bavière, Electeur de Cologne, avoit avec son Chapitre. Toute la Noblesse de l'Electorat s'étant déclarée pour le Chapitre, implora la protection de l'Empereur, & choisit Herman Landgrave de Hesse pour être Administrateur de l'Electeur, avec assurance de tous les suffrages, s'il devenoit vacant.

Le Duc de Bourgogne, pour qui toute occasion de guerre étoit un motif suffisant de l'entreprendre, se mit à la tête
31. Juillet. d'une puissante Armée, & vint avec l'E-
lecteur de Cologne mettre le siège devant Nuys, ville sur le bord du Rhin. Le Landgrave de Hesse s'enferma dans la place avec une forte garnison, & se prépara à faire une vigoureuse défense,

en

en attendant qu'il fût secouru par les Princes de l'Empire. 1474.

Louis, jugeant que les mécontentemens des Suisses étoient d'une plus grande importance qu'ils ne l'avoient paru au Duc de Bourgogne, résolut de profiter de cette occasion pour faire rentrer Sigismond Duc d'Autriche dans le Comté de Férette, pour faire déclarer les Suisses contre le Duc de Bourgogne, & pour en faire des Alliés utiles à la France. Pour cet effet il se rendit médiateur entre eux & le Duc d'Autriche, termina leurs différends, & prêta cent-mille florins à Sigismond, pour rembourser le Duc de Bourgogne du prix de l'engagement du Comté de Férette. Il fit en 26. Octob.
même tems alliance avec le Canton de Berne & avec ceux de la Ligue d'Allemagne.

Ce Traité * causa une révolution gé-né-

* Comme il a servi de modèle à ceux qui l'ont suivi, il est à propos d'en donner le sommaire. Les Alliés s'expriment à peu près en ces termes: *Le Seigneur Roi en toutes & chacunes nos guerres, & spécialement contre le Duc de Bourgogne, nous doit fidèlement donner aide, secours & défense à ses dépens. Outre plus, tant qu'il vivra, il nous fera tenir & payer tous les ans en la ville de Lyon, en témoignage de sa charité envers nous, la somme de vingt-mille florins; & si ledit Seigneur Roi en ses guerres & armées avoit besoin de notre secours, & d'icelui nous requéroit, dès lors nous serons tenus de lui fournir à ses dépens tel nombre de soldats armés que le pourrons faire, c'est à sçavoir en cas que ne fussions point occupés en nos propres guerres; & sera la paye de chaque soldat de quatre florins & demi du Rhin par mois.*

néral dans les Cantons & dans les Pays
1474. voisins. Les villes de Strasbourg, de Col-

Quand ledit Seigneur Roi voudra nous demander tel secours, il fera tenir dans l'une des villes de Zurich, Berne ou Lucerne, la paye d'un mois pour chaque soldat; & pour les deux autres mois suivans, en la cité de Genève, ou autre lieu à notre choix.

Du jour que les nôtres seront sortis de leurs maisons, commencera la paye desdits trois mois; ils jouiront de toutes les franchises, immunités & privilèges, desquels les sujets du Roi jouïssent; & si en quelque tems que ce soit nous requérons ledit Seigneur Roi de nous prêter secours à nos guerres contre le Duc de Bourgogne, & que pour autres guerres siennes il ne pût nous secourir, dès lors, afin de pouvoir soutenir nosdites guerres, ledit Seigneur Roi nous fera délivrer en sa ville de Lyon, tant & si longuement que nous les continuerons à main armée, la somme de vingt-mille florins du Rhin par quartier, sans préjudice de la somme ci-dessus mentionnée.

Et quand nous voudrons faire paix ou trêve avec le Duc de Bourgogne, ou autre ennemi du Roi ou de nous, ce qui nous sera loisible de faire, nous devons, & sommes tenus de réserver spécifiquement icelui Roi; & lui, semblablement comme nous, doit en toutes ses guerres avec le Duc de Bourgogne & autres, pourvoir que faisant paix ou trêve, nous soyons spécifiquement & singulièrement réservés comme lui.

En toutes choses, nous réservons de notre part notre Saint Père le Pape, le Saint Empire Romain, & tous ceux avec lesquels nous avons jusqu'aujourd'hui contracté alliances: le même sera de la part du Roi, hormis le Duc de Bourgogne, à l'endroit duquel nous nous comporterons ainsi que dit a été.

Et s'il arrive que nous soyons enveloppés de guerres avec ledit Duc de Bourgogne, dès lors & à l'instant, icelui Roi doit mouvoir puissamment en guerre contre ledit Duc, & faire les choses accoutumées en guerre, qui soient à lui & à nous profitables; le tout sans dol & fraude aucune.

Et pour autant que cette amiable union doit être de bonne foi gardée ferme & inviolable durant la vie d'icelui Roi, à cette cause, nous avons à icelui Roi fait délivrer ces présentes scellées, aiant reçu les semblables scellées, & confirmées de son sceau.

Colmar, de Schéleſtad, de Mulhauſen, de Baſle, & pluſieurs autres entrérent dans la ligue; les Peuples du Comté de Férette retournérent ſous leur ancien Maître. Hagembac fut arrêté & conduit à Briſac, où il eut la tête tranchée; & les Suiſſes ne gardant plus de ménagemens, entrérent en Bourgogne, mettant tout à feu & à ſang. 1474. Novemb.

On reconnut alors que Louis XI. avoit uſé d'une ſage politique, en laiſſant le Duc de Bourgogne s'engager en Allemagne. Ce Prince, en reſtant devant Nuys, ſe mettoit hors d'état d'exécuter le projet qu'il avoit formé avec Edouard, d'entrer en France à main armée. D'un autre côté, Edouard n'oſoit tenter une deſcente dans laquelle il ne ſeroit pas ſoutenu. Cependant on n'avoit jamais fait en Angleterre plus de préparatifs pour la guerre. Edouard croyant intimider Louis XI. l'envoya ſommer par un Héraut de lui rendre les Provinces de Normandie & de Guyenne, ſans quoi il le menaçoit d'entrer en France avec toutes ſes forces.

Le Roi, qui n'employoit jamais de rodomontades, & qui les craignoit encore moins, ne daigna pas d'abord répondre à l'Envoyé d'Edouard. Le Héraut perſiſtant à demander une réponſe poſitive, & répétant toujours qu'Edouard paſſeroit inceſſamment en France: *Dites à votre Maître*, répondit froidement le Roi, *que je ne le lui conſeille pas*. Le Con-

tinuateur de Monstrelet ajoute que peu
1474. de tems après Louis XI. envoya au Roi d'Angleterre un âne, un loup & un sanglier. On ne voit pas trop ce que cela signifioit; mais Edouard en fut extrêmement offensé, & redoubla ses menaces, qui n'eurent pas grand effet.

Quoique Louis redoutât peu ses ennemis, il ne négligeoit rien pour mettre le Royaume en état de défense: il fit faire de grands magasins de blé, munit les places, & garnit les frontières. Le Bâtard de Bourbon, Amiral de France, donna un Mémoire fort détaillé, pour faire voir de quel avantage il seroit de fortifier La Hogue, & d'y faire un port qui mettroit les vaisseaux à l'abri de toute insulte. Il arriva alors ce qui est souvent arrivé depuis: le projet fut examiné, aprouvé, & même admis, & resta sans exécution. On a éprouvé de nos jours combien cette entreprise eût été utile.

A peine les Suisses avoient-ils signé leur Traité avec la France, qu'ils se plaignirent des vexations que leurs Marchands essuyoient à l'entrée & à la sortie du Royaume, de la part de ceux qui étoient chargés de la perception des Droits Royaux, & qui les étendoient au gré de leur avidité. Il y avoit longtems que les Regnicoles faisoient les mêmes plaintes. Les Gens-d'affaires, abusant du besoin qu'on avoit de leur crédit, accabloient les sujets du Roi par des frais énor-

énormes. Ils avoient des Sergens à ga- 1474.
ges qui enlevoient les meubles des Taillables, & les ruïnoient tellement par les frais, qu'ils les rendoient insolvables pour les impositions. Les Traitans, au défaut d'argent, enlevoient les vins, les blés du Paysan, & s'associoient avec des Marchands qui mettoient ensuite aux denrées le prix qu'ils vouloient.

Le Roi ignoroit une partie de ces vexations, ou se voyoit souvent dans la nécessité de les tolérer: mais il sentit de quelle importance il étoit de faire rendre justice à de nouveaux Alliés, pour les attacher à la France. Les Suisses eurent donc satisfaction, & l'on profita de cette circonstance pour envoyer des Commissaires examiner les abus qui se Décemb.
commettoient dans les Provinces, & punir les coupables.

Il est certain que Louis XI. en abaissant les Grands, cherchoit à soulager le Peuple, & se relâchoit même de ses droits lorsqu'il en pouvoit revenir quelqu'avantage au Public: il le prouva cette année au sujet de l'Imprimerie.

Cet Art fut inventé en Allemagne sur la fin du règne de Charles VII: la commune opinion en donne la gloire à Mayence; peut-être pourroit-on l'attribuer à Strasbourg. Les prémiers Imprimeurs qui vinrent à Paris vers l'an 1470. étoient Ulric Gering, Martin Crantz, & Michel Fribulger. Ils s'établirent en Sorbonne, & furent encouragés par Guil-

 lau-

laume Fichet & Jean Heylin de la Pierre. C'étoient les deux hommes les plus distingués de l'Université par leur science. Ils enseignoient l'Ecriture Sainte, la Philosophie & les Belles-Lettres; rivaux par leurs talens, une estime réciproque les rendit amis.

1474.

L'accueil qu'on fit aux prémiers Imprimeurs, en attira plusieurs autres, parmi lesquels étoit Herman Staterfen, natif de Munster, & Facteur des Libraires de Mayence. Il avoit apporté en France beaucoup de Livres; mais étant mort, tous ses effets furent saisis comme appartenans au Roi par droit d'aubaine. L'Université s'opposa à la saisie, & demanda que du moins il fût permis aux Ecoliers d'acheter les Livres. Quoique l'Université ne fût pas alors aussi illustre qu'elle l'a été depuis, elle étoit plus considérée, & recommandable sur-tout par le nombre de ses Ecoliers, qui montoit à douze-mille, dont la plupart étoient des hommes faits. Les Sciences, encore fort imparfaites, n'en étoient pas moins honorées; & il n'étoit ni surprenant, ni rare qu'elles servissent à parvenir aux Dignités.

Le Parlement aiant reçu l'opposition de l'Université, le Roi lui défendit de prononcer sur cette affaire. Il voulut d'abord que la saisie faite au profit du domaine, eût son effet en entier; & pour faire voir ensuite qu'il vouloit accorder une protection singulière aux Arts & aux

Ta-

Talens, il ne se borna pas à permettre que les Livres fussent rachetés par les Écoliers, il donna ordre à Jean Briçonnet, Receveur-Général, de rembourser aux Libraires de Mayence deux-mille-quatre-cens-vingt-cinq écus pour le prix des Livres saisis. 1474.

Cette année fut remarquable par la mort de Henri IV. Roi de Castille. Zurita soutient que ce Prince ne fit point de testament ; & que Hernand Pulgar qui le dit, s'est trompé. L'Histoire manuscrite de Don Diégo Henriquès del Castillo, Chapelain du Roi, dit que le Père Mancélo, Prieur du Couvent de St. Jérôme, confessa le Roi pendant une heure, & qu'ensuite il lui demanda hautement s'il n'ordonnoit rien pour le repos de son ame ou pour sa sépulture ; à quoi Henri avoit répondu avec beaucoup de tranquilité, qu'il laissoit pour Exécuteurs de son testament l'Archevêque de Tolède, le Cardinal d'Espagne, le Duc d'Arrévalo, le Marquis de Villéna, & le Comte de Bénévente ; ce qui prouve qu'il y avoit un testament. On trouve encore dans une Chronique composée par un Officier de la Reine Isabelle, & qui par conséquent ne doit pas être suspecte, que Henri fit un testament ; qu'il institua Jeanne pour son héritière, & jura qu'elle étoit sa fille ; que ce testament demeura entre les mains du Curé de Sainte Croix de Madrid, qui alla le cacher près d'Almeida, en Portugal, avec 1 Sept.

1474. d'autres papiers; que ce Curé confia dans la suite ce secret à Fernand Gomez d'Herréra son ami, qui en donna avis à la Reine Isabelle, pendant la maladie dont elle mourut; qu'elle envoya chercher ces papiers; qu'elle mourut avant le retour de ceux qui les apportoient; & que le Roi Ferdinand IV. qui après la mort de la Reine eut la régence des Roïaumes de Castille & de Léon, fit bruler ces papiers. Il étoit nécessaire de rapporter ici ce qui concerne le testament de Henri, puisque l'incertitude de la naissance de Jeanne fut cause d'une longue guerre entre Ferdinand IV. Roi de Castille, & Alphonse V. Roi de Portugal; & que Louis XI. profita de cette division pour s'assurer la possession du Roussillon.

Comme tout ce qui a rapport à l'Histoire des Arts est au moins aussi important que des récits de batailles, monumens de notre fureur, je finirai cette année par un fait qui servit à perfectionner la Chirurgie.

Un Franc-archer de Meudon fut condamné à mort pour plusieurs crimes; les Médecins & les Chirurgiens aiant su qu'il étoit incommodé de la pierre, présentérent une requête, portant que plusieurs personnes étoient travaillées du même mal; qu'il étoit fort douteux que l'opération de la taille pût leur sauver la vie, mais qu'on pouvoit en faire l'épreuve sur un criminel. L'opération réussit;

réussit ; le malade fut guéri en quinze jours, & le Roi lui donna sa grace avec une pension. 1474.

La guerre s'étant allumée au sujet de la Succession de Castille, obligea ceux qui y prétendoient de ménager la France. Isabelle & Jeanne de Castille se portoient pour héritières du Roi Henri IV. Isabelle alléguoit en sa faveur le serment que les Etats lui avoient prêté. D'un autre côté, Jeanne, née en légitime mariage, avoit été reconnue pour fille de Henri, malgré des soupçons peut-être fondés, mais détruits par des Actes solemnels. Cette Princesse étoit soutenue par les Maisons de Pachéco, de Giron, de la Cuéva, & par le Portugal. Isabelle étoit appuyée par les Maisons de Henriquès, de Mendoza, & de Vélasco. Les droits des Princes dépendent souvent de leur puissance, & celle des deux partis étoit à peu près égale. 1475. Pâques le 26 Mars.

Alphonse, Roi de Portugal, Oncle de Jeanne, au-lieu de profiter du prémier instant, d'entrer en Castille à main armée, & d'achever de justifier par le succès, les droits de sa nièce, s'amusa à tenir des Conseils ; & en délibérant, perdit le tems d'agir. Il envoya un Héraut à Louis XI. pour lui faire part de la mort du Roi Henri, & du dessein qu'il avoit d'épouser la Reine Jeanne. Il lui fit représenter que le Roi d'Arragon réunissant la Castille à sa Couronne, seroit un Voisin dangereux 8. Janv.

 pour

pour la France ; au-lieu qu'elle auroit
1475. toujours un Allié fidèle dans le Roi de Portugal. Sur les difficultés que Louis faisoit de traiter avec les Portugais, tant qu'ils seroient alliés des Anglois, anciens ennemis de la France, Alphonse répondit que dès qu'il seroit maître de la Castille, il cèderoit le Portugal au Prince Jean son fils, & que par ce moyen, il opposeroit aux engagemens qu'il avoit pu prendre avec les Anglois, les alliances qui étoient de tems immémorial, de Prince à Prince, & de Royaume à Royaume, entre la France & la Castille. Alphonse, pour achever de persuader au Roi la sincérité de ses intentions, lui fit proposer de presser le siège de Perpignan, & l'assura que pour lui faciliter la conquête du Roussillon, il alloit de son côté attaquer Ferdinand, & l'obliger à faire diversion.

Tandis que Louis traitoit avec le Portugal, il négocioit aussi avec Ferdinand & Isabelle. Les Ambassadeurs des deux parts étoient chargés de renouveller avec le Roi les anciennes alliances faites entre les Couronnes de France & de Castille. Les propositions de Jeanne & d'Isabelle étoient les mêmes à cet égard. La difficulté n'étoit pas de revouveller ces alliances de Royaume à Royaume ; c'étoit de savoir avec quel Prince on les tiendroit.

Ferdinand & Isabelle proposoient de marier le Dauphin avec Isabelle leur fille

le aînée. Le Roi n'avoit peut-être aucun dessein de conclure ce mariage, & ne pensoit qu'à se rendre maître du Roussillon & de la Cerdagne. Ferdinand y auroit consenti facilement, & en avoit même donné pouvoir à ses Ambassadeurs: mais sur les plaintes du Roi d'Arragon son Père, il les desavoua, & fit dire à Louis XI. qu'on ne pouvoit convenir de rien, avant que ces Provinces fûssent rendues. 1475.

Le Roi, ne perdant jamais de vue ses projets, s'attacha à gagner les Ambassadeurs, & y réussit en partie; c'est-à-dire, que quoiqu'ils n'accordâssent pas ses demandes, & parûssent se renfermer dans leurs instructions, ils n'en trahissoient pas moins leur devoir, en temporisant, & lui donnant le tems d'emporter par force ou par adresse ce qu'on lui refusoit par les Traités.

Ce Prince faisoit assiéger Perpignan par du Lude & par Yvon du Fau, & ne songeoit qu'à tirer la négociation en longueur, jusqu'à ce que la place fût forcée. Pour cacher encore mieux ses desseins, il envoya auprès de Ferdinand les Evêques d'Alby & de Lombez, Jean d'Amboise, Grammont & Sacierge en qualité d'Ambassadeurs, & les chargea de tant de pouvoirs différens, qu'ils se trouvoient souvent embarrassés, & ne pouvoient rien terminer.

Toutes ces négociations eurent l'effet que Louis XI. en attendoit. Avant

qu'on

qu'on eût rien conclu, Perpignan fut
1475. réduit à la dernière extrémité. Zurita rapporte qu'une femme aiant vu mourir de faim un de ses enfans, en nourrit celui qui lui restoit; spectacle digne à la fois d'horreur & de pitié. Les habitans pressés par les armes & par la famine, se
24. Mars. rendirent enfin, à condition que ceux qui voudroient sortir de la ville, se retireroient librement. Plusieurs Gentilshommes passérent en Arragon.

Louis XI. & le Roi d'Arragon, fatigués de la guerre, & tous deux aiant d'autres ennemis à craindre, signérent une trève de six mois.

Louis, irrité de la résistance de Perpignan, voulut intimider ceux qui pouvoient être portés pour le Roi d'Arragon. Il donna le gouvernement de cette place à Boufile-le-Juge; mais ne lui trouvant pas cette sévérité qu'il aimoit dans ceux qu'il chargeoit de ses ordres, il envoya encore en Roussillon du Bouchage avec des pouvoirs plus étendus que ceux du Gouverneur. Il le chargea de faire une perquisition exacte de tous ceux dont la fidélité seroit suspecte, de les chasser, & de confisquer leurs biens. Louis donnoit en même tems la confiscation à du Bouchage & à Boufile pour prix de leurs services: récompense d'autant plus indécente, qu'ils devenoient par-là juges & parties. Boufile fut assez desintéressé pour représenter au Roi qu'en chassant de la ville une si grande quan-

quantité de personnes, on augmentoit le nombre des ennemis, & qu'on affoiblissoit la place, au-lieu que la clémence ne manqueroit pas d'en faire des sujets reconnoissans & fidèles. Le Roi ne fut pas d'abord content des remontrances de Boufile; cependant la prudence l'emportant sur la passion, il se contenta de faire observer les gens suspects. 1475.

La prise de Perpignan rétablit en Italie le respect pour la puissance du Roi, que le Duc de Bourgogne représentoit comme chancelante. Les calomnies de ce Prince commençoient à prendre crédit en Italie. L'Evêque de Cahors, qui étoit à Rome, y répondit avec beaucoup de vivacité. Il fit voir que tous les Princes qui se plaignoient du Roi, avoient été les prémiers à manquer à leur parole. Etrange conduite que celle de presque tous les Princes qui règnoient alors. Il sembloit qu'ils ne pûssent se justifier qu'en recriminant.

Ferdinand Roi de Naples étoit d'abord entré dans les intérêts du Duc de Bourgogne, parce qu'il espéroit marier son fils Frédéric avec Marie de Bourgogne. L'espérance d'épouser cette Princesse, étoit un artifice dont le Duc se servoit pour engager les Princes dans son parti. Il la faisoit espérer à tous, la promettoit à plusieurs, & n'eut jamais dessein de la donner à aucun. Il disoit quelquefois à ses confidens, *que le jour qu'il marieroit sa fille, il se feroit Moine.*

Le

1475. Le Duc ne laiſſoit pas de donner des paroles auſſi poſitives, que ſi elles euſſent été ſincères. Ce fut ſur une pareille aſſurance que Frédéric, fils du Roi de Naples, vint trouver le Duc de Bourgogne; mais le Roi de Naples s'appercevant bientôt qu'il n'avoit rien à eſpérer de ce Prince, ne voulut pas s'engager ſi fort dans ſon parti, qu'il ne ménageât toujours la bienveillance du Roi, auprès de qui il ſollicitoit la reſtitution de deux riches galères de Naples priſes par Guillaume Coulon Sieur de Caſſenove, Vice-amiral de France, & le plus grand Homme de mer de ſon tems.

Quoique le Roi n'aprouvât pas ouvertement toutes les entrepriſes de Coulon, il étoit charmé d'entretenir ſon ardeur, & de mettre de l'émulation dans ſa Marine. Il voulut paroître ignorer cette priſe, & dédommagea les ſujets du Roi de Naples & les autres intéreſſés, de la perte des marchandiſes qui étoient ſur ces galères.

Le Roi de Naples fut ſi ſenſible à cette ſatisfaction, qu'il écrivit au Roi, pour lui marquer que s'il ne ſe déclaroit pas pour lui, c'étoit uniquement pour ne pas violer les engagemens qu'il avoit pris avec le Duc Charles, au ſujet du mariage qui ſe traitoit entre le Prince Frédéric & l'héritière de Bourgogne; qu'il étoit perſuadé que le Duc le trompoit, mais qu'il ne vouloit pas lui donner le moindre prétexte de manquer à ſa parole;

que

que cependant il renonceroit absolument à l'alliance de Bourgogne, si le Roi vouloit donner au Prince Frédéric une Princesse de son sang, avec vingt-cinq ou trente-mille livres de rente. Le Roi de Naples ajoutoit, qu'étant de la Maison d'Arragon, il ne pouvoit pas s'en détacher avec honneur, mais qu'il alloit travailler à rétablir la paix entre les deux Couronnes; & que l'amitié du Roi de France valoit bien les Comtés de Roussillon & de Cerdagne. 1475.

Le Roi saisit cette occasion pour se faire beaucoup de créatures en Italie, & mettre obstacle aux intrigues du Duc de Bourgogne, qui réussit peu dans ses négociations, & dont les armes n'étoient pas plus heureuses devant la ville de Nuys.

Le siège duroit depuis dix mois, & ne servoit qu'à ruïner l'Armée du Duc; ses Etats s'épuisoient d'hommes & d'argent, sans qu'il en retirât d'autre fruit que de révolter contre lui tous les Princes de l'Empire. Tandis qu'il étoit devant Nuys, les troupes du Roi étoient tellement disposées, qu'elles pouvoient se rassembler en assez peu de tems. Le Maréchal Rouault étoit à Dieppe, Torcy sur les confins de la Normandie & de la Picardie, Salazar à Amiens, la Tremouille, Baudricourt & Curton en Champagne; le Roi se tenoit à Paris ou aux environs, prêt à partir au prémier mouvement pour se mettre à la tête de son Armée. Il

1475. Il y avoit déjà quelque tems que l'Empereur Frédéric III. avoit fait proposer au Roi une alliance contre le Duc de Bourgogne. Quoique cette proposition parût fort avantageuse, les avis avoient été partagés dans le Conseil. Ceux qui ne l'aprouvoient pas, alléguoient que depuis dix ans la France ne jouïssoit d'aucun repos; qu'elle s'épuisoit journellement; qu'en s'unissant avec l'Empereur on alloit s'engager dans une guerre dont il n'étoit pas possible de prévoir la fin, & que l'Empereur n'étoit pas un Allié sur lequel on pût compter. En effet Frédéric III. étoit un Prince foible, irrésolu, avare, n'aiant que des défauts, ou des vices obscurs. Il engageoit & violoit également sa parole par foiblesse: il n'étoit à la tête de l'Empire que par sa dignité, & nullement par ses qualités personnelles. Son règne, quoique très long, ne sert que d'époque aux actions des autres Princes de son tems.

Ceux qui étoient d'avis de faire alliance avec Frédéric, représentoient que tant qu'il seroit sur le Rhin avec une Armée, le Duc de Bourgogne se trouveroit dans la nécessité d'y porter ses forces; qu'il auroit à peine de quoi garnir ses places, & seroit encore moins en état de tenir la campagne du côté de la France; que les Anglois n'étant pas soutenus, n'oseroient s'éloigner de Calais, ni le Duc de Bretagne se déclarer; que si l'on refusoit les propositions de l'Empe-

pereur, il pourroit écouter celles du Duc; qu'au surplus, pour prévenir l'inconstance ou la foiblesse de l'Empereur, il falloit, en faisant un Traité avec lui, en faire un pareil avec les Princes de l'Empire. 1475.

Cette dernière raison fit prévaloir l'avis de ceux qui opinoient pour l'alliance. En conséquence, on envoya à Jean Tiercelin Seigneur de Brosse, Chambellan du Roi, & à Jean Paris Conseiller au Parlement, qui étoient en qualité d'Ambassadeurs auprès de Frédéric, de nouveaux pouvoirs pour faire une ligue avec l'Empereur, les Princes & Electeurs de l'Empire. On conclut un Traité, par lequel on convint que le Roi mettroit vingt-mille hommes en campagne, l'Empereur & les Princes de l'Empire trente-mille; & que cette Armée entreroit au plutôt dans les Etats du Duc de Bourgogne. 25 Mars.

Pendant que le Roi négocioit avec les Princes de l'Empire, il chargea le Connêtable de St. Pol de proposer au Duc de Bourgogne une prolongation de la trève.

Le Duc répondit qu'il ne concevoit pas comment on proposoit une trève, dans le tems même que le Roi & les Princes de l'Empire devoient *tenir une journée* à Metz, pour convenir de la manière dont ils commenceroient la guerre dans les Etats de Bourgogne. „ Le Roi, ajoutoit le Duc, m'a souvent

„ pris

1475. „ pris au dépourvu, sans en avoir tiré „ aucun avantage. Je ne dois pas le redouter aujourd'hui, que les Rois d'Angleterre & d'Arragon, & le Duc de Bretagne unissent leurs forces avec les miennes. Le jeune Roi de Castille, le Duc de Milan, la Maison de Savoye, les Rois de Naples & de Hongrie, les Vénitiens, le Prince Palatin, offrent encore de se liguer avec moi."

Le Duc renouvelloit tous les reproches injurieux qu'il avoit déjà faits au Roi, d'avoir violé les trèves. La haine personnelle qui étoit entre Louis XI. & le Duc Charles, leur faisoit souvent mériter les mêmes reproches. Le Duc finissoit par déclarer que le desir qu'il avoit de porter ses armes contre les Infidèles, étoit le seul motif qui pût l'engager à faire une trève avec le Roi; mais qu'il falloit qu'il commençât par rendre Amiens & Saint-Quentin, & que les Rois d'Angleterre & d'Arragon avec le Duc de Bretagne fussent compris dans le Traité. Le Duc n'avoit pas autant de bonne-foi & de fidélité pour ses Alliés, qu'il vouloit le faire croire. Il écrivit une Lettre particulière au Connêtable, par laquelle il lui marquoit qu'il signeroit la trève sans y comprendre ses Alliés, pourvu qu'on lui rendît les villes d'Amiens & de Saint-Quentin.

Le Roi, redoutant trop peu les menaces du Duc de Bourgogne pour accepter ces conditions, se prépara à la guerre, par-

partit de Paris, & ouvrit la campagne par la prise de Tronquoy, Montdidier, Roye, Bray-sur-Somme, & Corbie. 1475.
Cette dernière place fit plus de résistance que les autres; Contay, qui y commandoit, fit une capitulation honorable.

Les troupes du Roi entrérent dans l'Artois, & brulérent d'Inville, La Barq, Darqui, Duisans, Mareuil, Pontdugis. La garnison d'Arras sortit contre les François: ceux-ci feignirent d'abord de lâcher pié pour engager l'action, puis faisant tout-à-coup face à l'ennemi, le chargérent avec tant de furie, qu'ils poussérent les Bourguignons jusqu'aux portes d'Arras: il s'en sauva très peu; presque tous les Chefs, tels que Jaques de St. Pol, Carency, Courtray & d'Enquesme demeurérent prisonniers.

Pendant que les François ravageoient les Etats du Duc de Bourgogne, René Duc de Lorraine envoya un Héraut devant Nuys, lui déclarer la guerre, & se saisit en même tems de Pierre-fort dans le Luxembourg.

Quoique le Duc de Bourgogne fût irrité au dernier point du défi du Duc de Lorraine, il dissimula son dépit par la réception qu'il fit au Héraut. Il lui fit donner un de ses habits, & une somme d'argent, pour le récompenser, disoit-il, de la bonne nouvelle qu'il lui apportoit.

Le Duc de Bourgogne ne pouvoit pas contraindre longtems sa fureur: les nouvel-

velles qu'il recevoit des succès des Fran-
1475. çois, l'augmentoient encore. Il écrivit à Dufay Gouverneur de Luxembourg de reprendre Pierre-fort, & de faire écarteler tous ceux qui s'étoient trouvés dans la place lorsqu'elle s'étoit rendue. Plus le siège de Nuys lui avoit déjà couté d'hommes & d'argent, moins il pouvoit se résoudre à l'abandonner : c'est pourquoi il voulut faire un dernier effort, en attaquant le camp des Allemands. Il eut d'abord quelque avantage dans la surprise; mais il fut bientôt repoussé : la perte fut considérable, & le succès égal de part & d'autre, ce qui affoiblissoit toujours les Bourguignons.

Le Duc se vit enfin obligé de céder à la nécessité, & de faire une trève de neuf mois. On convint que l'Armée de l'Empereur se retireroit sur les Terres de l'Empire, & celle du Duc dans ses Etats; que la ville de Nuys demeureroit entre les mains de l'Evêque de Forli Légat du Pape; & que la connoissance du démêlé qui étoit entre l'Archevêque & le Chapitre de Cologne, seroit réservée au Pape.

Le chagrin que le Duc de Bourgogne ressentoit de n'avoir pas réussi dans le siège, cédoit au desir de se venger du Duc de Lorraine, qui avec le secours des François faisoit de nouveaux progrès dans le Luxembourg. Le Duc de Bourgogne envoya devant lui dans cette Province Campobasse avec deux-cens lances.

lances. Le reste de son Armée prit la route de Thionville, & lui se rendit à Mastricht. Il ne pouvoit cacher le dépit qu'il avoit de se voir attaqué par un Prince aussi jeune & aussi peu puissant que le Duc de Lorraine, & songeoit plutôt à s'en venger qu'à remplir les engagemens qu'il avoit pris avec Edouard Roi d'Angleterre. 1475.

Cependant les Anglois avoient fait un armement prodigieux, & n'attendoient plus pour faire une descente en France, que de voir le Duc de Bourgogne se mettre en état de les joindre.

Louis XI. plus attentif à prévenir ses Ennemis que le Duc Charles ne l'étoit à seconder ses Alliés, fit marcher des troupes en Normandie, & vint à Rouen. 10 Juin. Ce fut-là qu'il traita de la Principauté d'Orange avec Guillaume de Châlons. Le Prince d'Orange avoit été pris en allant trouver le Duc de Bourgogne. Grolée, dont il étoit prisonnier, le vendit au Roi quarante-mille écus. Le Prince d'Orange étant hors d'état de payer cette somme, céda & transporta au Roi pour sa rançon le droit de fief, hommage-lige, serment de fidélité, & toute souveraineté, avec apel en dernier ressort au Parlement de Dauphiné sur la Principauté d'Orange, villes, places & vassaux. Le Roi reçut son hommage, & lui permit de se dire *Prince d'Orange par la grace de Dieu*, de battre monnoie, de donner remission, hors pour

crime d'héréfie & de lèze-majefté. Il
1475. conferva à ceux du Pays leurs loix & privilèges, avec exemtion de tous les impôts mis ou à mettre en Dauphiné. Ainfi le Roi, en acquérant la Souveraineté, en laiffoit au Prince d'Orange les principaux droits.

Le Roi, pour fe mettre en état de repouffer fes ennemis, cherchoit à s'affurer de ceux de fes fujets qui lui étoient fufpects. Il ne pouvoit plus douter de la perfidie du Connêtable, par les particularités qu'il aprit de Jaques de St. Pol fon frère. Celui-ci s'étoit préfenté trois fois pour prendre poffeffion de Saint-Quentin de la part du Duc de Bourgogne. L'inconftance perpétuelle du Connêtable l'avoit porté à traiter avec le Duc pour lui livrer la place, & l'avoit empêché d'exécuter fon deffein, lorfqu'il en avoit été queftion. Nous avons vu que Jaques de St. Pol fut pris au combat d'Arras. Le Roi lui fit plufieurs queftions au fujet du Connêtable. Jaques de St. Pol ne chercha point à excufer l'efprit inquiet de fon frère. Le Roi voulut favoir comment il en auroit ufé, s'il eût été reçu dans la place. *Je l'aurois gardée*, répondit-il, *pour le Duc mon Maître.* La fincérité de St. Pol plut au Roi, il le mit en liberté, & après la mort du Duc il le prit à fon fervice.

On aprit encore que le Connêtable follicitoit le Duc de Bourbon de fe déclarer pour le Duc de Bourgogne. Le Roi

en

en fut dans une inquiétude d'autant plus vive, que le Duc de Bourbon commandoit une Armée en Bourgogne : mais les soupçons furent bientôt dissipés ; le Duc de Bourbon prouva par sa conduite, qu'il étoit bien éloigné d'écouter les propositions du Connêtable. Il prit Château-Chinon, tailla en pièces l'Armée du Comte de Roussi Maréchal de Bourgogne, & le fit prisonnier avec les Sires de Longy, de Lille, de Montmartin, de Digoigne, de Ragny, de Chaligny, & plusieurs autres Officiers de marque. La perte fut si considérable, que ceux qui se retirérent à Dijon, envoyérent prier le Sire de Neuchâtel de venir ramasser les débris de l'Armée, & d'en prendre le commandement. Le Duc de Bourbon, devenu maître de la campagne, brula Mailly-la-Ville, & prit Bar-sur-Seine. 1475.

Il arriva sur ces entrefaites un Héraut de la part du Roi d'Angleterre, qui étant prêt de s'embarquer, envoyoit sommer Louis XI. de lui rendre le Royaume de France. Le Roi reçut ce défi avec plus de sang froid que de mépris marqué. Il prit le Héraut en particulier, & lui dit qu'il savoit que le Roi d'Angleterre entreprenoit cette guerre malgré lui, à la sollicitation du Duc de Bourgogne, & forcé par les Communes d'Angleterre ; que le Duc avoit ruïné son Armée devant Nuys, & qu'il étoit hors d'état de secourir ses Alliés ; que le Connêtable, sur qui le Roi d'Angleterre

1475. comptoit, ne cherchoit qu'à ſemer la diſcorde entre les Princes, & n'en ſerviroit jamais aucun avec fidélité; qu'ainſi le Roi d'Angleterre feroit mieux d'entretenir la paix avec la France, que de ſe livrer à des Alliés qui ne pouvoient que le tromper, ſans lui être utiles.

Le Roi, pour achever de perſuader le Héraut, lui fit donner trois-cens écus d'or, avec promeſſe d'une ſomme plus conſidérable ſi la paix ſe faiſoit. Le Héraut gagné par l'argent, fut aiſément perſuadé par le diſcours du Roi; il lui promit de travailler à la paix, lui conſeilla d'attendre que le Roi d'Angleterre eût paſſé la mer, & l'avertit de s'adreſſer à Howart & à Stanley, qui avoient plus de crédit que perſonne ſur l'eſprit d'Edouard.

Le Roi rentra dans la ſalle où ſes Courtiſans l'attendoient avec impatience, & cherchoient à lire ſur ſon viſage l'impreſſion que le défi du Roi d'Angleterre avoit faite dans ſon eſprit. Louis parut avec un air ſatisfait, parla librement de la Lettre d'Edouard, & la donna même à lire à quelques-uns: il ordonna enſuite à Commines d'entretenir le Héraut juſqu'à ſon départ, de ne le laiſſer parler à perſonne, & de lui donner une pièce de velours cramoiſi de trente aunes.

Edouard n'eut pas plutôt vu ſon Héraut de retour, qu'il donna l'ordre pour l'embarquement. Il chargea Andéley & Gail-

Gaillard de Durfort de conduire le secours destiné au Duc de Bretagne, qui devoit se déclarer dès que les Anglois auroient ouvert la campagne. Edouard nomma le Prince de Galles son fils, âgé d'environ dix ans, pour Lieutenant-Général pendant son absence; sans doute pour se dispenser d'en nommer un autre, & laisser pour Conseil à son fils ceux que l'ambition rendoit dangereux, & qu'une jalousie réciproque retiendroit dans le devoir. 1475.

Edouard étant débarqué à Calais, s'attendoit à trouver le Duc de Bourgogne à la tête d'une Armée, & prêt à agir de concert avec lui contre Louis XI. Ainsi il fut dans la dernière surprise, lorsqu'il vit le Duc arriver seul, ne montrant d'empressement que pour le quitter, & aller faire la guerre au Duc de Lorraine. Juillet.

Edouard ne put s'empêcher de rapeller au Duc de Bourgogne que les Anglois ne s'étoient engagés à passer en France que sur la parole qu'on leur avoit donnée, qu'ils trouveroient la guerre commencée, & qu'on répareroit par la vigueur avec laquelle on agiroit, ce qu'on avoit déjà perdu sur la saison. Le Duc, pour s'excuser & amuser les Anglois, voulut leur faire croire que les choses étoient fort avancées, par l'intelligence qu'il entretenoit avec le Connêtable, qui alloit leur livrer Saint-Quentin.

Edouard dans cette confiance fit marcher

cher un détachement pour entrer dans la
1475. place, mais le Connêtable fit tirer sur les Anglois. Le Duc de Bourgogne, trompé lui-même par le Connêtable, assura Edouard qu'on n'en usoit ainsi que par politique, afin que si dans la suite de la guerre le Roi de France avoit l'avantage, le Connêtable pût dire qu'il ne s'étoit rendu qu'à la force.

Le Roi d'Angleterre s'avança donc lui-même devant Saint-Quentin. Le Connêtable continua toujours à faire tirer sur les Anglois. Edouard ni le Duc de Bourgogne ne savoient quel jugement porter de la conduite de St. Pol, qui leur écrivoit en même tems que tout ce qu'il faisoit n'étoit que pour les mieux servir. Les Anglois commencérent cependant à entrer en défiance, lorsqu'ils virent que Saint-Quentin ne se rendoit point, & que le Duc partoit pour se rendre en Barrois.

Louis XI. étoit dans les plus cruelles inquiétudes. Jamais les Anglois n'avoient fait passer en France une si belle Armée; presque tout ce qu'il y avoit de distingué dans cette Nation s'y trouvoit; le Duc de Bretagne & la Duchesse de Savoye étoient entrés dans la ligue. Si le Duc de Bourgogne eût tenu ses engagemens, & ne se fût pas laissé aveugler par le desir de se venger du Duc de Lorraine, la France auroit été dans le plus grand péril. Le Roi ne se dissimuloit point sa situation, sa défiance naturelle

ne

ne pouvoit que la lui exagérer. Il étoit donc dans une agitation violente, lorsqu'on lui amena un domestique de Jaques de Grassay, que les Anglois avoient fait prisonnier, & qu'ils renvoyoient suivant l'usage de ces tems-là, où il paroit qu'on rendoit la liberté au prémier prisonnier qu'on faisoit. 1475.

Cet homme vint aussitôt à Compiègne, & demanda à parler au Roi. On le prit d'abord pour un espion, & l'on chargea quelques personnes de l'interroger. Il répondit avec tant d'assurance, que le Roi consentit à l'entendre. Il raçonta qu'aiant été pris, il avoit été présenté au Roi d'Angleterre; qu'on l'avoit ensuite relâché, & qu'à son départ les Lords Howard & Stanley l'avoient chargé de les recommander aux bonnes graces de Sa Majesté. Le Roi se souvint alors que le Héraut d'Edouard lui avoit conseillé de s'adresser à Howard & à Stanley. Il fit apeller Commines, & lui dit qu'il étoit résolu d'envoyer un Héraut au camp d'Edouard, mais que n'en aiant point auprès de lui, il falloit travestir un homme avec une cotte-d'armes, & il lui indiqua un valet en qui il avoit reconnu de l'intelligence. Commines fit venir cet homme, lui donna ses instructions, lui fit faire une cotte-d'armes avec des banderolles de trompettes, & l'envoya au camp des Anglois, où les Lords Howard & Stanley le conduisirent devant Edouard.

Il dit à ce Prince, que le Roi n'avoit
1475. d'autre desir que de vivre en paix avec lui; qu'il n'avoit jamais fait la guerre à l'Angleterre; que s'il avoit reçu le Comte de Watwic dans ses Etats, ce n'avoit été que pour l'opposer au Duc de Bourgogne; que le Duc en allumant la guerre, ne cherchoit qu'à satisfaire sa haine & son ambition; que cette guerre ne pouvoit pas être avantageuse aux Anglois; que la saison étoit avancée; que les Anglois seroient bientôt obligés de repasser la mer, sans quoi ils exposeroient leur Patrie à une guerre civile; qu'il étoit du bien des deux Rois de vivre en paix, & que leurs Plénipotentiaires pouvoient en régler les articles entre les deux Armées.

Edouard, déjà mécontent du Duc de Bourgogne, écouta favorablement ces propositions, qui furent appuyées par
13. Août. Howard & Stanley. Il assembla son Conseil, exposa la commission du Héraut, & représenta que l'Armée commençoit à manquer de tout; qu'on ne devoit attendre aucun secours des Alliés; & qu'il étoit d'avis de traiter avec le Roi de France, plutôt que de s'exposer au hazard d'une guerre onéreuse & peu utile.

Le Conseil d'Edouard aprouva son dessein; les Plénipotentiaires furent nommés sur le champ de part & d'autre, & s'assemblérent dans un village près d'Amiens. Le Roi fit partir en

même

même tems le Chancelier Doriole, pour aller chercher à Paris l'argent dont il prévoyoit qu'il auroit besoin pour appuyer les raisons de ses Ministres. On convint bientôt des articles. Commines prétend que les Anglois demandérent d'abord la restitution entière du Royaume, & se bornérent ensuite à la Guyenne & à la Normandie : on ne trouve rien de cela ni dans les propositions qu'Edouard fit à son Conseil, ni dans les pouvoirs qu'il donna à ses Ministres. L'Acte qui se trouve dans le RECUEIL DE RYMER, & le pouvoir donné par Edouard au Cardinal-Archevêque de Cantorbéri son Oncle, & au Duc de Clarence son frère, pour signer le Traite, portent que le Roi Edouard se contente de la somme de soixante-mille écus ; que dès que cette somme lui aura été payée, il passera en Angleterre avec son Armée, & que le Lord Howard & Jean Cheney Grand-Ecuyer d'Angleterre demeureront en ôtage jusqu'à ce que la plus grande partie de l'Armée soit arrivée en Angleterre. La trève doit durer neuf ans. Edouard nomme pour Conservateurs ses frères les Ducs de Clarence & de Glocester, le Chancelier, le Garde du Sceau Privé, le Gouverneur des cinq Ports, & celui de Calais. Les Conservateurs de la part du Roi, sont le Sire de Beaujeu & le Bâtard de Bourbon Amiral de France. Le Roi comprend dans la trève l'Empereur & les

1475.

les Electeurs, les Rois de Castille & de
1475. Léon, d'Ecosse, de Danemarc; de Jérusalem, de Sicile, de Hongrie, les Ducs de Milan, de Savoye, de Lorraine; l'Evêque de Metz; la Seigneurie & Communauté de Florence, celle de Berne & leurs Alliés; la Ligue de la haute Allemagne, & le Pays de Liège. De la part du Roi d'Angleterre, on comprend l'Empereur, sans faire mention des Electeurs; les Rois ci-dessus nommés, & de plus les Ducs de Bourgogne & de Bretagne, & la Hanse Teutonique: on ne parle ni des autres Princes, ni des autres Etats.

On convint le même jour par un autre Traité, que les deux Rois s'assisteroient mutuellement contre leurs sujets rebelles, & se donneroient retraite si l'un d'eux venoit à être chassé; que dans un an au plus tard, il se tiendroit une conférence où se feroit l'évaluation des monnoies, afin de faciliter le commerce entre les deux Royaumes; que le Dauphin épouseroit la Princesse Elisabeth, ou Marie sa cadette, si Elisabeth mouroit avant le mariage; que les nôces se feroient aux dépens du Roi; qu'il donneroit soixante-mille écus par an pour l'entretien de cette Princesse tant qu'elle seroit en Angleterre, & la feroit conduire en France à ses frais.

Par un autre Acte le Roi s'oblige de donner pendant sa vie & celle du Roi Edouard, cinquante-mille écus par an, sous

sous la caution de la Banque de Médicis. Enfin, par un quatrième Acte on convint de la délivrance de la Reine Marguerite fille du Roi de Sicile, prisonnière depuis la mort du Roi Henri VI. son mari *. 1475.

Le jour que les deux Rois signérent ces Traités, ils se virent à Picquigny, où l'on fit un pont fort large sur la rivière de Somme. On construisit une loge qui tenoit toute la largeur du pont, & qui étoit partagée par une cloison, avec un treillis dont les ouvertures ne permettoient que de passer la main. Ce fut le Roi qui défendit de faire une barrière fermante & ouvrante, afin de prévenir un malheur pareil à celui qui étoit arrivé à Montereau, où Jean-sans-peur Duc de Bourgogne avoit été tué. 29. Août.

Le Roi étant parti d'Amiens avec huitcens hommes d'armes, arriva le prémier au lieu de l'entrevue. On alla aussitôt en avertir le Roi d'Angleterre, qui vint avec

* Ce dernier article fut exécuté au commencement de l'année suivante (le 29 Janvier.) Thomas de Montgommery conduisit cette Princesse en France, & remit au Roi une Lettre, par laquelle Edouard lui cédoit tous les droits qu'il pouvoit avoir sur les biens de Marguerite, qui de son côté renonça à toutes prétentions sur la Couronne d'Angleterre, à sa dot & à son douaire. Peu de tems après elle transporta au Roi & à ses successeurs, ses droits sur la Lorraine & sur tous ses autres biens présens & à venir, tant du côté de sa Mère Isabelle de Lorraine, que du côté du Roi René son Père.

avec une partie de son Armée. En aprochant de la barrière, il mit un genou presqu'en terre, & se découvrit; le Roi lui rendit le salut. Ces deux Princes se prirent la main. Edouard fit encore une révérence plus profonde que la première, & le Roi prenant la parole, lui dit: *Monsieur mon cousin, vous soyez le très-bien venu, il n'y a homme au monde que je desirasse tant à voir que vous; & loué soit Dieu de quoi nous sommes ici assemblés à si bonne intention.*

1475.

Le Roi d'Angleterre répondit en François à ce compliment. Alors l'Evêque d'Ely son Chancelier exposa les Lettres & les Traités qui venoient d'être écrits; demanda au Roi s'il ne reconnoissoit pas les Lettres qu'il avoit écrites au Roi d'Angleterre, & s'il n'aprouvoit pas les Traités qui venoient d'être faits. Le Roi répondit qu'il aprouvoit tout. On apporta un Missel; les deux Rois mirent chacun une main dessus, l'autre sur une croix, & jurérent de garder la trève.

Après le serment, le Roi invita Edouard à venir à Paris, il lui dit qu'il y verroit de jolies femmes; & que s'il se passoit quelque chose qui ne fût pas tout-à-fait permis, le Cardinal de Bourbon lui donneroit volontiers l'absolution. Après quelques propos de cette nature, les Princes firent retirer ceux qui étoient auprès d'eux. Commines fut le seul que le Roi fit rester, parce qu'il étoit connu du Roi d'Angleterre. Louis XI. demanda

da à Edouard ce qu'il devoit faire si le Duc de Bourgogne refusoit la trève. 1475. Edouard répondit qu'il la lui feroit encore proposer, & que s'il persistoit à la refuser, le Roi en useroit comme il jugeroit à propos. Le Roi parla ensuite du Duc de Bretagne. Edouard lui dit que n'aiant jamais trouvé dans l'adversité de meilleur ami que ce Prince, il ne l'abandonneroit pas. Le Roi changea aussitôt de discours, & rapellant ceux qui s'étoient éloignés, dit à chacun quelque chose d'obligeant. Les deux Rois se séparérent. Louis retourna à Amiens, & Edouard à son Armée.

Le Roi en s'en retournant, dit à Commines qu'il se repentoit d'avoir trop pressé le Roi d'Angleterre de venir à Paris. *C'est un très-beau Roi*, ajouta-t-il, *il aime fort les femmes; il pourroit trouver quelque affetée à Paris, qui lui pourroit bien dire tant de belles paroles, qu'elle lui feroit envie de revenir. Je souhaite d'avoir ce Roi pour frère & ami, mais je l'aime mieux en Angleterre qu'en France; il est bon que la mer soit entre nous.*

Dès le soir même le Roi envoya troiscens chariots de vin au Roi d'Angleterre; la plupart des Anglois vinrent à Amiens, & le Roi en fit souper quelques-uns avec lui. Howard qui étoit de ce nombre, croyant faire sa cour, lui dit à l'oreille, que s'il vouloit il engageroit bien le Roi son Maître à venir à Paris. Le Roi ne fit pas semblant d'entendre.

1475. Après soupé Howard reprit le même propos; le Roi ne pouvant pas se dispenser de répondre, dit qu'il seroit ravi de revoir le Roi d'Angleterre, s'il n'étoit pas obligé d'aller dans le Luxembourg contre le Duc de Bourgogne.

L'accueil que l'on fit aux prémiers Anglois qui vinrent à Amiens, en attira une quantité prodigieuse. Le Roi affecta en cette occasion de se conduire tout différemment du Duc de Bourgogne, qui n'avoit pas permis qu'il entrât beaucoup d'Anglois dans Péronne, quoiqu'ils fussent ses anciens Alliés. Le Roi, pour exciter par sa confiance celle de ses ennemis nouvellement réconciliés, fit ouvrir les portes d'Amiens à tous les Anglois armés ou non armés. Il y avoit aux portes de la ville des tables toujours servies, la Tremouille, Briquebec & plusieurs autres personnes de marque en faisoient les honneurs à tous ceux qui se présentoient. On étoit reçu & défrayé aux dépens du Roi dans toutes les auberges. Pendant quatre jours ce fut un concours perpétuel d'Anglois; il s'en trouva neuf-mille à la fois, desorte qu'il étoit à craindre qu'ils ne se rendissent maîtres de la ville. On en donna avis au Roi, qui d'abord blâma cette défiance: mais sur les avis réitérés, & pour prévenir le désordre, il fit armer secrettement deux ou trois-cens hommes d'armes, vint lui-même dîner à la porte de la ville, & fit manger à sa table quelques Seigneurs Anglois. Edouard

Edouard étant averti de ce qui se passoit, fit prier le Roi de ne pas permettre qu'il entrât dans la ville un si grand nombre d'Anglois. Le Roi répondit qu'il ne les en empêcheroit pas; mais que le Roi d'Angleterre pouvoit envoyer ses archers pour garder les portes, & faire entrer ou sortir ceux qu'il jugeroit à propos: ce qui fut exécuté. 1475.

Louis, pour achever de gagner ceux qui étoient en crédit auprès d'Edouard, leur fit distribuer beaucoup d'argent, & donna pour seize-mille écus de pensions. Hastings Grand-Chambellan en eut une de deux-mille écus, dont il refusa toujours de donner quitance, disant qu'il ne convenoit pas que son nom fût jamais écrit à la Chambre des Comptes. Il auroit encore été plus convenable de ne pas recevoir la pension: il semble qu'il n'y ait pour les hommes d'actions honteuses, que celles dont on peut les convaincre.

Tout le monde ne fut pas content de la paix. Le Duc de Glocester frère d'Edouard la blâma hautement, & ne voulut pas se trouver à l'entrevue: mais étant venu depuis saluer le Roi, les présens qu'il reçut lui firent changer de langage, & peut-être de sentiment.

Bretailles, Gentilhomme Gascon qui étoit au service d'Edouard, parla plus librement que personne. Le peuple de l'Armée satisfait de la magnificence du Roi, alléguoit des prophéties qui avoient

1475. voient annoncé la paix ; & comme la disposition à croire les prodiges, en fait voir aisément, on en débitoit beaucoup. Bretailles en plaisantoit ouvertement, & dit à Commines que le Roi d'Angleterre perdoit en s'en retournant plus de gloire qu'il n'en avoit acquis dans plusieurs batailles. *Combien en a-t-il gagné ?* dit Commines. *Neuf*, répondit Bretailles. Commines reprit, *Combien en a-t-il perdu ? Une seule*, repliqua Bretailles, *qui est celle qu'il manque de gagner en France.* Le Roi étant instruit de ce discours, envoya chercher Bretailles, le fit dîner avec lui, promit d'avoir soin de sa famille, qui étoit établie en Guyenne, & lui donna mille écus. Bretailles trouva alors que tout avoit été fait pour le mieux.

Louis XI. ne pouvoit cacher la joie qu'il avoit de se voir délivré des Anglois ; il plaisantoit un jour sur la facilité avec laquelle il les renvoyoit : en tournant la tête, il apperçut un Marchand Gascon établi en Angleterre qui pouvoit l'avoir entendu ; il alla à lui, & lui demanda ce qu'il vouloit. Le Marchand le pria de lui accorder un passeport pour conduire en Angleterre une certaine quantité de vin dont il faisoit commerce. Le Roi lui accorda sa demande ; mais pour l'empêcher de retourner en Angleterre, il lui donna un emploi en France & mille livres pour faire venir sa femme. *Ainsi*, dit Commines, *se*

se condamna le Roi en cette amende, connoissant qu'il avoit trop parlé. 1475.

Quelqu'avantageux que fût à la France le Traité qui venoit d'être conclu, Edouard n'en étoit pas mécontent ; il avoit tiré de son armement tout le fruit qu'il en pouvoit prétendre, c'est-à-dire beaucoup d'argent des Anglois, qui n'accordoient alors de subsides extraordinaires que pour porter la guerre en France. En toute autre occasion les Rois ne pouvoient rien tirer que de leur domaine. On ne connoissoit point encore en Angleterre *la Liste Civile*. Edouard avoit pris la précaution d'amener avec lui plusieurs Membres des Communes, de ceux qui vivoient dans la plus grande opulence, les moins faits à la fatigue, & qu'il prévoyoit devoir bientôt s'ennuyer dans un camp, afin qu'ils fûssent intéressés à dire à leur retour, que l'avantage de la Nation avoit été de faire la paix. Ceux qui auroient pu tenir un discours contraire, étoient tous gagnés.

Le Connétable de St. Pol avoit fait tous ses efforts pour traverser la paix. Pendant que Louis XI. traitoit avec Edouard, il envoya Creville pour négocier avec le Roi. Louis, qui avoit alors Contay auprès de lui, voulut qu'il fût témoin de l'audience qu'il alloit donner à Creville, & le fit cacher derrière un paravent. Creville croyant ne parler au Roi que devant du Bouchage, s'exprima d'une façon fort injurieuse pour le

Duc

Duc de Bourgogne. Il dit qu'il étoit
1475. dans la dernière fureur contre Edouard, & s'emportoit jusqu'à donner des marques de folie. Le Roi feignoit d'entendre difficilement, & prioit Creville de répéter. Celui-ci croyant lui faire plaisir, renchérissoit sur les ridicules qu'il donnoit au Duc. Il voulut ensuite parler d'affaires: mais le Roi, qui n'avoit d'autre dessein que de faire entendre à Contay en quels termes le Connêtable & ses gens parloient du Duc, congédia Creville, & lui dit qu'il feroit savoir de ses nouvelles à son frère le Connêtable. Contay n'eut rien de plus pressé que de faire dire à son Maître ce qui venoit de se passer, & ne contribua pas peu à l'indisposer contre St. Pol.

Louis aiant fait son Traité avec Edouard, signa avec le Roi d'Arragon une prolongation de trève jusqu'au 1. Juillet 1476. Quatre jours après il fit un Traité, par lequel il s'engageoit d'assister le Roi Alphonse de Portugal comme
4. Sept. Roi de Castille & de Léon, contre le Roi d'Arragon, aussitôt que les Portugais auroient chassé de la Castille Ferdinand Roi de Sicile. La prolongation de la trève, & ce Traité ne paroissent ni conséquens, ni conformes à la bonne-foi.

Cependant Edouard partit, accompagné de l'Evêque d'Evreux, laissant Howard & Cheney en ôtage pour huit jours. Lorsque ceux-ci prirent congé du

du Roi, ils lui remirent les scellés que le Connêtable avoit donnés à Edouard avec une Lettre où il traitoit ce Prince de lâche, qui s'étoit laissé tromper par le Roi de France. 1475.

Aussitôt que la trève eut été conclue avec les Anglois, le Duc de Bourgogne jugea qu'il n'avoit rien de mieux à faire que de s'accommoder avec le Roi. Ces Princes firent une trève de neuf ans, qui fut signée à Soleure, petite ville près de Luxembourg, par le Duc de Bourgogne & par les Plénipotentiaires du Roi *. On convint que si pendant la trève quelque

* Commines prétend que le Duc de Bourgogne aiant apris que la paix étoit signée entre les François & les Anglois, partit de Luxembourg, vint trouver Edouard, s'emporta fort contre lui, lui dit qu'il n'avoit apellé les Anglois qu'afin de leur faire recouvrer ce qu'ils avoient perdu; & jura que pour prouver qu'il n'avoit nul besoin des Anglois, il ne feroit ni paix ni trève, que trois mois après qu'ils seroient retournés chez eux. Si le Duc de Bourgogne a fait quelques reproches à Edouard, il ne l'a pu faire que par Lettres, ou par Députés; car il est certain que ces deux Princes ne se sont pas vus depuis la signature du Traité.

Commines ne se trompe pas moins, lorsqu'il suppose que le Roi alla à Vervins trouver les Ambassadeurs du Duc de Bourgogne, & qu'il nomma le Chancelier Doriole pour conférer avec eux. On voit par les comptes de Jean Briçonnet, que le Roi partit d'Amiens le 8 Septembre, & qu'il étoit à Soissons lorsque la trève de Soleure fut conclue. D'ailleurs le Chancelier Doriole étoit alors en Bretagne. Commines aura apparemment confondu une conférence dont il ne parle pas, qui se tint l'année suivante à Noyon, où se trouva Doriole avec le Chancelier de Bourgogne.

1475. que ville vouloit se tirer de l'obéissance de son Souverain, on ne la recevroit pas; que la sureté du Labourage & du Commerce seroit particulièrement maintenue; que le Duc rendroit au Roi les places de Beaulieu & de Vervins, lorsque le Roi lui délivreroit Saint-Quentin; & que les Terres & Seigneuries dépendantes du Comté de Marle, demeureroient au Roi. Ce Traité n'étant proprement qu'une suite de celui de Bouvines, le Roi consentit à rendre toutes les villes qui avoient été prises depuis. Il comprit dans cette trève les mêmes Princes & Etats qu'il avoit compris dans celle qu'il venoit de faire avec les Anglois, à l'exception de René Duc de Lorraine: & s'engagea d'assister le Duc de Bourgogne contre l'Empereur, la ville de Cologne & leurs adhérens.

Le Duc de Bourgogne donna le même jour son scellé, par lequel il déclaroit Louis de Luxembourg Connêtable de France, traître & perturbateur de l'Etat, promettoit *de ne le recevoir jamais à grace*, & de faire tout son possible pour se saisir de sa personne, & en faire justice; ou s'il ne le faisoit pas exécuter huit jours après s'en être saisi, il s'obligeoit de le remettre entre les mains du Roi.

Quoique le Duc de Bretagne fût compris dans tous les Traités, le Roi voulut en signer un particulier avec lui, & qu'il

qu'il s'y obligeât par serment & sous peine des censures Ecclésiastiques. Par 1475.
ce Traité le Roi oubliant le passé, promet d'assister le Duc, qui de son côté aidera & servira le Roi envers & contre tous, sans nul excepter; & renonce dès à présent à toute amitié & alliance qu'il peut avoir contractée contre le Roi, sans être néanmoins obligé de sortir de son Duché. Le Roi de son côté gardera & maintiendra le Duc en tous ses droits & prééminences, ainsi que faisoit le feu Roi Charles VII. Il employera toutes ses forces pour la défense du Duc.

Les sujets & serviteurs de part & d'autre seront rétablis en tous leurs biens & honneurs, sans qu'on puisse les rechercher pour tout ce qui s'est passé jusqu'à ce jour.

Le Roi fera remettre au Duc toutes les Terres & Seigneuries qui auront été saisies, & révoque tous les dons & aliénations qu'on auroit pu en faire.

Le Roi & le Duc s'avertiront réciproquement de tout ce qui se pratiquera contre eux, & des rapports qui leur seroient faits, & qui pourroient troubler la paix. Ils promettent respectivement en parole de Prince, & sur leur honneur, de garder ledit Traité, & en donneront leurs Lettres, ainsi que des sermens qu'ils feront sur la croix de St. Lo, & sur les reliques de St. Hervé & de St. Gildas.

On voit que dans ce tems-là l'appareil

des

des fermens étoit plus respecté que la foi des Princes ; quoique ni l'un ni l'autre ne fût inviolable pour eux.

1475.

Le Roi, après avoir fait & reçu le serment, exigea du Duc qu'il renonçât à toute autre alliance que la sienne, & particulièrement à celle du Roi d'Angleterre; ce que le Duc, foible ami & timide ennemi, n'osa lui refuser.

Le Roi aiant conclu ce Traité, porta toute son attention sur le Connêtable. Ce Prince & le Duc de Bourgogne venoient de faire par le Traité de Soleure, ce qu'avoient fait autrefois Auguste, Antoine & Lépide, qui se sacrifiérent indifféremment leurs amis & leurs ennemis. Louis XI. ne fit aucune mention de René Duc de Lorraine, qu'il avoit soulevé contre le Duc de Bourgogne; & & celui-ci abandonna le Connêtable, dont il avoit à-la-vérité sujet de se plaindre, mais qu'il auroit cependant voulu sauver.

Le Connêtable sachant que le Roi avoit juré sa perte, & qu'il s'aprochoit de Saint-Quentin à la tête de vingt-mille hommes, prit le parti de recourir au Duc de Bourgogne, & se sauva à Mons, dont Aimeries, le seul ami qui lui restât, étoit Gouverneur. Le Roi entra aussitôt dans Saint-Quentin, en changea les Officiers, chassa tous ceux qui étoient attachés au Connêtable, & ne laissa dans la place personne de suspect. Il envoya d'abord Gaucourt, Blosset & Cerisay,

som-

ſommer le Duc de Bourgogne de lui livrer le Connêtable. Le Duc n'en avoit nullement le deſſein : mais le Roi, pour donner plus de poids aux remontrances de ſes Ambaſſadeurs, envoya ordre en même tems à la Tremouille, qui étoit en Champagne, de s'avancer vers la Lorraine avec cinq-cens lances. 1475.

Le Duc de Bourgogne uſa de tous les moyens poſſibles pour éluder l'exécution de ſa parole : mais voyant que la conquête de la Lorraine ne ſeroit pas aiſée, ſi la France s'y oppoſoit, il envoya ordre à Aimeries de remettre le Connêtable entre les mains de Hugonnet & d'Imbercourt. Dans le cas même où l'amitié balance le devoir, elle tient rarement contre l'ambition ou la crainte. Aimeries abandonna ſon ami, & le livra à ſes deux plus cruels ennemis.

Le Duc Charles craignoit que le Roi étant maître de la perſonne du Connêtable, ne prît quelque prétexte pour ſecourir les Lorrains ; c'eſt pourquoi il exigea du Roi qu'il déclarât, en interprétation des articles de la trève, que ceux de Nancy aiant donné retraite à ceux de Férette, & commis pluſieurs hoſtilités en Bourgogne, ils ne devoient pas être compris dans la trève. Le Roi ſacrifiant ſes Alliés au deſir de ſe venger, donna des Lettres patentes par leſquelles il aprouvoit les plaintes du Duc contre les Lorrains, & les abandonnoit à ſon reſſentiment. Par d'autres Lettres 12 Nov.

du

1475. du même jour, le Roi lui laissa le choix de la confiscation des biens du Connétable, ou de la possession libre des places qu'il avoit prises & qu'il prendroit en Lorraine.

Le Duc de Bourgogne demanda un nouveau délai, dans l'espérance de se rendre maître de Nancy avant l'expiration du terme, & de sauver le Connétable: mais le siège durant plus qu'il ne l'avoit prévu, Hugonnet & Imbercourt, plus fidèles encore à leur ressentiment qu'aux ordres qu'ils avoient reçus, conduisirent le Connétable à Péronne, & le livrérent à jour nommé à l'Amiral & à Blosset Sieur de St. Pierre, Capitaine de la Garde du Dauphin. A peine le prisonnier fut-il livré, que le Duc envoya un contreordre; mais il n'étoit plus tems.

27. Nov. Le Connétable fut amené à la Bastille. Le Chancelier, le Prémier-Président Boulanger, Gaucourt Gouverneur de Paris, & plusieurs Présidens, Maîtres des Requêtes & Conseillers l'y attendoient. L'Amiral portant la parole: *Je vous remets*, dit-il, *Louis de Luxembourg Comte de St. Pol, Connétable de France, pour par la Cour être procédé à son procès touchant les charges & accusations qu'on dit être contre lui, & en faire tout ainsi que selon Dieu, raison, justice & vos consciences, vous aviserez être à faire.*

Le Chancelier alla aux opinions, & répondit: *Puisque le plaisir du Roi est de remettre le Comte de St. Pol son Connétable entre*

entre les mains de la Cour, qui est la Justice souveraine & capitale du Royaume, elle verra les charges qui sont contre lui, & lui interrogé en ordonnera ainsi qu'elle verra être à faire par raison. Chacun se retira ensuite, & le Connêtable demeura à la garde de Blosset. 1475.

Le crime du Connêtable étoit avéré. Les Officiers du feu Duc de Guyenne, qui avoient passé au service du Roi, lui avoient révélé tout ce qu'ils savoient des intrigues du Connêtable avec leur Maître. Le Roi d'Angleterre avoit remis les Lettres qu'il en avoit reçues. Le Duc de Bourgogne, dans les prémiers mouvemens de sa colère, avoit fourni de violentes charges contre lui; & le Duc de Bourbon venoit de remettre au Roi le scellé que le Connêtable lui avoit envoyé, en l'invitant à se joindre à lui.

St. Pol n'eut jamais d'autre objet dans ses intrigues, que de se rendre indépendant du Roi & du Duc de Bourgogne. S'étant emparé de Saint-Quentin par surprise, il espéroit s'y maintenir en perpétuant la guerre entre ces deux Princes; mais en voulant se rendre nécessaire à tous deux, il les aliéna l'un & l'autre, & leur réunion fit sa perte.

Le lendemain de l'arrivée du prisonnier, le Chancelier, le Prémier-Président, le Gouverneur de Paris, assistés de neuf Conseillers, de Denis Hesselin Maître-d'hôtel du Roi, & d'Aubert le Viste Conseiller & Rapporteur en Chan-

cellerie, se transportérent à la Bastille,
1475. conformément aux délibérations du Parlement. Le Chancelier demanda au Connêtable s'il aimoit mieux écrire lui-même sa déposition, ou la dicter pour l'envoyer au Roi, ou subir l'interrogatoire suivant les règles ordinaires. Le Connêtable demanda du tems pour y penser, & l'après-midi il déclara qu'il aimoit mieux être interrogé selon la forme de procéder en justice. Aussitôt on procéda à l'interrogatoire.

Le Connêtable déclara „ qu'étant en „ dernier lieu à Mons, Hector de l'E- „ cluse lui avoit dit que le Duc de Bour- „ gogne s'étoit ouvert à lui du dessein „ d'attenter à la vie du Roi, sans expli- „ quer de quelle manière; que plusieurs „ personnes lui avoient dit qu'il pour- „ roit arriver telle chose qui contribue- „ roit à sa délivrance; qu'aiant deman- „ dé au Bailli de Hainaut ce que signi- „ fioient ces discours, celui-ci avoit ré- „ pondu que le Duc de Bourgogne de- „ voit avoir une entrevue avec le Roi „ à Etrées-au-Pont près de Guise, & „ qu'il pourroit s'y passer telle chose „ que le Duc n'auroit jamais tant gagné. „ Le Connêtable ajouta qu'il avoit com- „ pris qu'on vouloit prendre ou tuer le „ Roi ".

Le Chancelier & les Commissaires lui demandérent, si Hector de l'Ecluse ne lui avoit dit aucune particularité sur le dessein de tuer ou de prendre le Roi.

„ Il

„ Il répondit que non ; mais qu'aiant
„ envoyé Jean le Comte, Bailli de ses 1475.
„ terres de Cambresis vers le Duc de
„ Bourgogne, un Sécrétaire de ce Prin-
„ ce avoit dit à le Comte, que le Con-
„ nêtable pourroit faire le plus grand
„ coup du monde, en tuant ou prenant
„ le Roi à l'entrevue que l'on project-
„ toit ; que le Comte aiant dit qu'il pro-
„ poseroit cette affaire, le Duc s'étoit
„ aproché de lui, & lui avoit demandé
„ s'il avoit bien entendu ce que le Sé-
„ crétaire lui avoit dit. Le Connêtable
„ ajouta que depuis étant allé à Valen-
„ ciennes, le Duc lui avoit dit des cho-
„ ses si horribles contre le Roi, qu'il
„ l'avoit prié de changer de discours ;
„ sur quoi le Duc s'étoit fort emporté.
„ Il dit encore qu'on l'avoit souvent
„ préssé de travailler à une entrevue
„ entre le Roi & le Duc, & qu'il avoit
„ répondu qu'il aimeroit mieux mourir
„ que de faire ce qu'on exigeoit de lui".

Le Connêtable subit quatre interrogatoires à quelques jours de distance, après quoi son procès fut raporté au Parlement, les Chambres assemblées. Il fut conclu qu'on procèderoit à son jugement ; & comme il se trouvoit quelques articles obscurs dans sa confession, il fut dit que le même jour il seroit encore interrogé par le Chancelier & les Commissaires ; que sa confession seroit rédigée par écrit, & seroit de même valeur que si elle eût été faite en présence de

tout le Parlement. Le Chancelier & les
1475. Commiſſaires allérent donc interroger de nouveau le Connêtable, qui leur répondit qu'il avoit confeſſé tout ce qu'il ſavoit.

Le lendemain, toutes les Chambres aſſemblées, on lut la dernière confeſſion du Connêtable, & il fut conclu qu'on procèderoit au jugement du procès. Le Mardi, 19 Décembre, Bloſſet alla le prendre à la Baſtille, & l'amena au Palais dans la Chambre criminelle. Là le Chancelier portant la parole lui dit: *Monſeigneur de St. Pol, vous avez toujours paſſé pour le plus ferme Seigneur du Royaume, il ne faut pas que vous vous démentiez aujourd'hui que vous avez plus beſoin de fermeté & de courage que jamais;* puis il lui demanda le Collier de l'Ordre du Roi & l'Epée de Connêtable. Saint Pol rendit le Collier après l'avoir baiſé; pour l'Epée de Connêtable, il dit qu'on l'avoit priſe en l'arrêtant. Alors le Préſident de Popincourt entra, & lui lut l'arrêt qui le déclaroit atteint & convaincu de crime de lèze-Majeſté, & le condamnoit à avoir la tête tranchée ce jour-là même devant l'Hôtel de ville. Le Connêtable aiant entendu ſon arrêt, dit: *Dieu ſoit loué; voilà une bien dure ſentence; je prie Dieu & le requiers que je le puiſſe connoître aujourd'hui.*

C'eſt moins l'audace que la tranquilité qui marque une ame ferme. St. Pol ne fit pas voir la moindre altération; il re-

reconnut son crime, envisagea son malheur, & ne sentit que ses remords. On 1475.
le remit entre les mains de quatre Docteurs, le Pénitencier, le Curé de St. André-des-arcs, un Cordelier & un Augustin. Après s'être confessé, il demanda la communion, qui lui fut refusée. On dit la messe devant lui, on lui fit baiser les vases sacrés, & on lui donna du pain beni. Sur les deux heures après-midi il fut conduit à l'Hôtel de ville, où il dicta son testament à Hesselin. Avant de monter sur l'échaffaut, il dit au Cordelier, qu'il avoit sur lui soixante écus d'or, qu'il vouloit faire distribuer aux pauvres. Le Cordelier lui représenta que la meilleure aumône qu'il en pouvoit faire, étoit de les donner pour l'entretien de son Couvent: l'Augustin demanda une partie de cet argent pour le même usage. Le Connêtable, importuné d'une dispute aussi déplacée qu'indécente, partagea la somme entre les quatre Docteurs, & leur dit d'en disposer comme ils jugeroient à propos. Il passa ensuite sur un grand échaffaut joignant l'Hôtel de ville, où étoient le Chancelier & les autres Officiers, & delà sur un petit échaffaut tendu de noir. Il se jetta à genoux, le visage tourné vers Notre-Dame, & fut assez longtems en prière; puis s'étant levé, il salua le Chancelier & le Peuple qui étoit accouru en foule, demanda des prières, rangea lui-même avec le pié le carreau qu'on

1475. lui avoit préparé, se mit à genoux, se fit bander les yeux, & eut la tête tranchée d'un seul coup. Le bourreau la plongea ensuite dans un sceau d'eau pour en ôter le sang, & la montra au Peuple.

Ainsi périt Louis de Luxembourg Connêtable de France, sorti d'une Maison Impériale, Beau-frère du Roi, Oncle d'Edouard IV. puissant par ses biens, grand Capitaine, plus ambitieux que politique, & digne de sa fin tragique par son ingratitude & sa perfidie. Son corps & sa tête furent mis dans un cercueil, & portés le soir même aux Cordeliers.

Après l'exécution, le Chancelier manda les quatre Docteurs, pour savoir d'eux ce que le Connêtable avoit déclaré depuis la lecture de son arrêt. Ils dirent qu'il leur avoit donné soixante écus d'or pour faire des aumônes, une bague pour mettre au doigt de la Vierge, & une pierre qu'il portoit ordinairement au col comme un préservatif contre le venin, & qu'il avoit demandé qu'on envoyât à son fils. Le Chancelier en rendit compte au Roi, qui permit de faire les aumônes & de disposer de la bague suivant la volonté du Connêtable, mais il retint la pierre contre le venin.

On ne fit pas beaucoup de recherches des complices. Louis XI. ne punissoit guères ceux dont le repentir pouvoit être plus utile à l'Etat que leur châtiment. Il s'attaquoit aux chefs, & vouloit de grands exemples. Il étoit con-

vaincu

vaincu que c'eſt le plus noble ſang, quand il eſt criminel, qu'il faut répandre 1475. préférablement à un ſang vil. Cependant on trouvoit quelque choſe d'indécent dans la ceſſion qu'il avoit faite au Duc de Bourgogne des biens du Connétable; elle ſembloit le prix du ſang d'un malheureux, qui ne devant être ſacrifié qu'à la juſtice & à la tranquilité publique, paroiſſoit l'être à la vengeance, à l'ambition & à l'avarice. C'eſt ainſi que les Princes, en agiſſant avec paſſion, perdent le mérite des actions les plus juſtes.



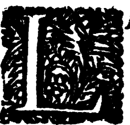


HISTOIRE DE LOUIS XI.

LIVRE HUITIEME.

1476.

Pâques le 14. d'Avril.

A vie du Duc de Bourgogne n'a été jusqu'ici qu'une suite de combats, ou plutôt de fureurs mêlées de quelques prospérités qui ne servoient qu'à l'entraîner vers le précipice où nous allons le voir tomber. Le Ciel signale quelquefois avec éclat sa vengeance sur les Princes. Dieu, pour les punir de leurs fureurs, appesantit son bras sur eux d'une façon visible, & fait servir leur châtiment d'exemple aux Peuples mêmes à qui ils devoient celui des vertus.

Le Duc de Bourgogne n'aiant besoin pour faire la guerre d'autres motifs que de son inquiétude naturelle & de sa valeur

leur féroce, tourna ses armes contre les Suisses, sous prétexte qu'ils avoient secouru ceux du Comté de Férette, & qu'ils avoient commis quelques hostilités sur les terres du Comte de Romont son allié. Jamais guerre aussi funeste n'eut une premiére cause plus légère. La querelle s'étoit élevée à l'occasion d'une charetée de peaux appartenante à un Marchand Suisse, que le Comte de Romont avoit fait saisir pour quelques droits. Le Roi fit, du moins en apparence, tout ce qu'il put pour empêcher cette guerre, & les Suisses n'oubliérent rien pour fléchir le Duc de Bourgogne. Ils lui offrirent de réparer tous les torts dont on se plaignoit, de renoncer en sa faveur à l'alliance de tous les Princes, même à celle de France, & de le servir avec six-mille hommes. Ils lui représentérent qu'il ne tireroit aucun avantage de la conquête de la Suisse, & que les seuls mords de ses chevaux valoient mieux que tout leur Pays. Les soumissions des Suisses, ni les avis des plus sages Conseillers du Duc, ne purent l'emporter sur son ambition. La prise de Nancy, & quelques légers avantages qu'il avoit eus en entrant dans la Suisse, lui persuadérent que tout devoit subir sa loi. Il embrassoit déjà dans son cœur la conquête de tous les Pays voisins des siens, & croyoit porter ses armes victorieuses en Italie. 1476.

Le Duc aiant assiégé & pris Granson,

la garnison, qui étoit de cinq-cens hom-
1476. mes, se rendit à discrétion. Quelques Auteurs prétendent qu'il y avoit une capitulation, par laquelle les Suisses devoient sortir vies & bagues sauves. Le Duc, aussi barbare que perfide, les livra tous au Prévôt de son Armée, qui en fit pendre quatre-cens aux arbres, & fit noyer les cent autres.

Les Suisses armés tumultuairement s'avançoient pour secourir Granson, lorsqu'ils aprirent que cette ville étoit prise : ils n'auroient peut-être pas osé passer plus avant, mais le Duc alla les chercher. Il fit encore une plus grande faute. Au-lieu de tenir la plaine où la victoire étoit assurée pour lui, il voulut, malgré les avis de tous ses Officiers, entrer dans des défilés par où les Suisses devoient déboucher. Il se mit à la tête d'un gros des plus braves cavaliers, & chargea les prémiers bataillons. Les Suisses firent ferme. Le Duc, qui s'étoit engagé témérairement, n'étant pas soutenu, fut obligé de se retirer pour se rallier & donner le tems au reste de son Armée de le joindre. Les Suisses profitérent de l'instant, & le poussérent avec tant de vigueur, que sa retraite devint une déroute; la terreur fut générale. Les prémiers rangs renversés sur les seconds, & ceux-ci sur ceux qui les suivoient, entraînérent toute l'Armée dans leur fuite; le Duc lui-même si intrépide, s'enfuit jusqu'à Noseroy. Son Fou nommé

nommé *le glorieux*, qui lui avoit souvent entendu parler de la valeur d'Annibal, lui crioit en fuyant avec lui, *Monseigneur, nous voilà bien annibalés*. Le carnage ne fut pas aussi grand que l'épouvante; mais tout le bagage, les tentes, les vivres, l'artillerie, & les meubles superbes que le Duc avoit dans son camp pour paroître avec plus de faste aux yeux des Etrangers, tout fut pillé. Les Suisses connoissoient si peu la valeur d'un si riche butin, qu'ils prirent sa vaisselle d'argent pour de l'étain, & la vendirent au plus vil prix : ils ne firent pas plus de cas des pierreries. Un d'entre eux qui trouva le plus beau diamant du Duc *, le donna pour un florin, & il passa en plusieurs mains au même prix. Les vainqueurs, reprirent Granson & les autres châteaux dont le Duc s'étoit rendu maître; ils détachérent les corps de leurs compatriotes qui étoient pendus aux arbres, & y pendirent autant de Bourguignons. 1476.

Le Roi eut peine à dissimuler la joie qu'il ressentoit de la défaite du Duc de Bourgogne. Il avoit proposé au commencement de cette année un cas de conscience assez singulier; savoir, „ s'il „ pouvoit, selon Dieu & sa conscience, „ permettre, souffrir ou tolérer qu'au- „ cuns

* C'est aujourd'hui le second diamant de la Couronne, connu sous le nom de Sanci. Il est estimé dix-huit-cens-mille livres.

1476. „ cuns Princes, Seigneurs ou Communautés qui avoient ou pouvoient avoir querelle contre le Duc de Bourgogne, lui fissent la guerre & portâssent dommage”.

Un Prince, qui après des trèves jurées, propose de pareils cas de conscience, paroit vouloir moins dissiper des scrupules ou calmer des remords, que chercher des prétextes & imposer aux Peuples. Il fut répondu que, „ vu la conduite que le Duc avoit toujours tenue à l'égard du Roi & du Royaume, le Roi pouvoit laisser agir les autres Princes, & même leur faire entendre que s'ils vouloient faire la guerre au Duc de Bourgogne, il en seroit content, & ne s'y opposeroit pas; mais qu'il ne devoit ni les solliciter, ni leur donner aucun secours”. Quel exemple de la foi des Princes! Peut-on ne pas détester la bassesse de ceux qui lui suggéroient des subterfuges plus criminels & moins généreux qu'une rupture ouverte?

Louis XI. n'aiant rien à craindre du Duc de Bourgogne dans la conjoncture présente, porta toute son attention sur des ennemis moins puissans, mais aussi dangereux. Il étoit instruit que depuis longtems le Roi René entretenoit des intelligences avec les ennemis de l'Etat, & que c'étoit lui qui avoit engagé Charles Duc de Calabre son neveu & fils du Comte du Maine dans les intrigues du Connêtable.

Le

Le Roi écrivit au Parlement qu'il seroit fâché de trouver le Roi de Naples & de Sicile son Oncle aussi coupable qu'on le disoit, mais que l'intérêt de l'Etat devant l'emporter sur tout, il vouloit que la Cour vît ce qui étoit à faire pour la sureté publique, & qu'elle lui envoyât sa délibération pour procéder ainsi qu'il appartiendroit. La réponse du Parlement fut: Que la matière mise en délibération, l'avis de la Cour étoit qu'on pouvoit en bonne justice procéder contre le Roi de Naples par prise de corps; mais qu'aiant égard à son grand âge, à l'honneur qu'il avoit d'être Prince du Sang, & Sa Majesté ne voulant pas qu'on procédât par prise de corps, il devoit être ajourné à comparoir en personne devant le Roi, ou devant ceux qui seroient par lui députés en sa Cour, suffisamment garnie de Pairs, sur peine de bannissement du Royaume, & de confiscation de corps & de biens. René, au lieu d'obéir, prit la résolution de s'appuyer du Duc de Bourgogne en l'instituant son héritier. L'affaire étoit déjà avancée; un fils du Prince d'Orange avoit passé en Piémont avec vingt-mille écus pour y lever des troupes & prendre possession de la Provence; mais la nouvelle de la bataille de Granson changea les dispositions avec les intérêts. Les Officiers du Duc de Bourgogne qui étoient en Piémont, prirent la fuite; & quelques Provençaux qui con-

1476.

4. Mars.

duisoient l'intrigue, aiant été arrêtés,
1476. découvrirent tout. Le Roi connut alors le danger où il auroit été, si le Duc de Bourgogne eût vaincu les Suisses. La Maison d'Anjou, celle de Savoye, le Duc de Milan, alloient attaquer la France de tous côtés. La disgrace du Duc de Bourgogne lui fit perdre tous ses amis, & la crainte les ramena vers le Roi. René lui envoya le Duc de Calabre, pour lui représenter qu'il aprenoit avec douleur qu'il avoit perdu son amitié, & qu'il le suplioit de faire cesser le scandale que causoient les procédures faites contre un Prince du Sang, qui ne cherchoit qu'à finir tranquilement ses jours.

Le Roi, préférant toujours aux voies de fait celle de la négociation, envoya des Ambassadeurs au Roi René. Celui-ci les reçut à Arles, & leur donna des
7. Avril. Lettres, par lesquelles il s'engagea, sur son honneur & sa parole de Roi, avec serment sur les Evangiles, de n'avoir aucune intelligence, ligue ou alliance avec le Duc de Bourgogne, ni avec aucun autre ennemi du Roi, & de ne jamais remettre la Provence entre leurs mains. René vint bientôt après trouver le Roi à Lyon, & amena avec lui Cossa, Grand-Sénéchal de Provence, homme attaché à son Maître, & qui savoit le grand art de se conduire suivant les tems, les personnes & les circonstances. Dans la prémière conférence qu'il eut avec le Roi, au-

lieu

lieu de disputer sur les faits, & de chercher des excuses qui ne font le plus souvent que constater & agraver la faute: 1476.
„ Si le Roi mon Maître & votre Oncle,
„ dit-il à Louis XI, a offert au Duc de
„ Bourgogne de l'instituer son héritier,
„ il ne l'a fait que par le conseil de ses
„ meilleurs serviteurs, & spécialement
„ par moi: vous qui êtes son nevèu,
„ vous lui avez fait les plus grands
„ torts en lui prenant ses biens: nous
„ avons bien voulu mettre le marché
„ en avant avec le Duc, pour vous don-
„ ner envie de nous faire raison, & vous
„ faire connoître que le Roi mon Maî-
„ tre est votre Oncle; mais nous n'eû-
„ mes jamais envie de mener ce marché
„ jusqu'au bout". Le Roi aprouva la liberté de Coffa, & n'en devint que plus favorable au Roi René.

Il fut arrêté qu'on lèveroit la saisie faite sur le Duché d'Anjou, mais que le Gouvernement n'en seroit donné qu'à celui que Sa Majesté nommeroit, & qui lui prêteroit serment. En conséquence René remit au Roi les provisions du Gouvernement avec le nom en blanc. Le Roi, pour reconnoître la déférence de René, lui donna encore la main-levée du Duché de Bar & de toutes les terres qui relèvent du Comté de Champagne. é. Mal.

La chronique scandaleuse dit, qu'*en ce tems le Roi de Cécile appointa & accorda qu'après sa mort le Comté de Provence re-*

tour-

tourneroit de plein droit au Roi, & seroit
1476. *uni à la Couronne; qu'en ce faisant, la Reine d'Angleterre qui étoit prisonnière du Roi Edouard, fût rachetée, & pour sa rançon fût payé cinquante-mille écus d'or; & à cette cause ladite Reine d'Angleterre céda & transporta au Roi tout le droit qu'elle pouvoit avoir à ladite Comté de Provence.*

L'Auteur s'est trompé. La Reine Marguerite avoit été mise en liberté dès le mois de Novembre; & le sept de Mars elle avoit cédé tous ses droits au Roi, deux mois avant le Traité conclu entre Louis XI. & René.

L'intelligence qui fut rétablie entre le Roi & la Maison d'Anjou, n'empêcha pas qu'on ne procédât contre le Maréchal Rouault, accusé par le Connêtable de St. Pol d'avoir eu des liaisons trop étroites avec la Maison d'Anjou. Rouault
16. Mai. fut arrêté. Le jugement qui fut rendu à Tours par le Conseil, ne fait point mention de ces liaisons; mais il porte: „ Que le Maréchal a fait tenir de faux „ rôles de gens de guerre, & a commis „ plusieurs exactions, pour lesquelles il „ est condamné à vingt-mille livres, „ privé de ses charges, & banni du Ro„ yaume". Le bannissement n'eut pas lieu, le Maréchal mourut deux ans après.

Cependant René Duc de Lorraine, voulant profiter de l'échec que le Duc de Bourgogne venoit de recevoir devant Granson, étoit venu trouver le Roi à

à Lyon, & le pressoit de lui donner quelques secours. Louis n'osant pas contrevenir ouvertement aux trèves, ne vouloit pas non plus abandonner un Prince avec qui il avoit pris des engagemens avant le Traité de Soleure. Le dessein du Roi étant de favoriser, autant qu'il pourroit, les ennemis du Duc de Bourgogne, mais de ne pas trop s'engager dans la querelle de René, il se contenta de lui donner une légère somme d'argent, & une escorte de quatre-cens lances pour le conduire à Sarbourg. Les Seigneurs de Nassau, de Bische, de Fenestrange, de Richebourg, & beaucoup de Noblesse vinrent le joindre, & le suivirent à Strasbourg, où les Suisses lui envoyérent des Députés pour lui offrir le commandement de leur Armée.

1476.

Le Duc de Bourgogne conçut tant de dépit d'avoir perdu la bataille de Granson, qu'il tomba dans une mélancholie noire qui altéra fort sa santé. Il ne donnoit plus d'ordres qu'avec une fureur qui le faisoit redouter de tous ceux qui l'aprochoient. Le Duc & la Duchesse de Savoye vinrent le voir à Lauzanne où il étoit malade, lui marquérent la part qu'ils prenoient à sa disgrace, & lui fournirent tous les secours possibles. Charles, uniquement occupé de son ressentiment, faisoit venir des troupes de tous côtés; il mit sur pié une Armée plus nombreuse que celle qu'il avoit à Granson, & marcha pour assiéger Morat, ville

ville située sur le lac de ce nom.
1476. Les Suisses avoient eu soin de la bien munir. Le Duc fut quinze jours devant la place, y donna trois assauts, & fut toujours repoussé avec perte. Aiant apris que les Suisses & leurs Alliés, au nombre d'environ trente-mille hommes d'Infanterie & de quatre-mille de Cavalerie, s'avançoient, il voulut juger par lui-même de leurs forces, & marcha à leur rencontre. Les Officiers de son Armée lui conseillérent inutilement de lever le siège, & d'attendre les ennemis dans la plaine, où sa cavalerie, supérieure à celle des ennemis, auroit un grand avantage. La colère l'empêchoit de voir les choses telles qu'elles étoient, & la présomtion de recevoir des conseils. A peine fut-il en présence des Alliés commandés par le Duc de Lorraine, qu'il voulut en venir aux mains; mais une pluie violente le força malgré lui d'attendre jusqu'au lendemain. Pendant ce tems-là une partie de l'Infanterie Suisse se rangea derrière une haie vive que la Cavalerie ne
22. Juin. pouvoit percer. Le Duc de Bourgogne la fit attaquer par ses Francs-archers. Ceux-ci aiant été repoussés avec vigueur, & ne pouvant être soutenus par la Cavalerie, le Duc voulut les faire retirer; mais dans le moment même les Suisses tombérent sur eux, les rompirent, & en firent un carnage horrible. Les assiégés firent dans le même instant une vigoureuse sortie. Ga-
liot

liot de Genouillac, Capitaine brave & expérimenté, dont le Duc avoit méprisé les avis, soutint quelque tems avec deux-cens lances l'effort de la garnison : il fut enfin forcé de céder au nombre, & toute l'Armée Bourguignone fut mise en déroute. Cette bataille livrée aussi imprudemment que celle de Granson, fut perdue par les mêmes fautes. Les Auteurs parlent différemment du nombre des morts, & les font monter depuis huit jusqu'à vingt-mille. Il est certain que la perte fut très considérable, & qu'il y périt une quantité d'Officiers de marque, tels qu'Antoine de Luxembourg Comte de Marle, du Mas, Grimbergh, Rosembois, Mailli, Montagu, Bournonville, & beaucoup d'autres. Les fuyards qui vouloient se retirer à Lauzanne, furent coupés par le Comte de Gruière, & taillés en pièces; quelques troupes qui venoient d'Italie joindre l'Armée du Duc Charles, furent massacrées par les Paysans; tout le Pays de Vaux & les environs de Genève furent saccagés. Le Duc s'enfuit à Gex; mais ne s'y croyant pas en sureté, il passa les montagnes, & se retira à Saint Claude. Le Duc de Lorraine se signala plus que personne dans cette journée. Les Suisses furent tellement persuadés qu'ils lui avoient obligation de la victoire, qu'ils lui abondonnérent les munitions, l'artillerie, & généralement tout ce qui se trouva dans le camp des vaincus.

1476.

Le

1476. Le Duc de Bourgogne craignit d'abord que le Roi ne profitât de la conjoncture pour rompre la trève. C'étoit peu connoître le génie de Louis XI. qui voyant le Duc courir à sa perte, avoit grand soin de ne lui pas donner la moindre inquiétude qui pût l'en détourner. La conduite qu'il tenoit, étoit bien plus dangereuse pour le Duc: il écrivit à
24. Juin. Dammartin de se tenir toujours prêt à agir, mais il lui recommandoit de ne rien entreprendre; & pendant ce tems-là il travailloit sous main à débaucher les principaux Officiers du Duc. Il trouva Campobasse très disposé à trahir son Maître: on croit communément que la haine de ce malheureux venoit d'un soufflet qu'il avoit reçu du Duc; mais l'avarice y avoit encore plus de part. Comme cet Officier avoit le commandement des Troupes Italiennes & le maniment de leur solde, il faisoit des gains considérables sur les mortes-payes. Il étoit très mécontent que le Duc eût réformé une partie des Compagnies d'ordonnance Italiennes, & qu'il eut réduit la sienne à deux-cens hommes. Dans son dépit il se retira de la Cour de Bourgogne, & passa en Bretagne. Le Roi profita de cet instant pour faire des propositions à Campobasse; celui-ci consentit non seulement à abandonner le Duc, mais il offrit de le livrer au Roi ou de le tuer. Louis cherchoit à s'attacher les meilleurs Officiers du Duc

de

de Bourgogne, mais il étoit bien éloigné de vouloir attenter à sa vie. Il eut 1476.
horreur de la perfidie de Campobasse, & en avertit le Duc, qui s'imaginant que cet avis ne lui étoit donné que pour lui rendre suspects ses meilleurs Officiers, n'en eut que plus de confiance pour Campobasse, & le rapella auprès de lui.

Dès que le Roi avoit vu le Duc de Bourgogne s'engager dans la guerre contre les Suisses, il s'étoit avancé jusqu'à Lyon, où il passa quelques mois, pour être plus à portée de se déterminer suivant les évènemens. La journée de Granson & celle de Morat lui firent bientôt connoître que pour perdre le Duc il suffisoit, sans prendre d'autres mesures, de l'abandonner à sa propre fureur, à son imprudence & à sa présomtion : c'est pourquoi il revint au Plessis-les-Tours; mais il voulut, avant de partir, reprimer les excès du Cardinal de la Rovère, dit de Saint Pierre-aux-Liens, neveu de Sixte IV. & Légat d'Avignon.

Le Cardinal, homme violent, & qui regardoit une entreprise téméraire comme un titre pour en former une autre, vouloit étendre sa Légation dans l'Archevêché de Lyon. Le Roi nomma des Commissaires pour examiner les Bulles, Brefs, Rescripts, & généralement tout ce qui partoit de Rome, avec ordre de suprimer ce qui feroit contraire aux droits de l'Eglise Gallicane. Il fit sommer le Pape de satisfaire au Canon du Con-

Concile de Constance, concernant la
1476. tenue d'un Concile Général tous les cinq ans, sinon qu'on en convoqueroit un National en France; & pour achever d'intimider la Cour de Rome, il fit entrer des troupes dans le Comtat. Le Légat, alors aussi soumis qu'il avoit été arrogant, vint trouver le Roi. Ce Prince, après l'avoir traité d'abord avec assez de hauteur pour le faire rentrer dans son devoir, lui pardonna & le chargea des affaires de France à Rome.

Le Duc de Bourgogne étoit tombé dans un tel aveuglement, qu'il ne faisoit plus un pas qui ne le conduisît au précipice, en lui faisant perdre tous ses amis. La Duchesse de Savoye étant venue le trouver pour le consoler, comme elle avoit déjà fait en pareille occasion, passa quatre jours avec lui. Le Duc aiant alors la tête pleine d'idées funestes, regarda l'alliance de cette Princesse comme la prémière cause de ses malheurs, & donna ordre à Olivier de la Marche de l'arrêter, avec les Princes ses enfans, lorsqu'elle se retireroit dans ses Etats. La Marche se mit en embuscade près de Genève, enveloppa la Duchesse avec toute sa suite, & l'enleva. Comme il faisoit une nuit très obscure, quelques domestiques affectionnés sauvérent le jeune Duc à la faveur des ténèbres. La Marche prit alors la Duchesse en croupe, donna le second fils & les deux filles de cette Princesse à des hommes surs,

&

& les amena à S. Claude. Le Duc Charles aiant apris que le Duc de Savoye s'étoit sauvé, pensa faire mourir la Marche, & fit conduire la Duchesse au château de Rouvre près de Dijon. 1476.

Louis XI. n'eut pas plutôt apris que la Duchesse de Savoye étoit prisonnière du Duc de Bourgogne, qu'il oublia tous les sujets de plainte qu'elle lui avoit donnés, & ne la regarda plus que comme sa sœur. Cette Princesse avoit pris un très mauvais parti, en s'alliant avec le Duc de Bourgogne. Si le Duc eût battu les Suisses, la Savoye lui devenoit nécessaire pour suivre ses conquêtes & entrer en Italie; il suffisoit pour ce Prince qu'un Pays fût à sa bienséance, pour qu'il prétendît y avoir des droits : d'un autre côté les Suisses étant victorieux, la Duchesse en avoit tout à craindre, après avoir été leur ennemie déclarée: la bonté du Roi la tira de cette situation.

Les Etats de Savoye voyant le besoin qu'ils avoient de la protection du Roi, lui députérent le Comte de Bresse & l'Evêque de Genève, tous deux Oncles du jeune Duc. Louis XI, qui connoissoit l'ambition & l'esprit inquiet de ces Princes, ne crut pas devoir leur confier la garde de leur neveu. Il en chargea Philbert de Grolée, donna le Gouvernement de Piémont au Comte de Bresse, celui de Savoye à l'Evêque de Genève, & la garde de Montmellian à Miolans, qui jura

jura de ne remettre la ville & le château
1476. qu'à Sa Majesté. Le Roi aiant pourvu à la sureté de la Savoye, ne songea plus qu'à délivrer sa sœur. Il en donna la commission à Chaumont d'Amboise, qui s'en acquita avec prudence, & amena la Duchesse à Tours. Le Roi vint au-devant d'elle, & lui dit en l'abordant: *Madame la Bourguignone, vous soyez la très bien venue.* La Duchesse lui répondit qu'elle étoit bonne Françoise, & prête à obéir à Sa Majesté. Le séjour qu'elle fit à Tours ne fut pas long; le Roi n'avoit pas moins d'empressement de la voir partir, qu'elle en avoit de retourner dans ses Etats: ils se donnérent réciproquement des Lettres, portant serment d'être toujours unis envers & contre tous; se séparérent très contens l'un de l'autre, & leur union n'a jamais cessé depuis.

Galeas, Duc de Milan, ne fut pas des derniers à renoncer à l'alliance du Duc de Bourgogne. Les Princes ne s'attachent point aux malheureux, & les disgraces du Duc Charles lui faisoient perdre chaque jour quelqu'un de ses alliés. Galeas envoya des Ambassadeurs à Louis XI. pour renouveller les anciens Traités, lui rendre hommage pour Gènes & pour Savonne; & l'assurer que dans les Traités conclus avec le Duc de Bourgogne, il n'avoit jamais eu dessein de rien faire qui pût déplaire à Sa Majesté. Le Roi sentoit bien que le Duc de Milan cédoit à la

à la nécessité; mais il s'embarrassoit peu des motifs, pourvu qu'il fît perdre au Duc de Bourgogne tous ses alliés. 1476.

Le Duc de Bretagne voyant que tout le monde abandonnoit l'alliance de Bourgogne, jugea qu'il y auroit peu de sureté pour lui à y persévérer. Il voyoit le Duc Charles trop occupé du soin de se défendre, pour être en état de soutenir d'autres intérêts. Le Roi d'Angleterre avoit fait la paix avec la France; & le peu de gloire qu'il avoit tiré de son dernier armement, faisoit juger qu'il n'en tenteroit pas un second. Le Duc de Bretagne comprit qu'il n'avoit d'autre parti à prendre que de rechercher l'amitié du Roi. Il lui envoya donc son Chancelier & Coëtquen son Grand-Maître-d'hôtel, en qualité d'Ambassadeurs pour jurer la paix conclue à Senlis. La difficulté n'étoit que sur le serment; le Duc exigeoit que le Roi jurât sur la croix de St. Lô, & Louis ne vouloit pas faire ce serment à l'égard de plusieurs articles qui ne lui paroissoient pas assez clairement expliqués, ou qu'il n'avoit pas dessein d'exécuter; c'étoit un mélange bizarre de dévotion & de perfidie. Après s'être communiqué de part & d'autre plusieurs formules de serment, le Roi & le Duc jurérent enfin de se défendre mutuellement, & même de se donner avis de ce qu'ils apprendroient au préjudice de l'un ou de l'autre. Jusques-là les deux formules sont pareilles; mais on ajouta dans le serment 9 Août.

du Duc, qu'il ne troubleroit point le Roi
1476. dans les jouissances qui lui appartenoient en Bretagne. Cette clause, en reconnoissant les droits du Roi, sans les spécifier, pouvoit encore devenir un principe de division.

Louis n'aiant plus rien à craindre pour ses Etats, pensa à secourir ses alliés. Alphonse V. Roi de Portugal, venoit de perdre la gloire qu'il s'étoit acquise en Afrique. Cette journée avoit décidé de la Couronne de Castille en faveur de Ferdinand fils du Roi d'Arragon : on savoit d'ailleurs que ces Princes, sous prétexte d'appaiser les troubles de Navarre, vouloient usurper cette Couronne sur François Phœbus Comte de Foix, fils de Magdelaine de France. Louis, craignant que le Roi d'Arragon ne portât ses forces du côté du Roussillon, y fit marcher un Corps de troupes sous le commandement du Sire d'Albret & d'Yvon du Fou. Il y eut quelques escarmouches; mais comme cette guerre ne convenoit ni à la France, ni aux Rois d'Arragon & de Castille, on renoua la trève. Le Roi de Portugal, espérant que Louis, au-lieu de se borner à la défense du Roussillon, lui fourniroit des secours, vint en France pour les solliciter. Le Roi envoya au devant de lui jusqu'à Rouen, & lui fit d'autant plus d'honneurs, qu'il ne vouloit lui rendre aucun service. Il lui fit entendre que les défiances continuelles où il étoit sur le

le Duc de Bourgogne, l'empêchoient de porter ses forces ailleurs. Alphonse, naturellement sincère, ne soupçonna pas la moindre dissimulation de la part de Louis XI : il se persuada légèrement qu'il pouvoit le réconcilier avec le Duc de Bourgogne, & qu'alors il recevroit de l'un & de l'autre de puissans secours. Dans cette confiance il partit de Tours, & alla trouver le Duc de Bourgogne devant Nancy. 1476.

Le Duc de Lorraine, après la bataille de Morat, étoit descendu le long du Rhin jusqu'à Strasbourg. Ce Prince n'avoit encore pour lui que la gloire qu'il venoit d'acquérir, la bonne volonté de ses sujets, & la haine qu'ils portoient au Duc de Bourgogne. Charles, tout vaincu qu'il étoit, avoit encore de puissantes ressources : sa grande réputation combattoit pour lui : il auroit pu se relever & triompher de ses ennemis, s'il eût eu la force de vaincre son caractère. Livré à la plus noire mélancolie, il fut deux mois sans voir personne, tout lui étoit à charge. L'altération de son esprit passa bientôt à son tempérament ; sa santé devint languissante ; il tomboit quelquefois dans un abattement extrême, d'où il passoit subitement à la fureur. On essayoit inutilement de le calmer, par des remèdes qui ne rétablissoient pas la tranquilité dans son ame.

Tandis que ce Prince demeuroit ainsi dans l'inaction, le Duc René s'appliquoit

à se faire des partisans ; leur nombre
1476. augmentoit tous les jours, par l'intérêt
qu'inspiroient pour lui sa jeunesse, ses malheurs, & la justice de sa cause. La ville d'Espinal s'étant déclarée pour René, ce premier succès réveilla l'espoir de son parti. Ce jeune Prince se trouva bientôt à la tête de six-mille hommes, animé par la confiance que donne une première victoire.

La chaleur d'un parti naissant est plus vive que durable. René, sentant bien qu'il ne pourroit pas faire vivre longtems dans la discipline une Armée mal payée & composée de gens ramassés, forma le siège de Nancy, persuadé que la prise de la capitale le rendroit maître du reste de ses Etats. Tout favorisoit son projet. Les Bourguignons étoient en horreur dans le pays, & la place étoit fort mal pourvue. La principale force de la garnison consistoit en un corps de trois-cens Anglois commandés par le Capitaine Colpin. Aussitôt que la famine se fit sentir dans la ville, les Anglois commencérent à murmurer: leur Capitaine les contint quelque tems; mais aiant été tué, ils ne gardérent plus de mesures. Biévres, Gouverneur de la ville, fut
6. Oct. forcé de capituler. On convint que la garnison sortiroit avec armes & bagages; que ceux qui demeureroient dans la ville, jouïroient de tous les anciens privilèges, & que les Lorrains mêmes qui voudroient suivre le parti du Duc

de

de Bourgogne, auroient un mois pour se retirer & disposer de leurs effets. Biè- 1476.
vres étant venu saluer le Duc, ce Prince l'embrassa, & lui fit des remercimens du bon traitement qu'il avoit fait à ses sujets pendant qu'il avoit été leur Gouverneur. Biévres, charmé des bontés du vainqueur, ne put s'empêcher de lui dire, les larmes aux yeux, *Je vois bien que la guerre ne finira que par la mort de mon Maître.*

Aux prémières nouvelles du siège de Nancy, le Duc de Bourgogne sortit de l'espèce de létargie où il étoit enséveli, & envoya des ordres dans les Provinces pour des levées d'hommes & d'argent: il ne parloit plus qu'avec des menaces terribles; mais depuis ses disgraces on le craignoit moins, & sa dureté avoit extrêmement refroidi le zèle de ses sujets. Las de fournir à ses fureurs, les Flamands lui firent dire que *s'il étoit pressé par les Allemands ou par les Suisses, & qu'il n'eût avec lui assez de gens pour s'en retourner franchement en ses pays, qu'il le leur fît à sçavoir, & qu'ils exposeroient leurs corps & leurs biens pour l'aller querir & le ramener surement en sesdits pays; mais que pour faire plus de guerre par lui, ils n'étoient point délibérés de plus aider de gens ni d'argent.* Les Princes ne sont pas faits à de pareilles vérités. Cette réponse, qui reprochoit ouvertement au Duc le peu de cas qu'il faisoit de la vie & des biens de ses sujets, augmenta encore sa fureur. Son

plus grand dépit venoit de ce qu'aiant
1476. dédaigné les conseils de ses Généraux, il ne pouvoit imputer ses défaites qu'à lui-même; mais ses fautes excitoient ses remords, sans lui donner plus de prévoyance.

Louis XI. étoit le seul qu'il redoutât dans ces circonstances; l'antipatie que ces Princes avoient conçue l'un contre l'autre dès leur jeunesse, faisoit qu'ils se craignoient mutuellement dans leurs disgraces. Ils étoient convenus d'avoir une entrevue entre Auxerre & Joigny; mais Charles aprenant que le Roi faisoit passer des gendarmes sur les frontières de Picardie & de Champagne, s'imagina que la trève alloit se rompre, & se hâta d'entrer en Lorraine pour secourir Nancy. Aiant apris dans sa marche que la place s'étoit rendue, il s'avança aussitôt, dans le dessein de combattre René. Celui-ci ne se croyant pas assez fort pour risquer une bataille, laissa une garnison dans Nancy, & jetta quelques troupes dans ses autres places pour arrêter l'Armée Bourguignone, pendant qu'il iroit solliciter les Suisses & les Allemands de lui fournir des troupes.

Le Roi, loin d'abuser de la situation du Duc de Bourgogne, lui fit donner de nouveaux avis de la trahison de Campobasse; mais le Duc, aveuglé par sa haine contre le Roi, regardoit comme un piège tout ce qui venoit de sa part. Il ne pouvoit se persuader que ce Prince eût refu-

refusé une pareille proposition, sur-tout après avoir pensé être lui-même plusieurs fois la victime d'un tel attentat. Jean Hardy avoit été écartelé pour avoir voulu empoisonner le Roi à la sollicitation du Duc de Bourgogne. Le Connétable avoit déclaré que le Duc avoit encore le même projet, & le Parlement venoit tout récemment de condamner à mort un nommé Jean Bon, convaincu d'avoir été gagné par le Duc Charles pour empoisonner le Dauphin.

1476.

Cependant le Duc de Bourgogne forma le siège de Nancy, & chargea Campobasse de la principale attaque. Celui-ci, craignant que le Duc, malgré sa prévention, ne vînt enfin à se détromper, crut que pour mettre sa vie en sureté il devoit consommer un crime dont le projet seroit prouvé tôt ou tard. Il s'adressa pour cet effet à Cifron de Baschier, Maître-d'hôtel du Duc de Lorraine, offrant de livrer ou d'assassiner le Duc Charles, &, en attendant, de tirer le siège en longueur. Il lui expliqua en même tems les desseins de Charles, les projets d'opérations, & les dispositions des attaques. Cifron, voulant profiter de ce dernier avis, entreprit de se jetter dans la place avec une troupe de Gentilshommes attachés à René. Plusieurs y réussirent; mais les autres aiant été pris, le Duc de Bourgogne ordonna aussitôt qu'on les pendît, prétendant que tout homme qui étoit arrêté en voulant

1476. entrer dans une ville assiégée, méritoit la mort suivant les loix de la Guerre. Cifron, qui étoit du nombre des prisonniers, demanda à parler au Duc pour lui révéler un secret de la plus grande importance qui regardoit sa personne, & qu'il ne pouvoit dire qu'à lui. Campobasse, ne doutant point que ce secret ne fût leur complot, persuada au Duc que le prisonnier n'avoit d'autre dessein que de sauver ou de prolonger sa vie, & fit presser l'exécution. Cifron, en allant au suplice, répétoit si vivement que le Duc se repentiroit de n'avoir pas voulu l'entendre, que plusieurs vinrent encore pour l'engager à donner l'audience que le prisonnier demandoit avec tant d'instance ; mais Campobasse étant maître absolu dans le camp, se mit au-devant de la porte du Duc, ne permit pas qu'on pût lui parler, & fit hâter l'exécution.

Le Duc de Lorraine usant de represailles, fit pendre aussitôt plus de cent-vingt prisonniers Bourguignons, & les laissa exposés avec un écriteau portant: *Pour la très grande inhumanité, & meurtre cruellement commis en la personne de feu le bon Cifron de Baschier & ses compagnons, après qu'ils ont été pris en bien & loyaument servant leur Maître par le Duc de Bourgogne, qui par sa tyrannie ne se peut empêcher de répandre le sang humain, faut ici finir mes jours.*

René, aiant peu de troupes & de muni-

nitions, auroit perdu Nancy aussi facilement qu'il l'avoit pris, s'il n'eût pas été secondé par la perfidie de Campobasse, & par l'aveuglement du Duc Charles. Ce Prince, livré à une mélancolie noire qui dégénéroit par intervalles en fureur & en aliénation d'esprit, avoit négligé de recueillir les débris de son Armée; & lorsqu'excité par les progrès de son ennemi il s'étoit mis en campagne, il l'avoit fait sans précautions, & s'avançant avec ce qu'il avoit ramassé à la hâte, il s'étoit contenté d'écrire à Dufay Gouverneur du Luxembourg, de faire marcher le ban & l'arrière-ban: ressource qui annonce plus le malheur d'un Etat, qu'elle n'y remédie. Ce corps, qui semble composé de l'élite d'une Nation, est plus connu par la valeur que que par la discipline, & n'a pas toujours rendu les services qu'on auroit pu en espérer. Pour surcroît de maux, l'Armée fut bientôt désolée par les maladies, & ruinée par les désertions. Le Comte de Chimay en aiant fait la revue, crut qu'il étoit de son devoir de représenter au Duc qu'il n'y avoit pas trois mille hommes en état de combattre: mais ce Prince furieux, loin de reconnoître la généreuse liberté d'un fidèle sujet, lui répondit: *Quand je serois seul, je me battrois; je vois bien que vous êtes tout Vaudemont* *. Chimay se retira, en disant que 1476.

* René, II. du nom, Duc de Lorraine descendoit

1476. *que s'il falloit combattre, il prouveroit qu'il étoit franc, loyal & issu de bon lieu, & qu'il en donneroit des preuves jusqu'à la mort.* Le Roi de Portugal, qui étoit venu trouver le Duc de Bourgogne, & qui fut témoin de ses fureurs, comprit qu'il ne devoit attendre aucun secours dans ses besoins de la part d'un Prince qui ne connoissoit pas les siens mêmes, & se retira.

Le Duc de Lorraine avoit déjà huit mille hommes, dont il fit la revue sous Bâle; mais comme il manquoit quelque argent à la somme qu'on leur avoit promise, ils vouloient se retirer. On dit qu'il ne s'agissoit que de douze florins; & que si le Comte Oswal de Tierstein ne les eût prêtés, René se feroit trouvé sans Armée. Il n'attendoit plus que le secours que les Allemands lui avoient promis. Aussitôt qu'il fut arrivé, il s'avança vers Nancy. Il en étoit tems, tout y manquoit: la Famine y étoit au

1477. 4. Janv. point qu'après avoir mangé les chevaux, on mangeoit les chiens, les rats & les souris. Aux aproches de René, le Comte de Campobasse abandonna l'Armée de Bourgogne, & vint avec deux cens Lances joindre celle de Lorraine. Les Allemands refusérent de le recevoir, disant qu'ils ne vouloient point de traître parmi eux. Les François qui servoient dans

A

doit de Ferri, Comte de Vaudemont, second fils du Duc Jean.

dans l'Armée de Lorraine, refusérent pareillement deux Capitaines Italiens qui avoient amené deux-cens Gendarmes du camp de Charles; desorte que ceux-ci se réunirent à Campobasse, qui alla se camper au Pont de Bussière, afin de tomber sur les Bourguignons qui voudroient se sauver du côté du Luxembourg & du Pays Messin. 1477.

Le Dimanche 5. Janvier le Duc de Lorraine fit dire la messe de grand matin à la tête de son Armée, & marcha en ordre de bataille. Tous les Officiers de Charles étoient d'avis de lever le siége, & d'éviter la bataille. On lui représenta qu'il devoit attendre les troupes qu'on levoit dans ses Provinces, qu'il seroit alors supérieur à ses ennemis; mais qu'il alloit indubitablement se perdre, s'il en venoit aux mains. Le Duc rejetta cet avis avec hauteur, dit qu'il ne fuiroit jamais devant un jeune homme, & se mit en marche. Les Armées se rencontrérent bientôt. René rangea la sienne dans la plaine de Neuville: son avant-garde étoit de sept-mille hommes de pié & de deux-mille chevaux. Il donna le commandement de l'Infanterie à Guillaume Harser Général des Suisses, & celui de la Cavalerie au Comte de Tierstein: ils avoient sous eux le Bâtard de Vandemont, Visse, Bassompierre, l'Estang, Sytano, Malortie & Oriole. Le corps de bataille étoit de huit-mille hommes d'Infanterie

1477. foutenus de quinze-cens chevaux à la droite, & de cinq-cens à la gauche. L'arrière-garde n'étoit que de huit-cens hommes de pié, qui devoient se porter par-tout suivant le besoin. René menoit le corps de bataille, & avoit auprès de lui les Comtes de Salins & de Linange, les Seigneurs de Bitche, Paffenhausen, Bassompierre, Waltrin, Gerbeviller, Ligneville, Lénoncourt, Jacot de Pavoye, St. Amand & Blomont.

Le Duc de Bourgogne se campa près de Jarville, à une demi-lieue de Nancy. Comme il voulut garder ses lignes avec le peu de monde qu'il avoit, le corps qu'il opposa au Duc René n'étoit guères que de deux-mille hommes; il donna l'aile droite à Galiot, la gauche à Josse de Lalain, & se mit au centre à la tête des Volontaires.

René passa le ruisseau de Hévillecour, qui séparoit les deux Armées. Les Suisses, selon un ancien usage, se jettérent aussitôt à terre, la baisérent, résolus de vaincre ou de mourir, & marchérent en avant. S'étant apperçus que le chemin étoit bordé d'artillerie, ils laissérent quelques bataillons pour amuser l'ennemi, & se coulérent le long d'une haie pour gagner le flanc. Waltrin, remarquant que le Duc de Bourgogne n'occupoit pas tout le terrain qui s'étendoit jusqu'au Bois, détacha quatre-cens chevaux François pour commencer

l'at-

l'attaque, pendant qu'un autre corps feroit le tour, & prendroit les Bourguignons en queue. 1477.

Le combat commença avec une ardeur égale. Les Lorrains combattoient pour leur Patrie, les Bourguignons se rapelloient leurs anciennes victoires, & leur valeur étoit encore excitée par le dépit de leurs dernières défaites. Les Suisses firent des efforts si extraordinaires, que la victoire ne fut pas longtems douteuse. Les Bourguignons, attaqués en même tems de toutes parts, & accablés par le nombre, perdirent courage, & ne songérent plus qu'à se sauver. Galiot revint plusieurs fois à la charge; le Duc de Bourgogne combattoit en soldat, & se portoit par-tout. Mais il veut envain par son exemple rapeller le courage de ses troupes; la déroute devient générale, lui-même fatigué & blessé est emporté dans la fuite. Claude de Blomont, Sénéchal de St. Dié le poursuivit. On prétend que le Duc lui demanda quartier; mais Blomont qui étoit sourd ne sachant ce qu'il disoit, le porta par terre d'un coup de lance. Ce malheureux Prince accablé de fatigue & du poids de ses armes, ne pouvant se relever, fut foulé & percé de plusieurs coups: d'autres disent qu'il fut tué par des hommes apostés, que Campobasse avoit laissés auprès de lui. Les fuyards furent poursuivis jusqu'au pont de Bussière. Campobasse qui s'y étoit campé ne

fit quartier à aucun, tous furent tués ou
1477. noyés.

René maître du champ de bataille, le fut aussi des munitions, qui furent d'un grand secours dans Nancy, où la misère étoit extrême. Le Duc de Lorraine y étant entré après la bataille, les habitans le reçurent avec des transports extraordinaires; mais au lieu de signaler leur joie par une magnificence qui prouve plutôt le faste des Princes que l'amour des Peuples, ils lui dressérent un arc de triomphe qui n'étoit construit que des têtes de chevaux & de chiens qu'ils avoient mangés pendant le siège.

Bièvres, Contay, la Vieuville, périrent dans cette journée. Antoine & Baudouïn, Bâtards de Bourgogne, demeurérent prisonniers avec les Comtes de Nassau, de Retel, de Chimay, Olivier de la Marche, Galiot, & beaucoup d'autres.

On s'informa inutilement pendant deux jours du sort du Duc de Bourgogne: on trouva enfin son corps dépouillé, couvert de boue & pris dans la glace: il fallut employer le pic pour l'en retirer. Quoiqu'il fût très défiguré, son Médecin & son Sécrétaire le reconnurent à plusieurs marques, & particulièrement à la cicatrice de la blessure qu'il avoit reçue à la bataille de Montlhery. Le Duc de Lorraine le fit apporter à Nancy, & alla le recevoir en habit de deuil, aiant une barbe d'or qui lui descendoit jus-

jusqu'à la ceinture, à la mode des anciens Preux, quand ils avoient gagné une victoire : il lui jetta de l'eau-bénite, & lui prenant la main : *Biau cousin*, dit-il, *vos ames ait Dieu, vous nous avez fait moult de maux & douleurs.* Le corps resta dans une Chapelle jusqu'en 1550, qu'il fut transporté à St. Donat de Bruges. 1477.

Ainsi périt Charles dernier Duc de Bourgogne, qui n'eut d'autres vertus que celles d'un soldat. Il fut ambitieux, téméraire, sans conduite, sans conseil, ennemi de la paix, & toujours altéré de sang. Il ruina sa maison par ses folles entreprises, fit le malheur de ses sujets, & mérita le sien.

Les grands évènemens se répandent d'abord par des bruits sourds qui précèdent les Courriers les plus diligens. Ce qu'on aprit confusément de la défaite du Duc de Bourgogne, irritoit la curiosité; chacun étoit attentif, & cherchoit à savoir des particularités qu'on pût annoncer au Roi. Lorsque ce Prince attendoit quelque nouvelle intéressante, il ne pouvoit cacher son inquiétude; & comme si son impatience eût pu hâter les évènemens, il ne cessoit d'en parler d'avance: *Je donnerai tout*, disoit-il, *à celui qui prémier m'apportera telles nouvelles.* Commines & du Bouchage avoient eu chacun deux cens marcs d'argent pour lui avoir annoncé celle de la bataille de Morat. Il étoit encore plus impatient de savoir ce qui s'étoit passé à Nancy. Du Lude

aiant

1477. aiant passé la nuit à attendre le Courier, fut le prémier qui l'apperçut au point du jour. Il l'obligea de lui donner ses Lettres, & alla dans l'instant les remettre au Roi. Elles venoient de la part de la Tremouille, & contenoient le détail de la défaite du Duc Charles, mais elles ne disoient rien de sa mort. On ignoroit encore s'il avoit été tué ou fait prisonnier, ou s'il s'étoit enfui en Allemagne.

Le Roi avoit peine à cacher la joie qu'il ressentoit. Il fit venir les principaux de la Cour & de la Ville, leur montra les Lettres, & les fit diner avec lui. On ne parla que de la nouvelle qu'on venoit de recevoir, tous en marquoient une joie vraie ou feinte; car les mécontens voyoient avec chagrin que le Roi seroit plus absolu que jamais. Commines fait une peinture du diner, qui pour être naïve & familière, n'en est que plus expressive, & peint mieux la situation des Courtisans que tout ce que je pourrois dire. Je crois devoir rapporter ses propres termes. *Je sçai bien*, dit-il, *que moi & autres, prîmes garde comme ils dîneroient, & de quel appétit ceux qui étoient en cette table; mais à la vérité (je ne sçai si c'étoit de joie ou de tristesse) un seul par semblant ne mangea la moitié de son saoul, & si n'étoient-ils point honteux de manger avec le Roi; car il n'y avoit celui d'entre eux, qui bien souvent n'y eût mangé.*

Le

Le lendemain on sut toutes les particularités de la bataille, la mort de Charles fut confirmée par les Lettres du Duc de Lorraine. Le Roi fit part de cette nouvelle aux principales villes du Royaume, & au Duc de Bretagne. Deux jours après il aprit la fin tragique de Galeas Duc de Milan, qui avoit été assassiné au milieu de ses gardes en entrant dans l'Eglise *. 1477.

Le Duc d'Orléans demanda au Roi la permission & les moyens de poursuivre les droits qu'il avoit sur le Milanois par son Aieule Valentine Visconti; mais le Roi n'étoit pas alors en état de s'engager dans une telle entreprise, & n'étoit occupé que du projet de recouvrer la Bourgogne.

Il envoya des Couriers aux principales villes de Bourgogne, pour leur dire qu'il prenoit sous sa protection la personne & les Etats de Marie, fille & héritière du Duc Charles, sa parente & sa filleule; qu'il espéroit la marier avec le Dauphin; que d'ailleurs on n'ignoroit pas que la Bourgogne aiant été donnée en appanage à Philippe de France fils du Roi Jean, elle retournoit de plein droit à la Couronne faute d'hoirs mâles †. Le

* La mort de Galeas fut l'effet d'une vengeance personnelle, & non pas d'une conjuration contre l'Etat. Les principaux de ses assassins étoient deux hommes qu'il avoit outragés dans leur honneur, en séduisant la femme de l'un, & abusant de la sœur de l'autre.

† En fait d'appanages, la reversion à la Couron-

1477. Le Roi fit partir en même tems l'Amiral & Commines, pour engager les habitans d'Abbeville à se soumettre; mais pendant qu'ils négocioient avec les principaux, Torcy, Gouverneur d'Amiens, 27. Janv. les prévint, & entra dans Abbeville par le moyen du Peuple dont il étoit aimé.

Louis XI. demanda des subsides à toutes les villes du Royaume, afin de réunir à la Couronne les Etats du feu Duc de Bourgogne. Il se rendit ensuite sur la frontière de Picardie, après avoir envoyé dans les divers Pays de la succession de Bourgogne, des Emissaires pour persuader aux Peuples de se soumettre volontairement, afin d'éviter une guerre d'autant plus cruelle, qu'ils feroient traités comme rebelles; au-lieu qu'en lui rendant l'obéissance qu'ils lui devoient, il confirmeroit & augmenteroit leurs privilèges.

Aux aproches du Roi, Ham & Saint-Quentin se déclarérent pour lui; Guillaume Bitche, Gouverneur de Péronne, ouvrit ses portes. L'exemple de cette ville

ronne faute d'hoirs mâles (*absque harede succedente*) est un droit incontestable, sur-tout depuis la disposition précise du testament ou ordonnance de Philippe le Bel du 27 Novembre 314. quarante-neuf ans avant les Lettres d'appanages données à Philippe le Hardi par le Roi Jean son Père, en 1363. Sans cette loi, il seroit arrivé contre la loi fondamentale de l'Etat, que la Monarchie auroit pu être démembrée, en laissant passer sous une domination étrangère les différentes Provinces qui auroient été données en appanage.

ville entraîna le Tronquay, Roye, Montdidier, Moreuil. Les places qui firent quelque résistance, furent rasées. Les autres intimidées n'attendirent pas qu'on les sommât; Vervins, St. Gobin, Marle, Rue, Landrecy, se soumirent. 1477.

Jean de Châlons Prince d'Orange, Georges de la Tremouille Sire de Craon, Charles d'Amboise Sieur de Chaumont, s'étant rendus à Dijon à la tête de sept-cens Lances, s'adressérent aux Etats assemblés, & les sommérent de rendre obéissance au Roi. Le doute où les Etats paroissoient être encore de la mort du Duc Charles, fit qu'ils demandérent que le Roi donnât sa parole de faire sortir ses troupes de la Province, au cas que le Duc fût encore vivant *; de maintenir les tréves, & d'accorder une amnistie générale à tous ceux qui auroient servi le Duc, & qui étoient encore attachés à la Princesse sa fille. Les Commissaires accordérent tout ce que demandoient les Etats. Le Roi fit sceller l'amnistie, & pro- 19. Janv.

* Le Peuple douta longtems de la mort du Duc Charles. Les uns disoient qu'il s'étoit retiré dans une solitude, d'autres qu'il étoit allé à Jérusalem. La prévention de quelques-uns étoit si forte, qu'ils prêtoient de l'argent à rendre au retour de ce Prince. Il y a plusieurs exemples de ces idées populaires sur les personnages célèbres. Il semble que le Peuple les croye immortels : on ne doit pas être surpris qu'il ait eu peine à croire la mort de Charles, puisqu'il avoit douté de celle de la Pucelle d'Orléans qu'il avoit vu bruler.

promit de conserver à chacun ses privi-
1477. léges, bénéfices, ou charges.

Les Lettres que Marie écrivit aux Etats, ne les empêchérent pas de jurer obéissance au Roi. Le Conseil qu'ils avoient déjà établi sous le nom de *Conseil de la Province*, dressa un Mémoire contenant les très humbles suplications de la Province au Roi. Les prémiers articles regardoient la fabrique des Monnoies, l'administration de la Justice, la levée & le payement des Gens de guerre. Par les autres articles le Roi étoit suplié de faire rembourser à la Province une somme de cent-mille livres, qu'elle avoit prêtée au feu Duc; d'abolir la plupart des impots; d'empêcher de faire passer aucun argent à Rome, & de conserver les bénéfices & charges à ceux qui en étoient pourvus. Aussitôt que le Roi eût répondu favorablement à ces demandes, les uns s'empressérent de prêter serment pour être les prémiers en droit de prétendre aux graces, les autres ne parurent différer que pour se vendre plus cher. On ignore quelle récompense demandoient la Tremouille & Chaumont, qui étoient les prémiers négociateurs de cette affaire; mais la réponse que leur fit le Roi, mérite d'être rapportée. On y voit qu'il pensoit à tout.

Messieurs les Comtes, j'ai reçu vos lettres, & vous remercie de l'honneur que vous me voulez faire de me mettre à butin avec vous. Je veux bien que vous ayez la moitié

de l'argent des restes que vous avez trouvés; mais je vous supplie que le surplus vous me fassiez mettre ensemble, & vous en aidiez à faire réparer les places qui sont sur les frontières des Allemands, & à les pourvoir de ce qui sera nécessaire, en façon que je ne perde rien; & s'il ne vous sert de rien, je vous prie envoye-le-moi. Touchant les vins du Duc de Bourgogne qui sont en ses celliers, je suis content que vous les ayiez. A Péronne ce 9. Février. 1477.

Les négociations du Roi réussissoient en Bourgogne, mais elles n'avoient pas le même succès en Flandre & en Artois. L'Amiral & Commines n'avoient rien obtenu de ceux d'Arras; Ravestein qui y commandoit, n'écoutoit que son devoir. La Vaquerie, Pensionnaire de cette ville, soutenoit qu'elle appartenoit à Marie; mais Crèvecœur Seigneur de Querdes, aiant succédé à Ravestein, eut des vues toutes différentes. Comme ses biens étoient en-deçà de la Somme aux environs d'Amiens, il préféra ses intérêts à ceux de sa Souveraine. La Vaquerie, gagné par les offres de Louis, cessa d'être persuadé des droits de Marie, ou du moins de les défendre.

Pendant qu'on négocioit avec eux, le Chancelier Hugonnet, Imbercourt, Ferry de Cluny nommé à l'Evêché de Tournay, le Comte de Grandpré & la Gruuse vinrent, de la part de Mademoiselle de Bourgogne, trouver le Roi, pour lui annoncer qu'elle prenoit le gouvernement

ment de ses Etats, & qu'elle avoit for-
1477. mé son Conseil de la Duchesse Douairière, de Ravestein, du Chancelier, & d'Imbercourt. Le Roi leur déclara que son intention étoit de faire le mariage du Dauphin avec Marie de Bourgogne; & en attendant, de se mettre en possession des Provinces reversibles à la Couronne, & qu'il garderoit les autres jusqu'à ce que la Princesse fût en âge & lui eût rendu hommage. Il ajouta que ce mariage étoit le seul moyen de terminer des guerres qui duroient depuis trop longtems, & qui sans cela se renouvelleroient toujours; qu'il aimoit la Princesse; mais qu'avant tout il devoit soutenir les droits de la Couronne, & qu'il avoit des forces suffisantes pour les faire valoir, si on refusoit de les reconnoître.

Hugonnet & Imbercourt voyant le Roi à la tête d'une puissante Armée, que toutes les villes lui ouvroient leurs portes, que l'autorité de leur Princesse étoit mal affermie, & que les Provinces reclamoient des privilèges que les derniers Ducs leur avoient ôtés, résolurent de s'accommoder au tems. Ils convinrent que le mariage du Dauphin & de Marie étoit la seule voie de conciliation avantageuse pour les deux partis, promirent d'y travailler, & consentirent que des Querdes gouvernât Arras sous l'autorité du Roi. „ On convint que les Etats „ d'Artois enverroient des Députés pour „ prêter serment au Roi; que Sa Majesté „ nom-

„ nommeroit les Officiers pour la garde „ de la Province & l'administration de „ la Justice, jusqu'à ce que Mademoi- „ selle de Bourgogne eût fait son hom- „ mage. Il est dit qu'au cas que Made- „ moiselle de Bourgogne refuse de ren- „ dre hommage, ou qu'elle se marie a- „ vec quelque ennemi du Roi, l'Artois „ demeurera à Sa Majesté, qui promet „ de défendre & protéger le Pays, & „ d'en conserver toutes les franchises „ & immunités; que les troupes sorti- „ ront du Pays sitôt que les Etats au- „ ront prêté serment, & que tous les „ Officiers seront maintenus dans leurs „ charges & emplois." 1477.

La capitulation étoit juste, & sur-tout la clause qui sembloit imposer à Marie de Bourgogne de ne pouvoir se marier que de l'agrément du Roi *. L'Artois avoit toujours relevé de la Couronne; Philippe le Bon ne s'étoit exemté d'en faire hommage que par le Traité d'Arras; cette exemtion n'étoit que pour un tems, & ce tems étoit expiré.

Malgré ces conventions, le Roi essuya plusieurs difficultés avant que d'être en pleine possession d'Arras, qui étoit en ce tems-là partagé en ville & en cité. Des Querdres livra la cité, mais les Bourgeois étoient

* Suivant les principes des Fiefs, les Vassales ne pouvoient se marier sans le consentement de leur Seigneur; à plus forte raison les Vassales immédiates du Roi, & sur-tout celles du Sang Royal étoient soumises à cette condition.

étoient encore maîtres de la ville qui é-
1477. toit fortifiée, & la cité ne l'étoit pas.
Il y avoit d'ailleurs entre l'une & l'autre une de ces animosités, qui sans avoir ordinairement de fondement réel, influent néanmoins dans les affaires les plus graves. Il suffisoit que la cité eût reçu le Roi, pour que la ville refusât de le recevoir; desorte qu'il fût obligé de se fortifier dans le quartier qu'il occupoit, d'y faire élever un boulevart, & de former le siège de la ville.

Cependant les Ambassadeurs de la Princesse de Bourgogne retournérent auprès d'elle. S'ils s'étoient un peu trop relâchés de leurs instructions au sujet d'Arras, Marie fit encore une plus grande faute, en assemblant les Etats de Flandre à Gand. Cette assemblée tumultueuse s'empara du gouvernement. Le Peuple, plus fait pour la licence que pour la liberté, ne se vit pas plutôt maître de l'autorité, qu'il exerça la tyrannie. Il voulut imposer des loix à sa Souveraine.

Touteville & Baradot vinrent en qualité d'Ambassadeurs des trois Etats de Flandre, demander au Roi de ne rien entreprendre contre la trève de Soleure, & de défendre la Princesse héritière de Bourgogne, comme il y étoit obligé. Ils ajoutérent, pour donner plus de poids à leur commission, que Marie vouloit se gouverner par le conseil de ses trois Etats. Le Roi, pour éviter de répondre aux prémiers articles, saisit ce qu'ils a-
van-

vançoient au ſujet des Etats, & leur dit qu'ils étoient mal informés de l'intention 1477.
de leur Maſtreſſe; qu'il la ſavoit mieux qu'eux; & que loin de vouloir ſe laiſſer conduire par les Etats du Pays, elle avoit déjà choiſi un Conſeil qui les deſavoûroit.

Ces Ambaſſadeurs, peu accoutumés à négocier, abandonnérent les principaux articles de leur commiſſion, pour ne s'occuper que de ce qui les regardoit perſonnellement. Ils répondirent qu'ils n'avançoient rien dont ils ne fûſſent ſurs, & offrirent de faire voir leurs inſtructions. Après pluſieurs conteſtations, qui toutes faiſoient perdre de vue le point eſſentiel de la négociation, le Roi leur montra la Lettre que les Ambaſſadeurs de Marie lui avoient remiſe. Elle étoit écrite en partie de la main de la Ducheſſe douairière, en partie de celle de la jeune Princeſſe, & en partie par Raveſtein. Ces différentes écritures étoient pour rendre plus autentique la Lettre par laquelle le Roi étoit prié de s'adreſſer pour toutes les affaires à la Ducheſſe douairière, à Raveſtein, à Imbercourt, au Chancelier Hugonnet, & non à d'autres.

Le Roi, qui n'avoit d'autre deſſein que d'entretenir la diſſenſion entre Marie & ſes ſujets, permit aux Ambaſſadeurs d'emporter la Lettre; & un deſir de vengeance les fit partir avec autant d'empreſſement, que s'ils eûſſent réuſſi dans leur commiſſion.

1477. Louis ne sentit peut-être pas toute la conséquence de ce qu'il venoit de faire. S'il étoit de son intérêt de nourrir la discorde à la Cour de la Princesse, il ne l'étoit pas moins de ne pas sacrifier ceux qui étoient le plus portés pour la France.

Touteville & Baradot se présentérent aux Etats, & reprochérent à Marie la Lettre qu'elle avoit écrite. Comme elle ne croyoit pas que le Roi s'en fût désaisi, elle nia qu'elle l'eût écrite; mais elle lui fut aussitôt présentée. Les Gantois furieux arrêtérent Hugonnet & Imbercourt. Outre la haine secrette que le Peuple a naturellement contre les Hommes en place, & qui se développe dès qu'elle peut éclater, Imbercourt & le Chancelier avoient des ennemis particuliers & puissans. L'Evêque de Liège leur reprochoit les malheurs de ses Etats; le Comte de St. Pol, fils du Connêtable, vouloit venger la mort de son Pére, qu'ils avoient livré: plusieurs autres croyant avoir sujet de s'en plaindre, excitoient le Peuple déjà trop animé. Les services que ces deux hommes avoient rendus, & qu'ils pouvoient encore rendre, ne purent balancer des haines particulières, ni la fureur aveugle d'une vile populace toujours timide ou cruelle.

On nomma des Commissaires pour travailler à leur procès. L'accusation se réduisoit à trois chefs; d'avoir concouru à faire rendre Arras au Roi; d'avoir pris de l'argent de la ville de Gand pour un

un procès qu'ils avoient jugé en sa faveur; & d'avoir entrepris plusieurs choses contre les privilèges de la ville, pendant qu'ils avoient eu le maniment des affaires sous le feu Duc. Quoique les accusés eûssent pu se défendre sur leurs intentions, & sur la conjoncture des tems à l'égard du prémier chef, il paroissoit le plus grave; cependant les Gantois n'y insistérent pas, parce qu'ils n'étoient pas fâchés de voir leur Souveraine affoiblie par la perte d'Arras. Les accusés répondirent sur le second & le troisième chef, qu'ils avoient jugé le procès selon leur conscience; qu'ils n'avoient point exigé d'argent, & qu'ils ne l'avoient recu qu'après le jugement, comme un salaire de leurs peines. Quant aux privilèges des Gantois, que c'étoient eux-mêmes qui avoient consenti à les perdre. Les défenses des accusés ne furent point écoutées; on les apliqua à la question; & nonobstant leur apel au Parlement, ils furent condamnés, & exécutés le Jeudi-Saint. 1477.

La Princesse n'eut pas plutôt apris cette sentence, qu'elle alla se présenter aux Juges pour défendre l'innocence, ou demander la grace de ses deux plus fidèles sujets. Les Juges la repoussant avec dureté, l'obligérent de se retirer. Elle court sur la place, les cheveux épars & en habit de deuil; elle voit sur l'échaffaut ces deux malheureux, à qui on avoit donné la question si cruelle-

 ment,

ment, qu'ils ne pouvoient ni se tenir
1477. debout, ni se mettre à genoux pour recevoir le coup de mort. La Princesse s'adresse au Peuple en supliante. Plusieurs émus de ce spectacle, touchés de l'innocence, & frappés de l'abaissement où ils voient leur Souveraine, veulent s'opposer à l'exécution; mais le plus grand nombre, insensible à la pitié, demande à grands cris le sang des deux infortunés, & leur fait trancher la tête aux yeux même de la Princesse.

Cependant la ville d'Arras demandant à capituler, le Roi fit expédier des Lettres, par lesquelles en conservant les anciens privilèges de la ville & de la cité, il accordoit ceux de la noblesse à tous les habitans, avec exemtion de ban & arrière-ban. Mais lorsque tout étoit presque conclu, le Roi s'étant éloigné, le parti qui lui étoit opposé dans la ville reprit le dessus, & recommença à tirer contre la cité. Les Garnisons de Lille, Douay & Valenciennes, firent un détachement de cinq-cens chevaux & de mille hommes de pié, sous le commandement d'Arci & du jeune Salazar, qui entreprirent de se jetter dans la place. Du Lude, qui commandoit en l'absence du Roi, marcha audevant d'eux, en tua six-cens, fit presque tout le reste prisonniers, & pressa le siège de la ville avec plus de vigueur que jamais. Les habitans se voyant hors d'état de se défendre plus longtems, en-

envoyérent des Députés au Roi qui étoit à Hefdin, pour lui demander la permiffion d'aller repréfenter à leur Princeffe que la ville ne pouvoit plus tenir. Le Roi leur répondit qu'ils étoient fages, & que c'étoit à eux à favoir ce qu'ils devoient faire. Sur cette réponfe les Députés partirent, mais ils furent arrêtés en chemin & ramenés à Hefdin. On les traita d'abord avec douceur, & lorfqu'ils étoient dans la plus grande fécurité, on vint prendre les douze principaux, & on leur trancha la tête. Celle d'Oudard de Buffi, chef de la députation, fut expofée dans le Marché d'Hefdin, coëffée d'un chaperon fourré; parce que le Roi aiant donné à cet homme une charge dans le Parlement, il le regardoit comme traître. Il feroit difficile d'excufer le fuplice des autres; la réponfe que le Roi leur avoit faite, étoit une efpèce d'engagement de fa part, ou du moins une équivoque peu digne d'un Prince. 1477.

Cette exécution épouvanta fi fort les habitans d'Arras, qu'ils implorérent la clémence du Roi. Ce Prince leur accorda une amniftie, les fit défarmer, & les taxa à cinquante-mille écus.

Commines a tort de dire que la capitulation fut affez mal tenue, & qu'on fit mourir plufieurs perfonnes. Il confond ici l'exécution des Députés, avec celle qu'il fuppofe qu'on fit dans Arras. D'ailleurs la capitulation étoit du 1.

 Avril;

Avril; les habitans d'Arras la violérent
1477. eux-mêmes aussitôt que le Roi s'éloigna pour aller s'emparer d'Hesdin; ils firent venir des troupes de Douay, & tirérent sur la cité, desorte que du Lude fut obligé de recommencer le siège de la ville, où le Roi n'entra que le 4. de Mai. Commines, qui écrivoit de mémoire longtems après que les faits étoient arrivés, est bien excusable dans des méprises si peu importantes; mais il ne l'est peut-être pas tant, lorsqu'il avance que le Roi ne vouloit pas que le Dauphin épousât Marie de Bourgogne. Comme ce fait est très important, qu'il est encore intéressant de nos jours, & que la plupart de ceux qui déplorent avec raison que ce mariage n'ait pas été fait, ne sont que les échos de Commines, il mérite un peu plus de discussion.

Il est certain que le passage de la succession de Bourgogne dans la Maison d'Autriche, a été pendant plus de deux siècles le principe d'une guerre presque continuelle *, dont le germe n'est pas encore détruit; mais il ne paroit pas que Louis XI. ait refusé, comme on le suppose communément, de réunir cette succession à la Couronne par le mariage du

* Un Empereur Turc, étonné du sang que les guerres des Pays-Bas faisoient répandre, se les fit montrer sur la Carte, & voyant le peu d'étendue de ces Provinces: *Si c'étoit*, dit-il, *mon affaire, j'enverrois mes pionniers, & je ferois jetter ce petit coin de terre dans la mer.*

du Dauphin avec Marie de Bourgogne. 1477.
Commines prétend que ce Prince lui avoit dit plusieurs fois, que si le Duc Charles venoit à mourir, il tâcheroit de faire ce mariage; ou si Marie s'y opposoit à cause de la disproportion d'âge *, de la faire épouser à quelque Prince du Sang; que le Roi étoit encore dans ces dispositions huit jours avant la mort du Duc, mais qu'aussitôt après il changea de dessein: qu'il résolut alors de s'emparer de la plus grande partie de la succession, & de partager le reste entre ses Favoris & quelques Princes d'Allemagne, afin de les intéresser dans son projet, & de s'en faire un appui; que le jour même qu'il aprit la mort du Duc, il promit à plusieurs de ceux qui étoient auprès de lui les terres de ce Prince. Il n'y a personne qui en lisant cet endroit de Commines, ne soit fondé à croire que le Roi avoit absolument abandonné son prémier projet. Je sai de quel poids doit être le sentiment de Commines, qui aiant le sens le plus droit, & vivant dans la familiarité de Louis XI. devoit être à portée de connoître son caractère; ainsi je me contenterai de rapporter des faits qui paroissent opposés à son sentiment, le Lecteur en jugera. Ce n'est pas Louis XI. que j'entreprens de justifier,

* Marie de Bourgogne avoit près de vingt ans lors de la mort de son Père. Elle étoit née le 13. Février 1457, & le Dauphin le 30. Juin 1470. Ainsi elle avoit treize ans plus que ce Prince.

1477. tifier, c'est la vérité que je veux éclaircir.

Ce Prince avoit déjà proposé au Duc Charles le mariage du Dauphin avec Marie de Bourgogne. Après la mort du Duc, la première pensée de Louis XI. fut de le conclure. Il en écrivit à Craon & aux Etats de Bourgogne. Hugonnet & Imbercourt en firent mention dans le projet dressé pour la réduction d'Arras. Sur le bruit qui se répandit que Mademoiselle de Bourgogne alloit épouser Maximilien d'Autriche, fils de l'Empereur Frédéric III. le Roi envoya une instruction, qui prouve qu'il tentoit toutes les voies possibles pour parvenir à ce mariage, en donnant ordre à Moury de s'adresser à Lannoy: „ Il lui promet „ de très grandes récompenses pour lui „ & pour tous ceux qu'il employera: il „ ajoute que son desir a toujours été & „ est encore que cette alliance se fasse, „ & par ce moyen d'unir tous ces Pays „ à la Couronne; que le plus grand service qu'on lui puisse rendre, est de „ faire réussir ce projet; qu'il faut voir „ si les Flamands qui sont du Royaume, „ pourroient r'avoir Mademoiselle de „ Bourgogne, & entreprendre cette affaire; qu'il reconnoîtroit ce service, „ non seulement en leur continuant „ leurs privilèges, mais en leur en donnant de nouveaux, & leur faisant tant „ de bien qu'ils en seroient contens; „ que si après toutes ces offres les Flamands

„ mands ne vouloient pas consentir à
„ ce mariage, on ait à leur déclarer que 1477.
„ le Roi prétend retirer tout ce qui est
„ du Royaume, & laisser seulement le
„ reste au mari futur de Mademoiselle
„ de Bourgogne." On voit que Louis XI. employoit à la fois les offres & les menaces pour terminer cette affaire, qu'il avoit infiniment à cœur.

Quoique le Duc Charles eût proposé lui-même le mariage de sa fille avec le Dauphin, peut-être ne l'eût-il jamais conclu par l'aversion qu'il avoit contre le Roi. Louis XI. pouvoit avoir une haine aussi violente que celle dont il étoit lui-même l'objet, mais il ne paroit pas qu'elle se soit étendue sur la postérité du Duc. D'ailleurs toute la vie de Louis prouve assez qu'il n'écoutoit pas son ressentiment au préjudice de ses intérêts; il ne les méconnoissoit guères, & les cherchoit toujours. Il est vrai qu'il entra d'abord en Bourgogne à main armée, parce qu'il vouloit commencer par réunir à la Couronne les Provinces qui y étoient reversibles; ce qui n'auroit pas été aussi facile, lorsque la Duchesse auroit épousé un Prince puissant & ennemi de la France. Les spéculatifs, au-lieu d'examiner la conduite de Louis, ne se déterminent que sur la connoissance qu'ils ont de son caractère; & supposent qu'un principe de jalousie empêcha ce Prince de conclure ce mariage, parce qu'il craignoit que son fils ne fût trop

puissant, étant à la fois Dauphin & Duc
1477. de Bourgogne. Louis étoit assez jaloux de son autorité pour concevoir cette crainte; cependant nous ne pouvons pas douter qu'il n'ait sincèrement desiré ce mariage; mais peut-être n'a-t-il pas pris pour y parvenir les mesures les plus justes; ainsi en le justifiant à certains égards, on pourroit d'un autre côté lui faire des reproches qui n'en seroient pas moins graves contre la politique, mais ce ne seroient pas précisément ceux qu'on a coutume de lui faire. Il ne sut pas profiter de ses avantages pour déterminer Marie de Bourgogne en faveur du Dauphin. Elle y étoit déjà très disposée. Avec beaucoup de droiture dans l'esprit & dans le cœur, elle ignoroit cette politique fausse & rafinée, qui écartant la vérité pour courir au-devant des objets, ne voit que ceux que l'imagination enfante. Elle avoit été témoin de toutes les horreurs de la guerre entre le Roi & le Duc son Père. Elle vouloit en étouffer le germe, rendre ses sujets heureux, & former une alliance qui pût assurer leur bonheur. C'est pourquoi elle consentoit à épouser le Dauphin, malgré tous les efforts de ceux qui étoient opposés à la France, & particulièrement de la Dame d'Hallwin sa Dame d'honneur. Celle-ci alléguoit continuellement la grande jeunesse du Dauphin, & ne cessoit de dire que la Princesse avoit besoin d'un homme & non pas d'un enfant.

Louis

Louis XI. fit une faute irréparable, en sacrifiant aux Ambassadeurs des Etats de Gand les Lettres qui furent si funestes à Hugonnet & à Imbercourt. Il perdit dès ce moment toute la confiance de Marie, & ne put jamais la regagner. 1477.

Commines fait encore à Louis XI. un reproche qui n'est pas fondé, quand il dit qu'on auroit pu faire épouser Marie de Bourgogne au Comte d'Angoulême. Il étoit de l'intérêt du Roi de la marier avec le Dauphin; mais le projet de ce mariage venant à échouer, il n'étoit assurément pas de sa politique de la faire épouser à un Prince du Sang, & de le rendre aussi puissant que l'avoient été les Ducs de Bourgogne Jean, Philippe & Charles: ils avoient été les ennemis les plus redoutables de la France, & le Roi n'étoit alors occupé qu'à retirer les Provinces que Philippe le Bon avoit arrachées par le Traité d'Arras. C'eût été sans doute un grand avantage pour la France & pour l'Europe entière, que les Pays-Bas eûssent été unis à la Couronne, les évènemens ne l'ont que trop apris; mais Louis XI. ne pouvoit pas prévoir que sa postérité & celle du Duc d'Orléans seroient sitôt éteintes, & que la Couronne passeroit au fils du Comte d'Angoulême. Dans les circonstances où il se trouvoit alors, & instruit par le passé, il ne lui convenoit pas que l'héritière de Bourgogne épousât un Prince du Sang. Il est vrai qu'il étoit encore plus

desavantageux que cette succession pas-
1477. sât à Maximilien; mais Louis XI. n'auroit pas plus réussi pour tout autre Prince de son sang que pour le Dauphin, après avoir perdu la confiance de Marie, & redoublé l'aversion des Flamands. Il fit dans cette occasion faute sur faute, puisqu'aiant échoué dans son prémier projet, il ne songea pas à la Princesse Anne héritière de Bretagne. Les suites de cette négligence n'auroient pas été moins funestes à la France que la perte des Pays-Bas, si cette dernière faute n'eût pas été réparée sous le règne suivant.

Le seul parti que Louis XI. tira de la conjoncture présente, fut de semer la division dans la Maison Royale d'Angleterre, en persuadant à Edouard IV. que le Duc de Clarence alloit épouser Marie de Bourgogne, & que la Duchesse douairière conduisoit cette intrigue. Soit que le Duc de Clarence eût ce dessein, soit qu'Edouard ne cherchât qu'un prétexte pour satisfaire sa haine contre lui, depuis qu'il étoit entré dans le parti de Warwic, il le fit arrêter. Le Duc de Glocester, ne songeant qu'à détruire ses frères l'un par l'autre pour se frayer un chemin au trône, aigrit encore l'esprit d'Edouard contre le Duc de Clarence. Ce malheureux Prince fut aussitôt jugé coupable; toute la grace qu'on lui fit, fut de lui laisser le choix du genre de mort; il demanda d'être noyé dans un con-

tonneau de Malvoisie, ce qui fut exécuté. 1477.

Louis, pour s'assurer des Anglois, faisoit régulièrement payer des pensions aux principaux de la Cour d'Edouard: l'alliance des Suisses ne lui coutoit pas moins; ils reçurent cette année plus de soixante-dix-mille livres. Malgré toutes ces dépenses extraordinaires, le Roi n'en négligeoit aucune de nécessaire ou d'utile: il fit bâtir un pont sur la Charente près de Coignac; fit clore de murs les sables d'Olonne, réparer Montaigu frontière de Poitou & de Bretagne, & fortifier Arras. Il donna le commandement de cette dernière place à Jean de Daillon, qu'il apelloit ordinairement *Maître Jean des Habiletés*, parce qu'il songeoit toujours à ses propres intérêts dans les services qu'il rendoit à son Maître.

Le Roi venoit ordinairement se délasser de ses travaux à Notre-Dame de la Victoire près de Senlis, où il faisoit bâtir; mais il n'étoit jamais longtems dans le repos; il alla à Cambray, où il fut reçu, en confirmant aux habitans leurs privilèges. Dans le tems qu'il y étoit, il aprit que ses troupes avoient surpris Tournay par l'intrigue d'Olivier le Dain *. Cet homme aiant persuadé au

* Olivier *le Diable* ou *le Mauvais*, natif de la petite ville de Thielt près de Courtray, fut d'abord Barbier de Louis XI. dont il gagna la confiance. Ce Prince lui changea son nom en celui de *le Dain*, l'annoblit, le fit Gentilhomme de sa Cham-

au Roi qu'il pourroit employer utilement
1477. pour son service les connoissances qu'il avoit dans la ville de Gand, eut ordre de s'y rendre. Il crut relever par le faste la bassesse de son origine ; il n'en fut que plus ridicule aux yeux de ses compatriotes. Lorsqu'on lui donna audience, il demanda à parler en particulier à la Princesse de Bourgogne ; on lui répondit que cela ne se pouvoit pas. Le Dain n'aiant ni l'adresse de gagner les esprits, ni la fermeté qui impose, tomba dans le mépris, du mépris on passa aux menaces, la peur le saisit, & il se sauva à Tournay. Ce fut-là qu'il résolut de réparer par quelque service le mauvais succès qu'il avoit eu à Gand. Il gagna plusieurs habitans, & fit donner avis à Colard de Mouy qui étoit à Saint-Quentin, de s'avancer secrettement vers Tournay. Mouy envoya devant lui Navarrot d'Anglade à la tête de vingt-cinq lances, & le suivit de si près, que le Dain & les Bourgeois qui étoient du complot aiant ouvert la barrière, il se rendit maître de la
23. Mai. ville, avant que les Magistrats se fussent ap-

Chambre, Capitaine du Château de Loches, Gouverneur de Saint-Quentin, & le combla de biens. La fortune de le Dain lui fit des jaloux, son insolence des ennemis, ses crimes le firent enfin sacrifier à la justice & à la haine publique. Il fut pendu sous le règne suivant, pour avoir abusé d'une femme sous promesse de sauver la vie du mari, qu'il fit ensuite étrangler. Doyac, homme de même espèce que le Dain & son complice, eut les oreilles coupées. Il en sera parlé dans la suite.

apperçu de son arrivée. Le Dain se trouvant alors le plus fort, fit arrêter ceux qui pouvoient faire soulever le peuple, & les envoya à Paris, où ils demeurérent prisonniers jusqu'à la mort du Roi. D'Anglade fit dès le lendemain avec ses vingt-cinq lances une course jusqu'aux portes de Lannoy; la terreur se répandit dans le Pays; les Flamands abandonnérent Mortagne, & les François y entrérent. Mouy aiant assuré la prise de Tournay, sortit avec une partie de la garnison & quelques pièces de canon, marcha à Leuse qui appartenoit au Duc de Nemours, surprit le château & le rasa. Les Flamands brulérent par represailles le château de Chin, appartenant à Mouy; celui-ci les atteignit dans leur retraite, en tua cent, & en prit trois qu'il fit pendre. Il y avoit tous les jours des escarmouches entre les Flamands & la Garnison de Tournay. Pendant ce tems-là le Roi assiégeoit Bouchain. Tanneguy du Châtel y fut tué d'un coup qui étoit destiné à ce Prince, auprès de qui il étoit. Louis le regretta beaucoup, & pressa si vigoureusement la place, qu'il l'emporta d'assaut. Le Quesnoy ne tint que deux jours, Avesne fit plus de résistance. 1477.

Cette place appartenoit au Sire d'Albret, qui étoit dans le parti du Roi; mais Mingoual y commandoit pour la Princesse Marie, & Paruels & Culembourg s'y jettérent avec huit-cens hommes,

mes, résolus de défendre la place. Le
1477. Roi eut recours à la feinte, & fit inviter ces deux Officiers à diner sous prétexte d'une conférence. Dammartin profita de l'instant, gagna plusieurs Bourgeois, & surprit la ville. Comme on avoit tiré sur celui qui alloit pour la sommer, le Roi voulut en faire un exemple; on passa tout au fil de l'épée, les maisons furent pillées, les murs rasés, & les fossés comblés. Les garnisons de Douay, de Saint Omer & d'Aire, qui tenoient pour Marie; celles d'Arras, de Térouenne & de Bétune, qui étoient au Roi, faisoient tous les jours des courses les unes sur les autres, pilloient, bruloient les châteaux, enlevoient les bestiaux, & commettoient toutes les horreurs d'une guerre cruelle. Des Querdes & du Lude marchérent contre Saint-Omer, & emportérent d'abord un boulevart; mais les habitans en élevérent un autre aussitôt, & réparoient les ouvrages avec plus de promtitude qu'on ne les ruïnoit. Louis, irrité de la résistance, fit dire au Gouverneur, qui étoit Philippes, fils d'Antoine, Bâtard de Bourgogne, que si l'on ne rendoit la place, il feroit mourir à ses yeux son Père, qu'il tenoit prisonnier. Philippes répondit qu'il auroit une douleur mortelle de perdre son Père, mais que son devoir lui étoit encore plus cher, & qu'il connoissoit trop le Roi pour craindre qu'il se deshonorât par une action si barbare.

Si

Si tous les siéges ne réussissoient pas, le Pays n'en étoit pas moins ravagé; la guerre qui se fait avec égal avantage, n'en est que plus sanglante. Cassel fut brulé, Dammartin eut ordre de faire un fourage si étendu qu'il pût ruïner le Pays. *Faites si bien le dégat*, lui écrivit le Roi, *qu'on n'y retourne plus; car vous êtes aussi bien Officier de la Couronne comme je suis; & si suis-je Roi, vous êtes Grand-Maître.* Louis XI. pensoit que ceux qui sont les plus élevés dans l'Etat, sont aussi les plus obligés à le servir. C'étoit par cette raison, que sans être mécontent d'un Officier, il lui ôtoit son emploi dès que l'âge ou quelqu'autre raison le rendoit incapable de le remplir. 1477.

Les Flamands, cherchant quelqu'un qu'ils pûssent opposer aux François, & qui eût un grand intérêt à réussir dans cette guerre, jettérent les yeux sur Adolphe Duc de Gueldres, qu'ils tirérent du château de Courtray, où il étoit prisonnier depuis plusieurs années pour les cruautés qu'il avoit exercées contre son Pére. Ils lui promirent de lui faire épouser leur Princesse, s'il pouvoit chasser les François, & sur-tout recouvrer Tournay.

Adolphe, animé par des motifs si puissans, se mit à leur tête, & commença par bruler les fauxbourgs de Tournay. Pendant la nuit, Mouy & la Sauvagère sortirent avec mille chevaux & deux-mille hommes de pié, & attaquérent le Duc de

de Gueldres. La division qui étoit en-
1477. tre les Gantois & ceux de Bruges qui composoient son Armée, fit qu'ils marchérent avec si peu d'ordre, que la Sauvagère, à la tête de quarante lances, les enfonça du prémier choc: le Duc y fut
28. Juin. tué, l'épouvante s'empara de son Armée, tous périrent ou prirent la fuite.

Les Flamands s'étant rassemblés deux jours après au pont d'Espierre au nombre de quatre-mille, Mouy marcha contre eux, les battit, en tua douze-cens, & fit neuf-cens prisonniers; le reste prit la fuite, & la plupart furent noyés.

La mort du Duc de Gueldres décida le mariage de Marie de Bourgogne. Les Concurrens étoient le Dauphin, le Duc Maximilien fils de l'Empereur Frédéric III. Jean fils d'Adolphe Duc de Clèves, & le Duc de Gueldres. Nous avons vu ce qui empêcha le Roi de réussir pour le Dauphin. A l'égard du fils du Duc de Clèves, la Princesse avoit, dit-on, de la répugnance pour lui; desorte qu'après la mort du Duc de Gueldres, Maximilien se trouva sans concurrent. Les deux partis se réunirent en sa faveur. Les Flamands prétendirent que la Princesse ne feroit que se conformer aux volontés du feu Duc son Père qui l'avoit promise à Maximilien, & que la Princesse même lui avoit écrit pour ratifier la promesse de son Père. Le Roi ne pouvant plus se flater de marier le Dauphin avec Marie, essaya du moins d'empêcher

ce

ce mariage avec Maximilien. Il fit voir par deux scellés du feu Duc Charles, que ce Prince s'étoit engagé avec le Duc de Savoye depuis les paroles données à Maximilien. Comme il ne comptoit pas beaucoup sur ces titres, il résolut d'empêcher Edouard de faire alliance avec Maximilien, qui alloit devenir le plus grand ennemi des François. 1477.

Guy, Archevêque de Vienne, Olivier le Roux, & plusieurs autres passérent pour cet effet en Angleterre. Edouard nomma des Commissaires de son côté: l'argent que le Roi fit répandre fit plus que toutes les négociations: les difficultés furent levées ou prévenues: & la tréve qui n'étoit que de sept ans, fut prolongée pour la vie des deux Rois & pour un an au-delà.

Le Duc de Bretagne, voyant que le Roi étoit d'accord avec Edouard IV. craignit de se trouver sans appui. Les difficultés sur la forme du serment qu'il devoit prêter au Roi, duroient encore. Plus scrupuleux sur la forme que sur l'exécution des Traités, il demandoit continuellement de nouvelles explications. La nécessité où il se trouvoit dissipa tous ses doutes; il ratifia & jura le Traité de Senlis, & le convertit en ligue offensive & défensive. Par un Traité particulier il étoit dispensé de servir *de sa personne* & de fournir des secours, si le Roi portoit la guerre hors du Royaume. Il est bon de remarquer que ces Princes convinrent de

jurer leur Traité ſur telles Reliques que
1477. l'un des deux voudroit adminiſtrer à l'autre, excepté ſur le Corps de Jéſus-Chriſt & ſur la Croix de St. Lô. Quel aſſemblagé de ſuperſtitions & de précautions frauduleuſes! Malgré la réſerve de cet article, le Duc jura le Traité ſur le Corps de Jéſus-Chriſt & ſur la Croix de St. Lô, que deux Chanoines d'Angers apportérent à Nantes. Du Bouchage s'y rendit auſſi avec le Protonotaire Jean de Montaigu & Jean Chambon Maître des Re-
28. Août. quêtes, pour être préſens au ſerment. Le Roi, deſirant plus que jamais de conſerver ſes Alliés, envoya Jean Rapine ſon Maître-d'hôtel, & Briſé un de ſes Ecuyers, pour renouveller toutes les alliances qu'il avoit avec le Duc de Lorraine. Il renoua auſſi avec les Vénitiens l'union que leur attachement à la Maiſon de Bourgogne avoit altérée; & voulant faire un dernier effort pour rompre le mariage de Marie avec Maximilien, il fit paſſer en Allemagne Robert Gaguin Général des Mathurins, avec ordre, s'il trouvoit lieu à quelque négociation, de prendre le caractère d'Ambaſſadeur; de faire voir aux Electeurs les alliances qui avoient été de tout tems entre l'Empire & les Rois de France; & de repréſenter que l'héritière de Bourgogne étant du ſang de France, & ſujette du Roi, les Loix du Royaume ne lui permettoient pas de ſe marier ſans le conſentement du Chef de ſa Maiſon & de ſon Souverain.

Gaguin

Gaguin se rendit à Cologne, où il aprit que Maximilien devoit s'arrêter. Il 1477. présenta ses Lettres de créance au Duc de Juliers, qui lui répondit qu'il avoit donné sa parole à Maximilien, & qu'il n'y pouvoit manquer avec honneur. Gaguin jugea sur la réponse du Duc de Juliers, qu'il étoit inutile de présenter ses Lettres aux autres Princes, & partit de Cologne le même jour que Maximilien.

Les Flamands furent obligés de faire les frais du voyage de leur nouveau Prince, qui étoit aussi pauvre que l'Empereur son Père étoit avare. Maximilien fit son entrée à Gand, suivi des Electeurs de Trèves & de Mayence, des Marquis de Brandebourg & de Bade, des Ducs de Saxe & de Bavière, & de la plupart des Princes de l'Empire. Le lendemain il épousa la Duchesse de Bourgogne. 18. Août.

Pendant les préparatifs des noces de Marie & de Maximilien, la Flandre étoit le théatre de la plus cruelle guerre; Orchies, Fresne, St. Sauveur, Marchiennes, Harbec & St. Amand, furent réduites en cendres.

Le Roi, craignant que la soumission de la Bourgogne ne fût pas aussi constante qu'elle avoit été promte, n'avoit confié cette Province qu'à ceux dont il croyoit la fidélité assurée. Craon en avoit été fait Gouverneur, avec pouvoir d'assembler les Etats, de commander la Noblesse, de convoquer le ban & l'arrière-ban

ban des Provinces de Dauphiné, Lyonnois, Forès, Beaujolois & Champagne; & de faire justice ou grace. Philippe de Hothberg, alors ainé de la Maison de Bade, fut fait Maréchal de Bourgogne; Philippe Pot fut nommé Chevalier du Parlement, qui fut créé par Lettres du 18. de Mars, pour être composé de gens notables. Jean de Damas fut conservé dans le Gouvernement de Mâcon, avec six Gentilshommes pour servir sous lui. Tout paroissoit tranquile en Bourgogne, lorsque Jean de Châlons, Prince d'Orange, repassa dans le parti de la Princesse Marie avec autant de légèreté qu'il l'avoit abandonné. Il s'étoit flaté d'être le maître de la Franche-Comté, dont le Roi se contenteroit d'être le Souverain. Louis n'aimoit pas les sujets si puissans. Trouvant que le Prince d'Orange l'étoit déjà trop par les grands biens qu'il possédoit, il s'étoit contenté de lui en donner la Lieutenance-Générale sous Craon. Le Prince d'Orange ne put souffrir de se voir subordonné à un homme qu'il regardoit comme son inférieur. Il se joignit à Jean de Clèves, & entreprit de chasser les François de la Comté. Plusieurs Gentilshommes étoient encore attachés à la Princesse Marie, les uns ouvertement, & les autres n'attendoient qu'une occasion de se déclarer.

1477.

Les deux frères Claude & Guillaume de Vaudrey donnérent le signal, ramassérent quelques troupes, se joignirent au Prince

Prince d'Orange ; & pour inspirer la confiance à leur parti par quelques succès, 1477. se saisirent de Vesoul, de Rochefort & d'Auxonne.

Craon, voulant étouffer la révolte dans sa naissance, tenta de reprendre Vesoul, mais il tomba lui-même dans une embuscade. Vaudrey choisit une nuit très obscure, fit sortir les Trompettes, les dispersa, & fit sonner la charge de tous côtés. Craon se crut enveloppé, & ne songea plus qu'à prendre la fuite. Vaudrey, attentif aux moindres mouvemens, tomba tout à coup sur les François, dont la retraite devint une déroute : il y en eut un grand nombre de tués sur la place, les autres furent massacrés dans leur fuite par les Paysans, ou se noyérent dans la Saone. Craon se sauva dans Grey. Le Roi fut si irrité de cette perte, qu'il écrivit à Craon de tâcher de prendre le Prince d'Orange, & de le faire pendre ou bruler. On lui fit son procès comme à un traître, & son effigie fut pendue dans toutes les villes de Bourgogne.

Le Roi fit en même tems avancer des troupes contre les Comtois qui étoient entrés en Bourgogne. Les Suisses, craignant d'avoir les François pour voisins, laissoient passer tous ceux qui vouloient se joindre aux Rebelles. Quoique le Roi leur fît payer régulièrement leurs pensions, & qu'ils eûssent signé le 25. Avril à Lucerne un Traité, par lequel ils s'engageoient de n'empêcher le Roi en aucune

cune manière de faire valoir ses droits
1477. sur la Franche-Comté, ils en signérent un autre à Zuric avec la Princesse de Bourgogne. Le Canton de Lucerne n'y prit aucune part, il s'empressa même de renouveller au Roi toutes les protestations du plus inviolable attachement, & l'assura que l'Assemblée tenue à Zuric n'étoit en aucune façon contraire aux alliances jurées avec la France, & qu'on avoit même publié par tous les Cantons un ban qui défendoit, sous peine de confiscation de corps & de biens, de porter les armes contre le Roi.

Malgré toutes ces assurances de fidélité, le ban fut très mal gardé. Il se trouva un grand nombre de Suisses à la solde du Prince d'Orange, qui s'embarrassant peu des peines imaginaires que le Roi faisoit prononcer contre lui, avoit chassé les François de la Franche-Comté. Il ne leur restoit plus que la ville de Grey, dont Hugues de Châlons, surnomme Château-Guyon, voulut faire le siège. Il s'en aprochoit déjà avec un Corps de cavalerie, en attendant qu'il fût joint par son infanterie. Craon ne lui donna pas le tems de rassembler ses troupes, & marcha à sa rencontre. Le choc fut très rude, & la victoire disputée; mais enfin Château-Guyon fut battu, perdit douze-cens hommes, & demeura prisonnier.

Marigni, voulant venger la défaite de Château Guyon, entra dans le Charolois,

brula

brula les fauxbourgs de Saint Gengou, & prit plusieurs petites places. Ces succès relevérent le parti que Marie avoit dans Dijon. Un nommé Chretiennot y prit les armes pour elle, & fut sur le point de se rendre maître de la ville. La sédition de la capitale se communiqua aux autres villes. Les Echevins de Châlons commençoient à parlementer avec Toulongeon qui étoit à leurs portes, lorsque Damas Gouverneur du Mâconnois y accourut, & contint les habitans. 1477.

Craon aiant été assez heureux pour reprendre les places qu'on avoit perdues dans le Charolois, rentra en Franche-Comté, fit tomber dans une embuscade une partie de la garnison de Dôle, & en tua huit-cens. Ce succès le détermina à former le siège de la place. Elle étoit défendue par un Corps de Suisses, malgré la foi des Traités, & des paroles qu'ils venoient de donner tout récemment. Montbaillon en étoit Gouverneur, & la Garnison étoit commandée par un Bourgeois de Berne. Craon fit battre la place pendant huit jours; & sans examiner si la brêche étoit assez grande, il fit donner deux assauts, où les François furent repoussés avec perte de plus de mille hommes. Le bruit s'étant répandu en même tems que les Suisses venoient au secours des assiégés, la terreur saisit les assiégeans. Craon décampa si précipitamment, qu'il abandonna son canon; les deux frères Vaudrey profi-

1477. tant du désordre des François, les attaquérent dans leur retraite, & les défirent entièrement.

La consternation fut générale, les ennemis marchérent tout de suite à Grey. La place étoit bien munie, & défendue par Salazar, brave & expérimenté Capitaine. Il n'eût pas été aisé de l'emporter, si l'on n'eût employé la trahison. Les Vaudrey gagnérent les habitans, & firent leur aproche à la faveur d'un vent violent qui déroboit le bruit de leur marche. Soixante soldats déterminés escaladérent les murs par différens endroits, s'emparérent d'une porte & l'ouvrirent aux autres; les rues furent à l'instant remplies d'ennemis. On se battoit dans l'obscurité. Les François voyant qu'ils avoient à combattre les soldats & les bourgeois, mirent le feu à la ville pour se venger de la trahison des habitans, & sortirent au travers des flammes. Salazar se réfugia dans le château avec une centaine d'hommes. Les François qui voulurent se sauver dans la campagne, tombérent dans la Cavalerie ennemie, qui les tailla presque tous en piéces.

Ce malheur, quoique très grand, auroit pu avoir des suites encore plus funestes, & entraîner la perte de tout ce que le Roi possédoit en Bourgogne, si Maximilien n'eût recherché la paix pour s'affermir dans ses nouveaux Etats. Il proposa au Roi de terminer tous leurs différends

27. Août.

rends

rends par un accord. Le Roi répondit qu'il n'avoit pris les armes que pour maintenir ses droits ; que la Princesse Marie retenoit des Provinces qui étoient réversibles de droit à la Couronne ; qu'elle en occupoit d'autres dont elle devoit faire hommage ; & qu'il étoit prêt de faire la paix, pourvu que ce fût en conservant les droits de sa Couronne. 1477.

Le Roi, pour prouver la sincérité de ses intentions, nomma le Chancelier Doriole, Philippe Pot Seigneur de la Roche, Crèvecœur, Bitche & Boutillac, qui se rendirent à Lens, & convinrent avec les Commissaires de Maximilien d'une trève, sans en déterminer la durée, supposant qu'elle seroit suivie de la paix. Il paroit que la Bourgogne & la Franche-Comté n'étoient point comprises dans la trève, ce qui mit le Roi en état d'y jetter toutes ses forces. 8. Sept.

Louis, plus mécontent encore de la conduite que des mauvais succès de Craon, lui ôta son Gouvernement, & le relegua chez lui. On l'accusoit d'avoir plus songé à ses affaires qu'à celles du Roi. L'avarice étoit son unique passion, & on n'ignore pas de combien de malversations elle est l'origine. Il se retira avec des richesses qui ne prouvoient pas son innocence. Le Roi donna le Gouvernement à Charles de Chaumont d'Amboise, également recommandable par la probité, le desintéressement & la valeur. Louis écrivit aux Etats de Bourgogne,

 pour

pour les assurer qu'il ne permettroit jamais que cette Province fût séparée de
1477. la Couronne, & qu'il étoit si persuadé de leur fidélité, qu'il alloit rapeller les Francs-archers.

Les dépenses & les armemens que le Roi étoit obligé de faire pour continuer la guerre, ou pour conserver la paix s'il parvenoit à la faire, l'empêchoient de fournir les secours qu'il avoit promis à Alphonse Roi de Portugal, qui étoit encore en France. Louis lui fit rendre de très grands honneurs; mais il lui fit aussi comprendre l'impossibilité où il étoit de tenir sa parole, & que la nécessité de ses affaires l'obligeoit de reconnoître Ferdinand & Isabelle pour Roi & Reine de Castille. Alphonse, témoin de la situation du Roi, reçut ses excuses, céda à la nécessité, & résolut de se faire Moine. Il fit part de son dessein à son fils, le pressa de se faire couronner, se retira ensuite, & se cacha avec tant de soin, qu'on s'imagina qu'il avoit passé les mers pour aller à Jérusalem: dévotion encore à la mode dans ces tems-là. On le trouva enfin dans un village près de Honfleur; on lui fit entendre de la part du Roi, qu'il devoit se préparer à partir; on leva même une taxe en Normandie pour les frais de son voyage; & Antoine de Foudras, Maître-d'hôtel du Roi, fut chargé de l'embarquement.

Le Roi ne s'étoit déterminé à reconnoître Ferdinand & Isabelle, que sur ce qu'il

qu'il aprit, par le moyen du Protonotaire Lucéna & Jean Lopès de Valde Masso 1477.
ses pensionnaires en Castille, que Marie & Maximilien négocioient avec Ferdinand; & que celui-ci consentoit à quiter l'alliance de la France, pourvu qu'on lui fît les mêmes avantages. Il sut de plus que Ferdinand avoit dessein de marier avec le Prince de Galles sa fille Isabelle, Princesse des Asturies, quoiqu'elle eût été promise au Prince de Capoue fils de Ferdinand Roi de Naples. On demandoit seulement à Edouard qu'il fournît au Roi de Castille des secours contre la France & le Portugal. L'habileté du Roi rompit toutes les mesures de ses ennemis. D'ailleurs il n'y avoit point de puissance qui ne craignît d'avoir affaire contre lui, depuis la mort du Duc de Bourgogne. Ses armes le faisoient redouter au-dehors; les exemples qu'il avoit faits du Connêtable de St. Pol & de plusieurs autres, contenoient les mécontens; & l'exécution qu'il fit faire cette année du Duc de Nemours, acheva d'étouffer tout esprit de révolte.

Jaques d'Armagnac Duc de Nemours étoit fils de Bernard d'Armagnac Comte de la Marche & de Perdriac, qui avoit été Gouverneur de Louis XI. Ce Prince, par reconnoissance pour le Père, avoit comblé le fils de bienfaits. Il lui avoit fait épouser sa cousine fille du Comte du Maine, lui avoit confié le commandement de ses Armées, & l'a-

voit décoré du titre de Duc & Pair : gra-
1477. ce d'autant plus singulière, qu'on ne l'avoit encore accordée qu'à des Princes du Sang, & même à un assez petit nombre. Le Duc de Nemours ne paya le Roi que d'ingratitude. Il se déclara des prémiers dans la guerre du Bien public. On trouve dans une Chronique manuscrite, qu'il proposa à du Lau de tuer le Roi. Il se ligua avec le Comte d'Armagnac, & prit le parti du Duc de Guyenne; les accusateurs du Connêtable, & le Connêtable lui-même, chargérent Nemours. Il avoit toujours besoin de grace, & n'en étoit jamais digne. Après l'avoir eue plusieurs fois, il avoit été obligé pour l'obtenir encore de renoncer aux privilèges de Duc & Pair. Depuis il fut accusé d'avoir des rélations en Angleterre & avec d'autres ennemis de l'Etat; d'avoir proposé de faire enfermer le Roi, de tuer le Dauphin, & de partager le Royaume. Le Roi, lassé d'exercer inutilement sa clémence, fit arrêter le Duc de Nemours à Carlat. La Duchesse, qui étoit en couche, en fut si saisie qu'elle en mourut. Nemours fut amené à la Bastille, & enfermé dans une cage. Le Comte de Beaujeu, le Chancelier, Bousile-le-Juge Gouverneur du Roussillon, Montaigu, & plusieurs Présidens & Conseillers du Parlement, furent nommés pour lui faire son procès. Lorsqu'il fut instruit, le Roi s'en fit rendre compte, & manda aux principales

villes

villes du Royaume d'envoyer des Députés pour assister au jugement. Aiant a- 1477.
pris qu'on avoit fait sortir le Duc de Nemours de la cage où il étoit pour l'interroger, il blâma l'indulgence des Juges, ordonna que le prisonnier fût interrogé dans sa cage, qu'on lui donnât la question, & fixa lui-même la forme de l'interrogatoire.

Nemours ne doutant plus de sa perte, eut recours aux suplications; il implora la clémence du Roi, & lui demanda de ne pas deshonorer ses enfans par le suplice honteux de leur Père. Louis XI. étoit inflexible lorsqu'il s'étoit une fois déterminé à punir: le Duc de Nemours fut condamné à perdre la tête, & fut exécuté aux Halles *. Jamais exécution ne se fit avec tant d'appareil. Nemours fut conduit au suplice sur un cheval couvert d'une housse noire; on tendit de noir la chambre où il se confessa; on fit un échaffaut neuf, quoiqu'il y en eût toûjours un subsistant; & l'on mit dessous les enfans du coupable, afin que le sang de leur Père coulât sur eux. La confiscation des terres du Duc de Nemours fut partagée entre ses Juges & les Favoris du Roi, tels que Pierre de Bourbon, Bousile-le-Juge, Lénoncourt, Commines, & plusieurs autres. Le Roi donna en même tems à du Lude les terres confisquées sur le Prince d'Orange. Cette

Prin-

* Condamné le 10. Juillet, exécuté le 4. Août.

Principauté fut réunie au Dauphiné, &
1477. Ancesune en fut nommé Gouverneur. Louis XI. voulant prévenir les conspirations en semant la défiance entre les complices, donna un Edit par lequel il déclara que tous ceux qui auroient connoissance de quelque entreprise contre le Roi, la Reine & le Dauphin, & n'en avertiroient pas, seroient réputés complices, & punis comme tels. On s'est servi pour condamner Mr. de Thou de cet Edit, qui étoit alors généralement oublié, ignoré même de la plupart des Juges, & que la haine d'un Ministre fit revivre.

Louis traita au commencement de cet-
1478. te année avec Bernard de la Tour, de
Pâques le ses droits sur le Comté de Boulogne. Phi-
28. Mars. lippe, Duc de Bourgogne, s'en étoit
3. Janv. emparé en 1419. Louis l'aiant repris l'année dernière, pouvoit le garder par droit de conquête. Jamais la Maison de la Tour ne l'avoit possédé; mais comme Bernard, descendant par sa Mère des anciens Comtes d'Auvergne, avoit des droits sur ce Comté, le Roi lui donna en échange celui de Lauraguais de même valeur. Quelques mois après il en fit hommage à la Vierge dans l'Eglise de Boulogne-sur-mer, offrit un cœur d'or du poids de treize marcs, & ordonna par Lettres patentes données à Hesdin au mois d'Avril, que ses successeurs feroient le même hommage avec pareille offrande.

Maxi-

Maximilien étant devenu par son mariage l'ennemi naturel de la France, auroit été aussi redoutable que le feu Duc Charles, s'il eût été soutenu par les Anglois. Mais l'argent que Louis faisoit répandre parmi eux, y faisoit échouer toutes les sollicitations d'un Prince indigent. Edouard par reconnoissance, ou plutôt par intérêt, & dans l'espérance de tirer de nouvelles contributions, envoya les Chevaliers Howard & Tonstal avec le Docteur Langton, pour chercher les moyens de faire succéder la paix à la trève qui venoit d'être prolongée pour un an au-delà de la vie des deux Rois. 1478.

Louis, voulant pénétrer le secret des instructions de ces Ambassadeurs, chargea de cet emploi Bousile-le-Juge, qu'on nommoit le Comte de Castres depuis que le Roi lui avoit donné ce Comté, qui faisoit partie de la confiscation des biens du Duc de Nemours. Le Comte de Castres mania si adroitement l'esprit du Docteur Langton, qu'il aprit que le plus grand desir d'Edouard étoit de marier la Princesse Elizabeth sa fille avec le Dauphin; que Hastings, Favori d'Edouard, étoit absolument dans les intérêts de la France; mais que plusieurs murmuroient de ce qu'on différoit trop longtems le payement de la rançon de Marguerite.

Le Roi fit payer sur le champ dix-mille écus à compte de cette rançon. Edouard,

douard, que ses plaisirs plus que ses affaires mettoient toujours dans le besoin
1478. d'argent, reçut celui-ci si à propos; & la reconnoissance des Princes fut si vive dans ces occasions; qu'il manda à ses Ambassadeurs de conclure la paix.

Louis n'aiant rien à craindre des Anglois, tourna ses vues du côté des Liégeois & des Princes d'Allemagne, qu'il tâcha d'engager dans son parti contre Maximilien. Les Liégeois n'avoient que trop présent le souvenir de leurs malheurs; ils représentoient que leur Pays étoit ruïné, & leurs villes sans défense; que leurs terres relevoient de l'Empereur Père de Maximilien; qu'ils avoient déjà été sommés de fournir des secours à ce Prince, & que s'ils osoient se déclarer contre lui ils seroient mis au ban de l'Empire; que la seule grace qu'ils pouvoient attendre, étoit qu'on leur permît de garder la neutralité, & que c'étoit aussi l'unique moyen de se relever de leurs pertes, & de se mettre en état de servir la France dans la suite. Le Roi ne fut pas content de cette réponse; & quoïqu'il ne fût guères en droit de rien exiger des Liégeois après les avoir abandonnés comme il avoit fait dans leurs disgraces, il leur fit dire qu'il y avoit toujours eu une étroite alliance entre les Etats de Liège & les Rois de France; au-lieu que les trois derniers Ducs de Bourgogne avoient été les destructeurs de leur Pays; qu'ils ne pouvoient garder la

la neutralité ; qu'il falloit absolument qu'ils se déclarâssent, & qu'ils choisissent entre sa protection & son ressentiment. 1478.

Cependant le Roi convint avec le Comte de Montbelliard, moyennant six mille livres, que les François seroient reçus dans ses Etats. Le Duc de Virtemberg donna aussi son scellé de se déclarer pour la France. Le Duc Sigismond d'Autriche, à qui le Roi faisoit une pension, cherchoit à la conserver sans se déclarer contre Maximilien, & vouloit pour cet effet rétablir l'intelligence entre ces Princes : *mais avant que mettre le mien*, disoit le Roi, *je veux bien sçavoir s'il sera mon ami.*

L'Empereur Frédéric écrivit dans ce même tems au Roi une Lettre, dans laquelle il se plaignoit de ce que ce Prince s'étoit emparé de Cambray ; qu'il y avoit mis les Fleurs-de-lys à la place de l'Aigle Impériale ; qu'il étoit entré en Franche-Comté, & portoit ses armes contre des villes qui relevoient de l'Empire ; qu'il violoit l'alliance qui étoit de tout tems entre la France & l'Empire ; que lui & le Duc Maximilien son fils ne desiroient que la paix ; mais que si on la refusoit, il prenoit Dieu & les hommes à témoin qu'il étoit forcé à faire la guerre, & qu'il défendroit les droits de son fils, les siens, & ceux de l'Empire. 6. Février.

Le Roi répondit à l'Empereur, qu'il avoit tort de lui reprocher d'avoir violé les anciennes alliances, & encore plus

de lui déclarer la guerre après tous les
1478. services que les Empereurs avoient reçus des Rois de France; que le devoir d'un Empereur étoit de maintenir la paix entre les Princes Chrétiens, & de se réunir avec eux contre les Infidèles.

Ces Lettres ne contenoient de part & d'autre qu'un étalage de principes vagues, qui ne concilioient pas les intérêts opposés, & ne produisirent aucun effet. L'Empereur, sans rompre ouvertement avec la France, fournissoit des troupes à Maximilien; & le Roi, fortifié des Anglois & des Suisses, se préparoit à soutenir ses droits, & peut-être à les régler sur ses succès.

Ce Prince ne faisant jamais la guerre que forcément, recevoit tous ceux qui recherchoient son alliance. Il rendit son amitié à Philippe de Savoye, & lui accorda des pensions considérables en lui faisant signer les articles de l'Edit du mois de Décembre précédent, qui ordonnoit de donner avis de tous les complots dont on auroit connoissance. Philippe jura de servir le Roi envers & contre tous, & nommément contre Maximilien, ne réservant que la Maison de Savoye.

Le Roi donna en même tems au Bâtard Antoine de Bourgogne le Comté d'Ostrevant, la Châtellenie de Bapaume, & la Ville de Bouchain. Des dons si considérables, quoique faits dans de nouvelles conquêtes, excitérent le zèle du

du Parlement, qui sur la requisition des Gens du Roi, renouvella l'opposition qu'il avoit déjà faite en 1470 aux aliénations, protestant contre tout ce que le Roi feroit au contraire. 1478.

En effet tant de libéralités ne pouvoient se faire qu'au préjudice des Peuples, & obligeoient le Roi à des emprunts ou à des impositions. Il est vrai qu'excepté ses dévotions & ses offrandes, qui étoient très onéreuses, toutes ses dépenses avoient le Bien public pour objet, & sur-tout la conservation des sujets; ce qui a fait dire à Molinet, Historien du Duc Maximilien, que Louis aimoit mieux perdre dix-mille écus, que de risquer la vie d'un archer.

Ce Prince, voulant que toutes ses entreprises parûssent fondées sur un droit, comprit qu'il ne pourroit pas étendre aussi loin qu'il l'auroit desiré, celui de réversion à l'égard de plusieurs Provinces; c'est pourquoi il imagina d'attaquer la mémoire du feu Duc Charles, & de lui faire son procès pour crime de rebellion & de félonie. Comme il s'agissoit des Pairies de Bourgogne, de Flandre & d'Artois, le Roi, pour s'appuyer d'abord d'une apparence de modération, fit offrir au Duc & à la Duchesse d'Autriche de s'en rapporter au jugement des Pairs, Juges naturels de cette question. On cita pour exemples les procès entre le Roi Philippe le Hardi & Charles Roi des deux Siciles, pour la succession d'Al-

faire soit donné à vous ni à nuls de vos gens
1478. *par moi, ne par autre, quelconque cas qui soit ou puisse avenir. En témoin de ce, j'ai écrit & signé cette cédule de ma main. En la ville de Peronne le huitiéme jour d'Octobre l'an* 1468. *Votre très-humble & très-obéissant sujet, CHARLES.*

Antoine & Baudouin Bâtards de Bourgogne, Antoine & Philippe de Crèvecœur, Bitche & Féry de Cluny, certifiérent que cette dernière Lettre étoit de la main du Duc de Bourgogne. Bitche ajouta qu'il l'avoit vu écrire, & que ce fut lui qui la donna au porteur. Il faut donc que ce Prince en ait écrit deux sur le même sujet, ce qui n'est guères vraisemblable, ou que celle qu'il envoya ne fût pas conforme à sa minute, ou que cette dernière ait été fabriquée. Un procès fait avec tant de passion & d'animosité que celui-ci, rend un peu suspectes les pièces qu'on y emploie.

Quoique le Duc Charles eût sujet de se plaindre du Roi, il est certain qu'il viola le Droit des Gens à Péronne. Dans les crimes qu'on lui reprochoit, on appuyoit sur ceux qui pouvoient rendre sa mémoire odieuse. On avançoit qu'il avoit été complice d'Ithier, de Hardi, du Connêtable, & du Duc de Nemours. Le Duc de Bourgogne avoit eu assez de part à plusieurs de ces crimes, pour donner lieu aux suppositions qu'on pouvoit ajouter à la réalité. On formoit aussi des accusations si outrées, qu'elles ne pou-

pouvoient qu'affoiblir celles qui étoient les mieux fondées. On faisoit par exemple un crime à la Duchesse, des Lettres qu'elle avoit écrites aux Etats de Bourgogne après la mort de son Père, & d'avoir recherché l'alliance des Suisses, comme s'il n'étoit pas permis à une Princesse Souveraine de faire les Traités qu'elle juge à propos. 1478.

Tandis qu'on instruisoit ce procès, le Roi étoit sur la frontière, & cherchoit à gagner les Gouverneurs des places. Mais pour ne pas se renfermer uniquement dans la négociation, il fit investir Condé qui couvroit Valenciennes, dont il auroit bien voulu se rendre maître, afin d'assurer ses conquêtes dans le Haynaut. Mingoual défendoit la place avec trois-cens hommes de bonnes troupes. Le Roi en fit le siège, & chargea Mouy de couper la communication de Valenciennes : précaution inutile, parce que la haine qui étoit entre Mingoual & Galiot, Gouverneur de Valenciennes, suffisoit pour les empêcher de se secourir réciproquement. Les Peuples ne sont que trop souvent les victimes de ces petits intérêts personnels. La place fut bientôt forcée de capituler. Plusieurs Allemands passérent au service du Roi; mais jamais on ne put corrompre la fidélité de Mingoual, qui se retira auprès de Maximilien. Le Roi conserva les privilèges de la ville, la fit réparer, y mit garnison, & en partit le même jour.

Les

1478. à Maximilien tout ce qu'il avoit pris dans le Haynaut & la Franche-Comté; que la liberté du Commerce seroit rétablie; & que chacun jouïroit paisiblement de ses biens. On comprit dans la trève presque tous les Princes & Etats de l'Europe, sans faire mention du Pape. Les Conservateurs devoient s'assembler tous les quinze jours alternativement sur les terres de France & de Flandre, pour décider les différends qui pourroient naître à l'occasion de la trève. Chacune des parties nomma en même tems six arbitres pour travailler à la paix, avec pouvoir de choisir un sur-arbitre dans six mois, s'ils ne pouvoient s'accorder. A peine la trève fut-elle signée, que le Roi fit évacuer le Quesnoy, Bouchain, Tournay, & plusieurs autres villes, dont la plupart des habitans regrettoient la domination Françoise.

Chaumont d'Amboise qui commandoit en Bourgogne, n'aiant pas eu d'abord connoissance de la trève, prit Seure, Verdun, Mont-Saugeon, & assiégea Béaune qui s'étoit révoltée. Simon de Quingey, Guillaume Vaudray & Cottebrune assembloient des troupes pour la secourir, & avoient déjà surpris Verdun; mais Chaumont les attaqua avant qu'ils s'y fussent fortifiés, les fit prisonniers, & tailla en pièces huit-cens Suisses ou Allemands qu'ils avoient avec eux. Il retourna tout de suite devant Béaune, & la força de se rendre à des conditions

très

très dures. Tous les vins furent saisis, & les habitans payérent encore quarante-mille écus pour se racheter du pillage total. 1478.

Le Roi aiant apris que le Berry étoit sur le point de se révolter, y envoya du Bouchage avec le pouvoir le plus absolu, & tout fut soumis. Du Bouchage s'étoit déjà acquité avec succès de plusieurs commissions pareilles. Quand Louis XI. se déterminoit à rendre quelqu'un dépositaire de son autorité, il la lui confioit sans limites, de peur que l'irrésolution & le tems de demander & d'attendre des ordres, ne fissent échouer les entreprises.

Nous avons vu avec quelle légèreté le Prince d'Orange avoit pris & quité le parti du Roi. L'arrêt rendu contre lui ne laissoit pas de l'inquiéter: il entreprit, pour s'y soustraire par une révolution, de faire empoisonner le Roi, & chargea de ce crime un nommé Jean Renond. Cet homme aiant été valet à Lyon d'un Facteur des Médicis, avoit pris la route de Florence pour y tenter fortune par le moyen de son ancien Maître. Il fut arrêté en chemin, & conduit à Saint Claude, où commandoit Erbains. Celui-ci l'envoya au Prince d'Orange, qui après l'avoir questionné & fait examiner par le Bâtard d'Orange, reconnut que c'étoit un homme déterminé, cherchant à faire fortune, incapable d'avoir hourreur d'un crime, & hardi à le commettre.

défendre à ces audacieux Moines d'in-
1478. quiéter ses sujets, se réservant à lui & à son Conseil ces sortes de matières.

La justice & la fermeté de Louis XI. éclatérent encore davantage dans l'affaire des Médicis, dont il prit la défense contre le Pape.

La Famille des Médicis étoit la plus puissante qu'il y eût à Florence. Côme de Médicis, surnommé *le Grand*, lui donna un nouvel éclat; il étoit Gonfalonier, & presque Souverain de la République. Il devoit ses richesses au Commerce, son autorité à ses richesses, & sa considération à l'usage qu'il faisoit de l'un & de l'autre. Défenseur des malheureux, protecteur des Lettres *, il étoit supérieur à la plupart des Princes, puisqu'il étoit un grand homme.

Sa fortune & sa vertu excitérent l'envie. Le malheur manquoit à sa gloire, ses ennemis la rendirent parfaite. Il fut banni de Florence; mais bientôt les besoins de l'Etat le firent rapeller, & son autorité fut plus grande que jamais, parce qu'elle devint nécessaire. Elle passa à son fils Pierre, & ses petits-fils Laurent & Julien la soutinrent avec dignité.

Les ennemis de Médicis étoient plus cachés que détruits. Les Pazzi & les Salviati,

* Côme de Médicis recueillit tous les hommes connus par leurs talens qui sortirent de la Grèce après l'invasion des Turcs. C'est par l'Italie que les Sciences, les Lettres & les Arts sont parvenus jusqu'à nous.

viati, qui étoient après eux les plus considérables dans l'Etat, ne cherchoient qu'une occasion de les détruire. La Famille des Pazzi étoit très nombreuse; ils s'étoient souvent alliés avec les Médicis; & Blanche, sœur de Laurent & de Julien, étoit actuellement mariée avec Guillaume Pazzi. Mais les liens du sang ne forment pas toujours ceux de l'amitié, & ne prévalent jamais contre l'ambition. Le Comte Jérôme de la Rovère, neveu du Pape, se plaignoit que les Médicis l'avoient empêché d'être Seigneur d'Imola, & se ligua avec leurs ennemis. Après avoir longtems cherché ensemble les moyens de les perdre, ils n'en trouvérent point d'autre que de les assassiner. L'exécution de ce projet étoit extrêmement difficile; il falloit tuer les deux frères dans un même instant, & au milieu d'un Peuple dont ils étoient chéris. 1478.

Les Pazzi, & François Salviati Archevêque de Pise, chefs de la conjuration, y engagérent tous ceux qui par leur inquiétude, leur misère ou leurs crimes desiroient une révolution. Tels étoient Bandini, Bagnioni, Maffëi, Poggio fils du fameux Poggio, Monte-secco, & quantité d'autres. Les conjurés fixérent l'exécution de leur dessein au Dimanche 26. d'Avril; le lieu étoit l'Eglise, & le signal l'élevation de l'Hostie. Tant de circonstances respectables firent horreur à Monte-secco, qui étoit soldat; il refu-

fa d'y prêter fa main. Bagnioni qui é-
1478. toit Prêtre prit fa place, & fe chargea de tuer Laurent dans le tems que François Pazzi & Bandini poignarderoient Julien fon frère.

Tout étoit difpofé pour ce forfait. Laurent de Médicis étoit déjà à l'Eglife, l'Office commençoit. Pazzi & Bandini, impatiens de ne pas voir arriver Julien, allérent le chercher, & l'amenérent avec eux.

Les deux Médicis prirent leurs places. L'Archevêque de Pife ne doutant plus du fuccès, fortit avec Poggio & quelques conjurés pour s'emparer du Palais & s'affurer des Magiftrats. Soit hazard, foit foupçon, à peine furent-ils entrés que les portes furent fermées fur eux. Dans ce même tems les affaffins, qui étoient dans l'Eglife, fe jettérent fur les Médicis: Bandini & Pazzi poignardérent Julien; mais Laurent fe défendit contre Mafféi & Bagnioni, & fe réfugia dans la facriftie avec le fecours de quelques amis, & fur-tout d'un homme qu'il avoit tiré de prifon depuis deux jours, & qui lui fauva la vie au péril de la fienne.

On ne peut repréfenter le défordre & les clameurs du Peuple qui étoit dans l'Eglife, chacun craignoit pour fa vie. Jaques Pazzi, chef de cette famille, monte à cheval, & court par la ville en criant, *Vive le Peuple & la Liberté!* Perfonne ne fe joint à lui; la confternation tient

tient les esprits en suspens. Bientôt les amis des Médicis reprennent courage; 1478.
ils retirent Laurent de son asile, & le conduisent chez lui en triomphe. On fit main-basse sur les conjurés; ceux qui étoient dans le Palais voyant ce qui se passoit dans la ville, s'unirent à la vengeance publique; & pour se signaler, pendirent à une fenêtre l'Archevêque de Pise & Poggio; François Pazzi fut arrêté, & subit le même sort. Le Cardinal de la Rovère, petit-neveu du Pape, eut peine à échapper à la fureur du Peuple, & ne dut son salut qu'à la crainte qu'inspiroient deux-mille hommes que le Pape avoit fait avancer pour soutenir la conjuration. Les troupes voyant que l'entreprise avoit échoué, s'en vengérent en faisant le dégat dans la campagne, & le Peuple usoit de represailles sur tous ceux qu'il soupçonnoit d'être du parti des Pazzi.

Le Roi de Naples s'étant joint au Pape dans l'espérance de profiter de la confusion de la République, les Florentins imploroient du secours de tous côtés, & envoyérent en France Gui & Antoine Vesnucci.

Le Roi craignit d'abord de s'engager dans les guerres d'Italie. Sanseverin voulant lui persuader de profiter des troubles pour y faire des conquêtes, Louis répondit que toutes les conquêtes éloignées étoient toujours onéreuses & jamais utiles à la France. Cependant le

Pape porta ses entreprises à un tel ex-
1478. cès, que le Roi fit passer Commines à Milan, afin d'engager la Duchesse à se joindre à lui & aux Vénitiens pour pacifier ces troubles. La Duchesse envoya trois-cens hommes d'armes, qui arrivérent à propos pour soutenir les Florentins, qui étoient vivement pressés par les troupes du Pape & du Roi de Naples.

L'arrivée de l'Ambassadeur de France, & l'intérêt que le Roi paroissoit prendre à l'état de Florence, donnérent beaucoup d'inquiétude au Pape. Le Cardinal de Pavie lui écrivit à ce sujet : on voit par sa Lettre, que la politique de la Cour de Rome a toujours été la même. Le Cardinal marque expressément „ Qu'il faut „ user de remise avec l'Ambassadeur du „ Roi; que s'il est dangereux d'offenser „ ce Prince, il ne l'est pas moins de pa„ roître effrayé & d'abandonner l'en„ treprise; que lorsqu'on sera obligé de „ répondre, on doit user de termes va„ gues, & représenter qu'il est éton„ nant qu'un Roi si sage, & qui a paru si „ attaché au Saint Siège, se soit laissé „ surprendre en ajoutant foi à des im„ postures. Si l'on entre dans la dis„ cussion du fait, ajoute le Cardinal, on „ justifiera la conduite du Pape, en fai„ sant voir qu'il n'a pu se dispenser de „ châtier les Florentins qui ont fait „ mourir tant d'Ecclésiastiques; que Sa „ Sainteté se seroit contentée d'un signe „ de repentir, mais qu'ils sont endurcis

„ dans

„ dans le crime, & tombés dans l'héré-
„ sie; qu'on est surpris que le Roi com- 1478.
„ munique avec eux; que néanmoins Sa
„ Sainteté veut bien avoir égard à la
„ prière d'un si grand Roi, mais que
„ l'affaire est trop importante pour ne
„ pas consulter le sacré Collège; qu'il
„ ne peut pas l'assembler sitôt, à cause
„ de l'absence ou de l'éloignement de
„ plusieurs Cardinaux; que les Ambas-
„ sadeurs peuvent demeurer tranquiles,
„ & qu'on les fera avertir aussitôt qu'on
„ pourra tenir une congrégation".

Le Pape suivit le conseil du Cardinal de Pavie; mais le Roi prit cette affaire avec chaleur, & fit sentir à l'Empereur, au Duc de Bavière, & à la plupart des Princes, l'intérêt commun qu'ils avoient à venger les Florentins, afin de prévenir par le châtiment de cette conjuration, celles qu'on pourroit former contre eux. Il convoqua un Concile National, défendit tout commerce avec la Cour de Rome, & l'entrée du Royaume à ceux qui avoient eu part à l'assassinat des Médicis.

Le Pape se plaignit à l'Empereur de la protection que le Roi accordoit aux Médicis, & insista particulièrement sur l'article du Concile, qui le choquoit plus que toute autre chose. Il se recrioit contre l'injure qu'il prétendoit que le Roi faisoit au Saint Siège, & prioit l'Empereur de représenter à ce Prince le tort qu'il avoit de préférer les intérêts d'un

Marchand à ceux de Dieu & de l'Eglise.

1478. Sixte, en attendant qu'il eût des forces plus réelles, lançoit des excommunications contre les Florentins, qu'il traitoit de rebelles & d'hérétiques, parce qu'ils ne s'étoient pas laissés égorger par une troupe de scélérats, & qu'ils osoient défendre leur liberté contre lui. Quoiqu'il fît beaucoup valoir les intérêts de Dieu & de l'Eglise, on n'en appercevoit que de purement humains, & même de fort injustes. Il n'avoit pas moins de tort dans le mépris qu'il affectoit pour les Médicis qu'il traitoit de Marchands, lui dont l'origine étoit si obscure, qu'il avoit eu le choix de ses parens : on prétendoit qu'il avoit été Pêcheur, & qu'il avoit engagé les Rovères par ses bienfaits à l'associer à leur famille. Il auroit dû, autant par amour-propre que par justice, avoir plus d'égards pour les hommes qui s'élèvent eux-mêmes. Les Médicis ont peut-être été plus utiles à leur Patrie dans le tems où le Pape les traitoit de Marchands, que lorsqu'ils sont devenus Princes.

Sixte osa encore avancer dans l'instruction d'un de ses Nonces, qu'il étoit prêt d'assembler un Concile, pourvu que les Rois voulussent y rendre compte eux-mêmes de leur conduite & de leurs entreprises sur l'Eglise. Louis, tout pieux qu'il étoit ou qu'il affectoit de le paroître, étoit également instruit & jaloux de ses droits. Ennuyé des remises du

du Pape, il indiqua le Concile à Lyon. 1478.
On écrivit alors sur l'utilité d'un Concile National, & l'on fit voir que la Discipline Ecclésiastique n'étant pas uniforme par-tout, il étoit nécessaire que les Prélats d'un même Etat s'assemblâssent de tems en tems sous l'autorité du Souverain, pour constater & maintenir la pureté de la Doctrine & des Mœurs. Le Roi protesta en plein Conseil de sa vénération pour le Pape & pour le Saint Siège; mais il déclara en même tems qu'il croyoit qu'il étoit du bien de l'Eglise & de l'Etat d'assembler un Concile Général, & qu'il vouloit que les Prélats, Abbés, Chapitres & Universités du Royaume s'y disposâssent par un Synode National.

L'Assemblée fut commencée à Orléans, & continuée à Lyon l'année suivante. Ce fut-là qu'on renouvella les decrets du Concile de Constance, & particulièrement celui qui prononce que les Conciles Généraux tiennent leur pouvoir immédiatement de Dieu, & que le Pape leur est soumis. Principes trop connus pour être rapellés, trop constans pour avoir besoin de preuves, & sur lesquels je n'insisterai pas.

Le Roi fit savoir ses intentions au Pape & aux autres Princes d'Italie. Le Pape, suivant son prémier projet, tiroit toujours les choses en longueur, & s'apliquoit sur-tout à jetter le trouble dans les Etats qui lui étoient opposés. Il sou-

leva Gènes contre le Duc de Milan, en-
1478. gagea les Suisses à lui déclarer la guerre, & feignit pour appaiser le Roi, d'accorder aux Médicis une trève qu'il gardoit ou violoit selon ses intérêts & les circonstances.

Commines revint de Florence après y avoir résidé un an. Laurent de Médicis remercia le Roi de lui avoir envoyé un Ministre si sage.

Les différends qui étoient entre le Roi & Maximilien, étoient encore plus intéressans que ceux de Florence. On devoit s'assembler pour convertir la trève en une paix durable. Les Commissaires étoient nommés, & Cousinot avoit rassemblé toutes les pièces qui concernoient les droits du Roi sur les Etats du Duc de Bourgogne.

Sigismond d'Autriche, attaché à Maximilien par le sang, & au Roi par la reconnoissance, desiroit ardemment de rétablir l'union entre ces Princes; mais n'aiant aucun crédit ni sur l'un, ni sur l'autre, ses efforts étoient plus louables qu'utiles.

Le Congrès fut indiqué à Boulogne. Le Roi nomma le Procureur-Général St. Romain, & Halley Avocat-Général, tous deux fort instruits du Droit Public, pour ses Plénipotentiaires. Avant de partir, ils déclarérent au Parlement que quelqu'accommodement qu'ils pussent faire, ils protestoient d'avance de nullité de tout ce qu'ils accorderoient de

de contraire aux droits du Roi.

Les Commissaires de Maximilien ouvrirent les conférences par établir la possession des biens dont jouissoit le Duc Charles au jour de sa mort. Ils soutinrent que cette possession étoit un titre suffisant pour exiger que le Roi se désistât de ses prétentions, & rendît tout ce qu'il avoit pris depuis la mort du Duc. 1478.

Les Plénipotentiaires du Roi opposoient à ces demandes, que les Loix du Royaume défendent toute aliénation du domaine, & réunissent faute d'hoirs mâles tout ce qui a été donné à titre d'appanage. Ils soutenoient que les Ducs de Bourgogne n'avoient pu posséder autrement ce Duché, & que le Comté y aiant été uni, n'en pouvoit être séparé. Que toute Pairie étoit réversible à la Couronne, & sur ce principe ils demandoient la Flandre. On ne pouvoit pas non plus disputer au Roi Lille, Douay & Orchies, puisque Charles V. n'avoit cédé ces places au Duc Philippe que pour lui & ses enfans mâles. A l'égard du Comté de Boulogne, outre que le Duc de Bourgogne l'avoit usurpé, le Roi le possédoit à titre de conquête, & de plus avoit acheté les droits de la Maison de la Tour. Les Ministres de Maximilien avouérent qu'ils n'étoient pas en état de répondre sur tous les articles, & demandérent du tems pour s'instruire: ainsi le Congrès fut rompu au bout de trois mois.

Le Roi entretenoit toujours l'alliance

avec l'Angleterre. La moitié de la ran-
1478. çon de la Reine Marguerite étoit déjà payée. Charles de Martigny Evêque * d'Elne, & la Tiffaye, Ambassadeurs de France auprès d'Edouard, lui représentérent que la Duchesse douairière de Bourgogne ne cessoit de favoriser les ennemis du Roi. Que c'étoit sur les terres qui lui avoient été cédées pour son douaire, que s'assembloient les troupes du Duc d'Autriche. Que l'on consentoit à donner encore à cette Princesse le revenu de Chaveins & de la Parrière, à condition qu'elle tiendroit ces terres du Roi, & qu'elle cesseroit d'être son ennemie.

L'Evêque d'Elne proposa ensuite de prolonger pour cent ans après la mort des deux Rois, la trève qu'ils avoient conclue pour leur vie, & de continuer chaque année pendant tout ce tems, le payement des cinquante-mille écus stipulés par le Traité d'Amiens.

Edouard goûtoit assez ces propositions ; mais ce qu'il avoit le plus à cœur, étoit le mariage de sa fille Elisabeth avec le Dauphin. Il chargea Tonstal & Langton ses Ambassadeurs, de demander qu'on fît les fiançailles. Secondement, que si Elisabeth venoit à mourir, on fît le mariage de Marie sa sœur avec le Dauphin. Troisièmement, qu'Elisabeth étant âgée de douze ans, & nubile, pût jouir de son douaire de soixante-mille livres, puis-

* Cet Evêché a été transféré à Perpignan.

puisque le retardement ne venoit pas d'elle. Le Roi fit répondre à Edouard, 1478.
qu'il ne desiroit rien tant que l'accomplissement du mariage du Dauphin avec la Princesse. Qu'on ne pouvoit prendre trop de suretés pour ce mariage; & qu'il falloit demander les dispenses, afin que la Princesse Marie épousât le Dauphin si Elisabeth venoit à mourir. Quant au douaire qu'on demandoit dès le moment présent, le Roi proposa l'affaire à son Conseil, qui répondit tout d'une voix que le douaire ne pouvoit être acquis que par la consommation du mariage, & qu'il n'avoit jamais été porté par le contrat que ce payement dût s'anticiper.

Quoique la réponse du Roi fût très raisonnable, il fut obligé, pour lui donner plus de poids, de payer à Edouard dix-mille écus à compte sur la seconde moitié de la rançon de la Reine Marguerite. L'argent levoit ordinairement les scrupules d'Edouard. Nous verrons dans la suite ce qui fit manquer le mariage du Dauphin avec Elisabeth.

Louis voulut faire cette année un arrangement au sujet des Comtés de Roussillon & de Cerdagne. Il avoit déja marié toutes les sœurs du feu Duc de Savoye; il maria encore cette année Anne, fille d'Amédée & d'Yolande de France, avec Frédéric Prince de Tarente, second fils de Ferdinand Roi de Naples. Le Roi promet par le contrat de donner à Frédéric, en considération de ce ma- 11. Sept.

M 6 ria-

riage, le Rouſſillon & la Cerdagne,
1478. pourvu qu'on puiſſe en obtenir l'agrément des Rois d'Arragon & de Caſtille, ſinon le Roi lui donnera une Terre érigée en Comté, de la valeur de douze mille livres de rente. Le Roi de Naples s'engage de donner à ſon fils deux-cens mille ducats, qui ſeront employés à l'achat d'une terre dans le Royaume.

Zurita, en recherchant les motifs de cette alliance, prétend que Louis eſpéroit par le moyen du Roi de Naples engager Mathias Roi de Hongrie à continuer la guerre contre l'Empereur, qui ne pourroit plus donner de ſecours à ſon fils Maximilien. Il n'y a pas d'apparence que ce fût-là le motif du Roi, puiſque dans ce tems-là même le Pape fit la paix entre Mathias & Frédéric. On pourroit croire que le Roi prévoyant par ſes infirmités qu'il mourroit avant la majorité de ſon fils, & ne voulant pas lui laiſſer une ſource de guerres continuelles, aimoit mieux remettre le Rouſſillon & la Cerdagne à une perſonne tierce qu'au Roi d'Arragon, contre qui il les diſputoit depuis ſi longtems; mais le Roi d'Argon refuſoit de conſentir à cet arrangement. Ferdinand ſon fils, Roi de Caſtille, s'y prêtoit plus volontiers. Il étoit en guerre avec le Portugal, & craignoit la diverſion que la France pouvoit faire du côté du Rouſſillon.

Mendoza, dit le Cardinal d'Eſpagne, Abbé de Feſcamp, entreprit d'être média-

diateur entre les Rois de France & de Castille. Il leur fit comprendre que le Roussillon étoit un foible objet en comparaison de leurs intérêts présens; qu'ils devoient se réunir, & s'occuper de l'affaire la plus importante, qui étoit pour Louis de soutenir ses droits sur la succession de Bourgogne, & pour Ferdinand de s'affermir sur le trône de Castille. 1478.

Après bien des conférences, on convint que le Roi garderoit les Comtés de Roussillon & de Cerdagne, jusqu'à ce qu'on lui eût rendu deux-cens-cinquante-mille écus, ou qu'il payeroit pareille somme si on consentoit à les lui céder; que cependant il y auroit une trève de trois mois, dans laquelle seroit compris le Roi d'Arragon. Ce Prince parut très mécontent de ce Traité: il reprocha à son fils de se relâcher de ses droits, & lui dit que Louis étoit sûr de l'avantage toutes les fois qu'on entroit en négociation avec lui. Ferdinand fit entendre à son Père qu'il cédoit au tems, mais qu'il saisiroit la prémière occasion de rentrer dans le Roussillon.

Le Roi d'Arragon accepta la trève, qui fut fort mal observée. Bac & Callard, s'étant fortifiés dans le château de Roquebrune, faisoient des courses dans le Roussillon, dans le Lampourdan, & jusqu'en France: ce qui fit dire au Roi, qu'il ne suffisoit pas de faire la paix avec le Roi de Castille, si elle n'étoit signée par les Rois Bac & Callard.

1478. 9. Oct. La paix succéda à la trève, & fut signée à St. Jean de Luz. Louis promit de n'assister directement ni indirectement Alphonse Roi de Portugal, Jean son fils, ni Jeanne, que les Espagnols apelloient communément *la Bertranne*, parce qu'ils prétendoient qu'elle étoit fille de Bertrand de la Cuéva. Ferdinand & Isabelle renoncérent à l'alliance de Maximilien.

L'Evêque de Lombez, Odet Daidie, & Souplainville, après avoir signé le Traité de paix pour le Roi, furent chargés de convenir avec les Commissaires de Castille des réparations des dommages que la guerre avoit causés. Peu de tems après, (le 19 Janvier 1479) Jean II. Roi d'Arragon mourut à Barcelone âgé de quatre-vingt-deux ans, laissant si peu de bien, qu'on fut obligé de vendre ses meubles pour payer ses domestiques & ses funérailles. Eléonore, Reine de Navarre sa fille, mourut trois semaines après. Elle nomma pour son unique héritier son petit-fils François Phœbus, fils de Magdelaine de France. Eléonore connoissoit parfaitement les intérêts & le caractère des Princes de son tems. Elle recommanda en mourant à son petit-fils & à ses peuples, de rester attachés à la France, & de se défier du Roi de Castille son frère, qui ne pensoit qu'à s'emparer de la Navarre. Cette crainte ne fut que trop justifiée dans la suite.

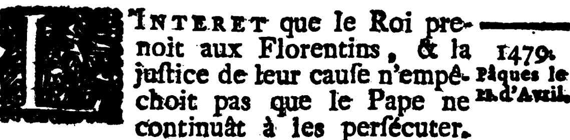
Fin du huitième Livre.

HIS-



HISTOIRE
DE
LOUIS XI.

LIVRE NEUVIEME.



L'INTERET que le Roi prenoit aux Florentins, & la justice de leur cause n'empêchoit pas que le Pape ne continuât à les persécuter. Ce qui l'inquiétoit le plus, étoit la convocation du Concile que le Roi demandoit. Il envoya Urbin de Fiesque Evêque de Fréjus, pour assurer ce Prince qu'il lui remettoit ses intérêts entre les mains, & lui recommandoit l'honneur du Saint Siège : discours ordinaire du Pontife, lorsqu'il trouvoit quelque obstacle à ses desseins. D'un autre côté, les Princes de la ligue d'Italie imploroient la protection de la France, desorte que le Roi se voyoit l'arbitre de tous ceux

1479. Pâques le 11. d'Avril.

ceux qui redoutoient sa puissance, ou
1479. qui reclamoient sa justice. Ce Prince nomma Gui d'Arpajon Vicomte de Lautrec, Antoine de Morlhon de Castelmarin Président au Parlement de Toulouse, Jean de Voisins Vicomte d'Ambres, Pierre de Caraman de Léonac, Tornières Juge de la Sénéchaussée de Carcassone, Jean de Morlon Avocat de Toulouse, & Compains Notaire & Sécrétaire du Roi, pour aller pacifier les troubles d'Italie, & représenter aux différens partis que leurs dissensions exposoient tous les Etats Chrétiens aux invasions du Turc. Les Ambassadeurs étoient principalement chargés de presser le Pape de s'accorder avec les Florentins; d'assembler un Concile Général, comme il y étoit obligé par les Conciles de Pise, de Constance & de Bâle, sinon de lui déclarer que le Roi défendroit à tous ses sujets de se pourvoir à Rome pour bénéfices ou dispenses. Les Ambassadeurs allérent d'abord à Milan. Le Président de Morlhon portant la parole, dit à la Duchesse & au Duc son fils, que le Roi regardoit leurs affaires comme les siennes; qu'il vouloit rétablir la paix en Italie, ou se déclarer contre celui qui refuseroit de la faire; que le Pape & les Princes de la ligue lui avoient donné parole de s'en remettre à son jugement, & qu'à l'égard de Gènes & de Savonne, il sauroit bien y maintenir sa Souveraineté.

La

La Duchesse & le Duc de Milan commencérent leur réponse par des remercimens sur l'intérêt particulier que le Roi vouloit bien prendre au Duché de Milan. „ Nous n'avons point commencé „ la guerre, ajoutérent-ils, & nous sommes prêts d'accepter toute paix honnête. Nous ne craindrons jamais nos „ ennemis, tant que Sa Majesté nous „ honorera de sa protection. Comme „ nous gouvernons nos sujets avec justice, ils nous servent avec affection; „ ils nous respectent, nous craignent & „ nous aiment. La paix n'a été rompue „ que par l'ambition du Pape & du Roi „ de Naples. Dans le tems où nous secourions les Vénitiens nos alliés contre le Turc ennemi commun des Chrétiens, le Pape, au-lieu d'animer notre zèle & de soutenir nos efforts, fait „ révolter contre nous Gènes & Savonne. Il abuse de la simplicité des Suisses, il leur promet le Ciel s'ils nous „ font la guerre; la récompense de la „ vertu & de la paix devient le prix de „ la persécution. Dans le tems même „ que Saint Severin, Fiesque & Fregose ravagent nos terres & celles de Florence, le Pape & Ferdinand font dire „ au Roi par leurs Ambassadeurs, qu'ils „ ne veulent rien faire qui lui déplaisse: „ ils cherchent à surprendre sa religion, „ ne pouvant séduire sa justice." 1479.

Les Ambassadeurs s'étant rendus à Florence, eurent leur audience du Prieur de 11. Janv.

de la Liberté, du Gonfalonnier & de la
1479. Seigneurie en présence des Conseillers de la ville, des Ambassadeurs de la ligue, de Laurent de Médicis, & de toute la Noblesse. Ils répétérent à peu près ce qu'ils avoient dit à Milan, appuyant sur le dessein que le Roi avoit de pacifier l'Italie, & de travailler à la réformation de l'Eglise, en demandant la convocation d'un Concile Général, d'autant plus nécessaire, qu'il n'y en avoit point eu depuis celui de Bâle.

Le Prieur de la Liberté & le Gonfalonnier représentans la Seigneurie, firent une réponse qui étoit la même au fond que celle du Duc de Milan; mais les expressions en étoient encore plus vives, & telles que la reconnoissance les dicte à des malheureux qui implorent la protection d'un Roi puissant, & qui n'osent encore se plaindre qu'avec respect d'un ennemi aussi redoutable que vindicatif.

Les Ambassadeurs passérent de Florence à Rome. Ils commencérent par remettre leurs Lettres de créance au Cardinal de Saint Pierre-aux-Liens, dont le Roi les avoit chargés de prendre les conseils, & qui les conduisit le lende-
26. Janv. main à l'audience du Pape. Le Président de Morlhon portant encore la parole, assura le Pape qu'ils venoient de la part du Roi lui rendre l'obéissance filiale; qu'il l'avoit toujours aimé comme son Père, & qu'il souhaitoit que Sa Sainteté

reté l'aimât comme son fils. Morlhon demanda ensuite une audience publique, 1479.
qui fut accordée pour le lendemain.

Le Pape, assisté de presque tous les Cardinaux, reçut les Ambassadeurs avec beaucoup d'appareil. Morlhon sachant combien Sixte étoit animé contre les Médicis & les Florentins, eut l'attention de ne pas prononcer leur nom dans cette prémière audience. Il se borna à représenter l'état présent de l'Italie, & les dangers qui menaçoient le Nom Chrétien. Il dit que le Turc aiant fait la paix avec Ussum-cassan & le Soudan d'Egypte, alloit sans doute tourner ses armes contre les Chrétiens, & que les divisions qui règnoient en Italie lui en rendroient la conquête facile; que le Roi croyoit qu'il étoit de son devoir de rétablir la paix entre les Princes Chrétiens; que les Papes étoient chargés de veiller à la conservation de la Foi, & les Rois de France à la défense de l'Eglise. Morlhon, en parlant du zèle de nos Princes, prit occasion de relever les services qu'ils avoient rendus aux Papes. Il ajouta que le Roi n'aiant ni moins de vertu ni moins de puissance que ses ancêtres, étoit résolu de terminer des guerres scandaleuses pour la Foi & dangereuses pour les Etats Chrétiens; que l'Evêque de Fréjus Nonce du Pape, les Ambassadeurs de Naples & ceux de la Ligue d'Italie, avoient assuré le Roi que toutes les Parties le prenoient pour arbitre de

de leurs différends. Morlhon finit par conjurer les Cardinaux d'employer leurs sollicitations auprès du Pape, pour l'engager à mettre un terme à sa vengeance, & à ne pas s'armer du flambeau de la guerre, lui qui étoit le Vicaire d'un Dieu de paix.

1479.

31. Janv. Les Ambassadeurs rapellérent au Pape dans une audience particulière, l'amitié qui avoit toujours été entre Sa Sainteté & le Roi, & les soins que ce Prince avoit eus de la cultiver. Ils ajoutérent, pour détacher Sixte de l'alliance de Ferdinand Roi de Naples, que le Roi savoit que Ferdinand avoit traité avec le Turc; que Sixte ne pouvoit pas ignorer qu'après un tel Traité il ne lui étoit plus permis d'être allié de Ferdinand, ni de se dispenser de le punir sans se deshonorer; qu'ils ne lui parloient ainsi que pour remplir leur commission.

Sixte répondit qu'il aimoit le Roi, & qu'il feroit tout pour conserver son amitié; qu'il étoit vrai que Ferdinand avoit reçu les Ambassadeurs Turs, mais qu'il ignoroit qu'il y eût entre eux aucune alliance. Sixte, sans s'arrêter sur les points qui ne lui étoient pas favorables, passa tout de suite à ce qui concernoit les Médicis, & dit qu'il ne pouvoit s'imaginer que le Roi Très Chrétien voulût souffrir ou excuser qu'on pendît un Archevêque & des Prêtres, ou qu'on les effigiât avec les marques mêmes de leur dignité, en joignant le scandale à la cruauté;

té; que les Florentins, loin de marquer le moindre repentir de leurs excès, les consacroient par des monumens, & avoient fait mettre dans le Palais de Florence des tableaux qui représentoient ces exécutions; que cependant il consentoit, en considération du Roi, à écouter les propositions qui lui seroient faites, pourvu que l'on conservât l'honneur du Saint Siège. 1479.

Quoiqu'il ne fût pas difficile de justifier l'exécution de l'Archevêque de Pise & des Prêtres qui avoient eux-mêmes deshonoré leur caractère par leurs crimes, les Ambassadeurs ne voulurent pas aigrir l'esprit du Pape en insistant sur cet article. Ils repliquérent que le Traité de Ferdinand avec le Turc étoit de notoriété publique; que le Roi auroit soin de conserver l'honneur du Saint Siège & les droits de l'Eglise qui lui avoient toujours été chers; mais que si on prétendoit détruire la Seigneurie de Florence, soutenir la révolte de Gènes & de Savonne, dépouiller ses parens & alliés de leurs droits, & le priver lui-même de l'hommage que ces deux villes lui devoient, il sauroit bien se faire la justice qu'on lui refuseroit.

Les Ambassadeurs tinrent le même langage dans les visites qu'ils rendirent aux Cardinaux, & ne dissimulérent pas que si le Pape continuoit à n'écouter que sa passion, ils devoient s'y opposer, sans quoi l'Italie & la Religion même étoient dans

dans le plus grand danger; & déclarérent enfin ouvertement que le Roi, malgré son respect pour le Saint Siège, seroit inébranlable sur ses droits.

1479.

Cependant Sixte ne décidoit rien, & desavouoit ouvertement l'Evêque de Fréjus au sujet de l'arbitrage qui avoit été déféré au Roi. Sixte interrogea ce Prélat en présence des Ambassadeurs; & sur l'aveu qu'il fit, que Sa Sainteté lui aiant dit qu'elle desiroit la paix, il avoit pris sur lui d'avancer qu'elle choisissoit le Roi pour arbitre, quoiqu'elle ne l'eût pas dit expressément; Sixte transporté de colère le fit sortir, le priva de son office de Référendaire, & lui défendit de reparoître devant lui. La disgrace de l'Evêque de Fréjus intimida tellement les Cardinaux, qu'ils n'osérent s'opposer au Pape, ni s'exposer à ses emportemens.

5. Févr. Les Ambassadeurs aiant reçu de nouvelles instructions, représentérent au Pape que plusieurs de ses prédécesseurs n'avoient pas craint de remettre leurs intérêts entre les mains des Rois de France; que ce moyen avoit ordinairement été le plus sûr pour conserver ou rétablir la paix dans l'Eglise; & que pour terminer tous les différends, ils avoient ordre de proposer les conditions suivantes.

„ Laurent de Médicis & la Seigneurie
„ de Florence demanderont pardon au
„ Pape, pour avoir fait pendre de leur
„ au-

„ autorité l'Archevêque de Pise & des
„ Prêtres, sans les avoir fait dégrader 1479.
„ auparavant.

„ Le Pape leur donnera l'absolution
„ en la forme accoutumée par Procu-
„ reur, & en présence d'un Légat que
„ Sa Sainteté enverra pour cet effet à
„ Florence.

„ On ôtera du Palais tous les tableaux
„ qui représentent ces exécutions.

„ Il y aura tous les ans un service pour
„ le repos des ames de ceux qui ont été
„ exécutés.

„ Les Florentins jureront de demeurer
„ toujours fidèles à l'Eglise, & de ne ja-
„ mais rien entreprendre contre les li-
„ bertés & immunités Ecclésiastiques,
„ ni contre les droits & autorité du Saint
„ Siège.

„ La très illustre Ligue promettra la
„ même chose, & ni les uns ni les au-
„ tres ne troubleront les Etats de l'E-
„ glise, ceux du Roi Ferdinand, du
„ Comte Jérôme de la Rovère, & de
„ tous autres que le Pape voudra nom-
„ mer.

„ Le Souverain Pontife, le Roi Fer-
„ dinand, le Comte Jérôme, & tous
„ leurs Alliés jureront pareillement d'ob-
„ server la paix avec la Ligue, les Flo-
„ rentins & le magnifique Laurent de
„ Médicis; & tous s'uniront contre le
„ Turc pour la fureté de leurs Etats.

„ La paix ainsi faite, ils tourneront
„ tous leurs armes contre le Turc, four-
„ niront

1479. „ niront & entretiendront ce qu'ils pourront de troupes pour le tems qu'on jugera nécessaire; & cela fait, le Pape fera rendre aux Florentins ce qui leur a été pris, & leur donnera l'absolution.

„ Sa Sainteté est priée de considérer que les Florentins ne sont point les agresseurs; & que s'ils ont fait quelque chose contre les saints Canons, on doit s'en prendre à ceux qui les ont attaqués".

On menaçoit toujours le Pape, s'il rejettoit la paix, d'assembler un Concile en France, où les Rois d'Espagne & d'Ecosse, le Duc de Savoye, tous les Alliés de la Couronne, les Princes & Etats de la Ligue d'Italie enverroient leurs Députés.

Sixte se voyant vivement pressé de la part du Roi, voulut s'appuyer de l'Empereur & de Maximilien; il pria leurs
15. Févr. Ambassadeurs de se trouver à l'audience qu'il devoit donner à ceux de France. Ceux-ci aiant répété sommairement leurs propositions, l'Archevêque de Strigonie prit la parole, & dit que l'Empereur son Maître avoit apris qu'on attaquoit l'honneur du Saint Siège; qu'on blâmoit le Pape, & qu'on formoit de grands desseins contre lui, mais qu'il s'y opposeroit de toutes ses forces; qu'il avoit pitié des Florentins; qu'il desiroit que le Pape les traitât avec bonté, mais qu'il ne trouvoit rien à redire à sa conduite; qu'il

desiroit

desiroit pareillement la paix de l'Italie, & que tous les Princes Chrétiens se réunissent pour repousser les Turcs ; qu'il ne savoit pourquoi on proposoit l'Assemblée d'un Concile qui n'étoit nullement nécessaire, & qu'il employeroit toutes ses forces pour défendre l'honneur & l'autorité du Saint Siège. 1479.

L'Ambassadeur de Maximilien aiant pris la parole pour appuyer ce qu'avoit avancé l'Archevêque, commença son discours par ces mots, *Le Duc de Bourgogne mon Maître.* Morlhon l'interrompit, en disant que Maximilien n'étoit Duc de Bourgogne de fait ni de droit, & que ce titre n'appartenoit qu'au Roi.

„ Si tous les Princes Chrétiens, con-
„ tinua Morlhon, sont obligés de dé-
„ fendre la Religion, l'Eglise & l'Auto-
„ rité du Pape, personne n'est plus en
„ droit de le faire que le Roi: c'est un
„ droit acquis par trop de services ren-
„ dus jusqu'ici par lui & ses prédéces-
„ seurs, pour qu'on ose le lui disputer:
„ on n'a proposé la convocation d'un
„ Concile, qu'au cas que le Pape ne
„ veuille pas rétablir lui-même le calme
„ dans l'Eglise: s'il continue à le refu-
„ ser, le Roi sera dans l'obligation d'en
„ assembler un: si l'Empereur & Maxi-
„ milien n'y envoient point de Dépu-
„ tés, on l'assemblera sans eux".

Sixte répondit par écrit au mémoire des Ambassadeurs, „ qu'il desiroit ar-
„ demment la paix, mais que le sacré

„ Collège refusoit absolument de pren-
1479. „ dre le Roi pour arbitre; que les ex-
„ cès des Médicis & de leurs complices
„ étoient de telle nature, qu'ils ne pou-
„ voient s'en confesser ni en recevoir
„ l'absolution par procureur; qu'il fal-
„ loit que Laurent de Médicis, le Prieur
„ de la Liberté, le Gonfalonnier & dix
„ Députés se présentâssent eux-mêmes
„ pour en demander pardon; que les
„ Florentins fondâssent une Chapelle
„ avec deux Prêtres qui diroient tous
„ les jours la Messe pour le repos de l'a-
„ me de l'Archevêque de Pise; qu'on
„ aviseroit aux suretés qu'il falloit pren-
„ dre au sujet du serment de fidélité des
„ Florentins, aussi-bien que pour la
„ confédération qu'on proposoit; qu'il
„ seroit à propos que le Roi déclarât ce
„ qu'il prétendoit fournir de sa part
„ dans l'union qu'on feroit contre le
„ Turc; qu'il falloit, avant de restituer
„ ce qu'on avoit pris sur les Florentins,
„ qu'ils payâssent les frais de la guerre;
„ & que pour statuer sur cet article, on
„ devoit attendre les Ambassadeurs de
„ la ligue".

En attendant que ces Ambassadeurs arrivâssent, les troupes du Pape désoloient le Pays: ce n'étoient que meurtres & incendies; les Laboureurs fuyoient & abandonnoient les terres, desorte que la famine alloit succéder incessamment à toutes les horreurs de la guerre. Sur les plaintes qui en furent portées

tées au Pape, il eut la dureté de répondre que ce n'étoit que par de telles voies qu'on pouvoit ramener les Florentins. 1479.

A cette réponse barbare qui tenoit de la frénesie, on lui déclara que s'il persistoit dans ces sentimens, tous les Princes l'abandonneroient, & qu'il verroit ensuite comment il continueroit la guerre, & retiendroit le Peuple de Rome dans l'obéissance.

Les prétentions de Sixte augmentoient chaque jour avec ses excès; il proposoit de nouveaux articles toujours plus durs que les prémiers; il vouloit que tout subît ses loix, & la fureur les dictoit. Les Ambassadeur lui déclarérent que si dans huit jours il ne posoit les armes, & s'il ne levoit les censures, ils se retireroient. Ils lui répétérent toutes les raisons qu'ils avoient déjà employées, & ajoutérent que toute l'Europe étoit aussi scandalisée de son opiniâtreté que révoltée de son injustice. Sixte se vit enfin obligé de lever les censures, & d'accorder une suspension d'armes. 31. Mars. 14. Avril.

Peu de tems après il arriva une Ambassade de Gênes pour rendre obéissance au Pape. Les Ambassadeurs de France allérent aussitôt le trouver, & lui dirent qu'il ne pouvoit ignorer que le Roi étant Souverain de Gènes & de Savonne, les Génois ne pouvoient rendre obéissance à Sa Sainteté, ni elle recevoir leurs Ambassadeurs sans les reconnoître pour indépendans; ce qu'ils n'étoient pas. Sixte

te répondit qu'il ne prétendoit faire au-
1479. cun préjudice au Roi, mais qu'il ne pouvoit se dispenser d'entendre les Ambassadeurs de Gènes; qu'il ne recevoit leur obéissance que pour le Spirituel, & que les Ministres du Roi pouvoient se trouver le lendemain à l'audience qu'il donneroit aux Génois, & faire leurs protestations.

Les Ambassadeurs de Gènes parurent au Consistoire, & présentérent leurs Lettres de créance signées de Jean Baptiste Campo-Frégose Duc de Gènes *par la grace de Dieu*, firent leur harangue, & remerciérent le Pape de ce que par son secours & celui du Roi de Naples ils étoient remis dans leur ancienne liberté.

Morlhon aiant voulu parler, le Pape lui imposa silence, reçut l'obéissance de Campo-Frégose comme Duc de Gènes, en fit dresser acte, & dit ensuite à Morlhon qu'il pouvoit parler.

Morlhon protesta contre tout ce qui venoit de se faire, & déclara qu'il ne prétendoit en aucune manière reconnoître la jurisdiction du Pape en cette affaire, qui étoit réservée au Roi, seul & légitime Souverain de Gènes & de Savonne; qu'il n'étoit point permis à *Messire Baptiste*, c'étoit ainsi que Morlhon nommoit Frégose, de prendre la qualité de Duc *par la grace de Dieu*, encore moins de rendre obéissance au Pape; qu'il osoit dire à Sa Sainteté qu'elle avoit eu tort de l'interrompre, encore plus de recevoir

voir l'obéiſſance de Gènes, & qu'elle ne pouvoit le réparer qu'en ſe retractant. 1479.
Morlhon s'adreſſa tout de ſuite au Génois, & les ſomma de déclarer s'ils ſe reconnoiſſoient ſujets du Roi ou non. Le Pape prit la parole pour eux, & dit qu'il ne prétendoït point être Seigneur Temporel de Gènes, & qu'il en recevoit l'obéiſſance ſans préjudicier aux droits du Roi.

Les Notaires du Pape, & Jean Compains Sécretaire du Roi, dreſſérent chacun de leur côté un procès-verbal de ce qui venoit de ſe paſſer. Il y avoit beaucoup de chaleur dans les eſprits. L'Ambaſſadeur de l'Empereur voulant prendre parti dans la conteſtation, dit que le titre de Très Chrétien appartenoit mieux à ſon Maître qu'au Roi, puiſque l'Empereur protégeoit le Pape & l'Egliſe, aulieu que le Roi ſoutenoit une ligue contre l'un & l'autre. Les Miniſtres du Roi repliquérent avec fermeté; mais toutes ces diſputes ne tendoient pas à la paix, ni n'éclairciſſoient la queſtion.

Quelques jours après les Ambaſſadeurs d'Angleterre arrivérent à Rome, & ſe joignirent à ceux de France. Ces Miniſtres déclarérent hautement que leurs Maîtres vouloient abſolument terminer les guerres d'Italie, & que c'étoit au Pape à décider s'il vouloit ou non les prendre pour arbitres, comme les Princes ligués en étoient déjà convenus. Le Pape tint encore un Conſiſtoire, où il apella 21. Mai.

 les

les Ambassadeurs de France, d'Angle-
1479. terre, de la Ligue, & tous les Ministres étrangers. Il fit lire un long discours, qui en paroissant discuter la question, ne faisoit que l'embarrasser & en éloigner la décision. Les Ambassadeurs de France & d'Angleterre, fatigués de tant de remises, déclarérent que leurs pouvoirs étoient expirés; & celui de Venise, qu'il avoit ordre de se retirer. Le Pape n'aiant plus d'autre parti à prendre, se soumit enfin à l'arbitrage des deux Rois.

Les Ambassadeurs assistérent, avant de partir, au serment que prêtérent le Cardinal de St. Pierre-aux-Liens pour l'Evêché de Mande, & Galéas de la Rovère pour celui d'Agen. Ils jurérent l'un & l'autre d'être bons & loyaux au Roi envers & contre tous; de garder le secret sur tous les Conseils où ils seroient apellés, & de lui révéler tout ce qui pourroit être contraire à lui & à sa couronne.

Laurent de Médicis, jugeant que le Pape violeroit sans scrupule une parole qu'il avoit eu tant de peine à donner, prit le parti de s'adresser directement à Ferdinand Roi de Naples. Ce Prince fut touché de la confiance de Médicis, & fit la paix avec lui. Sixte en fut si mécontent, qu'il se brouilla bientôt avec Ferdinand. Les intérêts des Princes d'Italie changeant alors de face, le Roi s'attacha à rétablir la paix entre le Duc

de Milan & les Suisses, pour ne plus s'occuper que de ses propres affaires. 1479.

Sa principale attention étoit de cultiver l'amitié du Roi d'Angleterre, & de l'empêcher de se laisser gagner par les sollicitations de la Duchesse douairière de Bourgogne. Comme il ne faisoit pas grande attention aux formalités quand il étoit utile de s'en écarter, il ordonna au Chancelier Doriole, quoique sa place le dispensât de faire aucune visite, d'aller voir l'Ambassadeur d'Angleterre, pour tâcher de pénétrer le secret de ses instructions. Le Chancelier mania si habilement l'esprit de l'Ambassadeur, que celui-ci engagea son Maître à signer la prolongation de la trève pour cent ans après la mort des deux Rois. 15. Févr.

Après le Traité fait avec l'Anglois, le Roi redoutant moins les ennemis qu'il pourroit avoir, réforma dix * Compagnies d'hommes d'armes. Plusieurs de ceux qui les commandoient, furent disgraciés en même tems que réformés. Balzac fut poursuivi criminellement. Le Roi étoit si prévenu contre lui, qu'il écrivit au Chancelier un billet conçu en ces termes: *Prenez garde que vous y fassiez si bonne justice, que je n'aye cause d'être mal content; car c'est à vous à faire justice.* Il falloit que malgré tant de préven-

* Celles de Dammartin, de Brignebec, de la Tremouille, de Mouy, de Doriole, de Rufec de Balzac, de Guerin le Graing, de Robinet du Quesnoy, du Russet, & de Poyseu dit le Poulailler.

vention Balzac fût innocent, puiſqu'il
1479. fut renvoyé abſous. Doriole & ſon Lieutenant furent convaincus d'avoir voulu paſſer au ſervice de Maximilien, & condamnés à perdre la tête; leurs corps mis en quartiers furent expoſés à Béthune, à Arras, & dans les principales villes de Picardie.

Dammartin fut traité avec diſtinction; le Roi lui écrivit ſur la réforme, & lui conſerva ſes penſions qui montoient à plus de vingt-cinq-mille livres. Le Roi employa les fonds de ces Compagnies à lever un Corps de Suiſſes. C'eſt de ce tems-là qu'ils ſont entrés au ſervice de France.

La défiance réciproque du Roi & de Maximilien annonçoit une rupture prochaine. Cambray paroiſſoit de ſi grande importance aux deux partis, qu'il fut décidé que la Garniſon ſeroit mi-partie; mais Boſſu & Hautbourdin ſurprirent
21. Avril. cette place. La trève étant rompue, Boſſu & Harchies, Raveſtein & Jean de Luxembourg ſe mirent en campagne, & prirent Crèvecœur, Oiſi, Honnecourt & Bouchain. Dix-huit François ſe jettérent dans le château de cette dernière place, & s'y défendirent pendant trois heures contre toute une Armée; mais ſept d'entre eux aiant été tués, les autres furent forcés, & exécutés ſans égard à une valeur ſi rare & digne d'un autre ſort.

Des Querdes & Gié, qui comman-
doient

doient pour le Roi dans ce Canton-là, rassemblérent environ huit-cens lances, 1479. & reprirent la plupart des places dont les ennemis s'étoient emparés.

Le Roi envoya un Héraut au Duc & à la Duchesse d'Autriche pour se plaindre de l'infraction de la trève, & fit marcher en même tems une puissante Armée en Bourgogne sous le commandement de Charles de Chaumont.

Maximilien paroissoit en vouloir à Dijon; mais Chaumont fit échouer ce projet en se saisissant de tous les châteaux voisins, & forma le siège de Dole. C'étoit une entreprise d'éclat: la situation avantageuse de la place, & l'honneur qu'elle avoit eu de faire déjà lever le siège à une Armée Françoise, ne firent qu'animer Chaumont. Il fit battre la ville avec une forte artillerie; l'attaque & la défense étoient également vives, les sorties fréquentes & meurtrières.

Les François aiant été repoussés à un assaut, le succès du siège devenoit fort incertain; mais une partie de la Garnison composée d'étrangers se laissa corrompre. Les François profitant d'une sortie, entrérent dans la place en poursuivant les assiégés. Ils crient aussitôt victoire, égorgent le corps-de-garde, & mettent la ville à feu & à sang. Presque tous les habitans périrent les armes à la main; ceux qui échappérent au massacre, furent dispersés.

La terreur se répandit dans toute la

1479. Province. Auxonne se rendit, à condition que tous ceux qui voudroient se retirer, tant soldats que bourgeois, le pourroient faire avec leurs effets, sans toutefois passer dans le parti contraire; que ceux qui resteroient dans la ville, y conserveroient leurs biens, & les privilèges dont elle jouissoit avant de se mettre sous l'obéissance du Roi. Chaumont jura tous les articles de la capitulation, &
6. Juin. Ferry de Clugny fit serment au nom des habitans, qu'ils serviroient fidèlement le Roi envers & contre tous, & nommément contre le Duc & la Duchesse d'Autriche.

Ceux de Besançon se rendirent au Roi aux mêmes conditions qu'ils s'étoient donnés aux derniers Ducs de Bourgogne, disant qu'ils faisoient une association avec lui comme étant Comte de Franche-Comté. Le Commandant pour le Roi devoit avoir la disposition absolue de tout ce qui regardoit la Guerre & la Justice; les revenus & les droits utiles devoient être partagés entre le Roi & la
8. Juillet. Communauté. Le Traité signé par Chaumont, fut ratifié par le Roi à Nemours. Toutes les places de la Province suivirent l'exemple de celles qui avoient fait leur accord, desorte que la valeur & la sagesse de Chaumont rendirent le Roi maître de la Franche-Comté dans une seule campagne.

Le Roi voulant profiter des dispositions de ses nouveaux sujets, vint à Dijon,

jon, jura de conserver tous les privilè- ges de la Ville, & confirma ceux de l'Eglise de Mâcon & de plusieurs autres. 1479.

Les François ne réussirent pas si bien dans les Pays-Bas; ils tentérent de surprendre Douay; mais un déserteur aiant donné l'allarme dans la ville, on se mit aussitôt sur ses gardes, on tira sur eux, & on les obligea de se retirer. 15 Juin.

Le Comte de Chimay fut plus heureux que les François dans l'entreprise qu'il fit sur Verton. La Garnison de cette place faisoit des courses continuelles dans le Luxembourg, & mettoit toute la Province à contribution. Chimay assiégea Verton à la tête de dix-mille hommes, & pressa si vigoureusement le siège, que la Garnison craignant d'être emportée d'assaut, se rendit avec la seule condition de sortir *un bâtan blanc à la main*, sans rien emporter. Chimay assura la prise de Verton par celle de plusieurs châteaux.

D'un autre côté Maximilien assembla sous St. Omer une Armée de vingt-huit-mille hommes, & investit Térouenne. A cette nouvelle des Querdes décampa de Blangis, & s'avança à la découverte. Aux aproches des François, Maximilien changea l'ordre de son Armée, qui étoit partagée en plusieurs corps. Des Querdes appercevant ce mouvement, crut que l'ennemi fuyoit, & marcha pour l'attaquer. Le jeune Salazar, téméraire, mais excellent pour un coup de main, Juillet.

étant allé à la découverte, surprit un
1479. parti François & le battit. Ce petit avantage détermina la bataille. Les troupes de Maximilien demandérent qu'on les menât combattre.

Les François occupoient la montagne d'Enguin opposée à celle de Guinegate, dont les ennemis s'emparérent. L'Armée Françoise étoit composée de dix-huit-cens lances & de quatre-mille francs-archers, commandés par Blosset, la Sauvagère, Beloi, Cobrian, le Moyne & Perrin des Ages. Des Querdes la partagea en trois corps. Les ennemis avoient beaucoup moins de Cavalerie, mais ils étoient fort supérieurs en Infanterie, & les Armées étoient à peu près égales.

Maximilien s'appuyant de la montagne de Guinegate, mit au front de son Armée cinq-cens Archers Anglois soutenus par trois-mille Archers ou Arquebusiers Allemands bordés d'artillerie, & jetta sa Cavalerie sur les ailes. Les principaux Officiers étoient les Comtes de Romont & de Salms, qui avoient sous eux Salnom Gentilhomme Savoyard, Aubry & Zuric. Les Comtes de Nassau & de Joigny avoient pour Lieutenans la Mouche, de Vy, Dale, Rubin, Gaillard & Roussillon. Maximilien retint auprès de lui, Croy, Ravestein, Bievres, Fiennes, Lalain, de Crenne, Hamicez, Trasignies, Barbanson, Mingoual & Lannoy.

La bataille commença sur les deux heu-

heures; les Gendarmes François attaquérent la Cavalerie ennemie: le choc fut rude; on combattit longtems avec un égal avantage; mais les Cavaliers Flamands étant poussés au-delà de l'Infanterie, pliérent & prirent bientôt la fuite. 1479.
Des Querdes & Torcy les poursuivirent jusques sur les fossés d'Aire, & firent une faute irréparable en emmenant avec eux la Cavalerie, qui faisoit la force de leur Armée. Les Archers François prenant ce prémier avantage pour le gain de la bataille, se jettérent sur le bagage, & se mirent à piller au-lieu de combattre. Le Comte de Romont profita du désordre, tomba sur les archers & les mit en fuite. Nassau chargea dans l'instant la Cavalerie Françoise, qui s'étoit débandée en poursuivant les Gendarmes Flamands. Les François une fois divisés ne se rallioient plus que par pelotons: ils combattoient toujours vaillamment, mais tous leurs efforts ne servoient qu'à disputer une victoire qu'ils perdirent par leur faute, sans que leurs ennemis pussent se l'attribuer. Ceux ci passérent à-la-vérité la nuit sur le champ de bataille, mais ce fut tout l'avantage qu'ils retirérent de cette journée; ils furent obligés d'abandonner le siége, & ne purent rien entreprendre d'important le reste de la campagne. Ils perdirent beaucoup d'Officiers de distinction, tels que le Grand-Bailli de Bruges, le fils de Corneille Bâtard de Bourgogne, d'Ha-

luin, des Cornets, Abazières, Lormon, Salins, Moleroncourt. Les Comtes de Romont & de Joigny furent blessés. Ligne, Olivier de Croy, Condé, Frêne, Barlette, la Marche, la Gruthuse, du Tilloy, Quesnoy, Vismal, Grandinet, demeurérent prisonniers. Les François ne perdirent d'Officiers de marque que Waste de Montpedon, & Blosset le Beauvoisien.

1479.

Le Roi fut dans de grandes inquiétudes aux prémières nouvelles qu'il eut de cette action; sa défiance naturelle lui fit croire qu'on lui dissimuloit la perte. Il avoit coutume de dire, qu'il ne tiroit d'argent de ses sujets que pour épargner leur sang, & n'aimoit pas à hazarder une bataille. Il n'attaquoit même une place, qu'après avoir essayé de gagner le Gouverneur par ses présens; & lorsqu'il le trouvoit avare, il en triomphoit bientôt par la prodigalité.

Amelgardus, Auteur contemporain & très passionné contre Louis XI. dit que chaque parti s'attribua la victoire, & que les François, après l'avoir eue, ne la perdirent que par leur avarice.

Le Roi étant mieux instruit de l'action, envoya de tous côtés pour calmer les esprits, que son inquiétude même avoit allarmés. Comme il sut que la bataille n'avoit été perdue que parce que sa Cavalerie avoit voulu faire des prisonniers pour gagner sur les rançons, il voulut qu'on les mît tous au butin, &

& en écrivit à Saint-Pierre Grand-Sénéchal, en ces termes. 1479.

*Mr. le Grand-Sénéchal, je vous prie que remontriez à Mr. de Saint André *, que je veux être servi à mon profit, & non pas à l'avarice. Tant que la guerre dure, mettez les prisonniers au butin; & de ceux que vous verrez qui me pourront nuire, je vous prie qu'ils ne soient point délivrés. . . . . . Je fais que tout soit au butin; car par ce moyen les Capitaines auront tous ces prisonniers les plus gros pour un rien qui vaille; c'est ce que je demande, afin qu'ils tuent une autre fois tout, & qu'ils ne prennent plus prisonniers, ne chevaux, ne pillage, & jamais vous ne perdrons bataille. Je vous prie, Mr. le Grand-Sénéchal mon ami, parlez à tous les Capitaines à part, & faites que la chose vienne ainsi que je la demande. . . . . . Dites à Mr. de St. André qu'il ne fasse point du floquet ni du rétif, car c'est la première desobéissance que j'aie jamais eu de Capitaine. . . . . . Je lui ôterai bientôt la tête de dessus les épaules, mais je crois qu'il ne contredira pas* †.

La

* Lieutenant de la Compagnie du Duc de Bourbon.

† Pour entendre les motifs de cette Lettre, il faut savoir qu'anciennement les rançons des prisonniers étant pour ceux qui les avoient pris, ainsi le desir d'en faire l'emportoit quelquefois sur celui de combattre. Louis XI. en ordonnant qu'ils fussent mis au butin général, & partagés en commun, fit qu'on songea moins à faire des prisonniers, que lorsqu'on les faisoit pour son compte particulier.

1479. La France fut amplement dédommagée d'avoir manqué la victoire à Guinegate par les succès du Vice-Amiral Coulon, qui aiant rencontré la Flotte Hollandoise, composée de quatre-vingt navires revenant de la Mer Baltique, & de la Pêche du Hareng, la prit & la conduisit dans les ports de Normandie. Cette prise jetta la consternation dans toute la Hollande.

Maximilien aiant rétabli son Armée, partit d'Aire à la tête de vingt-cinq-mille hommes d'Infanterie & de mille Chevaux, & vint attaquer le château de Malanoy défendu par Remond d'Ossaigne surnommé le Cadet Remonnet, & par cent-soixante Gascons déterminés. Cette poignée de monde arrêta pendant trois jours l'Armée de Maximilien. Ils furent enfin forcés, & périrent presque tous les armes à la main. Remonnet s'étant rendu sur la parole qu'on lui donna de le traiter comme prisonnier de guerre, fut pendu.

Le Roi, résolu de tirer une vengeance éclatante de l'exécution de Remonnet, ordonna de choisir plusieurs prisonniers de marque, & de les faire pendre. Tristan l'Hermite Prévôt de l'Armée en fit pendre sept sur le lieu où Remonnet avoit été exécuté, dix devant Douay, dix devant Saint Omer, dix devant Lille, & dix devant Arras. Parmi ces malheureux, il se trouva un fils du Roi de Pologne qui alloit être exécuté, lorsqu'il

qu'il arriva un Courier de la part du Roi pour lui sauver la vie. Le Roi, pour 1479. achever sa vengeance, fit marcher ses troupes le long de la Lis vers le Comté de Guine, avec ordre de mettre tout à feu & à sang. On prit dix-sept places, qu'on réduisit presque toutes en cendres. Le Roi, après avoir vengé la mort de Remonnet, fit venir les deux enfans de cet Officier, les fit élever auprès de lui, & tâcha par ses bienfaits de réparer la perte qu'ils avoient faite.

La suite & l'enchaînement de ce qui se passa cette année dans les Pays-Bas & dans les deux Bourgognes, ne m'a pas permis de m'arrêter sur les projets que le Roi avoit formés, & qu'il auroit tous exécutés, si la trève eût été aussi fidèlement gardée qu'il l'espéroit.

Il ordonna de rassembler toutes les Loix & Coutumes, soit Françoises, soit Etrangères, afin d'en former un Code fixe & uniforme pour tout le Royaume. Il vouloit par-là abréger les procès, prévenir les chicanes qui naissent de la diversité des interprétations, & qu'il n'y eût qu'une loi, qu'un poids, qu'une mesure. Il n'y a personne, excepté ceux qui vivent de nos erreurs & de nos abus, qui ne doive regreter qu'un pareil projet soit resté sans exécution *. Louis fit encore

* L'uniformité des Loix seroit certainement un très grand avantage; mais on prétend, peut-être sans raison, que la diversité des mesures est favorable au Commerce.

encore cette année un Règlement très
1479. sage sur le guet & la garde des châteaux. Les Seigneurs particuliers abusoient d'un prétendu droit pour vexer leurs vassaux; leur faisoient abandonner le Commerce & le Labourage, ou les obligeoient de s'exemter du guet à force d'argent; ils exigeoient les sommes les plus fortes de ceux qui étoient les plus nécessaires à leur profession, & par conséquent à l'Etat. Le Roi faisant garder par ses troupes les places qui importoient à la sureté du Royaume, jugea qu'il étoit inutile & peut-être dangereux que les Seigneurs particuliers fissent garder leurs châteaux; que ce droit qui avoit pu être utile autrefois, n'étoit plus qu'une occasion de révolte & un prétexte à la vexation; & que dans le gouvernement présent il devoit cesser avec le besoin qui l'avoit fait naître. Il fut ordonné que pour toutes les places qui n'étoient pas frontières, ceux qui étoient sujets au guet & à la garde, en seroient affranchis, en payant cinq sols chaque année. Le Peuple se vit délivré par-là d'une multitude de tyrans particuliers, dont la domination étoit d'autant plus dure, qu'elle étoit souvent usurpée.

En aprouvant Louis XI. d'avoir affermi l'autorité légitime, je ne prétends point dissimuler qu'il ne l'ait quelquefois portée fort loin. Il fit informer contre les Officiers du Duc de Bourbon sur plusieurs entreprises dont ils étoient accusés par

par un nommé Doyac vassal du Duc & son ennemi déclaré. Le mémoire présenté contre ce Prince, portoit qu'il fortifioit ses places, entretenoit des troupes, réformoit la monnoie, empêchoit les apels de sa justice à celle du Roi, & qu'il avoit fait mourir plusieurs personnes. Le Roi ordonna d'en informer; mais ce qui marquoit plus la passion que la justice, c'est que Doyac même fut du nombre des Commissaires nommés pour l'information. Le Chancelier du Duc de Bourbon comparut au Parlement, prouva que son Maître n'avoit rien fait que de juste, & détruisit toutes les accusations calomnieuses. Après une longue suite de procédures, les Officiers du Duc furent renvoyés absous. 1479.

Sur ces entrefaites Ferdinand aiant fait la paix avec la France, la Reine Isabelle fit un voyage à Alcantara pour voir Donna Béatrix sa Tante, Mère de la Reine de Portugal. On espéroit d'abord qu'un accord entre les Couronnes de Castille & de Portugal seroit le fruit de cette entrevue, mais les conférences furent sans effet. La guerre recommença plus vivement que jamais. Les Portugais aiant perdu la bataille d'Albufeira & plusieurs places importantes, furent obligés de faire la paix. Le Roi de Portugal & Jeanne sa Mère renoncérent à la Couronne de Castille, & Ferdinand au titre de Roi de Portugal. 4. Sept.

Zurita se trompe, lorsqu'il dit que la

paix

paix entre le Portugal & l'Espagne fut
1479. conclue dans l'entrevue d'Isabelle & de Donna Béatrix; elle ne se fit que huit mois après. Zurita est encore dans l'erreur, en avançant que ce fut alors que l'on convint des arbitres sur les différends entre la France & l'Espagne; on en étoit convenu dès l'année précédente; & il n'y avoit alors en Espagne aucun Ministre de la part du Roi.

Vers ce même tems le Duc d'Albanie frère de Jaques III. Roi d'Ecosse, s'étant sauvé d'un château où le Roi son frère le retenoit prisonnier, se réfugia à Paris. Six mois auparavant il étoit venu une Ambassade d'Ecosse pour traiter d'un mariage pour le Duc d'Albanie; c'est tout ce qu'on en sait: on croit que c'étoit avec Anne de la Tour, fille de Bertrand de la Tour & de Louise de la Tremouille. L'Historien de l'Université pourroit s'être trompé en parlant d'Ambassadeurs de Suède, devant lesquels l'Université passa en procession. Je ne trouve point qu'il en soit venu de Suède cette année; peut-être faudroit-il lire *Scotiæ* au-lieu de *Sueciæ*.

Le Roi fit rendre au Duc d'Albanie tous les honneurs possibles, mais il lui refusa les secours qu'il demandoit contre la persécution de son frère. Edouard lui fournit une Armée sous le commandement du Duc de Glocester. Le Duc d'Albanie rentra en Ecosse, fut reçu dans Edimbourg, & auroit pu détrôner son frè-

re,

re, si la générosité ne l'eût emporté sur le ressentiment. Le Roi d'Ecosse, plus offensé que touché de la vertu de son frère, ne put lui pardonner de l'avoir fait trembler. Le Duc d'Albanie se voyant obligé, ou de recommencer la guerre, ou d'être toujours l'objet de la persécution, repassa en France pour s'y soustraire. 1479.

Depuis la journée de Guinegate le reste de cette année se passa en négociations. Louis avoit envoyé en Provence, dès le commencement de l'année, Blanchefort son Maréchal-des-logis, afin d'engager le Roi René à lui céder le Barrois, l'Anjou, & les autres terres dont il pouvoit traiter. Le Roi, pour déterminer René, lui demandoit la dot de Marie d'Anjou, le remboursement de plusieurs sommes considérables que le Duc de Calabre avoit reçues, & la rançon de la Reine Marguerite. Il forma enfin tant de prétentions, que René consentit à céder au Roi la Ville & Prévôté de Bar-le-Duc, avec cette clause: *par arrendement & pour six ans, suivant les appointemens faits par l'Evêque de Marseille, & Honorat de Bere.* René envoya pour cet effet la Jaille son Chambellan. Le Roi chargea Bournel son Maître-d'hôtel, & Montmirel Clerc des Comptes, de prendre possession du Duché de Bar. René tenoit ce Duché du Cardinal de Bar, qui l'avoit usurpé sur Robert de Bar son neveu.

L'amitié que le Roi avoit toujours eue pour

1479. pour la Maison de Savoye, l'engagea encore à prendre sous sa protection le Duc Philbert, qui n'avoit pas quatorze ans au tems de la mort de sa Mère Yolande de France. Les Oncles du jeune Duc prétendoient tous également à la régence & à la tutelle dont les Etats vouloient décider. Le Roi envoya le Comte de Dunois, Oncle du Duc par sa femme, avec Frédéric Prince de Tarente, & Commines, qui amenérent Philbert en Dauphiné *.

Malgré les engagemens solemnels que le Duc de Bretagne avoit pris avec Louis XI. il entretenoit toujours des liaisons avec Edouard, & offroit de donner sa fille en mariage au Prince de Galles. Le Roi fit représenter au Duc ses Traités, ses Lettres & ses Sermens, & lui fit dire qu'il ne pouvoit ignorer que le Roi étoit en guerre avec Maximilien; que la France étant attaquée, elle devoit être secourue par ses vassaux; & que lui Duc de Bretagne étant Prince du Sang, y étoit obligé par sa qualité, son rang, & ses Traités.

Le Duc ne paroissant pas disposé à remplir ses engagemens, le Roi résolut de

* Guichenon Historien de Savoye, Auteur d'ailleurs très exact, semble avoir ignoré ce voyage; mais on voit par un compte de Denis Bidaut, que Philbert vint en Dauphiné, à Bourges, & à Tours, d'où il fut reconduit à Chambéry par Louis d'Amboise Evêque d'Albi. Philippe de Commines ne parle pas non plus de ce voyage, il ne fait mention que de celui de 1482.

de lui donner de l'inquiétude. Il acheta de Jean de Brosse & de Nicole de Chatillon ou de Bretagne, les droits qu'ils avoient sur ce Duché *. Nicole étoit arrière-petite-fille & héritière de Jeanne la Boiteuse, qui avoit disputé si courageusement la Bretagne à Jean de Montfort son Oncle. Le Duc sachant que de pareils droits fondés par eux-mêmes, deviennent encore plus réels entre les mains d'un Roi puissant, fit avec le Duc & la Duchesse d'Autriche & avec Edouard une ligue défensive & offensive. 1479.

Louis voyant qu'il étoit inutile de rapeller la foi des Traités à des Princes qui ne les interprétoient jamais que suivant leurs intérêts souvent mal entendus, aima mieux paroître ignorer ce Traité, que de s'en plaindre. Il acheva le payement de la rançon de la Reine Marguerite, continua de payer la pension d'Edouard; & fit passer en Angleterre Guyot de Chesnay son Maître-d'hôtel, & Garnier

* Moyennant 50000 livres, savoir 35000 livres qui furent payées à Jean Comte de Nevers, Duc de Brabant, pour ce qui lui restoit dû de la dot de feue Paule de Brosse sa seconde femme, & 15000 livres payées à Isabeau de la Tour femme de d'Albret Sieur d'Orval. La transaction passée le 11. Décembre 1479, ne fut signée que le 3. Janvier suivant. Jean de Brosse & Nicole sa femme perdirent par-là la Baronnie de Penthièvre, où ni eux ni leurs descendans ne sont jamais rentrés. On prétend cependant que les Luxembourg, les Mercœur, les Vendôme n'ont joui de la Baronnie de Penthièvre que comme héritiers des de Brosse.

nier Maître des Requêtes & Mafre de
1479. Poitiers, sous prétexte de règler le douaire de la Princesse Elizabeth qui devoit épouser le Dauphin. Les Anglois demandoient jusqu'à quatre-vingt-mille livres : le Roi faisoit toujours offrir fort au-dessous, parce qu'il n'avoit pas dessein de conclure, & qu'il ne vouloit que gagner du tems & négocier par-tout.

Il envoya des Ministres dans chaque Canton Suisse, pour y faire des levées, & pour empêcher ses ennemis d'en faire. D'un autre côté il écoutoit les propositions que les Génois lui faisoient faire par Hector de Fiesque Comte de Lomaigne.

Dans le même tems Perceval de Dreux Chambellan du Roi, & Pierre Francberge Maître des Requêtes, étoient à Metz pour conférer avec les Députés de Catherine de Gueldres, de l'Evêque de Munster, & du Comté de Zutphen. Ces Députés demandoient d'abord qu'on mît en liberté le jeune Duc de Gueldres & sa sœur, que le feu Duc Charles avoit emmenés avec lui lorsqu'il s'étoit emparé du Duché de Gueldres & du Comté de Zutphen, & que Maximilien retenoit toujours prisonniers.

Le Roi vouloit que Catherine de Gueldres, l'Evêque de Munster, & les Etats de Zutphen, s'engageassent par Lettres patentes à servir toujours la France contre Maximilien & ses descendans. Les Députés s'accordoient assez avec les

les Miniſtres du Roi ; mais ils deman-
doient que ce Prince ne pût faire la moindre trève avant la délivrance du Duc de Gueldres ; au-lieu que le Roi ne vouloit pas renoncer à la liberté de faire une courte ſuſpenſion d'armes ſuivant les conjonctures. On ignore quelle fut la ſuite de ces conférences. 1479.

Vers la fin de cette année le Roi fit 13. Déc.
tranſporter le corps de Marguerite d'Ecoſſe ſa première femme, de la Cathédrale de Châlons, dans une Chapelle de l'Abbaïe de Saint Laon de Touars, où cette Princeſſe avoit choiſi ſa ſépulture.

Le peu de confiance que donnoient les Traités, obligeoit le Roi à négocier 1480.
continuellement. Il aprit toutes les in- Pâques le
trigues du Duc de Bretagne ; il ſut que 2. d'Avril.
l'Empereur avoit menacé les Suiſſes de leur faire la guerre s'ils fourniſſoient des troupes à la France, & profita de ces avis pour entretenir des penſionnaires dans chaque Canton.

Le Roi portant toujours ſon attention ſur l'Angleterre, fit repartir l'Evêque d'Elne avec Caſtelnau, Bretevoux & Baillet Maître des Requêtes, pour règler les conditions de la trève de cent ans, pour convenir des Arbitres ſur les différends qui naîtroient pendant la trève, & pour perſuader aux Anglois qu'il deſiroit l'accompliſſement du mariage du Dauphin avec la Princeſſe Elizabeth.

La plus grande difficulté venoit de ce qu'Edouard vouloit que les Ducs

d'Autriche & de Bretagne fussent com-
1480. pris dans la trève. Louis prétendoit qu'ils en devoient être exclus, parce que le Traité du mois d'Août 1475. portoit que ceux qui voudroient être compris dans la trève, feroient tenus de le déclarer dans trois mois; que le feu Duc Charles ne l'aiant pas fait, ceux qui le représentoient n'étoient plus en droit de le faire; que d'ailleurs l'article qui regardoit autrefois le Duc de Bourgogne, ne pouvoit plus s'apliquer qu'au Roi, qui étoit réellement Souverain de la Bourgogne, puisqu'elle étoit réversible à la Couronne. Il ajoutoit que Maximilien, considéré comme Duc de Bourgogne, étoit vassal & sujet de France; & que le Traité portoit expressément, que les deux Rois n'assisteroient, sous quelque prétexte que ce fût, les vassaux & sujets l'un de l'autre. Le Roi se servoit de cette dernière raison à l'égard du Duc de Bretagne, qui étant son vassal, lui avoit fait hommage, & dont la justice ressortissoit au Parlement.

Les Ambassadeurs étoient encore chargés d'assurer Edouard que tout ce qui appartiendroit à ses sujets dans les lieux dont le Roi se rendroit maître, leur seroit rendu. On leur recommandoit sur-tout que l'obligation des cinquante-mille écus que le Roi devoit payer à Edouard chaque année de la trève, fût dressée de façon qu'elle y fût rélative, afin que le Roi fût déchargé du payement, si la

trève

trève venoit à se rompre. Indépendamment des instructions que le Roi donna à ses Ambassadeurs, il écrivit une Lettre de sa main à Edouard, pour l'assurer qu'il ne desiroit rien avec plus d'ardeur, que d'entretenir avec lui l'amitié la plus étroite, & de la sceller par le mariage du Dauphin. 1480.

Louis sachant qu'Edouard étoit moins sensible aux protestations d'amitié qu'à l'argent, lui fit payer vingt-cinq mille écus pour six mois de pension. Il proposa aussi de faire épouser au Prince de Galles la fille de la Duchesse de Milan. Edouard envoya pour cet effet un Ambassadeur à Milan. Ce projet manqua par les autres engagemens qu'Edouard prit bientôt, mais le Roi ne voulant que gagner du tems, obtint en partie ce qu'il desiroit.

Tandis que le Roi employoit tous les moyens possibles pour éviter la guerre, il n'oublioit rien pour se mettre en état de la soutenir. Il ordonna que les Compagnies d'ordonnance fussent complettes, & fit garnir de troupes les frontières de Picardie & de Flandre. Il sentoit aussi qu'il ne pouvoit assurer ses conquêtes, qu'en détruisant tout germe de révolte dans l'intérieur du Royaume. Il avoit plusieurs fois pardonné aux habitans d'Arras, sans pouvoir se les attacher. Il résolut donc de les disperser, & de repeupler la ville de nouveaux habitans. Il y fit venir des Ouvriers & des

Marchands, qu'il tira des principales vil-
1480. les du Royaume. Mais ceux qu'il chargea de cette commission, ne prirent que des vagabonds, ennemis du travail, toujours prêts au crime, pernicieux à l'Etat par leur inaction seule; & nullement capables de soutenir une nouvelle colonie. En effet la plupart s'enfuirent, & ruïnérent ceux qui restoient. Le Roi donna de nouveaux ordres, voulut y établir des Manufactures, & mit, pour subvenir à cette dépense, un impôt sur le sel dans les Provinces qui bordent la Seine & l'Yonne. Le Roi, pour s'assurer des nouveaux habitans, & obliger les villes d'où il tiroit des ménages entiers, à faire de bons choix, fit avancer par chacune de ces villes cinq-cens écus à ceux qui en sortoient pour venir s'établir à Arras; ainsi elle choisirent des gens laborieux, afin qu'ils pûssent rendre les sommes qu'on leur avançoit. Louis donna à cette ville, qu'il regardoit comme son ouvrage, les armes qu'elle porte aujourd'hui. Il voulut aussi qu'on la nommât *Franchise*, mais le nom d'*Arras* lui est demeuré.

Le Roi se comporta différemment à l'égard de la Franche-Comté. Il s'apliqua à gagner la Noblesse, il honora Guillaume de Vergy de sa confiance, & le chargea de traiter avec les Suisses. Il donna une abolition à Charles de Neuchâtel Archevêque de Besançon, & confirma tous les privilèges de cette ville, ne

ne se conservant que le droit de protection. 1480.

Il acquit Châtel-sur-Moselle moyennant soixante-mille livres. Cette acquisition, celle du Duché de Bar, & les nouvelles pensions qu'il payoit en Angleterre, lui coutoient beaucoup; il se vit encore obligé de donner cent-mille livres aux Suisses. Aiant remarqué que cette Nation indifférente sur ses Alliés, se déterminoit par intérêt, il la gouvernoit par-là, & l'empêchoit de se déclarer en faveur de Maximilien, qui ne pouvoit que promettre, au-lieu que la France donnoit un argent considérable. Avril.

Vergi, Bussi Lamet, Cleret & Vaudrey, n'étoient occupés qu'à retenir les Suisses dans l'alliance du Roi. Ce Prince, ne pouvant ignorer que malgré l'argent qu'il leur donnoit ils ne le voyoient qu'avec peine maître de la Franche-Comté, faisoit fortifier Auxonne, Poligny, & les autres places que Chaumont avoit prises.

Tant de dépenses extraordinaires obligérent Louis XI. de retrancher un quart sur les pensions. Cette ressource ne suffisant pas, on assembla les Etats de plusieurs Provinces; & il fut résolu que pour soulager l'Etat sans fouler les Peuples, les impôts seroient payés en denrées dans plusieurs Provinces, qui les donneroient plus facilement & aussi utilement pour l'Etat, que de l'argent. La Normandie fut chargée de fournir de

1480. vivres l'Armée de Picardie, & la Champagne celle de Luxembourg. Les Provinces d'au-delà de la Loire devoient entretènir l'Armée de Bourgogne. En conséquence de ce règlement, Coittier prémier Médecin, & Galchaut Maître-d'hôtel du Roi, allérent visiter les vivres.

Le gros de l'Armée étoit dans l'Artois, & tenoit en échec celle de Maximilien. Chaumont avec un Corps de troupes entra dans le Luxembourg, & prit Vireton & Yvoy. La campagne se passa en escarmouches. Galiot, qui depuis la mort du Duc Charles étoit passé au service du Roi, faisoit des courses continuelles dans le Luxembourg. Chantereine assiégea Beaumont. La Comtesse de Varnebourg, de la Maison de Croy, s'y défendit avec toute la valeur du plus grand Capitaine, & ne pouvant plus tenir dans la place, elle se retira dans le château, & ne capitula que sur un ordre précis de son mari; elle sortit à des conditions honorables, & se retira auprès de lui en Allemagne.

Les deux partis craignant une affaire générale, cherchoient à se surprendre l'un autre. Des Querdes, Lieutenant pour le Roi en Picardie, fit donner un faux avis par un nommé Robin à Cohin Gouverneur d'Aire. Celui-ci se laissa persuader qu'il étoit très facile de surprendre Hesdin, & partit pour cette expédition à la tête de cinq-cens hommes des plus braves de la Garnison d'Aire.

Il arriva la nuit au pié de la muraille.
Robin s'aprochant, parla à la sentinelle, 1480.
qui répondit comme étant d'intelligence. Il y avoit un trou dans une tour à six piés du rez-de-chaussée, que Des Querdes avoit fait faire exprès. Robin y entra le prémier, & se sauva à la faveur des ténèbres, chacun s'empressant à l'envi de le suivre. Les ennemis furent bientôt en grand nombre dans la tour, & criérent *Vive Bourgogne!* Mais la herse étant tombée dans l'instant, ils se trouvérent pris lorsqu'ils se croyoient maîtres de la place. Ne pouvant se sauver, & ne voulant pas se rendre, ils périrent tous les armes à la main. Cohin, qui n'étoit pas encore entré, se retira au désespoir.

Louis établit cette année les Postes sur les grandes routes du Royaume. Le prémier établissement ne fut d'abord que pour le service du Roi & des Princes ses alliés, avec défenses de donner des chevaux à aucun particulier sans un ordre exprès du Grand-Maître, qui fut créé en même tems. Le Roi avoit fait expédier les Lettres dès le mois de Juin 1464; mais ce ne fut que cette année que le projet fut exécuté, à l'occasion d'une maladie du Dauphin. Le Roi voulant en avoir tous les jours des nouvelles, établit des Couriers sur les routes depuis Amboise jusques dans la Beauce & le Gatinois où il passa l'Eté.

Louis parut dans les plus grandes al-

larmes sur la vie de son fils. Après sa
1480. guérison, il annoblit Thomas Guillaume son Médecin ordinaire, qui avoit conduit cette maladie, & donna les revenus de la Prévôté de Meaux à Etienne de Vesc; les Lettres portent: *Celui de nos serviteurs qui est continuellement nuit & jour occupé pour la sureté de la personne du Dauphin, & en qui avons pour ce singulière fiance.*

Le Roi avoit eu raison d'annoncer au Pape, au Roi de Naples, & aux Princes d'Italie, que les Chrétiens ne pouvoient être trop en garde contre les Turcs. Mahomet II. prudent, actif, intrépide & cruel, n'avoit que des vertus ou des vices de Héros. La prise de Constantinople, & la destruction de plusieurs Empires sur lesquels il établit le sien, le rendirent maître de l'Orient, & redoutable à l'Europe. Ses victoires lui inspirérent le desir de passer en Italie, & la division qui règnoit entre les Princes Chrétiens l'assuroit presque du succès. Il fit marcher à la fois deux Armées accoutumées à vaincre. La plus forte descendit dans
Mai. l'Ile de Rhodes, & ouvrit la tranchée devant la ville. Tout ce que la valeur peut entreprendre, tout ce que la fureur peut employer de plus terrible, fut mis en œuvre contre la place: mais tout l'effort des Ottomans devint inutile par la sagesse, la vigilance, & la fermeté du Grand-Maître Pierre d'Aubusson, & par l'intrépidité des Chevaliers. Ces Héros, dont

dont l'ame s'eſt perpétuée dans leurs ſuc-
ceſſeurs, firent échouer la fortune de 1480.
Mahomet. Les Turcs, après quatre mois de tranchée ouverte, furent contraints de lever un ſiège qui leur couta plus de trente-mille hommes.

L'Armée Ottomane fut plus heureuſe en Italie. Elle emporta d'aſſaut la ville d'Otrante après un mois de ſiège. Tout 13. Août.
fut paſſé au fil de l'épée, ſans diſtinction d'âge ni de ſexe. L'Archevêque fut maſſacré aux piés des Autels, en exhortant les habitans à mourir en Chrétiens. Aucun ne voulut racheter ſa vie aux dépens de ſa foi. Tous périrent les armes à la main, dignes de compaſſion par leurs malheurs, ſi leur mort n'étoit digne d'envie.

Comme les Chrétiens ne devoient leurs pertes qu'aux diviſions qui règnoient entre eux; l'Italie ne dut ſon ſalut qu'à celles qui s'élevérent entre les fils de Mahomet II. & qui leur firent perdre la ville d'Otrante.

Sur ces entrefaites René Roi de Na- 10. Juillet.
ples mourut âgé de ſoixante & onze ans, regretté de ſes ſujets, & auſſi célèbre par ſes malheurs, que recommandable par ſes vertus. Il diſpoſa par ſon teſtament de la Provence & de ſes droits ſur le Royaume de Naples en faveur du ſeul mâle de ſa Maiſon, Charles ſon neveu, fils du Comte du Maine. Il donna le Duché de Bar à Yolande ſa fille ainée, qui avoit déjà hérité de la Lorraine, &

1480. l'avoit cédée à René II. qu'elle avoit eû du Comte de Vaudemont. Il ne laissa à Marguerite douairière d'Angleterre, sa seconde fille, qui étoit prisonnière lorsqu'il fit son testament, que mille écus une fois payés, & deux-mille livres de rente sur le Duché de Bar.

René légua à Jeanne de Laval sa femme de très grands revenus en Anjou, en Provence, & dans le Barrois. Il donna à Jean son fils naturel le Marquisat de Pont-à-Mousson, avec les Terres de Saint-Remi & de Saint Cannat en Provence. Il fit, suivant l'usage de ces tems-là, beaucoup de bien aux Eglises, particulièrement à Saint Maurice d'Angers où il fut enterré, & aux Cordeliers de la même ville où son cœur fut porté. Plus jaloux de son titre de Roi que s'il en eût eu les Etats, il ordonna que ses funérailles se fissent avec la pompe convenable à la Majesté. Ce Prince aiant vécu près de six ans après avoir fait son testament, en annulla plusieurs clauses par les Traités qu'il fit depuis *.

Louis

* René nomma pour ses Exécuteurs testamentaires la Reine Jeanne de Laval, Charles Comte du Maine son neveu, René Duc de Lorraine son petit-fils, Guillaume de Harcourt Comte de Tancarville, Guy de Laval son Sénéchal d'Anjou, Jean de la Vignolle Doyen d'Angers, le Docteur Jean Perrot son Confesseur, (on prétend que Perrot étoit mort en 1474, mais que René, qui dès lors avoit fait son testament, n'y changea pas même cet article) Pierre le Roi son Vice-Chancelier, Jean Vinel Juge d'Anjou, & Tourneville Archiprêtre d'Angers.

Louis, à qui la Reine Marguerite avoit cédé tous ses droits, se plaignit que cette Princesse eût été deshéritée, elle qui n'aiant rien eu en mariage, n'avoit rien fait qui pût lui préjudicier. Il soutint qu'elle devoit avoir la moitié des biens de sa Mère, & même toute la Lorraine, puisqu'Yolande, par son contrat de mariage avec le Comte de Vaudemont, avoit renoncé à toute succession paternelle & maternelle, moyennant la dot qu'elle avoit reçue. Indépendamment des droits que le Roi tenoit de Marguerite, il étoit créancier pour plus d'un million des Ducs Jean & Nicolas. Il avoit payé deux-cens-mille écus lorsqu'il avoit été question du mariage de sa fille Anne avec Nicolas alors Marquis du Pont, quarante-mille livres de rente pendant dix ans au Père & au fils, cinquante-mille écus pour la rançon de Marguerite, & une pension de six-mille livres pour sa subsistance. Cette Princesse renouvella cette année la cession qu'elle lui avoit faite quatre ans auparavant.

1480.

19. Octob.

Louis chargea l'Archêveque de Bordeaux, Philippe Pot Comte de Saint Pol, Francberge Maître des Requêtes, Baudot & Henriet Conseillers au Parlement, d'aller en Lorraine représenter tous ces titres à Yolande, à qui il ne donnoit que le titre de Comtesse de Vaudemont. Le Duc René son fils étant alors à Venise, engagea la République à recommander ses intérêts au Roi.

1480. Ce Prince fit donner par écrit à l'Ambassadeur de Venise les sujets de plainte qu'il avoit contre René. Il lui reprochoit d'abord le peu de reconnoissance qu'il avoit eue de la protection qu'on lui avoit accordée contre le Duc de Bourgogne, & d'avoir toujours favorisé Maximilien contre la France. On ajoutoit qu'il ne devoit pas ignorer qu'il étoit sujet du Roi; que son plus grand honneur étoit de descendre de la Maison de France par sa Mère; que tous ses Etats relevoient de la Couronne; que la Lorraine n'étoit point un fief masculin, puisqu'il n'en jouïssoit que du chef de sa Mère & de son Aieule; qu'entre filles il n'y avoit point de droit d'ainesse, & que par conséquent Marguerite devoit partager également avec Yolande sa

29. Juil. sœur; que Marguerite avoit cédé tous ses droits au Roi, & qu'il demandoit sa moitié dans tout ce que pouvoit posséder la Duchesse Yolande, sans compter les sommes considérables dont il étoit créancier.

Pendant que le Roi discutoit ses droits sur la succession du Roi René, Charles de Martigny Evêque d'Elne fut rapellé d'Angleterre, & cité au Parlement par le Procureur-Général, comme aiant passé ses pouvoirs & signé des Traités pré-

31. Juil. judiciables à la France. Martigny répondit pour ses défenses, qu'il avoit été nommé trois fois Ambassadeur sans l'avoir demandé, & qu'en l'acceptant il

n'a-

n'avoit jamais eu d'autre objet que le service du Roi; que ce Prince avoit paru satisfait de sa prémière négociation; que la seconde avoit encore été plus remarquable, puisqu'il avoit eu à combattre les Ministres de l'Empereur, de Maximilien & d'Espagne, qui tous avoient un parti puissant dans le Parlement; qu'il avoit été plusieurs fois en danger d'être assassiné par les Flamands; qu'il avoit été assez heureux pour triompher de toutes leurs cabales, & retenir Edouard dans le parti de la France. A l'égard de sa troisième Ambassade, Martigny convenoit que par ses instructions il n'étoit chargé que de prolonger les trèves de 1475 & 1476 sans y rien changer; mais que le Roi lui aiant fait entendre que le principal objet de sa commission étoit d'empêcher l'union des Anglois avec les Flamands, il avoit cru, en interprétant la volonté du Roi, qu'il valoit mieux passer ses ordres aux risques d'être desavoué, que de manquer à renouveller une trève absolument nécessaire à la France; que c'étoit dans cette vue qu'il avoit compris les Ducs d'Autriche & de Bretagne dans la dernière trève, quoiqu'ils ne le fussent point dans les précédentes; qu'il avoit pareillement consenti que le Roi se soumît aux Censures Ecclésiastiques, s'il discontinuoit le payement des cinquante-mille écus, quoiqu'Edouard refusât de se soumettre aux mêmes peines en violant la trève; qu'il 1480.

avoit cependant fait à ce sujet toutes les
1480. représentations possibles, & qu'il ne s'étoit relâché de ses pouvoirs, que pour conserver la trève, qui sans cela eût été rompue; qu'il avoit fait enfin tout ce qui convenoit au bien de l'Etat, au service du Roi, & à la nécessité.

Le Parlement connoissant l'innocence de l'Evêque d'Elne, les besoins de l'Etat & les intentions du Roi, fit beaucoup d'éclat par ses procédures, mais ne prononça rien contre l'accusé. En effet Martigny étoit un Ministre habile, & tel qu'il convenoit au Roi. Il s'étoit conduit avec une fidélité éclairée, qui sait se prêter aux circonstances. Il avoit rendu le service le plus important en s'exposant à être desavoué, puisqu'il donnoit par-là au Roi le tems de prendre un parti; au-lieu que s'il eût suivi littéralement ses instructions, la guerre étoit inévitable, & le succès fort douteux.

Louis XI. après s'être mis en état de desavouer un Ministre qu'il aprouvoit intérieurement, ne changea point de conduite avec Edouard, & lui fit payer exactement ses pensions. Il se conduisit avec autant d'habileté à l'égard d'Howard & Langton Ambassadeurs d'Angleterre. Le sujet de leur commission étoit le mariage du Dauphin avec la Princesse Elisabeth. La difficulté ne regardoit que la pension que les Anglois exigeoient pendant que la Princesse demeureroit en Angleterre. Le Roi offroit beaucoup

moins

moins qu'on ne demandoit ; mais il avoit soin de laisser toujours espérer aux Ambassadeurs, qu'ils pourroient l'amener au point qu'ils desiroient, afin qu'ils ne se relâchassent pas eux-mêmes. Il vouloit faire naître des difficultés pour ne rien décider. Suivant ses vues, gagner du tems, c'étoit réussir. Lorsque Martigny fut rapellé d'Angleterre, la Duchesse douairière de Bourgogne, sœur d'Edouard, y passa pour convenir du mariage d'Anne troisième fille du Roi son frère avec Philippe Comte de Charolois, fils ainé de Maximilien & de Marie de Bourgogne. La Duchesse douairière avoit avec elle la Baume Sieur d'Irlain, second Chambellan du Duc d'Autriche, Thomas de Pleine & Jean Gros. Ses propositions paroissoient également avantageuses à Edouard & à Maximilien. Il s'agissoit de renoncer à l'alliance de France, de renouveller celle qui avoit été entre l'Angleterre & le feu Duc Charles, de faire une ligue offensive & défensive contre la France, d'y faire passer des troupes pour reconquérir la Normandie & la Guyenne en faveur d'Edouard, tandis que Maximilien reprendroit les Provinces que Louis lui avoit enlevées. Avec des espérances si séduisantes, la Duchesse n'offroit point d'argent comptant. Edouard en aiant toujours besoin pour ses plaisirs, étoit extrêmement sensible à celui qu'il recevoit de France, au-lieu qu'on lui demandoit 1480.

man-

mandoit deux-cens-mille écus pour la
1480. dot de sa fille. Il étoit fort indécis, lorsque le Chevalier Howard arriva de France. Celui-ci alla aussitôt saluer la Duchesse de Bourgogne, & lui dit qu'il avoit aporté l'argent d'un quartier de la pension d'Edouard; que Louis XI. consentoit à se soumettre aux Censures Ecclésiastiques, s'il manquoit de continuer le payement des cinquant-mille écus, & s'il n'accomplissoit pas le mariage du Dauphin avec la Princesse Elisabeth; mais qu'il demandoit que les Ducs d'Autriche & de Bretagne ne fûssent pas compris dans la trève, & qu'il étoit résolu, pour l'empêcher, de sacrifier plutôt la moitié de son Royaume.

La Duchesse de Bourgogne prit aussitôt le parti d'offrir à Edouard les mêmes avantages qu'il tiroit de France. Elle s'engagea au nom du Duc & de la Duchesse d'Autriche à lui faire payer la même pension de cinquante-mille écus, & à commencer le payement du jour qu'il auroit déclaré la guerre à la France.
4. Aoât. Le lendemain le contrat de mariage du Comte de Charolois & de la Princesse Anne fut dressé. On fit ensuite une autre convention, par laquelle le Duc & la Duchesse d'Autriche remettoient à Edouard la dot de sa fille; & ce Prince, pour ne pas céder en générosité, ou plutôt prévoyant qu'il ne seroit jamais payé de sa pension, la leur remit; mais ne voulant pas perdre celle qu'il tiroit

du Roi, il déclara quelques jours après qu'il vouloit se rendre médiateur entre 1480. Louis & Maximilien, & fit partir des Ambassadeurs pour en faire part au Roi. Pendant que la Duchesse de Bourgogne tâchoit d'exciter son frère à faire la guerre à Louis XI. Maximilien ne comptant plus sur Edouard, donna pouvoir au Comte de Romont de conférer avec du Lude pour travailler à une trève. Elle 21. Aout. fut conclue pour sept mois, & prolongée ensuite. La Duchesse de Bourgogne, qui recevoit de Maximilien des instructions très opposées au projet d'une trève, en fut extrêmement offensée, s'en plaignit amèrement, & repassa en Flandre.

Le Duc de Bretagne ne fut pas plutôt instruit de la trève, qu'il craignit de devenir seul l'objet du ressentiment du Roi. Il étoit entré dans tous les complots contre ce Prince, & souvent en avoit été l'auteur. Il avoit fait une ligue avec Maximilien, & avoit tâché, par toutes sortes de voies, d'y attirer Edouard. Il avoit même offert de donner sa fille Anne en mariage au Prince de Galles. Cette alliance eût été la chose du monde la plus fatale au Royaume, puisqu'elle y auroit fait rentrer l'Anglois. Le Duc de Bretagne ne pouvant se dissimuler combien il avoit offensé le Roi, envoya Partenay & la Villeon en Angleterre pour solliciter, par le moyen de la Duchesse de Bourgogne, un renou-

1480. nouvellement d'alliance avec Maximilien sous la garantie d'Edouard : mais comme la Duchesse étoit retournée en Flandre lorsque ces Ambassadeurs arrivérent, ce Traité ne put se faire que l'année suivante.

Cependant le Cardinal de St. Pierre-aux-Liens, neveu du Pape, arriva en France en qualité de Légat, pour travailler à la paix entre le Roi & les Princes ses voisins. Louis s'informoit d'abord du caractère de ceux avec qui il devoit traiter. Il sut que le Légat étoit un homme plein de vanité & de fausse gloire, & résolut de le gagner par-là. Il lui fit rendre tous les honneurs imaginables dans les villes de son passage. Le Comte Dauphin d'Auvergne, le Bâtard du Maine, Chateauvillain, Dauvet & plusieurs Prélats allérent au-devant de lui jusqu'à Saint Saphorin d'Oson. Dauvet lui délivra les pouvoirs les plus amples, & acheva de le gagner par une chose qui paroissant une précaution, n'étoit qu'une distinction flateuse pour sa personne. Il exigea un Acte, par lequel le Légat déclaroit qu'il n'abuseroit point de l'étendue de ses pouvoirs, & que les honneurs qu'on lui rendoit ne tireroient point à conséquence pour les Légats qui viendroient dans la suite en France.

Le Légat passa quelques jours avec le Roi à Vendôme, & fut charmé de la confiance dont ce Prince l'honora. Delà il

il se rendit à Paris, où il fut reçu avec les plus grands honneurs. Le Parlement lui prodigua tous ceux qui s'accordoient avec les loix & les maximes du Royaume; mais ne croyant pas que l'Acte que ce Cardinal avoit donné à Dauvet, fût suffisant ni convenable à la majesté du Roi, dès le lendemain de l'entrée du Légat, les Gens du Roi firent leur opposition à la lecture de la Bulle, par laquelle le Pape lui donnoit pouvoir de contraindre par censure ou excommunication, le Roi & Maximilien à faire la paix. Ce pouvoir fut borné à la voie du Conseil.

1480. 4. Sept.

Le Légat écrivit à Maximilien, que le Pape desiroit ardemment de rétablir la paix entre tous les Princes Chrétiens pour les réunir contre les Turcs; que le Roi y étoit très disposé; qu'il ne doutoit point que Son Excellence ne fût dans les mêmes sentimens, & qu'il alloit le trouver pour terminer une œuvre aussi sainte & aussi avantageuse à toute la Chrétienté.

La liaison étroite qui paroissoit entre le Roi & le Légat, rendit celui-ci suspect à Maximilien. Il lui fit réponse, que l'affaire étoit trop importante pour qu'il prît une résolution sans l'avis de son Conseil, & qu'il prioit Sa Paternité de ne pas passer plus avant sans avoir reçu de ses nouvelles.

Le Légat récrivit à Maximilien, qu'il n'avoit jamais eu dessein d'entrer dans ses

ſes Etats que ſous ſon bon-plaiſir; mais
1480. qu'il ſuplioit Son Excellence d'avoir égard à l'honneur du Saint Siège; que les affaires dont il s'agiſſoit ne regardoient point la perſonne du Pape, que c'étoient celles de toute la Chrétienté; & qu'il ne convenoit point à la dignité dont il étoit revêtu, d'attendre trop longtems la réſolution de Son Excellence.

Le Légat s'étant avancé juſqu'à Péronne, fit partir en même tems l'Archevêque de Rhodes & Octavien Sueſſa Avocat Conſiſtorial, pour preſſer la déciſion de Maximilien. Ce Prince envoya la Lettre & les Inſtructions des deux Députés du Légat à Dauffay & Lannoy, afin qu'ils allâſſent conférer avec le Légat. Mais Dauffay fit obſerver que le Légat pourroit bien paſſer outre, & qu'il falloit, ou lui notifier les cauſes de ſuſpicion qu'on avoit contre lui, ou lui ſignifier un acte d'apel de la part du Procureur-Général du Duc. Le Légat en-
5. Oct. voya quelques jours après à Maximilien un Bref, par lequel le Pape repréſentoit à ce Prince qu'il s'étoit mal-à-propos laiſſé prévenir; que le Cardinal n'étoit pas plus porté pour le Roi que pour lui, & qu'il n'avoit en vue que le Bien public. C'eſt pourquoi il prioit le Duc, qu'il traitoit de *Votre Nobleſſe*, de rejetter tous ces ſoupçons, & de donner une audience favorable au Légat. Celui-ci joignit au Bref une Lettre, par laquelle il réitéroit ce qu'il avoit déjà dit dans les précéden-

cédentes, & demandoit une réponse positive. Le Légat n'en recevant point, 1480.
& ne sachant plus quel parti prendre, récrivit encore, & envoya sa Lettre par l'Archevêque de Rhodes, qui avoit toute sa confiance.

La prévention de Maximilien venoit du Cardinal-Evêque de Tournay, & de l'Evêque de Sébénigo Nonce du Pape, qui étoit auprès de ce Prince, & ne cessoient de lui peindre le Légat comme un homme artificieux & livré à la France. Ils engagérent encore dans leur parti l'Archevêque de Rhodes. Ce Prélat s'étoit élevé de la naissance la plus basse à des dignités qu'on ne doit presque jamais, quand on part de l'obscurité, qu'à de grandes vertus ou à de grands vices. Ambitieux, fourbe, avare, il avoit tous les vices bas, & l'ingratitude qui en est la suite. Il devoit sa fortune au Légat, à qui il s'étoit attaché par intérêt, & il le trahissoit par le même motif.

Le Roi étant toujours le prémier ins- 25. Oct.
truit de ce qui se passoit chez ses ennemis, donna avis au Légat que l'Archevêque de Rhodes s'étoit laissé gagner par le Cardinal de Tournay & Sébénigo, & que s'il ne recevoit pas une réponse décisive, il n'y avoit plus d'autre parti que de se retirer; mais qu'il falloit auparavant déclarer aux Gantois, que la Légation n'avoit point d'autre objet que la paix. Que si l'on pouvoit une fois semer la division entre ces Peuples

1480. & le Conseil du Duc, ils prendroient feu aisément. Qu'avant tout il étoit nécessaire que le Pape rapellât l'Evêque de Sébénigo, & citât à Rome le Cardinal de Tournay & l'Archevêque de Rhodes, pour leur faire leur procès; que c'étoit l'unique moyen de faire respecter & craindre l'autorité du Saint Siège.

21. Oct. Le Légat fit réponse au Roi qu'il avoit prévenu son Conseil, que la Bulle avoit été notifiée à Gand, à Bruges & dans toutes les villes de Flandre. Qu'il alloit encore leur écrire, pour leur représenter les maux que leur desobéissance au Saint Siège devoit leur attirer; & que s'ils y persistoient, il se retireroit. Que le Pape sauroit bien faire justice du Cardinal de Tournay & du Nonce; qu'à l'égard de l'Archevêque de Rhodes, il falloit s'en assurer, & le faire conduire à Châteauneuf près d'Avignon. Le Roi aiant chargé du Bouchage de l'exécution, l'Archevêque de Rhodes fut enlevé & conduit à Châteauneuf.

Cependant Baudricourt, Soliers & du Bouchage, étoient sur la frontière, & tâchoient de faire la paix ou de prolonger la trève. La Duchesse douairière de Bourgogne, d'intelligence avec les Ambassadeurs de Maximilien, faisoit tous les jours naître de nouvelles difficultés, soit par son inquiétude naturelle, soit par le désir de se rendre nécessaire. La négociation étoit entamée entre les Plénipotentiaires, mais la défiance récipro-

que

que étoit un obstacle continuel à la paix. On disputoit sur chaque article sans l'éclaircir. Le caractère d'Ambassadeur ne paroissoit pas une sauve-garde, ils n'osoient aller les uns chez les autres qu'ils ne se donnâssent des ôtages, & le tems se passoit plutôt en disputes qu'en conférences. 1480.

Le Roi avoit déclaré qu'il ne vouloit point mettre en compromis ce que les Ducs de Bourgogne avoient eu en appanage. Que si les filles en pouvoient hériter, elles pourroient aussi hériter de la Couronne, ce qui est contraire à la première loi de l'Etat. Que la cession de la Bourgogne faite par le Roi Jean au Duc Philippe le Hardi, seroit nulle de plein droit, si elle eût été faite autrement qu'à la charge de réversion, faute d'hoirs mâles; & que le Parlement étoit seul juge de tout ce qui concerne les Pairies.

Maximilien prétendoit au contraire, qu'avant toutes choses on devoit lui rendre ce qui avoit été de l'ancien patrimoine de la Maison de Bourgogne, & que le Roi ne pouvoit refuser de la mettre en possession des Comtés d'Artois & de Bourgogne, de la Vicomté d'Aussone, & du ressort de St. Laurent, sans quoi il y seroit contraint par le Roi d'Angleterre.

Louis demandoit de son côté Lille, Douay & Orchies, avec tout ce que le Duc Charles & Marie avoient levé sur

le Comté d'Artois, Fief de la Couronne, dont ils n'avoient jamais rendu hom-
1480. mage. Le Roi, après avoir établi son droit, offroit d'abandonner Lille, Douay & Orchies, & de donner quitance de ce qui étoit dû par la succession des Ducs de Bourgogne, pourvu que le Duc & la Duchesse d'Autriche renonçâssent à toutes prétentions sur les Comtés d'Artois & de Bourgogne.

Edouard, voyant que le Roi & le Duc d'Autriche ne s'accordoient sur rien, écrivit à Maximilien que Louis ne pouvant pas vivre encore longtems, le meilleur parti qu'ils pûssent prendre étoit d'attendre sa mort pour faire valoir leurs droits, & de conclure en attendant une trève de deux ans; ou si Louis la refusoit, que les Anglois fourniroient contre lui un secours de cinq-mille hommes.

Il étoit vrai que la santé du Roi s'affoiblissoit tous les jours, il tomboit souvent dans des foiblesses qui faisoient craindre pour sa vie. Il en eut une si considérable en sortant de table, qu'on crut qu'il alloit mourir. Il perdit la parole, & sa connoissance étoit fort imparfaite. Cependant il fit signe qu'on ouvrît les fenêtres, & qu'on lui donnât de l'air; mais soit qu'on ne l'entendît pas, ou que l'on crût que l'air lui étoit contraire, on le retint auprès du feu les fenêtres fermées. Angelo Catto son Médecin, depuis Archevêque de Vienne, à qui Commines a dédié

dédié ses *Mémoires*, étant arrivé, les fit ouvrir. Le Roi reprit peu à peu la connoissance & la parole. Il fut encore quelque tems sans pouvoir se faire entendre parfaitement. Il vouloit toujours qu'on lui rendît compte des affaires qui s'étoient passées durant sa maladie ; mais s'appercevant lui-même qu'il n'avoit pas la tête absolument libre, & craignant de faire connoître son état, il feignoit de lire & d'entendre, & se contentoit de répondre quelques mots, ou de faire des signes qu'il pût dans la suite expliquer à son gré. Ils s'informa de ceux qui avoient empêché qu'on n'ouvrît les fenêtres, & les chassa. Il étoit si jaloux de son autorité, qu'il vouloit une obéissance aveugle, sans qu'on osât interpréter sa volonté. Il craignoit qu'en cessant de lui obéir dans des bagatelles, sous prétexte de le mieux servir, on ne vînt à s'emparer des affaires. Il avoit même coutume de dire, qu'il n'aprouvoit point qu'on eût osé employer la force pour faire manger son Père Charles VII. dans le tems qu'il craignoit d'être empoisonné.

1480.

Le Légat se servit de la crainte que le Roi avoit de la mort, pour obtenir la liberté du Cardinal Balue & de l'Evêque de Verdun. Il lui persuada qu'il devoit craindre les jugemens de Dieu, en retenant dans les fers un Cardinal & un Evêque. Balue, pour achever de toucher le Roi par la compassion, feignit d'être

1480. dangereusement malade. Le prémier Médecin Coittier eut ordre de le visiter; & sur ce qu'il dit qu'il ne pouvoit pas vivre longtems, le Roi le fit remettre entre les mains du Légat, après en avoir tiré parole que le Pape le feroit punir. A peine Balue fut-il à Rome, qu'il y fut comblé d'honneurs. Après la mort de Louis XI. il revint en France en qualité de Légat, & fut reçu malgré les défenses du Parlement.

A l'égard de l'Evêque de Verdun, il fut remis en liberté en donnant caution, & fut transféré de l'Evêché de Verdun à celui de Vintimille. Louis rendit encore la liberté à Hebert Evêque de Coutance. Ce Prélat avoit été compris dans le procès contre le Duc de Bourbon, & accusé d'Astrologie. Il fut arrêté comme criminel, & relâché comme fou: ce dernier jugement convenoit mieux que le prémier à l'espèce d'accusation qu'on avoit formée contre lui.

Octobre. Louis réunit le Duché d'Anjou à la Couronne, & conserva la Chambre des Comptes établie à Angers. Il écrivit en même tems aux Etats de Provence en faveur de Charles Duc de Calabre, à qui le Roi René avoit donné par testament le Royaume de Naples & le Comté de Provence. Louis craignoit que René Duc de Lorraine, petit-fils par sa Mère du Roi René, ne revînt contre le testament. Soit que les Provençaux aimâssent mieux Charles, soit qu'ils voulûssent

plaîre

plaire au Roi, ils exclurent absolument René, & reconnurent Charles pour leur Prince. 1480.

Quoique la trève ne fût pas expirée, le Comte de Chimay, Bossu & Croy assiégérent Luxembourg; mais ils furent obligés de lever le siège. Malgré cette infraction, le Roi n'usa point de represailles, & donna ordre à du Bouchage de prolonger la trève pour tout le tems que le Turc seroit en Italie, *afin*, ajouta-t-il, *que je puisse servir Dieu & Notre-Dame contre le Turc.*

La puissance du Roi n'étoit pas si parfaitement établie en Franche-Comté, qu'il n'y eût toujours des rebelles qui s'attroupoient, & surprenoient de petites villes qu'on reprenoit aussitôt; desorte que ce qui se passoit dans cette Province, ressembloit assez à une guerre civile. Louis nomma Lieutenans-Généraux de Bourgogne Jean & Louis d'Amboise, l'un Evêque de Maillezais, & l'autre d'Albi, pour commander dans l'absence de Charles d'Amboise leur frère.

Les Etats du Comté assemblés à Salins, présentérent à ces deux Prélats les cahiers dont les principaux articles tendoient au maintien de la Justice & de la Discipline Militaire; à la sureté des Chemins, du Labourage, & du Commerce. Ils demandoient aussi l'établissement d'un Parlement à Salins, dont le Roi payeroit les Officiers; & reclamoient la conservation de leurs privilèges.

La politique du Roi s'accordoit assez
1480. avec les demandes des Comtois; il ne cherchoit pas à inquiéter les Pays conquis, ou qui se donnoient à lui. Loin de les dépouiller de leurs privilèges, il leur en accordoit de nouveaux, & n'oublioit rien pour leur inspirer la fidélité; mais lorsqu'il trouvoit un esprit de rebellion trop opiniâtre, il avoit recours aux remèdes violens. Il faisoit mourir les plus coupables, bannissoit les autres, & quelquefois dispersoit les habitans, comme il fit à Perpignan & à Arras.

Il établit donc un Parlement à Salins, & donna l'année suivante une Déclaration qui exemtoit les Comtois du droit d'aubeine, & les mettoit au rang des autres François.

Les maladies dont le Roi étoit accablé, & les affaires étrangères, ne l'empêchoient pas de veiller à la tranquilité & au bonheur de l'intérieur du Royaume, avec autant de soin que s'il n'eût eu que cet objet.

Il envoya des Commissaires dans les Provinces, pour remédier aux fraudes qui se commettoient dans les Gabelles. Il défendit d'inquiéter les Gentilshommes qui faisoient valoir les biens qu'ils avoient en roture. Il donna une Déclaration par laquelle il permettoit aux Ecclésiastiques, Gens nobles & autres, de trafiquer par terre & par mer, à condition que ceux qui commerceroient par mer ne pourroient faire venir leurs mar-

chan-

chandises que sur des vaisseaux François.
Il établit à Dijon une Monnoie, dont 1480.
Jean de Cambray fut fait Directeur. Pertuchon, Fériot & Custel en furent nommés Gardes.

Le Roi aiant fait venir quantité d'Ouvriers pour établir des Manufactures d'Etoffes d'or, d'argent & de soye, sous la direction de Guillaume Briçonnet, ordonna qu'ils seroient exemts de tous droits, taxes & impôts, eux, leurs femmes, veuves & enfans. Il accorda l'année suivante des Lettres de naturalité à tous les Suisses qui viendroient demeurer en France.

Le Duc d'Autriche avoit sollicité une Assemblée de plusieurs Princes de l'Empire, espérant qu'ils lui seroient favorables dans la décision des différends qu'il avoit avec le Roi; mais ce Prince ne voulut pas reconnoître des Etrangers pour arbitres entre lui & son vassal, dans une affaire où il étoit question de fiefs de la Couronne. Il trouva un moyen plus sûr d'embarrasser Maximilien, & même d'allumer la guerre en Allemagne, s'il le jugeoit à propos.

Ladislas Roi de Bohème, petit-fils par
sa Mère de l'Empereur Albert d'Autri- 1481.
che, & arrière-petit-fils de l'Empereur Pâques le
Sigismond, avoit des droits sur le Duché 22. d'Avril.
de Luxembourg. Pour se mettre en état de les faire valoir, il rechercha l'amitié de Louis XI. Ces deux Princes renou-
vellérent les anciennes alliances, & fi 15. Janv.

 rent

rent un Traité particulier, par lequel
1481. Ladislas devoit entrer avec toutes ses forces dans le Luxembourg, le Roi s'obligeoit d'y faire marcher en même tems mille lances avec un train d'artillerie. Si le Duché n'étoit pas conquis dans un mois, le Roi devoit payer les troupes de Bohème pendant le reste de la guerre, & ne faire ni paix ni trève avec Maximilien, sans que Ladislas y fût compris. Les Ambassadeurs promirent au nom de leur Maître d'aider le Roi envers & contre tous, & nommément contre le Duc & la Duchesse d'Autriche. Tandis que le Roi cherchoit à se faire des alliés, il
22. Févr. perdit un de ses plus fidèles sujets, par la mort de Charles de Chaumont d'Amboise, Comte de Brienne, Gouverneur de Champagne & de Bourgogne. Sa naissance & ses grands biens le rendoient moins recommandable que sa vertu. Personne n'étoit plus propre que lui à gouverner un Peuple nouvellement conquis. Ferme, humain, prudent, desintéressé, il donnoit l'exemple de la fidélité, & savoit châtier ceux qui vouloient s'en écarter.

La mauvaise santé du Roi ne lui permettant pas de se mettre à la tête d'une Armée, & de passer en personne pour chasser les Turcs d'Italie, comme il l'avoit déclaré, il fit offrir au Pape pour cette entreprise trois-cens-mille écus d'or, dont on lèveroit deux-cens-mille sur le Clergé, & le reste sur le Peuple.

Il

Il arriva dans ce tems-là à Rome une contestation assez embarrassante. Charles Comte de Provence envoya demander l'investiture du Royaume de Naples. Charles de Luxembourg cousin de Charles, & Chef de cette Ambassade, prétendoit être reçu comme Ambassadeur de Tête Couronnée. Les Ambassadeurs de France appuyoient sa prétention. Le Pape & les Cardinaux n'osant prendre parti, dans la crainte d'offenser Ferdinand, & d'allumer une nouvelle guerre en Italie, la contestation dura longtems. Enfin Luxembourg accompagné des François fit son entrée, & prit son audience avec les honneurs qu'il prétendoit, ou du moins le Pape ne s'expliqua pas ouvertement, & il n'y eut point d'opposition formelle. 1481.

Sixte aiant publié une Bulle par laquelle il exhortoit tous les Princes Chrétiens à suspendre leurs guerres pendant trois ans, pour se réunir contre le Turc ennemi commun, cette Bulle fut présentée au Roi par l'Evêque de Sessa, qui insista beaucoup sur le danger où se trouvoit la Chrétienté. Le Roi, après avoir fait examiner la Bulle par tous 29. Avril. ceux qui étoient présens, tant Prélats que Séculiers, dit au Nonce, qu'il ne pouvoit donner trop d'éloges au zèle que le Saint Père témoignoit pour la Religion ; que pour lui il y employeroit toutes ses forces, mais qu'il vouloit être sûr que ses ennemis en useroient de-mê-

1481. me, & qu'il n'étoit pas juste qu'il desarmât avant de savoir leurs intentions. Le Légat répondit que le Pape contraindroit par des Censures Ecclésiastiques tous les ennemis du Roi à faire la paix, ou une trève avec lui. Le même jour le Sire de Beaujeu, le Chancelier & les principaux de ceux qui s'étoient trouvés à l'audience, allérent de la part du Roi trouver le Légat, & lui dirent que ce Prince étoit menacé de deux guerres; savoir de la part des Anglois & du Roi de Castille, sans compter celle qu'il avoit actuellement à soutenir contre le Duc d'Autriche; que le feu Duc Charles, Maximilien & Marie de Bourgogne avoient toujours méprisé les Censures Ecclésiastiques; que le Roi ne voulant pas s'exposer à être surpris par ses ennemis, il étoit nécessaire que le Légat fît part de ses intentions à tous les Nonces qui étoient auprès de ces Princes pour savoir leur dernière résolution.

Le Légat loua & remercia le Roi de ses bons sentimens, & promit d'en rendre compte au Pape, afin que Sa Sainteté donnât elle-même ordre à ses Nonces de conférer avec les autres Princes, & fît savoir au Roi leurs dispositions.

Quelque dangereux que fûssent pour la France les desseins de ses ennemis, ils le seroient encore devenus davantage par la mort de Louis XI. Maximilien voyant la trève prête à expirer, faisoit solliciter Edouard d'entreprendre la conquê-

quête de la France; & peut-être eût-il réussi dans son projet, si le Roi d'Angleterre eût moins aimé le repos, ou que Maximilien eût appuyé ses sollicitations de quelques sommes d'argent. Edouard ne refusoit pas absolument les propositions de Maximilien; mais il lui faisoit entendre que le Roi ne pouvant pas vivre longtems, sa mort les mettroit bientôt en état de tout entreprendre. Maximilien trouva le Duc de Bretagne plus disposé qu'Edouard à faire une ligue contre le Roi: il l'avoit lui-même proposée, mais il n'osoit s'y engager seul; c'est pourquoi il envoya Partenay & la Villeon à Londres, pour agir de concert avec les Ambassadeurs de Maximilien, & presser Edouard de se déclarer contre la France.

1481.

Edouard, soit par polique, soit par son indécision naturelle, tint longtems en suspens les Ambassadeurs du Duc d'Autriche. Il leur donna enfin de si grandes espérances, qu'ils écrivirent à leur Maître que le Roi d'Angleterre leur avoit promis de faire une descente en France, si les affaires d'Ecosse le lui permettoient; & qu'il avoit même envoyé déclarer au Roi de France, que s'il ne faisoit raison avant Pâques au Duc & à la Duchesse d'Autriche, il iroit porter le fer & le feu dans ses Etats.

Les Ambassadeurs exagéroient sans doute les promesses d'Edouard, ou celui-ci les trompoit, car il n'avoit aucune

envie de faire la guerre. C'étoit en vain, que Maximilien représentoit que la trève lui étoit aussi onéreuse que la guerre, puisqu'il étoit obligé d'entretenir le même nombre de troupes, qu'il étoit dépouillé d'une partie de ses Etats, & dans l'impuissance de faire subsister ceux qui s'attachoient à lui. Tout ce qui annonçoit l'indigence de Maximilien, n'étoit pas propre à lui gagner Edouard, qui n'aimant plus que le repos, les plaisirs & l'argent, étoit bien éloigné de se liguer avec un Prince indigent, & de renoncer à une pension considérable qu'il tiroit de France, pour s'engager dans une guerre dangereuse contre un Prince redoutable par ses forces & par ses intrigues. Il y a grande apparence que Hastings, Favori d'Edouard & Pensionnaire de Louis XI. ne contribuoit pas peu à rendre inutiles toutes les sollicitations de Maximilien & du Duc de Bretagne. Aussi voit-on par les comptes de la dépense du Roi, que Hastings reçut vers ce tems-là un présent de mille marcs d'argent outre sa pension ordinaire. Le Duc d'Autriche ne pouvant armer Edouard contre le Roi, engagea l'Empereur Frédéric son Père à proposer un accommodement à ce Prince.

1481.

Dans le même tems que les Ambassadeurs de Frédéric venoient en France travailler à la paix, il en arriva d'autres de la part de Mathias Corvin Roi de Hongrie, pour proposer au Roi une ligue contre le Turc.

Louis

Louis envoya Armand de Cambray jusqu'à Metz au-devant des Ambassadeurs, sous prétexte de leur faire plus d'honneur, & pour pénétrer le secret de leurs instructions avant leur arrivée. Cambray étoit très propre à cette commission. Il avoit fait plusieurs métiers, comme ceux qui ne cherchent que la fortune, & à qui toutes les voies pour y parvenir sont indifférentes. Il passoit pour le plus habile faussaire de son tems. C'étoit lui qui avoit fabriqué, sous le nom de Calixte III. les Bulles qui permettoient au Comte d'Armagnac d'épouser sa sœur. Ses talens trop connus à Rome, lui étant devenus inutiles dans cette Cour, il résolut de venir les exercer en France. Comme le Roi, suivant ses différentes vues, employoit toutes sortes de gens, il reçut assez bien Cambray, & le chargea de conférer avec les Ministres de l'Empereur & du Roi de Hongrie. 1481.

Mathias Corvin avoit passé de la prison sur le Trône: instruit par l'adversité, il n'en fut que plus digne de la Couronne: en aprenant à souffrir, il aprit à soulager les malheureux: protecteur des Lettres qui immortalisent les Héros, il anima les Ecrivains par ses bienfaits, & les occupa par ses actions. Sa vie fut une suite de victoires. Il s'étoit maintenu contre toutes les forces réunies de la Pologne & de la Bohème; il avoit triomphé de l'Empereur Frédéric III. &

les avantages qu'il avoit remportés sur
1481. Mahomet II. la terreur des Chrétiens, lui avoient inspiré le projet de renverser l'Empire Ottoman. Voulant partager cette gloire avec Louis XI. il lui proposa d'unir leurs forces. Louis affoibli par les maladies, toujours défiant sur le sort des armes, & cherchant à fixer la paix dans son Royaume, refusa de s'engager dans des guerres étrangères.

Les Ambassadeurs de Frédéric se flatoient d'être plus heureux dans leur négociation, & que le nom de l'Empereur imposeroit au Roi; mais ils ne furent pas longtems à connoître que si ce Prince desiroit la paix, il vouloit être maître des conditions; ainsi ils s'en retournérent sans rien conclure.

Maximilien, voyant qu'il ne pouvoit absolument déterminer Edouard à la guerre, & que les tentatives de l'Empereur avoient été inutiles auprès du Roi, fut contraint de demander lui-même la prolongation de la trève: elle n'empêcha pas qu'il n'y eût quelques actes d'hostilité, soit manque de bonne-foi, soit par la licence qu'une longue guerre & des troupes mal payées entraînent ordinairement.

Avril. Avant que la trève fût signée, Louis avoit déjà donné ses ordres pour entrer en campagne. Il avoit fait avancer un Corps de six-mille Suisses à la place des Francs-archers qu'il avoit cassés: chaque Paroisse devoit payer quatre livres dix sols

sols par mois, au-lieu de fournir un Franc-archer. Les Gentilshommes pensionnaires étoient tous mandés, & ceux qui ne vouloient pas marcher à l'arrière-ban, en étoient exemts pour une certaine somme. Aussitôt que la trève fut prolongée, le Roi remit aux Gentilshommes ce qu'ils devoient payer pour s'exemter de l'arrière-ban, & à tous ses sujets l'impôt établi pour l'entretien de l'Artillerie. 1481.

Tout le fruit que Maximilien retira de ses intrigues, fut de faire avec le Duc de Bretagne une ligue défensive contre le Roi. Le Duc s'engageoit de fournir à Maximilien six-mille Archers, & d'en défrayer deux-mille pendant quatre mois; & au cas que le Roi vînt à mourir, de poursuivre sur ses successeurs la restitution de tout ce qui auroit été pris sur le Duc & la Duchesse d'Autriche. On voit par ce Traité, combien les jours du Roi devoient être précieux à la France. 16. Avril.

Le Duc de Bretagne fit avec Edouard un autre Traité, qui étoit d'une bien plus dangereuse conséquence pour le Royaume. Ils passérent un contrat de mariage entre le Prince de Galles & Anne fille ainée & héritière du Duc de Bretagne. Si Anne mouroit avant d'être mariée, le Prince de Galles devoit épouser Isabelle la cadette, ou toute autre fille que le Duc auroit alors; comme Anne ou Isabelle épouseroit le second 10. Mai.

 fils

fils d'Edouard, si le Prince de Galles
1481. venoit à mourir avant la consommation du mariage. La Bretagne ne pourroit être réunie à l'Angleterre; mais si le Prince de Galles avoit plusieurs enfans, l'ainé seroit Roi d'Angleterre; le second seroit Duc de Bretagne, en porteroit les armes & le nom, & y demeureroit toujours. Le Duc renonçoit à toute autre alliance, & s'engageoit à n'en faire aucune que du consentement d'Edouard.

Sur ces entrefaites, le Roi aiant apris que René Duc de Lorraine vouloit entrer en Provence par le moyen des Vénitiens, donna ordre de faire une recherche exacte de tous ceux qui pourroient négocier en Provence, & de ne laisser passer ni Lorrains, ni Allemands, ni Vénitiens, crainte de surprise.

L'affaire qui occupoit alors plus particulièrement le Roi, étoit d'établir ses droits sur le Duché de Bar & sur la Lorraine. Il y avoit eu de grandes conférences à Bar-le-Duc entre les Commissaires du Roi & ceux d'Yolande, & de René de Lorraine, sans qu'ils eûssent pu s'accorder. Louis ne vouloit pas que l'Empereur prît connoissance de ce démêlé, & proposoit de demander des arbitres au Pape, ou à tout autre Prince dont les parties conviendroient

Le Roi ne négligeoit jamais les formalités de la Justice, moins pour s'y asservir que pour donner plus d'autenticité à ses prétentions. Il fit examiner par les

les plus habiles Jurisconsultes de Paris & de Metz le transport que la Reine Marguerite lui avoit fait de tous ses droits sur la Lorraine, afin de lui donner la meilleure forme que l'on pourroit, si l'on trouvoit quelque chose de défectueux dans ce qu'elle avoit fait. Il s'agissoit encore de savoir, si la demande devoit être faite au nom du Roi ou de la Reine Marguerite. On conclut que le Roi devoit intenter l'action en son nom, de peur que Marguerite venant à mourir, il ne fallût recommencer la procédure. 1481.

Louis proposa ensuite à son Conseil, de délibérer s'il n'étoit pas à propos qu'il changeât sa signature : il prétendoit que le Duc d'Autriche la contrefaisoit. L'avis du Conseil fut que le Roi ne devoit pas la changer, de peur d'allarmer ceux qui avoient des Lettres, des Traités, des Dons ou des Brevets, & qui craindroient qu'à l'avenir on ne révoquât ces titres en doute : d'ailleurs la nouvelle signature pouvoit être contrefaite comme la prémière, s'il étoit vrai que celle-ci l'eût été. On décida en même tems que le Roi ne signeroit rien en Finance ni autrement, qu'il ne le fît contre signer par un Sécretaire, sans quoi on n'y auroit nul égard; qu'on pourroit y ajouter un cachet fait exprès, & que les Sécretaires qui contre-signeroient auroient des gages, afin qu'ils ne prîssent rien pour les expéditions.

Il

1481. Il y avoit alors une dispute également sérieuse & frivole, qui étoit née dans les Ecoles, & qui faisoit beaucoup de bruit dans le Monde. C'étoit celle des *Nominaux* & des *Réalistes*. Ils étoient d'autant plus animés les uns contre les autres, qu'ils s'entendoient peu. Chacun croyoit ou vouloit faire croire que la Religion étoit intéressée dans la dispute, & offensée par ses adversaires. L'Evêque d'Avranches, Confesseur du Roi, étoit du parti des *Réalistes*, & leur procuroit une faveur dont ils abusoient contre les *Nominaux*. Ceux-ci, d'un autre côté, tiroient une espèce d'éclat de la persécution. Le Roi, qui à la persuasion de son Confesseur s'étoit d'abord déclaré pour les *Réalistes*, avoit fait clouer & enchaîner dans les bibliothèques les Livres des *Nominaux*; mais voyant qu'il n'avoit pu rétablir la paix par-là, il les fit déchaîner cette année. Cette dispute s'est évanouie comme plusieurs autres, qui finissent par être méprisées quand elles ne se sont soutenues que par la passion & l'ignorance.

Louis confirma cette année les privilèges & statuts de l'Université de Caen qu'il avoit fondée. Il transporta celle de Dole à Besançon, & accorda aux habitans de cette ville tous les privilèges de ceux de Paris, en considération de ce qu'ils s'étoient mis d'eux-mêmes sous sa protection.

Les Etats de Languedoc aiant accordé au

au Roi la somme de cent-quatre-vingt-huit-mille livres à condition que l'imposition seroit faite sur toutes personnes indifféremment, privilégiées ou non, ce Prince en exemta les Clercs vivans cléricalement, & les Nobles vivans noblement; c'est-à-dire, ceux qui étoient dans le service, ou qui par leur âge ou par leur mauvaise santé ne pourroient plus servir. Il ne regardoit pas comme nobles, ni même comme citoyens, ceux qui étoient inutiles à la Société. 1481.

Plus sa santé s'altéroit, plus il vouloit faire parler de lui; & comme si les affaires n'eussent pas suffi pour l'occuper, il imaginoit continuellement de nouveaux moyens d'attirer sur lui l'attention. Il partit de Tours au commencement de l'Été, & parcourut la Béauce; delà il se rendit en Normandie pour y visiter un camp de dix-mille hommes, qui s'étendoit depuis le pont de l'Arche jusqu'au pont St. Pierre. Les soldats étoient retranchés, & faisoient une garde aussi exacte que s'ils eussent été en présence de l'ennemi. Le Roi y fut sept jours, & vouloit, par la dépense de ce camp, juger combien lui couteroit une Armée pareille ou supérieure: il cherchoit à faire croire qu'il avoit de grands desseins, & qu'il étoit en état de les exécuter.

Louis étant revenu à Tours, alla avec la Reine faire sa prière au tombeau de St. Martin; il continua cette dévotion pen- 13. Juillet.

1481. pendant sept jours, & chaque jour il donnoit trente & un écus d'or: c'étoit son offrande ordinaire, lorsqu'il visitoit une Eglise, ou qu'il entendoit la messe avec la Reine. Le jour de l'Assomtion son offrande étoit de trois fois autant d'écus d'or qu'il avoit d'années.

Le desir qu'il avoit d'exercer son autorité, fit qu'il déposa le Procureur Général St. Romain, & donna sa place à Michel de Pons. Le crime de St. Romain étoit de lui avoir résisté dans l'affaire de la Pragmatique, & dans celles où son devoir & le bien de l'Etat étoient intéressés. Cependant St. Romain continua l'exercice de sa charge conjointement avec de Pons.

Le Roi ordonna en même tems par le conseil de Doyac Gouverneur d'Auvergne, que les Grands Jours * se tiendroient dans cette Province pour juger tous les procès de l'Auvergne, du Bourbonnois, du Nivernois, Forêt, Beaujolois, Lyonnois & de la Marche. Le dessein de Doyac étoit de se servir de ce prétexte pour venger les injures particulières qu'il prétendoit avoir reçues.

Doyac étoit un de ces hommes sur qui

* Les Grands Jours étoient des espèces d'Assises ou Diètes solemnelles qui se tenoient de tems en tems par une Commission du Roi dans les Provinces les plus éloignées des Parlemens. L'objet des Grands Jours étoit la recherche des abus qui pouvoient échapper à la connoissance des Parlemens.

qui la fortune éprouve la bizarrerie de ses caprices. Sorti de l'obscurité il se fit jour à force d'audace. Il entreprit de se signaler en attaquant les Officiers & la personne même du Duc de Bourbon. La naissance, la vertu & les services que ce Prince avoit rendus à l'Etat, ne purent le garantir de la calomnie; ou plutôt ce furent ces mêmes qualités respectables qui enhardirent la témérité de Doyac. Il avoit remarqué la jalousie du Roi contre tous les Grands, & que les importans services excitoient quelquefois plus ses soupçons que sa reconnoissance. Malgré toutes les intrigues de Doyac, le Duc de Bourbon fut absous des calomnies intentées contre lui; mais son ennemi, trop vil même pour mériter ce nom, ne fut pas puni. Il devint un des favoris du Roi: on a vu que ce Prince aimoit à se servir d'hommes tirés du néant qu'il pouvoit employer à son gré ou précipiter sans péril; de ces hommes qui sont les instrumens du caprice & de l'injustice, sur qui tombe la haine publique, & à laquelle on les sacrifie sans conséquence. 1481.

Doyac fut fait Gouverneur d'Auvergne, & devint le tyran de ceux qui auroient dû être ses maîtres. Le mépris qu'on avoit pour sa personne, l'emportoit souvent sur les égards dûs à sa place: son insolence lui attira des reproches qui auroient dû le faire entrer en lui-même, si ceux qui s'oublient une

fois

fois étoient capables de retour sur eux.

1481. Ne pouvant se faire ni estimer ni respecter, il entreprit de se faire craindre, & conseilla pour cet effet la tenue des Grands Jours. Ils s'ouvrirent à Mont-

1. Sept. ferrand: les Commissaires du Roi furent le Comte de Montpensier Prince du Sang, Matthieu de Nanterre *, deux Maîtres des Requêtes, plusieurs Conseillers, & Doyac.

Après la discussion de plusieurs affaires, il fut rendu un arrêt pour réparation des injures dites contre Doyac: mais l'honneur est déjà flétri lorsqu'il a besoin d'être réparé; Doyac n'en fut pas plus respecté, & fut beaucoup plus haï. Après la mort de Louis XI. s'étant trouvé complice du crime pour lequel le Dain fut pendu, il eut les oreilles coupées, fut fouetté à Paris, puis à Montferrand, lieu de sa naissance & théatre de son orgueil, afin que ceux qui avoient été victimes de son insolence, fûssent témoins de son opprobre. Il fut banni du Royaume. On ne lui fit peut-être grace de

* Mathieu de Nanterre, d'une ancienne famille qui avoit pris son nom du village de Nanterre, fut Prémier-Président du Parlement de Paris. En 1465. le Roi fit un échange de places entre deux hommes dignes de les occuper toutes. Il donna celle de Matthieu à Jean Dauvet Prémier-Président de Toulouse, & celle de Dauvet à Matthieu de Nanterre. Celui-ci fut depuis rapellé à Paris, & ne fit aucune difficulté de devenir Second-Président, persuadé que la dignité des places dépend de la vertu de ceux qui les remplissent.

de la vie, que pour laisser en lui un monument vivant d'infamie. Il trouva dans 1481.
la suite le moyen de rentrer dans ses biens, en considération de ce qu'il fit passer en Italie l'artillerie de Charles VIII.

L'affaire de René d'Alençon, Comte du Perche, fit encore plus d'éclat que les Grands Jours d'Auvergne. Ce Prince malheureux n'avoit d'autre crime que d'être fils d'un Père coupable. Il avoit été élevé auprès du Roi, & lui avoit toujours été attaché ; il l'avoit suivi dans la guerre du Bien public, quoique son Père favorisât sous main le parti contraire. Le Duc d'Alençon aiant passé depuis en Bretagne, le Comte du Perche ne prit aucune part à se révolte, & remit Alençon au Roi. Quoiqu'il n'eût jamais donné que des marques de fidélité, il fut compris dans les Lettres d'abolition accordées à son Père ; il s'en plaignit comme d'une chose injurieuse, sans prévoir qu'elle lui seroit même un jour préjudiciable.

Sous prétexte que les domestiques du Comte étoient tombés dans quelques fautes, on lui ôta ses pensions, on lui retint une partie des terres qu'on devoit lui rendre, & l'on affecta de le chagriner en toute occasion. Le Comte s'en plaignit hautement, & accusa Jean de Daillon Sieur du Lude de lui rendre de mauvais offices auprès du Roi.

Du Lude est représenté par Commi-

nes, par Gaguin & par les autres Historiens, comme un homme dont le cœur
1481. n'étoit pas droit, & dont l'esprit étoit léger. Uniquement livré à la fortune, il avoit souvent changé de parti, sans avoir jamais été attaché à aucun que par intérêt. Il ne rentra en grace auprès du Roi, que parce qu'il n'y a jamais eu de Prince qui pardonnât plus aisément, quoiqu'il ne punît pas toujours avec justice. On ignore quel motif du Lude avoit de desservir le Comte du Perche, à moins qu'il n'espérât quelque confiscation: quoi
10. Juill. qu'il en soit, il se chargea de l'arrêter, & le conduisit à Chinon.

Le Comte fut enfermé dans une cage de fer pendant trois mois, ne recevant à manger qu'à travers les barreaux. Le Chancelier Doriole, du Lude, Jean des Poteaux Président au Parlement de Bourgogne, Baudot Conseiller, & Falaiseau Lieutenant du Bailli de Touraine, furent commis pour lui faire son procès.

Le crime dont on accusoit le Comte du Perche, étoit d'avoir voulu se retirer en Bretagne. Il en convint, & répondit que la crainte de perdre la vie ou la liberté lui avoit inspiré ce dessein. Les Commissaires étant plutôt ses parties que ses juges, cherchoient à le trouver criminel. On arrêta Jean Bâtard d'Alençon, Jeanne d'Alençon sœur naturelle du Comte du Perche mariée au Sieur de Saint-Quentin, Jean Sahur, & Macé de la Bessière Officier du Comte.

On

On les interrogea tous pour trouver quelque charge contre lui. 1481.

Jeanne d'Alençon déposa que la Bessière lui avoit dit que si le Roi venoit à mourir, tous les Princes & Seigneurs se partageroient, & que le Comte du Perche s'uniroit au Duc d'Orléans & de Bretagne. La Bessière nia ce discours, & persista dans la négative, quoiqu'il fût apliqué à la question pour un crime aussi léger, que l'indice étoit foible. Sahur, loin de charger le Comte, dit qu'il l'avoit toujours entendu blâmer la rebellion du Duc de Bretagne.

Le Bâtard d'Alençon se déclara seul coupable par sa déposition. Il avoua qu'il avoit dit au Comte du Perche, que s'il tenoit le Roi seul dans une forêt il le poignarderoit; & que le Comte l'avoit fort blâmé de parler ainsi. Le Comte répondit qu'il ne se souvenoit point que le Bâtard eût tenu ce discours. Quoique la déposition de celui-ci fût absolument à la décharge du Comte, on cherchoit à tirer contre lui des indices de tout ce qui se disoit. Ce Prince remarquant l'artifice & la passion des Commissaires, reclama les droits de sa naissance & de la Pairie. Après avoir essuyé une longue suite de persécutions, il fut enfin remis entre les mains du Parlement.

Le procès fut alors instruit avec tout l'ordre & les formalités nécessaires. Le Parlement voulant punir le crime, ou sau-

sauver l'innocence, s'adressa au Roi sur
1481. ce que le Comte demandoit que la Cour fût garnie de Pairs. Le Roi déclara que par les Lettres d'abolition le Comte du Perche avoit renoncé à tous les privilèges de la Pairie, s'il tomboit dans quelque crime. Ainsi, en l'accusant injustement, on abusoit encore d'une abolition dont il n'avoit jamais eu besoin.

Le procès tira fort en longueur, & ne fut jugé que l'année suivante (22. Mars 1482.) Le Parlement ne voulant ni offenser le Roi, de peur qu'il ne nommât d'autres Juges, ni condamner un innocent, prononça *que le Comte du Perche aiant été pris & constitué prisonnier à bonne & juste cause pour les fautes & desobéissances par lui commises envers le Roi, lui requerera merci & pardon, & promettra & jurera solemnellement de bien & loyaument dorsenavant servir & obéir au Roi envers & contre tous; qu'il ne pourchassera directement ni indirectement rien qui soit contraire au Roi, ni à son Royaume, sous peine d'être privé de tous honneurs, privilèges & prérogatives quelcunques, & sous autres peines de droit, & de tout ce tenir & accomplir, baillera bonne sureté & caution au Roi, & tiendra prison jusqu'à plain accomplissement des choses dessus dites; & outre pour plus grande seureté mettra le Roi de par lui Gardes & Capitaines ès places & châteaux dont ledit René d'Alençon jouissoit au jour de son emprisonnement.*

Sur la prémière nouvelle qu'on avoit ar-

arrêté le Comte du Perche, parce qu'il vouloit se retirer en Bretagne, le Duc ne douta pas que le Roi ne l'attaquât bientôt. Il savoit que ce Prince étoit instruit du Traité fait avec le Duc d'Autriche, & du projet de mariage de la Princesse Anne avec le Prince de Galles. Dans cette circonstance il engagea Maximilien à signifier au Roi par un Héraut, qu'il ne pouvoit porter la guerre en Bretagne, sans enfreindre la trève. Il envoya en même tems Coetquen son Grand-Maître-d'hôtel, & Blanchet son Sécretaire, pour répondre au Roi sur toutes ses demandes. 1481. Octobre.

Les Ambassadeurs étoient chargés d'une Lettre, par laquelle le Duc de Bretagne reconnoissoit les droits du Roi, lui demandoit un délai de deux ans pour rendre l'hommage de Chantocé; le prioit de lui faire rendre de la vaisselle qui avoit été saisie au pont de Cé, & de lui accorder le Grenier à sel de Montfort, avec le passage franc pour son vin. Le discours de Coetquen ne fut que la répétition de la Lettre du Duc. Blanchet prit la parole sur les matières contentieuses, & demanda au Roi de nommer des Commissaires pour règler les limites des deux Etats, & reprimer les entreprises des Officiers de Justice de part & d'autre. 1. Déc.

Le Roi envoya les Ambassadeurs attendre sa réponse chez le Cardinal d'Albi. Deux heures après Picard Bailli de

 Rouen

1481. Rouen vint leur dire, de la part du Roi, qu'on avoit donné ordre de rendre au Duc de Bretagne sa vaisselle, quoiqu'elle eût été justement confisquée; & que Sa Majesté étant résolue à faire justice de ses sujets, s'attendoit que le Duc feroit la même chose des siens. Le Cardinal d'Albi se plaignit ensuite que le Duc de Bretagne eût accusé le Roi d'avoir traité avec le Bâtard de Bretagne, pour que celui-ci lui livrât la ville & le château de Nantes. Les Ambassadeurs niérent formellement ce fait. Coetquen aiant demandé à voir le Roi, on lui répondit que les affaires qui l'occupoient dans ce moment ne le permettoient pas.

Le lendemain Eslanville Maître-d'hôtel du Roi vint trouver les Ambassadeurs, & leur dit que Sa Majesté accordoit au Duc le Grenier à sel de Montfort, & le passage franc de son vin; & qu'à l'égard de l'hommage de Chantocé, le Roi envérroit un Procureur pour le recevoir. Coetquen insista encore pour qu'on lui permît de voir le Roi; & sur le refus qu'on lui fit, il partit aussitôt.

La santé du Roi s'altéroit sensiblement, & faisoit craindre pour ses jours; on prétendoit qu'il étoit sujet à l'épilepsie. Depuis une attaque violente qu'il avoit eue à Tours, pour laquelle Commines & du Bouchage l'avoient voué à Saint Claude, il faisoit chaque mois une offrande de cent-vingt écus d'or à cette Abbaye.

Ce

Ce Prince, toujours foible & languissant, n'osoit plus se faire voir en public; 1481.
ou lorsqu'il y étoit obligé, il affectoit d'être magnifiquement vétu, espérant cacher par-là son état. La crainte de la mort l'emportoit cependant sur celle de paroître malade; il ordonnoit des prières publiques pour sa santé, dans le tems que pour dissimuler sa maladie il faisoit des efforts de travail qui l'affoiblissoient de plus en plus.

Les dernières récoltes avoient été fort mauvaises par les pluies & les débordemens. La petite rivière de Bièvre s'étant enflée subitement, avoit détruit presque tout le fauxbourg Saint Marcel, & fait périr deux ou trois-mille personnes. Les ravages de la Loire n'avoient pas été moins terribles. Le Roi affranchit de tous impôts pour plusieurs années ceux qui avoient été les plus maltraités dans leurs biens; & craignant que la famine ne fût une suite de tant de malheurs, il défendit tout transport de blé & de vin hors du Royaume, fit ouvrir tous les Greniers, & garnir les Marchés.

Louis vit enfin mourir le dernier Prince de la seconde Maison d'Anjou, dans 11. Déc.
la personne de Charles Comte de Provence. Des trois branches qu'avoient formées trois frères du Roi Charles V. il ne restoit plus que le Comte de Nevers fort âgé, & n'aiant que des filles. Charles Comte de Provence étoit fils

 de

de Charles Comte du Maine, frère de
1481. la feue Reine-Mère du Roi. On le nomma d'abord Comte de Guise, ensuite Duc de Calabre, & enfin Comte de Provence. N'aiant point d'enfans, il voulut assurer le repos de cette Province,
10. Déc. en l'unissant à la Couronne par son testament. Il institua Louis XI. son héritier universel, & après lui les Rois ses successeurs, supliant Sa Majesté de traiter avec bonté ses sujets de Provence, & de leur conserver leurs loix & privilèges. Il fit plusieurs legs à Louis d'Anjou son frère naturel, & laissa la Vicomté de Martigues à François de Luxembourg son cousin germain. Il fut enterré dans l'Eglise métropolitaine d'Aix, à laquelle il laissa deux-mille écus d'or.

Louis fut si promtement averti de la mort du Comte de Provence, que huit jours après Palamède de Fourbin fut nommé pour prendre possession de ce Comté, avec les pouvoirs les plus étendus, tels que Louis les donnoit quand il desiroit une promte expédition. Le Duc de Lorraine crut pouvoir profiter de ce moment pour soulever plusieurs mécontens dans la Province, mais la vigilance de Fourbin dissipa bientôt ce parti. François de Luxembourg étoit, dit-on, du complot; mais voulant écarter tous les soupçons, il remit la Vicomté de Martigues que Charles lui avoit léguée; le Roi la donna aussitôt à Fourbin. Cette terre est retournée depuis à la Maison de Luxembourg.

Louis

Louis ne s'arrêtant guères qu'aux projets solides, & dont l'exécution étoit 1481.
sure, ne songea point à faire valoir les droits que Charles lui laissoit sur les Royaumes de Naples & de Sicile. Convaincu que les guerres éloignées sont toujours funestes à un Etat, & qu'un Royaume ne doit s'acroître que de proche en proche, il ne vouloit prendre de part aux affaires d'Italie, qu'autant qu'elles intéressoient sa gloire & ses alliés.

Tous les Etats d'Italie étoient divisés & armés les uns contre les autres, lorsque la crainte du Turc les obligea de songer à leur défense contre leur ennemi commun. La terreur qu'inspiroient les armes Ottomanes, les victoires de Mahomet II. & la prise d'Otrante mettoient toute l'Italie en danger, si la mort n'eût arrêté les desseins de ce Conquérant. Alphonse, fils du Roi de Naples, entreprit alors de chasser les Turcs d'Italie, & forma le siège d'Otrante. L'entreprise étoit hardie, la place étoit défendue par cinq-mille Janissaires accoutumés à vaincre: le siège fut long & terrible; l'attaque & la défense étoient également vives, les sorties fréquentes & meurtrières. Le Bacha Achmet tenta 30. Sept.
toutes sortes de moyens pour secourir Otrante. Alphonse y perdit l'élite de son Infanterie, mais il se rendit enfin maître de la place. Il n'y restoit plus que deux-mille Janissaires, qui se sauvérent, n'osant se fier à la capitulation a-

près les cruautés qu'ils avoient commi-
1481. ses: l'Italie, la France, toute la Chré-
28. Août. tienté prit part à cet heureux succès.

Alphonse, Roi de Pourtugal, mourut cette année au château de Cintra. Après avoir été la terreur des Maures en Afrique, il éprouva toutes les disgraces de la guerre en Europe. Ses malheurs aiant succédé à la prospérité, lui en furent plus sensibles, & abrégérent ses jours.

Louis XI. acheva cette année l'arrangement des Postes. Nous avons dit qu'il s'en étoit déjà servi à l'occasion d'une maladie du Dauphin, & pour les affaires d'Etat; il permit enfin aux particuliers de jouir d'un établissement si utile.

Fin du neuvième Livre.



HIS-



HISTOIRE DE LOUIS XI.

LIVRE DIXIEME.



UELQUES efforts que fît Louis XI. pour écarter l'idée de la mort toujours présente, il s'en occupoit quelquefois vivement, comme s'il eût voulu se familiariser avec cette image. Il fit marché à mille écus d'or pour son tombeau avec Conrard de Coulogne Orfèvre, & Laurent Wrin Fondeur. Il en fixa lui-même la forme, les dimensions & les ornemens. Il vouloit qu'on fît sa figure ressemblante, en rectifiant néanmoins sur ses anciens portraits, les traits que la maladie avoit altérés.

1482. Pâques le 7. d'Avril.

24. Janv.

Tout marquoit ses inquiétudes sur l'état de sa conscience. Il ordonna qu'on fît des informations pour savoir si l'on n'a-

n'avoit point abusé des commissions qu'il
1482. avoit données. Il envoya au Parlement le serment qu'il avoit fait à son Sacre, & il y joignit cette Lettre.

Nos amés & féaux, nous vous envoyons le double des sermens qu'à notre avènement à la Couronne, nous avons faits; & pour ce que nous desirons les entretenir, & faire justice à un chacun, nous vous prions & néanmoins mandons très-expressément que de votre part y entendiez & vaquiez tellement, que par votre faute aucune plainte n'en puisse avenir, ni à nous charge de conscience.

Le respect que le Parlement devoit au Roi, n'empêchoit pas qu'il ne lui résistât avec beaucoup de liberté. Ce Prince aiant fait publier un Edit au sujet du Blé, sans en parler au Parlement, non seulement il y eut des remontrances, mais le Parlement défendit d'y avoir égard. Le Roi aiant donné le Comté de Ligny à l'Amiral de Bourbon, le Parlement n'enrégistra ce don qu'après plusieurs Lettres de jussion. Cependant le Comté de Ligny n'étoit point du domaine, le Roi en avoit déjà disposé une fois en faveur de la Tremouille.

Le Parlement fit encore cette année un Acte, qui sans interesser le Roi, n'étoit pas moins singulier. Il avoit condamné en 1479 Rochechouard Evêque de Saintes, à une amende aplicable à l'Hôtel-Dieu, aux Chartreux, & à des Couvens. Le Prélat ne se mettant pas en devoir de payer, malgré les plaintes

de

de ceux qui devoient profiter de l'amende, fut mis en prison sur les conclusions du Procureur-Général, & n'en sortit qu'après avoir satisfait à l'Arrêt. 1482.

Louis, redoutable à ses ennemis, respecté de toute l'Europe, étoit esclave de son Médecin. Jaques Coittier, natif de Poligny en Franche-Comté, & prémier Médecin de Louis XI. étoit l'homme le plus avide & le plus insolent. Fièr de son art, ou plutôt du besoin que le Roi croyoit en avoir, il étoit devenu son tyran, & ne lui parloit qu'avec une arrogance dure & scandaleuse. Il abusoit de l'ascendant qu'il avoit sur son Maître pour en obtenir tout, moins en demandant qu'en lui ordonnant avec empire, & le menaçant de l'abandonner. *Je sçai bien*, lui disoit-il, *qu'un matin vous m'envoyerez, comme vous faites d'autres : mais je jure Dieu que vous ne vivrez point huit jours après.*

Louis, regardant Coittier comme l'arbitre de ses jours, n'osoit ni le refuser ni lui repliquer. Il lui faisoit payer par mois dix-mille écus de gages fixes, sans compter les gratifications extraordinaires. Il est porté sur les comptes des Trésoriers de l'Epargne, que Coittier reçut en moins de huit mois quatre-vingt-dix-huit-mille écus. Le Roi lui donna les Seigneuries de Rouvré près de Dijon, de Saint-Jean-de-Laune, de Brussay dans la Vicomté d'Aussone, de Saint Germain-en-Laye, de Triel, la Concierge-

rie du Palais & toutes les dépendances.
1482. Il fut fait Vice-Préſident, & enſuite Prémier-Préſident de la Chambre des Comptes, malgré les remontrances de cette Cour. Il recevoit chaque jour de nouveaux dons, monumens de ſon avidité & de la foibleſſe de ſon Maître. Après la mort du Roi, Coittier fut recherché pour les ſommes immenſes qu'il avoit reçues; mais il ſe tira d'affaire en payant une taxe de cinquante-mille écus, & vécut tranquilement avec le reſte.

Les affaires dont le Roi étoit accablé, ſes inquiétudes perſonnelles, ne l'empêchoient pas de porter toujours ſon attention au-dehors. Après la mort de la Ducheſſe de Savoye ſa ſœur, il prit un ſoin particulier du jeune Duc Philbert. Il avoit mis auprès de ce Prince la Chambre, Gentilhomme Piémontois, qu'il connoiſſoit pour homme ferme, & capable de s'oppoſer aux entrepriſes des Oncles de Philbert. La fermeté de la Chambre dégénéra en orgueil. Il remplit la Savoye de troubles, & tenoit en quelque façon ſon Maître priſonnier.

Le Roi s'étant convaincu de la juſtice des plaintes qu'on faiſoit contre la Chambre, chargea Philippe de Savoye
Février. de l'arrêter. Philippe ſe ſaiſit de la Chambre, le mit priſonnier, & conduiſit le Duc Philbert à Grenoble. Commines & Hocheberg Maréchal de Bourgogne, Oncle de Philbert par ſa femme Marie de Savoye, vinrent le recevoir, & l'amenérent

nèrent à Lyon, où il mourut deux mois
après âgé de dix-sept ans, n'aiant méri- 1482.
té d'autre titre que celui de *Chasseur*. 22. Avril.
Charles son frère lui succéda. Comme
il n'étoit pas majeur, son Oncle Philippe
prétendoit à la tutelle; mais on la
lui refusa, parce qu'il étoit le successeur
immédiat de son neveu; on l'obligea même
à sortir de Savoye.

Pendant que ces choses se passoient, Louis partit pour accomplir un vœu que Commines & du Bouchage avoient fait pour lui à Saint Claude. L'accomplissement de ce vœu ne servit qu'à altérer sa santé, qui en étoit l'objet. Sa prémière offrande à Saint Claude fut de quinze-cens écus d'or, la seconde de cinq-cens
écus, & il donna quatre-mille livres de 20. Avril.
rente pour la fondation d'une Messe. Il seroit trop long de rapporter toutes les fondations qu'il fit. Chaque Eglise avoit part à ses dons. L'Abbaïe de Celles Diocèse de Poitiers fut, dit-on, une de celles qui eurent le plus de part à ses dons. St. Adrien, dont les reliques sont dans une Eglise de Flandre, alors du Diocèse de Cambray, aujourd'hui de Malines, étoit fort révéré de Louis. Il fit présent de 22000^{tt}. *parisis* à cette Eglise en 1482*. La plus grande partie des domaines y fut employée; & s'il eût encore vécu quelques années, les revenus du

Roi

* D. Montfaucon dit que Louis XI. essayoit de toutes les Nôtre-Dames.

Royaume auroient passé dans les mains
1482. des Gens d'Eglise. Les offrandes de cette année montent à quarante-neuf-mille livres par le compte seul de Bidaut Général des Finances, desorte qu'on ne doit pas être étonné si le Parlement s'opposa à tant d'aliénations.

La façon dont Louis XI. avoit vécu, pouvoit bien lui donner des remords; mais la maladie les rendoit extrêmes, & lui faisoit quelquefois porter les scrupules trop loin. Il se repentoit d'avoir retenu si longtems en prison le Cardinal Balue & l'Evêque de Verdun. S'il eût encore été en état de juger en Prince, il se seroit reproché de n'en avoir pas fait un exemple plus sévère. Cependant il envoya demander une absolution au Pape; on peut croire qu'elle ne fut pas refusée. Sixte IV. aiant besoin de la
Mai. protection de la France contre Ferdinand Roi de Naples, s'apliqua à lever les scrupules de Louis. Il commit plusieurs Prélats pour lui donner l'absolution, lui envoya une permission de manger de la viande en tout tems, lui conseilla de ne songer qu'à sa santé, & lui fit dire qu'il venoit d'accorder des indulgences à ceux qui visiteroient les Eglises pour demander à Dieu le rétablissement de sa santé; qu'il regardoit le Dauphin comme devant un jour être le soutien de la Religion; qu'il desiroit le faire Gonfalonnier de l'Eglise; & qu'il lui envoyoit une épée bénite,

afin

afin qu'il tînt la première qu'il porteroit, de la main du Vicaire de Jésus-Christ. 1482.

Après tant de bénédictions, le Pape se plaignoit des entreprises du Roi de Naples contre le Saint Siège. Il disoit que Ferdinand s'étoit déclaré son ennemi; qu'il avoit à sa solde un Corps de Turcs avec lesquels il faisoit des courses jusqu'aux portes de Rome; mais que si le Roi vouloit faire valoir ses droits sur le Royaume de Naples, il seroit soutenu par toutes les forces de l'Etat Ecclésiastique; que s'il refusoit de prendre ce parti, il pouvoit du moins obliger Ferdinand à quiter les armes, ou s'il continuoit de faire la guerre au Saint Siège, que le Roi devoit s'en déclarer le défenseur. Le Pape ajoutoit que Ferdinand s'étoit ligué avec les Florentins, le Duc de Ferrare, & Ludovic Sforce Oncle du jeune Duc de Milan; que celui-ci avoit fait mettre en prison la Duchesse douairière, afin d'attenter sur la vie de son neveu.

Le Pape n'oublioit rien pour animer le Roi contre Ferdinand & ses Alliés, mais il faisoit en même tems une chose qui n'étoit pas adroite. Quoiqu'il n'ignorât pas le ressentiment du Roi contre le Cardinal Balue, il entreprenoit son apologie, & lui donnoit des éloges, comme au sujet le plus fidèle que le Roi eût jamais eu. Balue, qui auroit dû rougir de ses crimes, & ne pas triompher de sa grace, eut l'insolence de faire de-

mander au Roi une recommandation pour le Pape.

1482. Peu de tems après Sixte envoya Remond Pérauld, connu depuis sous le nom de Cardinal de Gurce auprès du Roi en qualité de Nonce : ses instructions contenoient exactement tout ce que le Pape avoit déjà dit aux Ambassadeurs de France. Le Nonce étoit encore chargé de porter au Roi des plaintes contre l'Archevêque de Strigonie, & d'en demander justice. Ce Prélat étoit celui qui avoit parlé avec tant d'insolence à Rome aux Ambassadeurs de France dans l'affaire des Médicis. Il s'étoit depuis brouillé avec le Pape, s'étoit retiré à Bâle, où prenant de lui-même le Chapeau de Cardinal, il avoit publié un manifeste rempli d'invectives contre Sixte, le traitant de simoniaque, d'homicide & d'hérétique. Il le sommoit de comparoître au Concile qu'il prétendoit assembler de son autorité privée, & lui déclaroit que ce Concile assemblé au nom du Saint-Esprit, ne se separeroit point qu'il n'eût remédié aux maux de l'Eglise, & aux mœurs de la Cour de Rome.

Le Pape vouloit faire croire que ce Prélat ne s'étoit porté à de tels excès, que parce qu'il avoit été mis en prison pour avoir manqué de respect au Roi dans la personne de ses Ambassadeurs; que depuis il avoit prêché plusieurs erreurs, & que le Roi pouvoit & devoit le faire arrêter. Il n'étoit pas difficile de

de voir que l'intérêt du Roi avoit peu de part au ressentiment du Pape; mais 1482.
Sixte croyoit qu'il étoit facile d'abuser de la foiblesse de ce Prince pour tout ce qui paroissoit avoir raport à l'Eglise ou à ses Ministres. Comme l'entreprise du Prélat n'étoit qu'une extravagance, on la méprisa; c'étoit tout ce qu'elle méritoit.

Le Roi abattu, mourant, & n'osant presque plus se faire voir à ses sujets, étoit l'arbitre de tous les Princes. La Duchesse de Milan, que Ludovic Sforce surnommé *le Maure*, son beau-frère, avoit fait mettre en prison, afin de s'emparer du Gouvernement, trouva moyen de faire passer en France un homme avec titre d'Ambassadeur, pour reclamer la protection du Roi. Ludovic cherchant à pénétrer les dispositions de ce Prince, lui envoya dans le même tems des Ambassadeurs, sous prétexte de proposer pour Charles Duc de Savoye, la Princesse de Milan qui avoit été destinée à Philbert.

Le Roi ne voulant pas se laisser voir aux Ministres de Ludovic, chargea le Chancelier, & Hallé Avocat-Général, de leur dire qu'étant informé des mauvais desseins de leur Maître, il vouloit qu'on lui envoyât le frère du Duc de Milan pour sureté de la vie de l'ainé, & que Ludovic rompît toute alliance avec le Roi de Naples. Les Ambassadeurs parurent acquiescer à tout ce que le Roi exi-

exigeoit; mais celui de la Duchesse de-
1482. mandoit de plus, que le Roi envoyât à Milan quelque personne de marque pour assister à tous les Conseils.

Le Roi auroit été assez tranquile avec ses voisins, s'il eût pu compter sur la trève faite avec le Duc d'Autriche: malgré la foi des Traités, il y avoit toujours des partis qui couroient de part & d'autre.

Tandis que Louis & Maximilien signoient des trèves & se faisoient la guerre, la face des affaires changea par la mort de Marie Duchesse d'Autriche. Cette Princesse étant à Bruges où elle chassoit au vol, tomba de cheval, se blessa, & mourut de sa chute trois semaines après *. Maximilien en fut d'autant plus affligé, qu'il n'avoit aucune
27. Mars. considération par lui-même. Ceux de Gand lui disputérent la tutelle de ses enfans, & firent savoir au Roi qu'ils desiroient la paix, & vouloient la sceller par le mariage du Dauphin & de Mademoiselle de Bourgogne; qu'il ne falloit pas perdre cette occasion, parce que le Roi d'Angleterre proposoit à Maximilien de faire alliance avec lui, & de renoncer à toute autre; que si le Roi refusoit la paix à ce prix, les Flamands s'uniroient aux Anglois contre lui. La mort de la Du-

chesse

* On prétendoit qu'une fausse pudeur l'aiant empêchée de dire où elle s'étoit blessée, elle étoit morte de la gangrène.

cheſſe de Bourgogne arriva pendant le voyage du Roi à S. Claude. Les Gantois lui envoyérent auſſitôt leurs Députés, mais ce Prince ne ſe déclara pas d'abord ouvertement. Soit qu'il voulût ménager Edouard avec qui il avoit pris des engagemens pour le mariage du Dauphin, ſoit qu'il ne fût pas encore abſolument déterminé lui-même, il ſe contenta de négocier ſecrettement. 1482.

Pour connoître plus parfaitement la diſpoſition des eſprits, il envoya des émiſſaires, dans pluſieurs villes de Flandre, & particuliérement vers les Gantois, qui avoient entre leurs mains le Prince & la Princeſſe de Bourgogne. Juin. Louis eut tout lieu d'être ſatisfait, & ne penſa plus qu'à conclure le Traité qu'on lui propoſoit, & à mettre Maximilien hors d'état de traverſer ſes deſſeins. Il réſolut de ſe rendre maître de la ville d'Aire. Il étoit sûr que les Flamands ne s'y oppoſeroient pas, parce qu'ils ſavoient que le Duc ne ſe détermineroit à la paix & au mariage de la Princeſſe Marguerite ſa fille, que lorſqu'il y ſeroit contraint par la force des armes. Louis pratiqua des intelligences dans la ville par le moyen d'un nommé Gireſme, homme adroit, & propre à conduire une intrigue. On fit offrir à Cohem, qui commandoit dans Aire, une ſomme de trente-mille écus & une Compagnie de cent lances. Cohem accepta le parti; mais afin de couvrir le complot, les Maré-

chaux

chaux des Querdes & de Gié assiégèrent
1482. la place, & la battirent si vigoureuse-
21. Juillet. ment pendant huit jours, que Cohem ne parut se rendre qu'à la force.

Le Pays de Liège fut dans ce même tems là le théatre d'une sanglante révolution. Guillaume de la Marck, surnommé *la Barbe* ou le *Sanglier d'Ardenne*, avoit été élevé & comblé de biens par Louis de Bourbon Evêque de Liège. La Marck, naturellement féroce, sans reconnoissance pour les bienfaits, & enorgueilli par la faveur, se porta à toutes sortes de violences, devint le tyran de la Maison de son Maître, & tua presque à ses yeux un de ses principaux Officiers. L'Evêque fut enfin obligé de bannir la Marck de ses Etats. Celui-ci se réfugia en France, & fit entendre au Roi que s'il vouloit lui donner un Corps de troupes, il assureroit un passage libre aux François par le Pays de Liège, toutes les fois qu'ils voudroient entrer dans le Brabant. Louis accepta la proposition, & fournit une Compagnie de cent lances & trente mille écus. La Marck, trouvant par-tout des bienfaiteurs, & toujours ingrat, ne fut pas longtems sans mécontenter le Roi, & fut obligé de
Août. sortir de France. Il repassa dans le Pays de Liège avec une partie de sa troupe. Il enrôla tous les mécontens, & se trouva à la tête d'environ quinze cens hommes, gens à peu près du caractère de leur chef, & qui, pour se distinguer, portoient tous un habit

habit rouge, & une hure de sanglier brodée sur la manche. Il s'avança vers Liège, & 1482.
trouva moyen de gagner Rouslar & Pavillon, Magistrats de cette ville. L'Evêque sortit à la tête de vingt-mille hommes contre les rebelles; mais étant entré dans un défilé, ses troupes se retirérent en arrière, soit qu'elles fûssent gagnées par les deux traîtres, ou que ces bourgeois timides n'osâssent s'engager contre des soldats accoutumés à combattre. La Mark parut à l'instant devant l'Evêque: *Louis de Bourbon*, lui dit-il, *j'ai recherché votre amitié, & vous me l'avez refusée.* En même tems il lui fendit la tête, le fit dépouiller & jetter dans la Meuse. La Marck entra tout de suite dans Liège, se rendit maître de presque tout le Pays, mettant à feu & à sang tout ce qui refusoit de se soumettre, & força les Chanoines d'élire son fils pour Evêque.

Cette élection forcée fut bientôt déclarée nulle. Deux ans après, la Marck fut livré à Maximilien, & eut la tête tranchée à Utrecht.

Les dernières récoltes avoient été si mauvaises en France, que malgré toute l'attention du Gouvernement, le Peuple souffrit beaucoup de la famine; les maladies contagieuses qui en sont la suite ordinaire, s'étendirent sur tous les états. Les personnes les plus qualifiées qui moururent cette année, furent Jeanne de France, sœur du Roi, femme de Jean Duc de Bourbon; le Prémier-Président

Jean

1482. Jean Boullanger, Charles de Gaucourt Lieutenant de Roi de Paris, Nicolas Bataille habile Jurisconsulte, Martin Magistri homme de basse naissance mais d'un mérite illustre. Il mourut encore une grande quantité de personnes de marque; mais la mortalité tomba principalement sur le Peuple, cette partie des sujets qui fait encore plus la force que l'ornement d'un Etat.

La place de Prémier-Président vacante par la mort de Jean Boullanger, fut donnée à Jaques de la Vacquerie, né sujet de la Maison de Bourgogne. On prétend que la Vacquerie aiant reçu quelque tems après des Edits qu'il croyoit contraires au bien de l'Etat, vint à la tête du Parlement trouver le Roi, & lui dit: *Sire, nous venons remettre nos charges entre vos mains, & souffrir tout ce qu'il vous plaira, plutôt que d'offenser nos consciences.* On ajoute que le Roi, plus touché des remontrances qu'offensé de la démarche du Parlement, révoqua ou adoucit les Edits: ce fait ne paroit pas bien prouvé.

Le Roi voyant que son terme n'étoit pas éloigné, alla voir le Dauphin à Amboise, & lui donna par écrit une instruction, qui fut ensuite enrégistrée au Parlement *. Il lui représenta les obligations qu'ils avoient l'un & l'autre

* Par Lettres du 22. Septembre, enrégistrées le 14. Novembre.

tre à Dieu ; lui fit sentir les devoirs qu'exigeoit le titre de Roi Très-Chrétien, prenant l'exemple des vertus dans ses prédécesseurs, & celui des fautes dans sa propre conduite. Il lui montra combien tout dérangement étoit à craindre dans le Gouvernement, & le tort qu'il avoit eu d'éloigner les Officiers qui avoient servi son Père dans les tems les plus difficiles de la Monarchie. Il l'exhorta à ne pas faire la même faute, & lui recommanda de prendre conseil des Princes de son sang, & de ses grands Officiers; de conserver tous ceux qu'il trouveroit en place, & qui auroient dignement & utilement servi; de n'en déposer aucun qui n'eût prévariqué, & qui n'en fût convaincu en Justice. 1482.

Le Roi ordonna au Dauphin de se retirer en particulier, pour réfléchir sur ce qu'il venoit de lire & d'entendre; puis il le fit rapeller, & le fit jurer que s'il succédoit à la Couronne, il observeroit tout ce qui venoit de lui être recommandé.

Le Roi fit venir ensuite le Duc d'Orléans, âgé alors de vingt ans, & lui fit promettre d'exécuter fidèlement ce qui seroit règlé pour la tutelle du jeune Roi, & le gouvernement de l'Etat. Le Duc d'Orléans jura tout ce que le Roi voulut, & en passa même Acte; mais à peine Louis fut-il mort, que le Duc viola tous ses sermens.

Louis se recommandoit continuellement

ment aux prières des plus vertueux per-
1482. sonnages du Royaume. Hélie de Bourdeille étoit de ce nombre; sa piété plus que ses lumières l'avoit fait choisir, n'étant que Cordelier, pour être Evêque de Périgueux; il passa de-là à l'Archevêché de Tours, & fut un des prémiers Commissaires nommés pour travailler au procès de l'Abbé de Saint Jean d'Angely, afin que l'idée qu'on avoit de la vertu de ce Prélat, écartât tout soupçon contre le jugement qui seroit rendu.

Louis aiant prié Bourdeille de demander à Dieu le rétablissement de sa santé, ce Prélat ne se borna pas aux prières, & voulut s'ingérer de donner des conseils à ce Prince, en réveillant ses scrupules au-lieu de les calmer. Il lui représenta qu'il avoit trop maltraité le Cardinal Balue & l'Evêque de Verdun; il joignit une liste des Prélats qui prétendoient avoir sujet de se plaindre du Roi, tels que celui de Laon fils du Connétable; celui de Castres frère du Duc de Nemours; ceux de Séez, de St. Flour & de Coutances, qui étant parens de ses ennemis, ou aiant été liés avec eux, ne dévoient pas trop se plaindre d'être suspects. Le Roi fut offensé de la liberté du bon Archevêque, & lui fit écrire par le Chancelier qu'il se méloit de trop de choses, qu'il ne voyoit pas les conséquences de ce qu'il disoit; qu'il lui avoit demandé des prières, & non pas des conseils; & qu'il défioit qui que ce fût

de

de blâmer sa conduite à l'égard des Evêques mécontens. Le Roi prenant alors tout avec plus de vivacité que jamais, donna ordre au Chancelier de citer tous ces Prélats, & d'examiner leurs prétendus griefs. Ils furent en effet cités, mais cette affaire ne fut pas suivie : il y a grande apparence que ces Evêques n'oférent partager l'indiscrétion de Bourdeille, ni entrer en jugement avec leur Maître. 1482.

Le Chancelier alla trouver l'Archevêque de Tours, & lui représenta que la Religion ne le dispensoit pas du respect qu'il devoit au Roi ; qu'il avoit passé les bornes de son devoir de sujet, & qu'en reprenant les Princes, on n'y pouvoit apporter trop d'égards, non seulement par le respect qui leur est dû, mais afin qu'ils reçûssent les conseils assez favorablement pour en profiter.

Le Chancelier écrivit au Roi que l'Archevêque de Tours étoit fâché de lui avoir déplû ; qu'il n'avoit jamais oublié, & n'oublieroit jamais ce qu'il lui devoit comme Sujet & comme Archevêque ; qu'il ne cessoit de prier & de faire prier pour la conservation de Sa Majesté. Qu'au surplus ce Prélat étoit très abattu d'une longue maladie, & qu'aussitôt qu'il seroit rétabli il lui rendroit compte de sa conduite Cette Lettre calma l'esprit du Roi. Je ne trouve aucune Pièce qui prouve ce que disent Messieurs de Sainte Marthe, savoir, que le temporel de l'Archevêque fut saisi. Ce-

1482. Cependant le Pape, d'autant plus attentif à ses intérêts que le Roi paroissant négliger les siens, ne refusoit rien à l'Eglise, fit de vives instances pour obtenir les Comtés de Valentinois & Diois. Mais comme il y avoit tout à craindre de la foiblesse d'un Prince tourmenté de scrupules, & qui ne cherchoit à les dissiper que par des prodigalités envers l'Eglise, le Chancelier chargea Hallé, Archevêque de Narbonne, ci-devant Avocat-Général, bon Prélat & bon Citoyen, de tenir le Roi en garde contre les sollicitations du Pape.

Dans ce même tems les Commissaires du Roi & ceux du Duc de Bretagne étoient assemblés à Angers, pour terminer les différends qui étoient entre les Officiers de Justice de leurs Maîtres. Les Députés du Duc faisant un grand étalage des entreprises des Officiers Royaux, les Commissaires du Roi répondirent, qu'avant d'examiner ces griefs, il falloit convenir des limites; & qu'avant d'entrer dans ces contestations, qui demandoient beaucoup de tems, le Roi avoit des sujets de plainte dont il prétendoit une promte réparation, & qui n'avoient besoin d'aucun éclaircissement: Telles étoient les desobéissances aux Arrêts du Parlement: Que Chauvin Chancelier de Bretagne étoit actuellement dans les prisons du Duc, quoiqu'il eût apellé à la Justice du Roi, & que ce Prince eût reçu l'apel, & ordonné de met-

mettre Chauvin en liberté, ou de l'envoyer à la Conciergerie de Paris avec les informations; que le Duc donnoit retraite aux malfaiteurs, & particulièrement aux Faux-sauniers, ce qui portoit un grand préjudice aux Gabelles du Roi. Les conférences s'étant passées en disputes de part & d'autre sans rien conclure, les Commissaires se séparérent après être convenus de se rassembler au mois de Décembre pour le règlement des limites. 1482.

De tout tems la France a été l'arbitre de ses Voisins, & l'asile des Princes malheureux. Gem ou Zizime, second fils de Mahomet II. prétendoit avoir plus de droit au trône que Bajazet son ainé, parce que celui-ci étoit né du vivant d'Amurat leur Aieul, dans le tems que Mahomet étoit Sujet & non pas Empereur; au lieu que Zizime étoit né depuis que Mahomet avoit succédé au trône.

L'amour des Peuples appuyoit la prétention de Zizime; mais le Bacha Achmet, Général des Troupes Ottomanes, se déclara pour Bajazet, s'empara de Constantinople, s'avança au-devant de Zizime jusqu'en Bithynie, & lui livra bataille. Zizime l'aiant perdue, se retira chez le Soudan d'Egypte. Il fut ensuite obligé de se réfugier chez le Roi de Caramanie, d'où il passa à Rhodes, & de-là en France. Il y demeura sans voir le Roi, du moins on n'en trouve aucune preuve dans les comptes de sa

Maison, qui portent jusqu'à la moindre
1482. dépense faite pour les Ambassadeurs ou Princes étrangers. D'ailleurs le Roi mourant & défiguré, ne se laissoit plus voir. Il croyoit ne pouvoir conserver son autorité qu'en gouvernant du fond de sa retraite, se dérobant à tous les yeux, & ne se laissant voir qu'à ceux dont le service lui étoit absolument nécessaire. Le chagrin qui le dévoroit, & la crainte de perdre son autorité, ne servoient qu'à rendre plus durs les ordres qu'il donnoit, comme on le voit par une Lettre qu'il écrivit au Chancelier sur un sujet peu important.

Chancelier, vous avez refusé de sceller les Lettres de mon Maître-d'hôtel Boutilas;... dépêchez-le sur votre vie. C'est à un Edit
24. Déc. de cette année qu'on doit rapporter la forme du Collège des Sécretaires du Roi, telle à peu près qu'elle est aujourd'hui. Cette Compagnie étoit établie depuis longtems. Les Rois précédens lui avoient accordé de grands privilèges. Louis XI. ne prenoit pas toujours dans ce Corps ceux dont il se servoit pour écrire ou contre-signer les Lettres patentes & autres Expéditions; il en employoit souvent d'autres. Après la guerre du Bien public, il cassa ceux qu'il avoit créés de-nouveau, confirma les privilèges des anciens, marqua leurs fonctions, leur donna de nouveaux privilèges dont ils jouissent encore aujourd'hui, & fixa leur nombre à cinquante-

neuf,

neuf, dont le Roi seroit le soixantième & le chef. Cet Edit fut enrégistré l'année suivante, & fait encore loi pour tout ce qui concerne cette Compagnie. 1482.

Les Emissaires que Louis entretenoit en Flandre, ne cessoient de lui mander que les Peuples de ces Provinces desiroient la paix, qu'ils vouloient la sceller par le mariage du Dauphin & de Mademoiselle de Bourgogne; mais que si on refusoit ce parti, il étoit à craindre qu'ils ne se liguâssent avec les Anglois. L'empressement des Flamands pour cette alliance étoit si marqué, que le Gouverneur d'Arras aiant envoyé un Trompette à leur camp sous Alost, les troupes ne demandérent des nouvelles que du Dauphin, & marquérent une extrême envie de le voir.

Louis ne prenant jamais tant de précautions que dans les choses qu'il desiroit le plus, envoya Guerin son Maître-d'hôtel, pour s'assurer encore des dispositions des Gantois: il commença ensuite à négocier secrettement avec Maximilien, & bientôt après il nomma pour ses Plénipotentiaires Crevecœur Sieur des Querdes, Olivier de Couermain Lieutenant de Roi d'Arras, le Prémier-Président de la Vacquerie, & Jean Guerin.

Maximilien nomma de sa part Dauffay Maître des Requêtes de son Hôtel, Gort-Rolland Pensionnaire de Bruxelles, Jaques de Steenwerper, Gossuin

1482. Abbé d'Affleghem, l'Abbé d'Aumont, de Berghes Seigneur de Walhain, Bouvrie, Lannoy, Baudouin de Molenbais, de Goy Seigneur d'Auxy, & plusieurs autres.

Ces Ministres assemblés à Arras, convinrent de presque tous les articles du mariage entre le Dauphin & la Princesse Marguerite. Les plus grandes difficultés furent sur la manière dont les Comtés de Bourgogne & d'Artois, & les autres Etats dont le Roi étoit déjà en possession, devoient lui être cédés. Le Roi prétendoit que ces Provinces lui appartenoient de plein droit; Maximilien & les Etats ne vouloient les abandonner que comme partage & dot de la Princesse. Les Plénipotentiaires de France demandoient les villes de Lille, Douay & Orchies, qui n'avoient été données par Charles V. à Philippe Duc de Bourgogne, qu'à la charge de réversion à la Couronne faute d'hoirs mâles; & le cas étoit arrivé. Quoique le droit du Roi fût incontestable, les Flamands ne pouvoient consentir à lui rendre des places qui les mettoient au milieu de leur Pays. Les Plénipotentiaires remarquant que les Flamands ne se relâcheroient jamais sur cet article, ne voulurent pas rompre la négociation, & firent comprendre au Roi qu'il ne perdroit jamais son droit, qu'il pourroit le faire valoir en tems & lieu; & que les Provinces qu'on lui cédoit, non seulement lui serviroient de nan-

nantissement pour ces trois places, mais le mettroient encore en état de s'en emparer un jour. 1482.

Louis se laissa persuader, envoya les pouvoirs les plus amples pour lever le reste des difficultés, & la paix fut signée *. 14. Déc.

Le Roi écrivit aussitôt à tous les Gouverneurs, Baillis & Sénéchaux, de faire rassembler les Etats de leurs Gouvernemens pour ratifier le mariage du Dauphin avec Marguerite d'Autriche. On n'attendit pas même que le Traité fût signé pour demander les scellés que les Flamands exigeoient †. Il envoya la Grange Bailli d'Auxonne vers le Duc de Bourbon & le Comte de Nevers, pour avoir leurs scellés conformes au modèle dont la Grange étoit porteur. 23. Déc.

Ces Princes firent leurs remontrances sur une clause du Traité, par laquelle le Roi, en cas de contravention de sa part, les relevoit du serment de fidélité. Ils alléguoient que les loix de l'Etat qui les attachoient au Roi, étoient hors de son pou-

* Je ne rapporte point ce Traité, parce que le mariage n'aiant pas eu d'effet, il fut annullé. Ceux qui voudront, le trouveront à la suite des *Mémoires* de Commines donnés par Godefroy, *Tome V. p.* 272.

† Le Traité portoit que les Princes du Sang, les Pairs, l'Université de Paris, les principales Villes, Cités & Communautés du Royaume, les Prélats & Nobles des Comtés d'Artois & de Bourgogne, s'engageroient par leurs scellés d'entretenir ce Traité dans tous ses points & articles.

1482. pouvoir. Le Comte de Nevers faisoit de sa part d'autres difficultés, & prétendoit avoir des droits incontestables sur le Brabant *, qui l'empêchoient de ratifier ce Traité purement & simplement: c'est pourquoi il fit prier le Roi de ne pas trouver mauvais qu'il eût ajouté dans son scellé, qu'il aprouvoit le Traité sans préjudice de ses droits.

Le Duc d'Autriche & les Etats de Brabant nommérent pour leurs Ambassadeurs les Abbés de Saint Bertin & de Saint Pierre de Gand, Jean de Berghes Seigneur de Walhain, Lannoy, Goy, de la Moire, Rym, Pinnock, d'Auffay & Mergolles.

1483. Pâques le 30. Mars. Ils se rendirent d'abord à Paris, & furent reçus par l'Evêque de Marseille & les Officiers de la ville. Le lendemain ils assistérent au *Te Deum* dans l'Eglise de Notre-Dame, & dinérent à l'Hôtel-de-ville. 24. Janv. Le soir le Cardinal de Bourbon leur donna une fête magnifique, suivie d'une comédie du goût de ce tems-là, c'est-à-dire, une *Moralité* ou *Sotie.* Ils partirent le jour suivant pour se rendre à Tours auprès du Roi.

Dès leur prémière audience ils priérent Sa Majesté de vouloir bien autoriser le Dauphin à jurer le Traité de paix, de leur remettre les scellés & suretés qu'on

* Le Comte de Nevers, comme descendant de Philippe le Hardi, avoit des droits sur la succession de cette Maison, & particuliérement sur le Brabant, que Philippe le Bon avoit usurpé sur lui.

qu'on avoit promis pour l'accomplissement du Traité, de promettre que les 1483.
Pays donnés pour la dot de la Princesse, seroient gouvernés suivant leurs loix & usages ; que la ville d'Arras reprendroit son ancien gouvernement, & que tous les anciens habitans qu'on en avoit fait sortir, pourroient y retourner, exercer leurs professions, & rentrer dans leurs biens. Les Ambassadeurs priérent encore le Roi de retirer ses troupes, afin que le Duc d'Autriche en fît autant de son côté ; de rapeller tous les François qui étoient au service de la Marck, & d'aider à chasser ce rebelle du Pays de Liège ; de rétablir Françoise & Marie de Luxembourg, petites-filles du Connétable, dans les biens de leur Maison ; de faire rendre à Philippe de Croy le Comté de Porcien ; de rendre la liberté aux prisonniers, ou de les mettre à rançon.

Les Ambassadeurs firent de nouvelles instances pour obtenir que le Duc de Bretagne fût compris dans le Traité ; après quoi ils se rendirent à Amboise pour saluer le Dauphin, & lui faire jurer tous les articles, & spécialement celui qui concernoit son mariage avec la Princesse Marguerite, & la conservation des privilèges & coutumes des Pays qui lui étoient cédés.

Le Sire de Beaujeu étoit auprès du Dauphin, dont le Roi l'avoit nommé Tuteur & Curateur, voulant qu'il en exerçât les fonctions de son vivant. Per-

sonne n'étoit plus capable ni plus digne
1483. de cet emploi que Beaujeu. Ferme, desintéressé, prudent, il ne cherchoit pas dans les conseils qu'il demandoit une aprobation de son sentiment. Comme il n'avoit pas la présomtion de se croire instruit des choses qu'il n'avoit pas aprises, il écrivit à du Bouchage de lui envoyer quelque Homme de robe habile, versé dans les matières dont il s'agissoit, capable de dresser les *Actes nécessaires*, & d'examiner tant ceux que le Dauphin seroit obligé de signer, que ceux que les Ambassadeurs donneroient.

Le Dauphin, autorisé par le Roi, jura en présence des Ambassadeurs sur l'Hostie, sur la vraie Croix & sur les Evangiles, de garder tous les articles du Traité de paix & de mariage. Les Ambassadeurs étant retournés auprès du Roi, ce
22. Janv. Prince ratifia le Traité; & par un Acte du même jour renonça à toutes prétentions sur les biens cédés au Dauphin. Il congédia ensuite les Ambassadeurs, & leur fit présent de trente-mille écus
9. Fév. d'or, & de cinq-cens-soixante marcs d'argent.

Picard Bailli de Rouen les accompagna jusqu'à Paris, & présenta au Parlement une Lettre close du Roi, pour faire enrégistrer le Traité de paix. Michel de Pons Procureur-Général, Gannay & le Maître Avocats-Généraux, étant informés de l'Acte par lequel le Roi renonçoit à toutes ses prétentions sur les biens

biens cédés par le Traité de paix, firent leur protestation, déclarant que la lecture qui en alloit être faite ne pourroit préjudicier aux droits du Roi & de sa Couronne, & demandérent que leur opposition fût enrégistrée, afin de soutenir en tems & lieu les droits du Roi; ce qui ne se pouvoit faire présentement, attendu le desir que Sa Majesté avoit de voir toutes ces affaires finies. Le Parlement aiant reçu cette protestation, on lut la Lettre du Roi, par laquelle il lui adressoit le Traité & les Actes faits en conséquence. 1483.

Le lendemain le Traité de paix fut publié, mais avant de l'enrégistrer, on donna à Dauffay, qui en étoit le porteur, le choix de ces deux clauses, *Le Procureur-Général présent, & ne s'y opposant point*, ou *le Procureur-Général présent, & de son consentement*. Dauffay choisit la derniére, & l'enrégistrement fut fait. Le Parlement dit ensuite aux Ambassadeurs, que *le Traité ne liant pas moins le Duc & les Etats de Flandre, que le Roi, le Dauphin & leurs Etats, il étoit bon que la Cour fût dépositaire de la ratification du Duc*. Dauffay répondit que *ce qu'on demandoit étoit raisonnable*.

Les Ambassadeurs étant partis pour retourner en Flandre, le Roi ordonna une procession de Paris à Saint Denis en action de graces pour la paix, & pour demander la conservation du Roi, de la Reine, & du Dauphin. On voit par les 18. Fév.

délibérations prises sur cette procession, que le Parlement étoit alors composé de cent personnes.

1483. Quelques jours après le Roi envoya des Ambassadeurs vers le Duc d'Autriche, pour être présens au serment qu'il fit, pareil à celui de Sa Majesté, de garder & observer fidèlement le Traité de paix & d'alliance.

Louis XI. accablé de maux, occupé des plus grandes affaires, *portoit* encore son attention sur les autres Etats de l'Europe.

Les troubles de Navarre avoient commencé en 1441. à la mort de Blanche. Cette Reine, renversant par son testament ce qui avoit été règlé par son contrat de mariage, voulut que Jean son mari jouît sa vie durant de ses Etats au préjudice de ses enfans. La mort du Roi Jean, ni celle de sa fille Eléonore, ne rétablirent pas le calme dans la Navarre. Elle fut toujours divisée par des factions. Le règne de François Phœbus, qui succéda à son Aieule Eléonore, fut très court. Ce Prince, fils de Gaston Phœbus & de Magdelaine de France, mourut au commencement de cette année, âgé de quinze-ans : il nomma par son testament sa sœur Catherine pour son unique héritière.

Le Roi se déclara protecteur de Catherine sa petite-nièce, & s'opposa aux desseins des Comtes de Lerins & de Beaumont, qui auroient voulu unir la Navar-

Navarre à l'Arragon & à la Castille que Ferdinand possédoit déjà. 1483.

Le Vicomte de Narbonne, appuyé par le Cardinal de Foix, & par les Ducs d'Orléans & de Bretagne, prit le titre de Roi de Navarre, & crut mettre Ferdinand & Isabelle dans ses intérêts, en leur représentant que Louis ne soutenoit Catherine que pour perpétuer son autorité dans la Navarre : mais Ferdinand prit le parti de Catherine, dans l'espérance de la marier au Prince Jean son fils. Louis XI. & Magdelaine sa sœur, s'y opposérent. Les légitimes héritiers de ce Royaume en seroient encore possesseurs, si Louis XII. avoit eu l'habileté de Louis XI.

Cependant tout se préparoit pour le mariage du Dauphin. Edouard Roi d'Angleterre conçut tant de dépit d'avoir été trompé par Louis XI. & de voir que la France alloit encore se fortifier par l'union des Provinces que la Princesse Marguerite apportoit en mariage, qu'il en mourut de chagrin. D'autres prétendent qu'il mourut d'apoplexie après un grand excès de vin; on soupçonna aussi qu'il avoit été empoisonné par son frère Richard Duc de Glocester. Les crimes que Glocester avoit déjà commis, & ceux qu'il a faits depuis, rendent ces soupçons assez vraisemblables. Tous les pas qu'il fit vers le trône, furent autant de forfaits. Il avoit été le principal auteur de la mort du Duc de Cla-

 rence

rence son frère. Après la mort d'E-
1483. douard, il se défit de tous ceux qui avoient été attachés à ce Prince. Il remplit le Parlement de ses créatures, fit casser le mariage du feu Roi, & déclarer illégitimes les enfans qui en étoient nés; peu de tems après il les fit mourir. L'Angleterre, jalouse de sa liberté contre ses Rois, & soumise aux tyrans, vit commettre tous ces crimes sans s'ébranler.

Louis ne parut pas prendre le moindre intérêt à la mort d'Edouard: mais il ne voulut point faire d'alliance avec l'Usurpateur, quoiqu'on trouve dans Rymer quelques projets de Traités qui ne furent point conclus.

Louis ne pouvoit mieux se venger des Anglois, qu'en les abandonnant à leurs factions ordinaires. Il n'avoit pas la même indifférence sur l'Italie. Les divers Etats qui la composent, étoient tous armés les uns contre les autres. Leurs intérêts changeoient à chaque instant, & leur fureur étoit toujours la même. Un parti devenoit tout-à-coup l'ennemi déclaré de celui dont il étoit allié le jour précédent. Sixte IV. après avoir été uni avec Ferdinand Roi de Naples, vit l'Etat Ecclésiastique ravagé par Alphonse Duc de Calabre, fils de Ferdinand. Les Vénitiens envoyérent au secours du Pape Robert Malateste, à la tête de quinze cens chevaux. Celui-ci battit le Duc de Calabre, & entra triomphant dans Rome. Le Pape ne conçut que de la ja-

lobsse du service que les Vénitiens venoient de lui rendre; il trouva qu'ils devenoient trop puissans, & ne chercha plus qu'à les traverser. 1483.

Louis envoya Listenay & Monjeu, Gentilshommes Bourguignons, pour pacifier les troubles d'Italie, & particulièrement ceux qui étoient entre la République de Venise & le Duc de Milan. L'Evêque de Lombez retourna quelque tems après en Espagne, pour terminer l'affaire du Roussillon. Mai.

Le Roi, craint & respecté de toutes parts, décidoit du destin de plusieurs Etats, tandis qu'enfermé dans le château du Plessis-les-Tours, il étoit en proie aux soupçons & aux horreurs d'une mort prochaine. Il voyoit d'un côté la mort s'avancer à pas lents vers lui, de l'autre il redoutoit mille trahisons. Il fit mettre autour de son château un treillis de fer armé de pointes, & fit semer dix-huit-mille chausses-trapes dans les fossés; quatre-cens archers faisoient le guet, & quarante veilloient toujours les armes à la main, & tiroient sur ceux qui osoient aprocher. On fouilloit exactement tous ceux qui étoient obligés d'entrer dans le château. Le Dauphin étoit tour à tour l'objet de la tendresse & des soupçons de son Père. Il fit composer pour son instruction le *Rosier des Guerres*, rempli des maximes les plus sages du Gouvernement. Quelquefois il craignoit que ce jeune Prince ne fût impatient de régner,

ou que les mécontentes n'abusassent de
1483. son nom : il regardoit alors son fils comme son plus cruel ennemi. Il changeoit tous les jours de domestiques ; & n'osant avouer ses frayeurs, il disoit que la Nature se plaît dans le changement. La crainte de perdre son autorité, faisoit qu'il ne l'exerçoit plus qu'au gré de ses caprices. Chaque jour il déposoit d'anciens Officiers pour en élever de nouveaux. Pour occuper *continuellement* l'attention des Etrangers, il faisoit venir de tous les Pays, des chevaux, des chiens, & toutes sortes d'animaux rares, & ne daignoit pas les regarder quand ils étoient arrivés. Il se montroit magnifiquement vêtu sur une galerie en dehors du château, & *disparoissoit* dans l'instant, de peur qu'on n'eût le tems d'appercevoir l'altération de ses traits. La défiance & la crainte étoient pour lui des bourreaux continuels. Plus tourmenté par ses soupçons que rassuré par les supplices qu'il ordonnoit, il eût été trop heureux d'être délivré par la mort même de toutes les horreurs qu'elle lui inspiroit. Dans le tems qu'il prenoit les précautions les plus cruelles contre les hommes, il cherchoit pour appaiser le Ciel, tous les moyens imaginés par la crainte ; il se recommandoit aux prières, il faisoit venir des reliques de tous côtés. Quoiqu'il s'occupât toujours d'affaires politiques, ce n'étoit plus avec les Ministres des Princes qu'il conféroit, c'étoit avec des Moi-

Moines superstitieux ou intéressés. Un certain Jaques Rosat Cordelier arriva de 1483.
Lombardie avec sept ou huit autres de même espèce, & fut reçu du Roi avec distinction. Des Chanoines de Cologne vinrent pour s'assurer des revenus que ce Prince avoit donnés à leur Eglise, en l'honneur des trois Rois dont les reliques lui avoient été vantées. Le Doyen d'Aix-la-Chapelle lui en apporta, & un Marchand lui vendit une petite image d'argent cent-soixante livres *.

La crainte de la mort étant devenue le principe de toutes les actions de Louis XI. il demandoit de toutes parts des remèdes ou des prières. Esclave de son Médecin, chargé de reliques, il prodiguoit les biens aux Gens d'Eglise. Il fit des dons considérables à l'Abbaïe de Saint Denis; il accorda à celle de Saint Germain la Foire franche qui subsiste aujourd'hui. Sans nous arrêter au détail des dépenses que ce Prince faisoit en dévotions, il suffit de dire qu'elles augmentoient chaque jour avec ses infirmités.

Bajazet Second, Empereur des Turcs, espérant profiter de la foiblesse de Louis, lui envoya un Ambassadeur avec la liste de toutes les reliques qui étoient à Con-

* Quand Louis XI. prenoit une ville, il s'assuroit d'abord des reliques, & les faisoit transférer ailleurs. Aiant pris Roye en 1476, il y trouva les reliques de St. Florent, qu'il fit transférer en Anjou, ce qui après sa mort causa un procès. Voy. Baillet 22. Septembre.

stantinople, & les lui offrit, s'il vouloit seu-
1483. lement retenir Zizime en France, & l'empêcher de repasser dans l'Orient. Louis rejetta les propositions de Bajazet, & ne voulut pas violer l'hospitalité dans la personne d'un Prince malheureux. L'Ambassadeur Turc, après avoir longtems attendu en Provence, s'en retourna sans avoir pu même obtenir une audience.

Louis étoit bien éloigné de traiter avec les Infidèles. Il attendoit avec impatience l'arrivée de Matortille, plus connu sous le nom de François de Paule.

François, natif de Paule, ville de Calabre, se consacra à Dieu dès son enfance. Né avec un esprit droit & un cœur pur, il méprisa toutes les Sciences Humaines, & ne s'occupa que de celle du Ciel. Sa retraite n'empêcha pas que la sainteté de sa vie ne fût bientôt répandue en Italie & en France. Louis desira aussitôt de le voir, espérant obtenir par ses prières le rétablissement de sa santé. Il fit prier le Pape & le Roi de Naples d'envoyer ce saint homme en France, & lui fit bâtir une maison dans son parc. Il envoyoit continuellement des Couriers pour hâter l'arrivée du *saint homme*; c'est ainsi qu'il est nommé dans les Comptes de la Maison du Roi.

Aussitôt qu'il l'apperçut, il courut au-devant de lui, & se jetta à ses piés, en le supliant de lui prolonger la vie. François le releva, & lui remontra avec humilité

milité que nos jours sont dans la main de Dieu ; mais il s'attacha en même tems à le consoler & à le disposer à la mort. Louis avoit de fréquens entretiens avec lui, & paroissoit ensuite plus tranquile : on vit alors à la Cour la dévotion humble & sincère, & la solide piété respectée. 1483.

Dans le tems que la crainte de la mort sembloit avoir égaré l'esprit de Louis XI il l'eut toujours sain & présent dans les affaires. Sur les plaintes qu'il reçut que Palamèdes de Fourbin abusoit de son autorité en Provence, il lui interdit toutes les fonctions de sa place, & chargea Baudricourt d'informer de sa conduite. Baudricourt s'acquita de sa commission avec autant d'intégrité que d'intelligence. Il fit les informations les plus exactes ; & sur le compte qu'il rendit au Roi, que Fourbin avoit fidèlement rempli ses devoirs, & que les plaintes qu'on faisoit contre lui n'étoient que l'effet de la jalousie & de la malignité qu'excitent les grandes places, mais qui achèvent l'éloge de ceux qui les remplissent, Fourbin fut rétabli avec plus d'autorité qu'auparavant.

Louis, toujours occupé du Gouvernement, ôta la charge de Chancelier à Doriole, pour en revêtir Guillaume de Rochefort, qui avoit passé du service de Bourgogne à celui de France.

Doriole étant Maire de la Rochelle, avoit été plusieurs fois député vers Charles

les VII. Il s'attacha à la Cour, & fut
1483. successivement Maître des Comptes, Général des Finances, & Ambassadeur. Il s'acquita si bien de toutes les commissions qui lui furent données, que le Roi l'honora de la dignité de Chancelier. Il avoit une parfaite connoissance des loix du Royaume & des droits du Roi. Personne ne fut plus laborieux, mais le grand âge ne lui permettoit plus de travailler avec la même exactitude. *Louis* croyoit que les prémières places devoient être la récompense des services actuels: & quoiqu'il fût content de ceux que lui avoit rendus Doriole, il lui ôta sa charge, & lui donna celle de Prémier-Président de la Chambre des Comptes, comme étant plus tranquile.

Le Sire de Beaujeu & Anne de France sa femme furent chargés d'aller chercher Marguerite d'Autriche. Anne prétendit avoir droit de délivrer des prisonniers en faisant sa prémière entrée à Paris: mais le Parlement s'y opposa, & soutint que ce droit n'appartenoit qu'au Roi, à la Reine & au Dauphin, & non pas aux autres Enfans de France.

Les Seigneur & Dame de Beaujeu s'étant rendus à Hesdin, remirent aux Députés de Maximilien les scellés des Princes & des Villes du Royaume, & reçurent ceux des Seigneurs & Villes des Pays-Bas.

19. Mai. Marguerite d'Autriche fut remise entre

tre les mains des Sire & Dame de Beau- 1483.
jeu, par Catherine de Clèves, par les Seigneurs de Ravestein, de Vers & de Ligne, l'Abbé de Saint Bertin, & le Chancelier de Brabant.

Ravestein voulant, avant de quiter la Princesse, qu'elle excerçât les droits & les privilèges qu'elle prétendoit comme Dauphine & comme Comtesse d'Artois, lorsqu'elle fit son entrée à Béthune, donna au nom de cette Princesse une rémission à Ogier & à Bernard de l'Aoust frère, surnommés d'Auron, prisonniers à Béthune pour avoir tué quatre hommes. Le Juge du lieu ne vouloit pas avoir égard à ces Lettres de grace; mais le Dauphin étant parvenu à la Couronne, les confirma.

Marguerite fit son entrée à Paris au 2. Juin.
milieu des acclamations du Peuple. Le Parlement alla en corps la recevoir au-delà des portes de la ville; & Beaujeu donna des Lettres de maîtrise de plusieurs métiers au nom de cette Princesse, en vertu du droit de joyeux avènement. Marguerite se rendit ensuite à Amboise.

Les fiançailles se firent avec toute la 23. Juin.
magnificence possible. Les principales villes du Royaume y envoyérent des Députés, qui furent défrayés eux & leur suite aux dépens du Roi. Le Sire de Beaujeu, le Comte de Dunois, St. Pierre Grand-Sénéchal de Normandie, le Sire d'Albert, Guy Pot, Comte de St. Pol, Gouverneur de Touraine, firent les honneurs

1483. neurs de cette fête, plus marquée par la magnificence que par la joie publique, puisqu'on faisoit en même tems des prières pour la santé du Roi qui étoit sans ressource.

C'étoit tous les jours quelqu'imagination singulière. Le Pape envoya un Bref, par lequel il permettoit au Roi de se faire oindre une seconde fois de la sainte Ampoule. Bientôt après, Grimaldi Maître-d'hôtel du Pape arriva avec beaucoup de reliques. Le Peuple de Rome avoit pensé se soulever, en aprenant qu'il alloit être privé d'un pareil trésor; on en fit des remontrances fort sérieuses au Pape, qui fut obligé de s'excuser sur les obligations que le Saint Siège avoit aux Rois de France.

Les aproches de la mort détachent ordinairement les hommes du reste du monde, pour les raprocher d'eux-mêmes, tout leur devient alors étranger; mais Louis ne cessa jamais de règner, ni de s'occuper du Gouvernement. Toute sa personne sembloit éteinte, le Roi seul subsistoit encore. Dans ses derniers momens il renouvella l'alliance avec la Hanse Teutonique. Il entroit dans les moindres détails de la Police, & punit sévèrement les Boulangers qui avoient fait une cabale pour renchérir le pain.

Le Lundi, 25 d'Août, Louis tomba dans une telle foiblesse qu'on le crut mort; Briçonnet, qui étoit auprès de lui, l'écrivit dans le moment à Paris. Le bruit de

de la mort du Roi se répandit par-tout: chacun en étoit persuadé, & n'osoit encore le dire hautement. Cependant le Chancelier de Rochefort alla au Parlement pour l'exhorter à maintenir le Peuple dans l'obéissance, & partit pour se rendre auprès du Roi. Ce Prince revint de sa foiblesse, mais il se sentit si abattu, qu'il jugea lui-même que sa fin étoit proche. Il chargea le Sire de Beaujeu d'aller trouver le Roi à Amboise; c'est ainsi qu'il nomma toujours le Dauphin depuis l'attaque violente qu'il venoit d'essuyer. Il lui envoya les sceaux par le Chancelier, avec une partie de sa Garde, sa Venerie & sa Fauconnerie. Il disoit à tous ceux qui le venoient voir, d'aller trouver le Roi, & leur recommandoit d'être fidèles à leur nouveau Maître. Il ajoutoit ordinairement quelques maximes de Gouvernement, qu'il les prioit de raporter au Dauphin. 1483.

Depuis qu'il fut revenu de sa foiblesse, il eut toute sa connoissance, & parla jusqu'au dernier instant. Cette tranquilité fit croire à ceux qui étoient auprès de lui, qu'il pouvoit se flater sur son état. Roli son Confesseur crut qu'il étoit de son devoir de le détromper, & de lui déclarer qu'il ne devoit plus songer qu'à son salut.

La difficulté étoit de le lui annoncer. Ce Prince avoit souvent dit que si on le voyoit absolument en péril, on se gardât bien de lui prononcer *le cruel mot de*

1483. *la mort*, & qu'il suffisoit qu'on le lui fît entendre en disant *Parlez peu.* On n'eut point alors tous ces égards. Olivier le Dain se chargea de la commission, & lui dit en présence de François de Paule & du prémier Médecin Coittier : *Sire, il faut que nous nous acquitions, n'ayez plus d'espérance en ce saint homme, ni en autre chose; car sûrement il est fait de vous, & pour ce pensez à votre conscience, car il n'y a nul remède.* Le Roi, sans paroître effrayé, répondit simplement: *J'ai espérance que Dieu m'aidera, car par avanture je ne suis pas si malade comme vous pensez.* Il commença cependant à penser plus sérieusement que jamais à ses derniers arrangemens. Toujours occupé du Dauphin & de l'Etat, il récommanda que des Querdes demeurât au moins pendant six mois auprès du jeune Roi; qu'on ne songeât plus à Calais, ni à aucune autre entreprise qui pût r'allumer la guerre dans le Royaume, qui avoit besoin de cinq ou six ans de paix. Il ajouta que ce qui auroit été fort avantageux, s'il eût vécu, devenoit très dangereux après sa mort; que par cette raison il ne falloit point inquiéter le Duc de Bretagne. Il parla ensuite du Comte de St. Pol & du Duc de Nemours qu'il avoit fait mourir, & témoigna qu'il n'y en avoit qu'un dont il se repentît; on prétend que c'étoit le Duc de Nemours, auquel cas Louis ne devoit avoir de scrupule que sur la forme. Nemours étoit très crimi-

nel:

nel: mais il fut jugé par des Commissaires; & ceux qui n'avoient pas conclu à la mort, furent disgraciés. 1483.

Le Roi, après avoir fait ses dernières dispositions, demanda & reçut les Sacremens avec résignation & fermeté, répondant à toutes les prières. Il ordonna sa sépulture, & nomma ceux qui devoient accompagner son corps. Dans ses derniers momens, il ne cessoit de répéter: *Notre-Dame* * *d'Embrun, ma bonne Maîtresse, aidez-moi. Misericordias Domini in æternum cantabo.* Il dit que par la dévotion qu'il avoit à la Vierge, il espéroit qu'il ne mourroit que le Samedi: circonstance qui fut remarquée, parce qu'elle se trouva justifiée par l'évènement. Louis XI. mourut en effet le Samedi 30. d'Août sur les sept heures du soir, âgé de soixante ans & près de deux mois: huit jours après il fut inhumé à Cléry.

La nouvelle de la mort des Princes célèbres se répand ordinairement d'avance; & lorsquelle est sure, plusieurs n'osent la croire; on en doute quelque tems; on craint de se rendre suspect, en manifestant l'impression dont on est affecté; on attend en silence le jugement du

* Les Ste. Marthe disent *T. 1. du Gall. Christ.* que Louis XI. voulut être prémier Chanoine de l'Eglise d'Embrun, & qu'il obtint à cet effet une Bulle de Sixte IV. La Bulle est pour l'Eglise de Cléri, & porte que Louis XI. & ses Successeurs pourront porter aumusse, surplis & chappe, & précéder le Doyen.

du Public. Voilà précisément ce qui ar-
1483. riva aux prémières nouvelles de la mort de Louis : mais lorsqu'elle fut confirmée, la consternation devint générale ; on ne savoit encore si l'on devoit regretter ou s'aplaudir, espérer ou craindre ; ceux-mêmes qui croyoient être délivrés d'un Maître absolu & terrible, ne pouvoient se dissimuler qu'ils avoient aussi perdu un Défenseur.

Telle fut la fin de *Louis XI.* Prince qui sera toujours célèbre dans notre Histoire, aimé du Peuple, haï des Grands, redouté de ses Ennemis, & respecté de toute l'Europe.

Louis créa deux Parlemens ; celui de Bordeaux en 1462, & celui de Dijon le 18. Mars 1455. Il ordonna par son testament que le Sire & la Dame de Beaujeu auroient la tutèle de Charles VIII. Ils répondirent si dignement à la confiance du Roi, que les Etats du Royaume assemblés à Tours (en 1484) leur firent des remercîmens, leur confirmérent la tutèle, & malgré les cabales du Duc d'Orléans, leur donnérent la principale autorité dans le Gouvernement. Les Etats n'agissoient plus alors par crainte ou par foiblesse ; ce fut si peu par égard pour la mémoire de Louis XI. qu'on proposa de rétablir toutes les autres choses dans le même état où elles étoient sous Charles VII. Louis XI. n'aiant jamais eu de confiance en la Reine, l'avoit toujours éloignée des affaires, & ne la

la voyoit que pour avoir des enfans. Il ordonna en mourant qu'elle restât comme releguée dans le château de Loches. 1483.
La Dame de Beaujeu auroit peut-être été fort embarrassée entre le respect qu'elle devoit à sa Mère, & l'obéissance qu'elle devoit au Roi son Père ; mais la Reine mourut peu de mois après le Roi, digne des regrets de la Cour, si la vertu y étoit regretée.

Il ne me reste plus qu'à raporter plusieurs traits de la vie privée de Louis XI. que l'ordre & la liaison des faits ne m'ont pas permis d'insérer dans le corps de son Histoire.

Ce Prince est le prémier de nos Rois qui ait introduit, ou du moins fort étendu l'usage de manger publiquement avec ses sujets: une de ses plus grandes dépenses étoit pour sa table. Ses Favoris étoient ordinairement habillés comme lui, & habituellement admis à sa table & à son lit. Ce dernier usage s'est longtems conservé en France, même parmi nos Rois. Le meilleur accueil qu'on pût faire à son hôte, étoit de le faire coucher avec soi.

Louis XI. toujours avide de s'instruire, invitoit à sa table les Etrangers dont il espéroit tirer quelques connoissances utiles ; il y recevoit même des Marchands, qui lui donnoient des lumières sur le Commerce, & se servoit de la liberté du repas pour les engager à parler avec confiance. Un Marchand nommé

Maître Jean, séduit par les bontés du Roi qui le faisoit souvent manger avec lui, s'avisa de lui demander des Lettres de Noblesse. Ce Prince les lui accorda; mais lorsque ce nouveau Noble parut devant lui, il affecta de ne le pas regarder. Maître Jean surpris de ne pas trouver le même accueil, s'en plaignit. *Allez, Mr. le Gentilhomme*, lui dit le Roi, *quand je vous faisois asseoir à ma table, je vous regardois comme le prémier de votre condition: mais aujourd'hui que vous en êtes le dernier, je ferois injure aux autres, si je vous faisois la même faveur.* Louis XI. vouloit honorer tous ceux qui se distinguoient dans leur état, & qu'ils aprissent à n'en pas rougir, quand ils l'honoroient eux-mêmes.

Il alloit quelquefois de maison en maison diner & souper chez les Bourgeois. Il s'informoit de leurs affaires, se mêloit de leurs mariages, & vouloit être parrain de leurs enfans. Il s'étoit fait inscrire dans les Confrairies des Artisans mêmes, & disoit à ceux qui lui reprochoient de ne pas garder assez sa dignité: *Quand orgueil chemine devant, honte & dommage suivent de bien près.*

Les réponses vives lui plaisoient beaucoup. Il entra un jour dans sa cuisine, & demanda à un jeune garçon qui tournoit la broche, qui il étoit. Cet enfant, qui ne connoissoit pas le Roi, lui répondit qu'il s'apelloit Bernyer, que son poste n'étoit pas bien élevé, & que ce-

pen-

pendant il gagnoit autant que le Roi. *Eh, que gagne le Roi?* reprit Louis. *Ses dépens*, repliqua l'enfant, *qu'il tient de Dieu, comme je les tiens du Roi.* Louis retira Berruyer de la cuisine, & l'attacha à la chambre, où il fit depuis une grande fortune.

Louis ne trouvoit pas mauvais qu'on lui fît des plaisanteries. Brezé lui disoit quelquefois par une équivoque du goût de ces tems-là, *Que son cheval étoit le plus fort qu'il y eût au monde, puisqu'il portoit le Roi & son Conseil.*

Louis aiant un jour rencontré l'Evêque de Chartres monté sur un cheval richement caparaçonné, *Les Evêques*, lui dit-il, *n'alloient pas ainsi autrefois. Non, Sire*, répondit l'Evêque, *du tems des Rois Pasteurs.* Cette réponse plut au Roi.

Philippe de Crevecœur, Seigneur des Querdes, en fit une plus hardie. Il avoit passé du service de Bourgogne à celui de France. Comme il avoit reçu des sommes considérables pour exécuter plusieurs entreprises, le Roi aiant exigé qu'il lui rendît compte de l'emploi de cet argent, des Querdes mit tant de différens articles, que la dépense surpassoit la recette. Louis ne trouvant pas le compte exact, vouloit examiner & discuter chaque article. Des Querdes, ennuyé d'une recherche si scrupuleuse, lui dit: *Sire, j'ai acquis pour cet argent les Villes d'Aire, d'Arras, de Saint Omer, Béthune, Bergue, Dunkerque, Graveli-*

nes, & quantité d'autres: s'il plaît à V. M. de me les rendre, je lui rendrai tout ce que j'ai reçu. Le Roi comprenant que des Querdes avoit prétendu se payer un peu par lui-même de ses services, lui répondit: *Par la Pâque Dieu, Maréchal, il vaut mieux laisser le monstier où il est.*

Il aimoit à s'expliquer par des traits concis. Edouard IV. Roi d'Angleterre, aiant fait arrêter son frère le Duc de Clarence, accusé d'entretenir des intelligences avec la Duchesse douairière de Bourgogne, envoya consulter Louis XI. sur le parti qu'il devoit prendre. Louis donna pour réponse ce vers de Lucain,

Tolle moras, semper nocuit differre paratum.

Edouard fit aussitôt mourir son frère.

Plus Louis XI. estimoit les hommes courageux, plus il craignoit de les perdre. Raoul de Lannoi étant monté à l'assaut à travers le fer & la flamme, au siège du Quesnoy, le Roi qui avoit été témoin de son ardeur, lui passa au col une chaîne d'or de cinq cens écus, en lui disant: *Par la Pâque Dieu, mon ami, vous êtes trop furieux en un combat, il vous faut enchaîner; car je ne vous veux point perdre, desirant me servir de vous plus d'une fois.* Les descendans de Lannoy ont porté longtems une chaîne autour de leurs armes, en mémoire de cette action.

Comme Louis XI. estimoit les braves gens, il ne pouvoit souffrir qu'on eût la moindre négligence pour ses devoirs. Il fit un jour la revue des Gentilshommes

de

de sa Maison, & n'en trouvant aucun en équipage de guerre, il leur fit distribuer des écritoires, en disant que puisqu'ils n'étoient pas en état de le servir de leurs armes, ils le serviroient de leurs plumes.

Louis aimoit & protégeoit les Lettres; il les auroit même cultivées par goût, si ses devoirs lui eûssent laissé quelque repos. Il savoit que les Talens, les Sciences, les Lettres & les Arts, ont entre eux une liaison étroite; qu'ils font la gloire d'une Nation; & que dans un Etat puissant, cette gloire est un avantage réel, quoique l'utilité ne s'en fasse pas sentir au vulgaire. Il comparoit un ignorant qui a une bibliothèque, à un homme qui ne voit pas la charge qu'il a sur le dos.

Louis XI. avoit toujours quelques Astrologues à ses gages. Son goût pour cette ridicule manie, étoit autant l'erreur de son siècle, que la sienne. Moins l'esprit est étendu, plus il croit embrasser d'objets. Ce n'est qu'en s'éclairant qu'il parvient à connoître ses limites, & à savoir borner ses connoissances pour les rendre plus sures.

On prétend qu'un Astrologue aiant prédit la mort d'une femme que Louis aimoit, & le hazard aiant justifié la prédiction, ce Prince fit venir l'Astrologue: *Toi, qui prévois tout, lui dit-il, quand mourras-tu?* L'Astrologue averti, ou soupçonnant que ce Prince lui tendoit

un piège, répondit, *Je mourrai trois jours avant Votre Majesté*. La crainte & la superstition du Roi l'emportérent sur le ressentiment, il prit un soin particulier de cet adroit imposteur.

Louis avoit pour maxime d'éviter les guerres éloignées, comme aiant toujours été funestes à la France. Il préféroit une puissance affermie à une domination étendue. Les Génois avoient plusieurs fois réclamé & obtenu la *protection* de la France, mais leur reconnoissance n'avoit jamais duré au-delà de leurs besoins. Après avoir plusieurs fois fait & violé les mêmes sermens, ils offrirent à Louis XI. de se donner à lui, & de le reconnoître pour Souverain. *Vous vous donnez à moi*, leur dit-il, *& moi je vous donne au diable*.

C'est à ce Prince qu'on atribue d'avoir donné un Canonicat à un pauvre Prêtre qu'il trouva endormi dans une Eglise; afin, disoit-il, qu'il y eût quelqu'un dont on pût dire que le bien lui étoit venu en dormant.

Louis fit plusieurs actions de charité, mieux ou plus sérieusement placées que celle-là. Un Femme vint se jetter à ses piés, en se plaignant qu'on ne vouloit pas enterrer son mari en Terre sainte, parce qu'il étoit mort insolvable. Le Roi lui dit qu'il n'avoit pas fait les loix; mais il paya les dettes, & ordonna d'enterrer le corps.

Etant en prière dans une Eglise, un pau-

pauvre Clerc vint lui représenter qu'après avoir déjà langui dans les prisons pour une dette de quinze-cens livres, il alloit encore être arrêté pour la même somme, & qu'il étoit absolument hors d'état de payer. Le Roi la paya dans l'instant, & lui dit : *Vous avez bien pris votre tems ; il est juste que j'aie pitié des malheureux, puisque je demandois à Dieu d'avoir pitié de moi.* De pareilles actions sont aussi dignes de trouver place dans l'Histoire, que le récit d'une bataille.

Je ne dois pas oublier un trait de bizarrerie, qui fait voir combien les hommes livrés aux plus grandes affaires, peuvent encore se passionner pour des bagatelles. Louis retenoit en prison, pour je ne sai quel sujet, Wolfand de Poulhain, homme attaché à la Duchesse d'Autriche, & ne vouloit point lui rendre la liberté, à moins que le Sieur de Bossu ne lui donnât des chiens qui passoient pour excellens. Bossu ne vouloit pas s'en défaire. Le Roi, qui avoit aimé la chasse, & qui croyoit peut-être l'aimer encore, parce qu'il cherchoit tout ce qui pouvoit le distraire de son état languissant, & le tirer, pour ainsi dire, de lui-même (c'étoit dans ses dernières années) s'opiniâtra, & dit qu'il ne relâcheroit pas le prisonnier. Il sembloit qu'il fût question de l'affaire la plus importante. Bossu consentit enfin à donner ses chiens, pour procurer la liberté à Poulhain : mais le Roi, mécontent qu'on

lui eût d'abord marqué si peu de complaisance, les refusa, & ne voulut pas relâcher Poulhain *, qui ne sortit de prison que l'année suivante.

Après avoir rapporté fidèlement l'Histoire de Louis XI. il paroîtroit inutile de peindre son caractère; ses actions ont dû le faire connoître. On vient encore de voir plusieurs particularités de sa vie privée, ainsi le lecteur est actuellement en état de prononcer sur ce *Prince*. Je ne puis cependant me dispenser d'examiner l'idée qu'on s'en forme communément: je hazarderai en même tems celle qui me paroit résulter des faits qu'on vient de lire, sans avoir aucun égard aux opinions reçues, qui ne doivent jamais prescrire contre la vérité.

On est accoutumé à regarder Louis XI. comme un grand politique, & comme un homme de mauvaise foi; qualités que l'on confond souvent, quoique très différentes. On se le représente comme un Prince cruel, mauvais fils, mauvais Père, tyran de ses sujets, perfide à l'égard de ses ennemis: d'autres, en lui faisant les mêmes reproches, croient lui trouver une excuse dans la différence qu'ils supposent entre les qualités d'un Prince & celles d'un Particulier; comme si les principes de la Morale n'étoient pas

* Lorsque Bossu offrit ses chiens pour la rançon, le Roi refusa de rendre le prisonnier, offrant en sa place 200 marcs d'argent, *Mai* 1481.

pas les mêmes pour tous les hommes. Je vai discuter ces différens points.

Je ne craindrai point de dire que Louis XI. n'a pas toujours été aussi grand politique qu'on le suppose. Si l'on entend par politique celui qui ne fait rien sans dessein, Louis fut un grand politique: mais si l'on entend par ce terme celui qui faisant tout avec dessein, prend aussi les mesures les plus justes, on auroit beaucoup de reproches à lui faire.

Les changemens qu'il fit à son Avènement à la Couronne dans toutes les charges dont il dépouilla les anciens Officiers de son Père, excitérent la guerre du Bien public. Il se laissa tromper par le Pape Pie II. dans l'abolition de la Pragmatique. Il fit beaucoup d'imprudences. L'avanture de Péronne ne peut s'excuser. Il manqua pour le Dauphin le mariage de Marie de Bourgogne, & négligea celui d'Anne de Bretagne. Il échoua dans plusieurs entreprises, & dans quelques négociations importantes: la politique n'est justifiée que par le succès: c'est en général l'art d'amener les évènemens; ainsi, quoiqu'on doive mettre ce Prince au rang des politiques, on peut dire qu'il étoit moins habile à prévenir une faute, qu'à la réparer.

Il seroit difficile de l'excuser toujours du côté de la mauvaise foi. On l'a vu faire dans un même tems des Traités opposés, afin de se ménager des ressources pour éluder ceux qui seroient con-

traires à ses intérêts. On pourroit dire, à-la-vérité, que ses ennemis n'en usoient pas autrement; mais en récriminant, on ne le justifieroit pas. Tous les Princes d'alors ne cherchoient qu'à se tromper mutuellement: les manœuvres de ceux qui ne réussissoient pas, restoient ensévelies dans l'oubli: au-lieu que les succès de Louis XI. le faisoient regarder comme plus artificieux, quoique souvent il ne fût que plus habile. Si *l'on s'est moins* recrié contre les autres, c'est que n'aiant pas eu de grandes qualités d'ailleurs, on a fait moins d'attention à leurs vices.

La conduite de Louis XI. avec son Père, fut extrêmement criminelle, sans lui être utile. L'Héritier de la Couronne étoit errant & fugitif, quand il auroit dû servir son Père contre leurs ennemis communs, & rafermir un trône sur lequel il devoit monter.

Si Louis a été fils ingrat, je ne crois pas qu'on puisse le taxer d'avoir été mauvais Père. Il conçut tant de chagrin de la mort de son prémier fils Joachim, qu'il fit vœu de ne plus voir d'autre femme que la Reine, & l'on prétend qu'il a gardé ce vœu. Il eut six enfans de Charlotte de Savoye, dont trois, qui furent Joachim, Louise & François, moururent avant lui; Charles, Anne & Jeanne lui survécurent. On a vu quels soins il prit de ses filles naturelles. Les mariages de ses deux filles légitimes, marquent également un bon Père & un Prince sage.

Louis,

Louis, prévoyant qu'il mourroit avant la majorité de son fils, voulut prendre des mesures afin que la minorité fût tranquile. Il fit épouser au Duc d'Orléans prémier Prince du Sang la Princesse Jeanne, qui par sa vertu pouvoit s'opposer aux entreprises de son mari. En effet la révolte de ce Prince auroit été plus dangereuse qu'elle ne le fut, s'il eût été secondé par une Princesse ambitieuse. On ne peut s'empêcher de convenir que si Louis XII. fut un bon Roi, il n'avoit pas été un Sujet fidèle; il y eut donc autant de justice que de grandeur d'ame dans ce beau mot qu'il dit dans la suite, *Un Roi de France ne venge point les injures du Duc d'Orléans*. Louis, trouvant dans sa fille ainée un esprit mâle & propre au Gouvernement, la maria à Pierre de Bourbon Sire de Beaujeu, & les chargea l'un & l'autre de la tutelle de Charles VIII: disposition d'autant plus sage, que le Sire de Beaujeu, trop éloigné de la Couronne * pour y prétendre, mais intéressé par sa naissance à la soutenir, ne pouvoit rien gagner, & pouvoit tout perdre à la mort de Charles VIII.

Louis XI. marqua toujours beaucoup de tendresse pour le Dauphin. Il le fit élever à Amboise; & de peur qu'une trop grande affluence de peuple ne corrompît la pureté de l'air, il défendit qu'il s'y

* La branche de Bourbon étoit cadette de celle d'Orléans, d'Angoulême, d'Anjou, de Bourgogne & d'Alençon.

s'y tînt ni foire ni marché. Je ne nierai pas que le caractère soupçonneux de Louis n'eut beaucoup de part aux précautions qu'il prenoit pour empêcher qu'on n'aprochât du Dauphin; mais il n'en étoit pas moins attentif à sa conservation, & sentoit que la tranquilité de l'Etat en dépendoit. Le bruit populaire qui se répandit que Charles étoit un enfant supposé *, prouve même combien Louis XI. auroit craint de le perdre. Cependant l'éducation du Dauphin étoit trop négligée. La foible santé de ce Prince ne permettoit pas qu'on le fatiguât par des études qui sont plutôt consacrées par l'usage, que par une utilité bien décidée: mais quoique les Princes soient plus faits pour protéger les Lettres que pour les cultiver, on auroit dû lui en donner quelque connoissance, pour le mettre en état de les protéger avec discernement. Louis XI. craignoit peut-être, en ouvrant l'esprit de son fils, de le rendre moins docile. Ce ne fut que sur la fin de sa vie qu'il lui fit aprendre

* Quelques-uns disoient que Charles VIII. étoit fils du Roi, mais non pas de la Reine. Ceux qui ont parlé de cette prétendue supposition de Charles VIII. tels que du Haillan & Mathieu, conviennent que ce n'étoit qu'une tradition populaire. Il en est parlé dans un Manuscrit de la Bibliothèque de Coislin, n°. 2199. intitulé, *Remarques & Particularités d'Histoire*. L'Auteur dit qu'il a apris le détail qu'il fait dans le procès de mort de Pierre Landais, qui est parmi les papiers de la Maison de Bourbon.

dre quelques maximes propres au Gouvernement.

On reproche à Louis XI. d'avoir vexé ses sujets. Cet article mérite d'être examiné. Il faut convenir qu'il a mis plus d'impôts que ses prédécesseurs *; il ne s'agit plus que de savoir quel en étoit l'emploi. Ce Prince fut toujours très éloigné du faste; il avoit même quelquefois une œconomie trop singulière pour n'être pas affectée†. Sa grande dépense fut pour la chasse, dont il étoit très jaloux. Sa sévérité à cet égard ne contribua pas peu à lui aliéner la Noblesse, & faisoit dire alors qu'il étoit plus dangereux de tuer un cerf qu'un homme.

Ses autres plaisirs n'ont pas dû lui couter beaucoup. Depuis qu'il fut monté sur le trône, il n'eut aucune Maîtresse reconnue. Quand il seroit vrai, comme on le prétend, qu'il eût quelquefois fait venir auprès de lui des femmes, telles que Huguette de Jacquelin, la Passefilon, Jeanne Baillette, Perrette de Châlons & autres; des goûts passagers dans un Prince sont moins dangereux pour un Etat, que s'il se laissoit subjuguer par une Maîtresse. Louis n'a jamais été gouverné par les Femmes, ainsi elles n'étoient pas l'objet de ses dépenses; mais il dépensoit

* Les tailles étoient à dix-huit-cens-mille livres sous Charles VII. Louis XI. les porta à trois millions sept-cens-mille livres.

† On trouve dans les comptes de sa Maison, un article de 15 sols pour deux manches neuves.

ſoit en dévotion des ſommes prodigieuſes, dans le tems que ſa Maiſon étoit mal payée, & que les Campagnes étoient déſertes par les contraintes des Officiers des Tailles. Il devenoit prodigue dans des occaſions peu importantes, ſans faire attention que les Princes ne peuvent donner qu'aux dépens des *Peuples*. Il proportionnoit moins ſes préſens aux ſervices qu'on lui rendoit, qu'à la paſſion dont il étoit agité : cependant, pour exciter l'émulation, les dons des Princes doivent prévenir les demandes, quelquefois même les eſpérances, & jamais le mérite.

Le principal objet des dépenſes de Louis XI. fut l'Etat, dont les charges étoient augmentées. Ce Prince entretenoit des Armées néceſſaires, fortifioit ou rebâtiſſoit des Villes, établiſſoit des Manufactures, rendoit des Rivières navigables, faiſoit conſtruire des Edifices, & gagnoit les Ennemis à force d'argent, pour épargner le ſang de ſes ſujets. Il ne s'eſt donné ſous ſon règne que deux batailles ; celle de Montlhery, & celle de Guinegate ; cependant il a fait plus de conquêtes par ſa politique, que les autres Rois n'en font par les armes. Il acrut le Royaume, du Comté de Rouſſillon, des deux Bourgognes, de l'Artois, de la Picardie, de la Provence, de l'Anjou & du Maine. Il abattit la Maiſon d'Armagnac, diviſa celle de Foix, abaiſſa les Grands, reprima leurs violen-

violences, & finit par faire une paix glorieuse ; laissant à sa mort, une Armée de soixante-mille hommes en bon état, un train d'artillerie complet, & toutes les places fortifiées & munies.

On ne voit rien dans ce tableau de la vie de Louis XI. qui puisse mériter les satyres répandues contre lui. Quel en a donc été le motif ? Le voici.

Louis, pour rétablir l'Ordre, la Police & la Justice dans le Royaume, fut obligé de faire rentrer les Grands dans le devoir. Il est vrai qu'en s'opposant aux usurpations & à la tyrannie des particuliers, il étendit considérablement l'Autorité Royale. On vit, pour ainsi dire, une révolution dans le Gouvernement, Ce Prince sembloit se frayer un chemin à la puissance arbitraire ; ce qui a fait dire par une expression, qui pour être populaire n'en est pas moins juste, que *Louis XI. a mis les Rois hors de page* ; mais du moins les Peuples cessérent d'être esclaves des Grands, & ceux-ci firent répandre des libelles contre ce Prince. Le Duc d'Alençon, malgré tous ses crimes, trouva un apologiste, qui n'imagina pas d'autre moyen de le justifier, que d'éclater en invectives contre Louis XI. Thomas Bazin, que Louis avoit tiré de l'obscurité pour le faire Evêque de Lisieux, & qu'il combla de biens, trahit la confiance de ce Prince, entra dans toutes les cabales, & finit par sortir du Royaume pour s'attacher aux ennemis de l'Etat. Il écrivit une Histoire abré-

gée,

gée, dans laquelle on remarque la haine que les ingrats conçoivent toujours contre leur bienfaicteur.

La passion ne se fait pas moins sentir dans Amelgardus Chanoine de Liège.

Claude Seissel, Evêque de Marseille, n'entreprit l'apologie de Louis XII. que pour flater la haine de ce Prince contre Louis XI. Cet Ecrit n'est qu'une satyre remplie d'interprétations malignes & d'allégations fausses. Seissel dit lui-même que le jugement du public étoit différent du sien *. On voit du moins que les Peuples s'aplaudissoient de vivre sous son règne, pendant que les Grands le traitoient de tyran, parce qu'il ne leur permettoit pas de l'être.

Il est singulier que ceux qui depuis ont écrit ou prononcé sur *Louis XI* aient plutôt suivi les Auteurs dont je viens de parler, que Philippe de Commines, qu'ils reconnoissent eux-mêmes pour l'Ecrivain le mieux instruit & le plus judicieux. Je ne voudrois pas cependant adopter absolument le jugement de Commines sur Louis XI. Les éloges qu'il lui donne, tiennent un peu du ressentiment qu'il eut contre le Duc de Bourgogne, & qu'il avoit contre Charles VIII.

La

* *Plusieurs gens*, dit Seissel, *qui ont été de son temps, parlent incessamment de lui, & le louent jusques aux cieux, disant qu'il a été le plus sage, le plus puissant, le plus libéral, le plus vaillant, & le plus heureux qui jamais fût en France.* Ces éloges étoient aussi exagérés, que les satyres étoient outrées.

La principale erreur où l'on tombe, en voulant peindre les hommes, est de supposer qu'ils ont un caractère fixe, au lieu que leur vie n'est qu'un tissu de contrariétés : plus on les aprofondit, moins on ose les définir. J'ai rapporté plusieurs actions de Louis XI. qui ne paroissent pas appartenir au même caractère. Je ne prétens ni les accorder, ni les rendre conséquentes. Il seroit même dangereux de le faire : ce seroit former un systême, & rien n'est plus contraire à l'Histoire, & par conséquent à la vérité. J'ai représenté Louis XI. dévot & superstitieux, avare & prodigue, entreprenant & timide, clément & sévère, fidèle & parjure; tel enfin que je l'ai trouvé suivant les différentes occasions.

Il y a cependant des qualités dominantes qui établissent le caractère. Celui de Louis XI. fut de rapporter tout à l'Autorité Royale. Quelque dessein qu'il formât, quelque parti qu'il prît, il n'oublioit jamais qu'il étoit Roi; dans sa confiance même, il mettoit toujours une distance entre lui & ses sujets. Sa maxime favorite étoit de dire : *Qui ne sait pas dissimuler, ne sait pas règner. Si mon chapeau savoit mon secret, je le brulerois.* Louis pouvoit perdre le fruit de cette maxime, en la répétant trop souvent. La dissimulation n'est jamais plus utile qu'à celui qui n'en est pas soupçonné. Louis XI. en eût peut-être retiré plus d'avantage,

page, s'il en eût moins affecté la réputation. Jean d'Arragon écrivoit à Ferdinand son fils de ne point entrer en conférence avec Louis: *Ne savez-vous pas*, lui disoit-il, *qu'aussi-tôt qu'on négocie avec lui, on est vaincu?* Sa dissimulation dégénéroit quelquefois en une fausseté, dont elle n'est séparée que par un intervalle assez étroit: il introduisoit trop souvent dans la politique, la finesse qui la suplée rarement, & qui l'avilit toujours.

Louis avoit le cœur ferme & l'esprit timide. Il étoit prévoyant, mais inquiet; plus affable que confiant; il aimoit mieux se faire des alliés que des amis. Comme il n'avoit guères plus de ressentiment des injures, que de reconnoissance des services, il punissoit ou récompensoit par intérêt. Lorsqu'il se déterminoit à punir, il le faisoit avec la dernière sévérité, parce que l'exemple doit être le prémier objet du châtiment. La sévérité de ce Prince se tourna en cruauté sur la fin de sa vie: il soupçonnoit légèrement, & l'on devenoit criminel dès qu'on étoit suspect. Il fit faire des cages de fer pour enfermer les prisonniers, & des chaînes énormes qu'on apelloit *les Fillettes du Roi*. On prétend qu'en faisant donner la torture aux accusés, il étoit caché derrière une jalousie, pour entendre les interrogatoires. On ne voyoit que des gibets aux environs de son château: c'étoit à ces affreuses marques qu'on re-

con-

connoiſſoit les lieux habités par un Roi.

Pluſieurs Ecrivains parlent d'un grand nombre d'exécutions ſecrettes qu'il fit faire par le Prévôt Triſtan l'Hermite, qu'il apelloit ſon compère. Cet homme cruel ne ſe contentoit pas d'obéir à ſon Maſtre, il exécutoit ſes ordres avec un empreſſement barbare. On pourroit reprocher à Louis XI. la faveur & la familiarité dont il honoroit ce Miniſtre de ſes vengeances, qu'il n'auroit dû regarder que comme l'inſtrument néceſſaire de ſa juſtice. *

Quand on reproche à Louis XI. d'avoir employé dans ſes affaires, des hommes de néant préférablement à ceux que leur naiſſance ſembloit intéreſſer davantage au bien de l'Etat, on ne fait pas aſſez d'attention, qu'un des principaux deſſeins de ce Prince étant d'abaiſſer les Grands, la politique ne lui permettoit pas de les rendre dépoſitaires de ſon autorité: il en a cependant employé beaucoup, & ne s'eſt guères ſervi d'hommes obſcurs, que lorſqu'ils lui étoient néceſſaires, & dans des occaſions où il pouvoit les deſavouer; mais il faiſoit une faute

* Je ne rapporte point les contes ridicules au ſujet de Triſtan, tels que ſa mépriſe à l'égard d'un Prieur, qu'on prétend qu'il fit mourir pour un autre. Je ne parle pas non plus du monſtrueux alliage de cruauté & de ſuperſtition qu'on reproche à Louis XI. en diſant qu'il demandoit à la Vierge la permiſſion de faire mourir quelqu'un. Ces contes populaires ne méritent pas même d'être réfutés.

faute dans le choix de ses Agens. Comme il employoit rarement la même personne dans plusieurs affaires, ses Ministres manquoient d'une expérience quelquefois préférable aux talens.

Louis, toujours défiant & souvent suspect, étoit timide dans ses desseins, irrésolu dans ses projets, indécis dans les affaires, mais intrépide dans le danger. Le courage lui étoit naturel, il conservoit le sang froid au milieu du péril. Il affrontoit la mort, & ne craignoit les suites d'une bataille que pour l'Etat. Lorsque ce Prince fut obligé de marcher avec le Duc de Bourgogne contre les Liégeois, les Bourguignons ne purent pas s'empêcher de remarquer avec dépit, que le courage impétueux de leur Prince *étoit effacé par l'intrépidité* tranquile de Louis XI. François II. Duc de Bretagne, étoit le seul qui ne pouvant s'empêcher de reconnoître la prudence de Louis XI. affectoit de douter de sa valeur, en le nommant, par dérision, *le Roi Coüard*. C'est ainsi que la haine cherche à confondre les vertus d'un ennemi avec les vices qui semblent y avoir quelque rapport extérieur.

Louis n'a commencé à redouter la mort, que lorsque sa santé s'est altérée. Une noire mélancolie le saisit, & ne lui offrit plus que des images funestes. Son ame s'affoiblit avec ses organes.

A l'égard de la dévotion de Louis XI. en général, elle étoit sincère, quoiqu'elle

le ait souvent servi de prétexte à couvrir ses desseins. La dévotion étoit le ton de son siècle. On la voyoit sans être fausse, unie aux mœurs les plus dépravées. Plus commune qu'elle ne l'est de nos jours, elle étoit moins éclairée & moins pure. Louis avoit plus de dévotion que de vraie religion & de solide piété. Il tomboit souvent dans la superstition *, rarement dans l'hypocrisie.

Louis aimoit & protégeoit les Lettres, qu'il avoit lui-même cultivées. Il fonda les Universités de Valence & de Bourges. Jean Bouchet, Auteur des *Annales d'Aquitaine*, dit de ce Prince, *qu'il avoit de la science acquise, tant légale*

* On dit que Louis faisant un jour réciter une oraison à Saint Eutrope, pour demander la santé de l'ame & du corps, dit au Prêtre qui la récitoit, de suprimer ce qui regardoit l'ame, & que c'étoit assez que le Saint lui fît avoir la santé du corps, sans l'importuner de tant de choses. On trouve le même caractère dans une Lettre de ce Prince à Pierre Cadouet, Prieur de Notre-Dame de Salles à Bourges : *Maître Pierre, mon ami, je vous prie tant comme je puis que vous priez incessamment Dieu & Notre-Dame de Salles pour moi, à ce qu'il leur plaise de m'envoyer la fièvre quarte ; car j'ai une maladie dont les Physiciens disent que je ne puis être guéri sans l'avoir ; & quand je l'aurai, je vous le ferai savoir incontinent.* LOUIS, *& plus bas* PARENT. *Ecrit à Touars le* 19. *Décembre.* Quelque tems après il écrivit au même Prieur la Lettre suivante. *Monsieur le Prieur, je vous prie que veuilliez prier N. D de Salles pour moi, qu'elle me donne guérison parfaite ; au surplus écrivez-moi combien il faut d'argent pour faire un biau treillis devant N. D. Ecrit à Paris le 6. Avril. Signé* LOUIS, *& plus bas* PARENT.

gale qu'historiale, plus que les Rois de France n'avoient accoutumé. Gaguin dit, *Coluebat litteras, & supra quàm regibus mos erat, eruditus.*

Commines confirme ces témoignages. *Louis avoit eu*, dit-il, *nourriture autre que les Seigneurs que j'ai vus en ce Royaume, parce qu'ils ne les nourrissent seulement qu'à faire les sots en habillemens & en paroles, de nulles lettres ils n'ont connoissance.* Commines donne encore un plus grand éloge à ce Prince, en disant, *qu'il aimoit à demander & entendre de toutes choses; il avoit la parole à commandement, & le sens naturel parfaitement bon*: qualité plus précieuse que les Sciences, & sans laquelle elles sont inutiles.

Je crois avoir d'autant mieux représenté Louis XI. que je ne me suis proposé que la vérité pour objet. Je n'ai point embrassé de système. Je n'ai pas cru me contredire ni me retracter en le louant d'une action, un moment après l'avoir blâmé d'une autre. Un Prince parfait n'est qu'une belle chimère, qui peut se trouver dans un Panégyrique, & qui n'a jamais existé dans l'Histoire. Il s'en faut beaucoup que Louis XI. soit sans reproche, peu de Princes en ont mérité d'aussi graves; mais on peut dire qu'il fut également célèbre par ses vices & par ses vertus, & que tout mis en balance c'étoit un Roi.

F I N.

TA-

16 VIII 21

TABLE DES MATIERES

Contenues dans cette Histoire.

Les lettres *a*, *b*, désignent les Tomes I. II.

A.

B.

Bayeux

B.

Bayeux

C.

D.

F.

Sou-

GA

G.

Gro-

H.

Jaquet,

Isabeau

tres

Mili-

N.

O.

P.

Por-

S.

Sen-

T.

V.

V.

Fin de la Table des Matières.